NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

E/C.2/1995/2
16 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
20-31 mars 1995
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DOTEES DU STATUT CONSULTATIF (CATEGORIES I ET II) AUPRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux, 1990-1993

Rapports présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social, en date du 23 mai 1968

Additif

* E/C.2/1995/1.

94-51090

Note

Conformément à la résolution 1295 (XLIV) du Conseil économique et social concernant les modalités de consultation avec les organisations non gouvernementales, les organisations des catégories I et II dotées du statut consultatif sont tenues de soumettre tous les quatre ans au Comité chargé des organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un bref rapport sur leurs activités, notamment en ce qui concerne l'appui qu'elles ont apporté aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Après avoir examiné le rapport de chaque organisation ainsi que toute autre information pertinente, le Comité peut recommander au Conseil de reclasser l'organisation en question dans toute autre catégorie qu'il juge appropriée.

Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé, à sa session de 1981, que les rapports soumis par les organisations non gouvernementales doivent se limiter chacun à un maximum de deux pages dactylographiées à interligne simple. En outre, à sa session de 1989, le Comité a souligné la nécessité, pour les organisations tenues de soumettre un rapport annuel, de fournir au Secrétariat une information claire et actuelle et notamment un bref rappel liminaire de leurs buts et de leurs objectifs.

A sa session de 1991, le Comité a mis l'accent sur la nécessité, pour les organisations non gouvernementales tenues de soumettre un rapport quadriennal, de dresser un tableau clair de celles de leurs activités qui intéressent l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a fait valoir d'autre part que les rapports devraient suivre les orientations établies par le Service des organisations non gouvernementales, conformément aux décisions pertinentes du Comité (voir E/1991/20, par. 47). Le Comité a décidé que seuls seraient soumis à son examen les rapports établis conformément aux orientations en question et remis au Service des organisations non gouvernementales au plus tard le 1er juin de l'année précédant la session du Comité. Le Comité a rappelé que les organisations qui ne soumettraient pas à temps des rapports dans la forme requise pourraient se voir reclassées dans la catégorie que le Comité jugerait appropriée, conformément aux dispositions du paragraphe 40 b) de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social (voir E/1991/20, par. 48). En application de ces décisions, le Secrétariat a communiqué en décembre 1993 à toutes les organisations concernées les orientations nécessaires à l'établissement des rapports quadriennaux.

Les éléments contenus dans cet ensemble de documents (E/C.2/1995/2 et additifs) ont été reproduits tels qu'ils ont été reçus et reflètent de ce fait la politique et la terminologie des organisations concernées. Les appellations employées n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

On pourra obtenir une documentation supplémentaire (rapports annuels et exemplaires de publications) auprès de la Section des organisations non gouvernementales, du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

TABLE DES MATIERES

Page

Note 2

1. Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques 7
2. America-Mideast Educational and Training Services, Inc. 11
3. Amnesty International 13
4. Anti-Slavery International 15
5. Union des avocats arabes 18
6. Caritas Internationalis 20
7. Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale 23
8. Coalition contre le trafic des femmes 26
9. Commission des églises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des églises 28
10. Conseil du Commonwealth pour l'écologie humaine 30
11. Comité de coordination d'organisations juives 33
12. Organisation orientale régionale pour l'administration publique 35
13. Fondation du Pacifique Sud 38
14. Fondation pour les droits de la famille 40
15. Conférence générale des adventistes du septième jour 42
16. Housewives in Dialogue 44
17. The Howard League 47
18. Indigenous World Association 49
19. Institut des affaires culturelles internationales 51
20. Institut des auditeurs internes 53
21. Fédération abolitionniste internationale 55
22. Association du transport aérien international 58
23. Alliance internationale des femmes - droits égaux, responsabilités égales 60
24. Association internationale contre les expériences douloureuses sur les animaux 63
25. Association internationale des ports 65
26. International Association of Women in Radio and Television 68

TABLE DES MATIERES (suite)

		Page
27.	Fédération internationale d'astronautique	70
28.	Association internationale du barreau	73
29.	Chambre de commerce internationale	76
30.	Commission internationale des juristes	79
31.	Commission internationale de l'irrigation et du drainage	83
32.	Confédération internationale des mouvements des familles chrétiennes	86
33.	Alliance coopérative internationale	88
34.	Conseil international des femmes juives	91
35.	Conseil international des unions scientifiques	93
36.	Conseil international des agences bénévoles	97
37.	Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies	99
38.	International Council on the Management of Population Programmes	102
39.	Conseil international de l'action sociale	105
40.	Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales	109
41.	Fédération internationale des centres sociaux et communautaires	111
42.	Fédération internationale des assistants sociaux	114
43.	Fédération internationale des femmes diplômées des universités	118
44.	Ligue internationale des droits de l'homme	122
45.	Organisation internationale de normalisation	125
46.	Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	128
47.	Organisation internationale des unions de consommateurs	131
48.	Organisation internationale de développement des ressources indigènes	134
49.	Association internationale pour l'aide aux prisonniers	136
50.	Fédération routière internationale	138
51.	Union internationale des transports routiers	141
52.	Service social international	143
53.	Alliance internationale de tourisme	146

TABLE DES MATIERES (suite)

		Page
54.	International Work Group for Indigenous Affairs	148
55.	Centre italien de solidarité	150
56.	Internationale libérale	151
57.	Fédération luthérienne mondiale	153
58.	Oxfam (Royaume-Uni et Irlande)	155
59.	Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est	157
60.	Sentiers de la paix	160
61.	Conseil de la population	163
62.	Internationale socialiste	167
63.	Femmes de l'internationale socialiste	169
64.	Susila Dharma International Association	171
65.	Institut de Vienne pour le développement et la coopération	174
66.	Fédération démocratique internationale des femmes	176
67.	Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté	178
68.	Organisation internationale des femmes sionistes	181
69.	Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens	183
70.	Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises	186
71.	Assemblée mondiale de la jeunesse	189
72.	Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies	193
73.	Association mondiale des guides et des éclaireuses	196
74.	Conférence mondiale des religions pour la paix	199
75.	World Federalist Movement	202
76.	Fédération mondiale pour la santé mentale	205
77.	Fédération mondiale des sourds	207
78.	Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies	210
79.	Congrès juif mondial	213
80.	Association mondiale pour les loisirs et la récréation	217
81.	Société mondiale pour la protection des animaux	221

TABLE DES MATIERES (suite)

Page

82. Union mondiale des organisations féminines catholiques 224

83. Entraide universitaire mondiale 227

84. Fédération mondiale des anciens combattants 231

85. Vision mondiale internationale 235

1. ORGANISATION DE SOLIDARITE DES PEUPLES AFRO-ASIATIQUES

(Catégorie II)

L'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA) est une organisation non gouvernementale ayant des sections nationales dans plus de 90 pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et des Amériques. Elle est la seule organisation non gouvernementale dotée du statut d'observateur auprès du Mouvement des pays non alignés.

Les buts et les objectifs de l'organisation sont les suivants :

a) Unir toutes les forces démocratiques, sans distinction politique, religieuse, sociale et géographique, pour lutter contre toutes les formes d'asservissement, y compris l'intolérance et la haine afin de réaliser la coopération et la solidarité commune devant permettre de créer une vie pacifique, heureuse et prospère pour l'humanité;

b) Appuyer les mouvements de libération nationale et les forces démocratiques qui luttent pour la préservation et la défense de la paix mondiale, la culture nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale, la sécurité économique mondiale, l'écologie, les droits de l'homme, la justice universelle, la transparence, la libre circulation de l'information sans distorsions ni obstacles;

c) Oeuvrer constamment afin de mobiliser l'appui populaire en faveur des principes de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions.

Il n'y a pas eu de changement dans la composition géographique de l'OSPAA.

Le processus de financement est resté le même.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux conférences et autres réunions de l'Organisation des Nations Unies

Pendant la période à l'examen, des représentants de l'OSPAA à New York et à Genève ont participé régulièrement à toutes les réunions.

Des représentants du Secrétariat permanent ont assisté aux conférences et réunions suivantes :

a) Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (New York, mars 1992);

b) Réunion préparatoire internationale pour l'environnement et le développement (Brazzaville, mars 1992);

c) Conférence régionale africaine sur les droits de l'homme (Tunis, novembre 1992);

d) Conférence régionale de l'Asie et du Pacifique sur les droits de l'homme (Bangkok, mars 1993);

e) Réunion préparatoire de la Conférence internationale des ONG sur la Palestine, avec la pleine participation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens;

f) Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, juin 1993).

L'OSPAA a participé aux conférences internationales suivantes, organisées soit par des ONG ou par l'OSPAA pour faire respecter, populariser et faire prendre conscience des principes et politiques de l'Organisation des Nations Unies :

a) Conférence internationale des ONG sur le non-alignement et la démocratisation des relations internationales (Accra, août 1991) (l'OSPAA était l'un des coordonnateurs);

b) Conférence des comités de l'OSPAA chargés des pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) sur le développement de ces pays dans le contexte de la coopération sud-sud (Dhaka, décembre 1991);

c) Dixième réunion des Comités pour la solidarité arabe (Tunis, avril 1992) (organisée par l'OSPAA);

d) Conférence internationale des ONG sur la paix mondiale et les pays en développement (New Delhi, août 1992);

e) Dixième Sommet du Mouvement des pays non alignés (NAM) (Jakarta, août/septembre 1992);

f) Réunion préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, organisée par le Secrétariat permanent de l'OSPAA (Le Caire, octobre 1992);

g) Conférence internationale des ONG en Afrique, préparatoire à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Tunis, novembre 1992);

h) Conférence sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient (Malte, novembre 1992);

i) Conférence des ONG de la région de l'Asie et du Pacifique, préparatoire à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Bangkok, mars 1993);

j) Réunion du Sous-Comité des ONG sur le racisme (Genève, avril 1993);

k) Deuxième Conférence des Comités de l'OSPAA chargés des pays de l'ASACR et séminaire intitulé "Vers la coopération régionale et l'intégration économique de l'Asie du Sud" (Colombo, novembre 1993).

Le Président ou le Secrétaire général de l'OSPAA ont assisté à d'autres réunions à Genève.

Les directeurs nationaux ont assisté, dans leurs pays respectifs, à un certain nombre de conférences et séminaires nationaux.

Coopération avec les organes et les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies

L'OSPAA a poursuivi sa coopération avec les organes suivants :

Département des affaires de désarmement

Division des droits des Palestiniens

Centre contre l'apartheid

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Département de l'information

Commission des droits de l'homme

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Activités entreprises aux niveaux international, régional ou national en application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Des conférences, des séminaires, des tables rondes, des dialogues et des réunions ont été organisés, des résolutions ont été adoptées et des communiqués de presse ont été publiés en vue de mobiliser l'opinion publique à l'appui des résolutions des Nations Unies concernant : l'agression contre le Koweït; l'Iraq; la Jamahiriya arabe libyenne; la Somalie; l'Angola; le Cambodge; et la Palestine. Les résolutions ministérielles de la CEA et de la CESAP sur le renforcement des économies de l'Afrique et de l'Asie ont également été adoptées. Les actions nationales de l'OSPAA ont pris des mesures analogues.

L'OSPAA maintient d'étroites relations avec le South Centre et a organisé un séminaire international sur le rapport de la South Commission intitulé Challenge to the South (Le Caire, juin 1991).

Des consultations et autres activités de coopération ont été menées avec les fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies suivants :

Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement

Rédacteur en chef d'Africa Recovery

Rédacteur en chef et rédacteur adjoint du Forum du développement

Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Secrétaire général adjoint à l'information

Directeur du Département de l'information

Chef de la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales internationales.

Les autres activités de consultation et de fond comprenaient la collaboration sur le terrain, l'organisation commune de réunions, de séminaires, d'études, etc. et la participation aux travaux du Comité spécial des ONG sur le désarmement, Genève; du Comité spécial des ONG sur les droits de l'homme; du Comité des ONG sur le développement; du Sous-Comité des ONG sur les femmes; du Sous-Comité des ONG sur le racisme; du Sous-Comité des ONG sur l'environnement; et du Bureau de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO).

Publications de l'OSPAA

Development and Socio-Economic Progress (périodique trimestriel, paraissant en anglais, arabe et français)

Livres récents : Whither the South, NAM (sur le Mouvement des pays non alignés), Human Rights, SAARC.

2. AMERICA-MIDEAST EDUCATIONAL AND TRAINING SERVICES, INC.

(Catégorie II)

1. Fondée en 1951, America-Mideast Educational and Training Services, Inc. (AMIDEAST) est une organisation privée, à but non lucratif, visant à promouvoir la compréhension et la coopération entre les peuples des Amériques, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, grâce à des programmes en matière d'éducation, d'information et de développement.

i) Composition géographique

AMIDEAST a son siège à Washington, D.C. et a 15 bureaux extérieurs situés dans 10 pays ou régions arabes : Bahreïn, Egypte, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, République arabe syrienne, Tunisie, Rive occidentale/Bande de Gaza et Yémen. Les bureaux de la région du Golfe - Bahreïn et Koweït - ont été ouverts en 1992. En 1993, un nouveau bureau a été créé à Casablanca (Maroc). Ce réseau de bureaux dessert l'ensemble de la région ainsi que les Etats-Unis d'Amérique.

AMIDEAST a un programme institutionnel qui aide les institutions académiques et de formation à l'enseignement de l'anglais membres à évaluer et à conseiller leurs étudiants originaires du Moyen-Orient. Ce programme est ouvert à toutes les institutions d'enseignement supérieur accréditées et institutions d'enseignement de l'anglais adhérant aux principes et pratiques de l'Association internationale des enseignants. Depuis 1991, la composition d'AMIDEAST est passée de 130 à 174 membres. Sa composition géographique est la suivante : Etats-Unis, 167; Canada, 2; Royaume-Uni, 1; Grèce, 1; Liban, 2; et Emirats arabe unis, 1.

ii) Sources de financement

Les sources de financement d'AMIDEAST comprennent : des honoraires au titre de contrats de services; des dons destinés à des projets spécifiques; des dons de particuliers, de fondations et de corporations; la vente de publications; des cotisations; et le revenu sur placements.

iii) Affiliation aux organisations non gouvernementales internationales

AMIDEAST est affiliée à l'ONG internationale Partners for International Education and Training (PIET). PIET est une coentreprise entre AMIDEAST, World Learning, Inc., l'African-American Institute et l'Asia Foundation qui gère le programme mondial de formation de l'Agence internationale pour le développement des Etats-Unis.

2. Au cours des trois dernières années, AMIDEAST n'a pas participé directement aux activités ou programmes du Conseil économique et social ou de ses organes subsidiaires ni à leurs conférences.

3. AMIDEAST coopère avec les programmes et organes des Nations Unies principalement par le biais d'honoraires au titre de contrats de services, particulièrement avec la Banque mondiale dans le cadre de programmes élargis d'éducation et de formation technique au Yémen. AMIDEAST a également collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à l'exécution de projets sur la Rive occidentale et Gaza.

4. i) AMIDEAST applique les résolutions des Nations Unies par l'intermédiaire de ses propres activités de développement des ressources humaines, d'échanges éducatifs et culturels, de formation, d'assistance technique et de sensibilisation du public. Elle encourage la coopération et la compréhension internationales en oeuvrant, sur une base individuelle, avec les pays afin de développer leurs

capacités techniques et de gestion en matière de développement économique et social. AMIDEAST vise à promouvoir la démocratie en renforçant les institutions démocratiques dans les pays arabes et en faisant connaître aux citoyens leurs droits et responsabilités juridiques.

ii) Le Président d'AMIDEAST tient occasionnellement des consultations officieuses avec des fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies et de l'UNRWA.

iii) Récemment, AMIDEAST n'a préparé aucun document et/ou autre matériel à la demande du Conseil économique et social, de ses organes subsidiaires ou du Secrétariat des Nations unies.

iv) AMIDEAST entreprend régulièrement des activités consultatives et de fond avec les organes des Nations Unies ou exécute des programmes parrainés par les institutions des Nations Unies. Au cours des quelques dernières années, AMIDEAST a exécuté d'importants programmes d'assistance technique, financés par la Banque mondiale/l'Association internationale de développement au Yémen afin d'améliorer la formation des enseignants aux niveaux primaire et secondaire, et de renforcer la fonction publique du Yémen. Sur la Rive occidentale et à Gaza, une collaboration tant officielle qu'officieuse entre AMIDEAST, l'UNRWA et le PNUD est nécessaire à l'exécution des programmes en cours dans les territoires occupés. Plus récemment, AMIDEAST a collaboré avec le PNUD à la création d'un réseau informatisé à l'intention des universités et des ONG de la Rive occidentale et de Gaza.

3. AMNESTY INTERNATIONAL

(Catégorie II)

1. Amnesty International a été fondée en 1961. Elle joue un rôle spécifique dans le domaine de la protection internationale des droits de l'homme et oeuvre indépendamment de tout gouvernement, idéologie politique, intérêt économique ou croyance religieuse. Fondée sur les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Amnesty International mène des campagnes pour la libération de tous les "prisonniers d'opinion", personnes qui sont détenues n'importe où en raison de leurs croyances ou de leur origine ethnique, leur sexe, leur couleur, leur langue et qui n'ont pas utilisé ou encouragé la violence; pour le jugement équitable et rapide de tous les prisonniers politiques; pour l'abolition de la peine de mort, la torture et autres traitements cruels des prisonniers; et l'abolition des exécutions extrajudiciaires et des "disparitions". Amnesty International se prononce également contre les abus commis par les groupes de l'opposition : la prise d'otages, la torture et le meurtre des prisonniers et tous autres meurtres arbitraires. Amnesty International comprend plus de 1,1 million de membres, d'abonnés et de donateurs réguliers dans plus de 150 pays et territoires, dont plus de 6 000 groupes locaux dans plus de 70 pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient. Pour assurer l'impartialité, chaque groupe travaille sur des cas et en faveur de campagnes dans des pays autres que le sien, sélectionnés pour leur diversité géographique et politique. Amnesty International est financée par les cotisations de ses membres dans le monde entier. Aucun financement n'est sollicité ou accepté de gouvernements. Afin de préserver l'indépendance de l'organisation, toutes les contributions sont strictement contrôlées par des directives adoptées par le Conseil international d'Amnesty International.

2. Au cours des quatre dernières années, Amnesty International a continué à contribuer efficacement et de manière responsable aux travaux de l'Organisation des Nations Unies grâce aux possibilités offertes par son statut consultatif (catégorie II) auprès du Conseil économique et social. Elle a des bureaux au Siège des Nations Unies à New York et à l'Office des Nations Unies à Genève. Elle a été représentée régulièrement aux réunions des organes des Nations Unies à Genève, New York et ailleurs, notamment aux sessions de l'Assemblée générale et de ses différentes Commissions, aux réunions du Conseil économique et social, de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et de la Commission pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance. En 1993, Amnesty International a assisté à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne.

3. Les articles consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptés par les Nations Unies servent de directives aux travaux d'Amnesty International, qui a continuellement encouragé tous les Etats à ratifier ou à accéder au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à ses protocoles facultatifs, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'organisation a continué à faire incorporer des normes relatives aux droits de l'homme dans les législations nationales. Amnesty International s'est également efforcée de promouvoir une plus grande compréhension de ces normes et des travaux des organes des Nations Unies responsables de leur application. Les activités entreprises récemment dans le cadre de sa coopération avec les Nations Unies comprenaient : le lancement d'une campagne visant à faire cesser les "disparitions" et les exécutions extrajudiciaires, qui a été publiée dans un rapport distribué à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et qui contenait des recommandations spécifiques en vue d'améliorer la protection des droits de l'homme par les Nations Unies (Getting away with Murder, AI index ACT/33/25/93 et "Disappearances" and

Political Killings: Human Rights Crisis of the 1990s, ACT/33/01/94); les activités entreprises récemment et ayant un rapport avec les Nations Unies sont reflétées dans un rapport intitulé Peace-keeping and Human Rights (AI index IOR 40/01/94), exposé détaillé des questions touchant les droits de l'homme dans le domaine naissant des opérations de maintien de la paix; ce rapport a été distribué à tous les Etats Membres et aux fonctionnaires pertinents des Nations Unies. Avant la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et jusqu'à sa création en décembre 1993 à la fin de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, Amnesty International a oeuvré en faveur de la création d'un Haut Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme (voir Facing Up to the Failures, AI index IOR 41/16/92, qui est disponible dans toutes les langues des Nations Unies et a été distribué en tant que document officiel des Nations Unies lors de la quatrième réunion du Comité préparatoire de la Conférence mondiale; et un rapport qui a été largement distribué au cours de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, intitulé A High Commissioner for Human Rights: Time for Action, AI index IOR/41/35/93). Enfin, Amnesty International a poursuivi ses activités régulières entreprises au niveau national pour promouvoir la sensibilisation en matière de droits de l'homme ainsi que l'éducation dans ce domaine.

4. Amnesty International est persuadée que la communauté internationale doit exercer un contrôle attentif si l'on veut éviter les violations des droits de l'homme. La principale méthode de travail de l'organisation est donc la vérification et l'analyse de l'information obtenue de toutes les régions du monde se rapportant à des violations des droits de l'homme relevant de son mandat, et une divulgation publique fréquente de ces violations. A ce propos, Amnesty International a soumis des rapports ou a fait des déclarations orales devant les organes des Nations Unies chargés du suivi et de l'application des normes relatives aux droits de l'homme élaborées par les Nations unies. Conformément à la résolution 728 F (XXVIII) du Conseil économique et social, Amnesty International fait rapport sur les violations des droits de l'homme devant être considérées par la Commission des droits de l'homme et sa Sous-Commission aux termes de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social. Elle a régulièrement communiqué des informations au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires de la Commission des droits de l'homme, au Rapporteur spécial chargé d'examiner la question des exécutions sommaires ou arbitraires, au Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions ayant trait à la torture, au Groupe de travail sur les détentions arbitraires, au Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe; au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, et aux rapporteurs spéciaux, représentants et experts chargés d'étudier la situation des droits de l'homme dans des pays spécifiques ainsi qu'aux Rapporteurs spéciaux de la Sous-Commission chargés d'étudier les questions telles que la détention administrative ou les états d'urgence. Amnesty International a également fait des déclarations orales ou soumis des communications écrites sur ces questions à la Commission des droits de l'homme et à sa Sous-Commission. Conformément aux dispositions de l'article 20 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Amnesty International a fourni des informations à l'organe de supervision du traité. Elle a continué à faire part de ses préoccupations au Comité spécial contre l'apartheid.

5. Parmi les autres organisations des Nations Unies et institutions spécialisées avec lesquelles Amnesty International a travaillé, figurent l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Haut Commissariat pour les réfugiés dans le cadre des travaux accomplis par Amnesty International, particulièrement par ses sections nationales, en faveur de la protection des réfugiés et des personnes en quête d'asile. Amnesty International a assisté tous les ans à la Conférence mondiale du travail.

4. ANTI-SLAVERY INTERNATIONAL

(Catégorie II)

Les buts d'Anti-Slavery International (ASI) (anciennement la Société anti-esclavagiste) sont :

a) L'élimination de toutes les formes d'esclavage, y compris le travail forcé;

b) La défense des intérêts des peuples autochtones oppressés et menacés;

c) La promotion des droits de l'homme conformément aux principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

En 1990, le Directeur a représenté l'ASI à la quinzième session du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage et à la huitième session du Groupe de travail sur les populations autochtones. Les rapports soumis au Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage portaient sur les questions suivantes : les esclaves bangladeshis dans la prison centrale de Karachi; les Haïtiens dans les plantations de sucre de la République dominicaine; l'asservissement de la main-d'oeuvre au Pakistan; la Mauritanie; le travail forcé en Birmanie; le Soudan; les domestiques migrants au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; la Convention relative aux droits de l'enfant.

ASI a soumis une communication conjointe avec d'autres organisations non gouvernementales sur le thème "Exploitation du travail des enfants". Le thème de la session était la prévention de la traite des êtres humains et de la prostitution d'autrui. ASI a soumis les trois rapports suivants sur ce sujet : la prostitution forcée en Inde; la prostitution forcée en Turquie; et la traite et la prostitution forcée des femmes birmanes en Thaïlande.

A la huitième session du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, tenue en 1990, ASI a soumis des rapports sur la Birmanie, la Papouasie occidentale, les Chittagong Hill Tracts du Bangladesh et les aborigènes australiens.

A la quarante-deuxième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, tenue en 1990, ASI a soumis une communication sur les formes contemporaines d'esclavage.

A la seizième session du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, tenue en 1991, ASI a soumis des rapports sur : les esclaves bangladeshis dans la prison centrale de Karachi; un rapport rédigé par le Bonded Liberation Front du Pakistan; la servitude pour dettes d'une communauté Dumagat aux Philippines; les Haïtiens en République dominicaine; la prostitution forcée en Inde; les domestiques migrants; et le travail des enfants au Portugal.

A la neuvième session du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, tenue en 1991, ASI a soumis des rapports sur la mort d'aborigènes en détention provisoire; la servitude pour dettes d'une communauté Dumagat aux Philippines; et la Papouasie occidentale.

A la quarante-troisième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, ASI a soumis un rapport sur le référendum qu'il est proposé de tenir au Sahara occidental. Une personne du Timor oriental a pris la parole sous l'égide de l'ASI pour décrire la situation dans son pays. ASI a soumis une déclaration conjointe avec le Nordic Saami Council, le

Inuit Circumpolar Conference et l'International Work Group for Indigenous Affairs sur l'évolution récente de la situation dans les Chittagong Hill Tracts du Bangladesh. ASI a également appuyé une déclaration relative aux pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, qui a été faite lors de la présentation du rapport final du Rapporteur spécial.

A la dix-septième session du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, tenue en 1992, il a été fait des exposés sur la servitude pour dettes et l'esclavage au Brésil; la prostitution forcée des femmes et des filles au Brésil; le travail forcé au Myanmar; et l'évaluation du Groupe de travail au cours de ses quatorzième, quinzième et seizième sessions. ASI et d'autres ONG ont soumis une déclaration conjointe concernant la composition et les méthodes de travail du Groupe de travail.

A la quarante-quatrième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, ASI a fait des déclarations sur le travail des enfants et l'asservissement de la main-d'oeuvre en Asie du Sud; le Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage à sa dix-septième session; et la situation dans les Chittagong Hill Tracts du Bangladesh.

En 1992, ASI a soumis un rapport au Comité des droits de l'enfant, intitulé "Soudan : la guerre, l'esclavage et les enfants". ASI a également soumis un rapport, au nom du sous-groupe chargé de la question du travail des enfants du Groupe des ONG sur les droits de l'enfant.

A la dix-huitième session du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, tenue en 1993, ASI a soumis des rapports sur l'asservissement de la main-d'oeuvre au Népal; la situation de l'esclavage en Mauritanie; l'asservissement de la main-d'oeuvre en Asie du Sud; le trafic et l'esclavage des réfugiés mozambicains en Afrique du Sud; les enfants esclaves d'Asie du Sud; un séminaire sur l'asservissement de la main-d'oeuvre; l'esclavage au Brésil; et l'exploitation des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest et un bulletin des ONG sur l'abolition du travail des enfants.

A la quarante-cinquième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, en 1993, ASI a soumis des rapports sur l'abolition de l'esclavage en Mauritanie et la situation dans les Chittagong Hill Tracts du Bangladesh.

En 1993, au nom du Sous-Groupe sur le travail des enfants du Groupe des ONG sur les droits de l'enfant, ASI a soumis un document sur l'abolition de l'exploitation du travail des enfants.

Le Directeur d'ASI a également assisté aux réunions internationales suivantes :

a) Mettre fin au silence sur les violations des droits de l'homme dans le monde africain (Toronto, Canada, octobre 1991);

b) Congrès sur le travail des enfants en Europe (Tecklenberg, Allemagne, octobre 1991).

ASI a été représentée aux réunions internationales suivantes :

a) Douzième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (octobre 1991);

b) Conférence internationale sur la médiation en faveur des enfants (Amsterdam, janvier 1992);

c) Conférence sous-régionale de l'Organisation internationale du Travail sur l'abolition du travail des enfants et l'amélioration des conditions des enfants qui travaillent (Dakar, février 1992);

d) Séminaire sur le travail des enfants dans l'industrie du tapis (Francfort, 1992);

e) Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 14-25 juin 1993).

5. UNION DES AVOCATS ARABES

(Catégorie II)

L'Union des avocats arabes, établie en 1944, est un confédération pan-arabe d'associations du barreau et de sociétés de droit. L'Union est actuellement composée 27 organisations affiliées, et de plus 200 000 avocats particuliers. L'Union s'efforce de réunir leurs efforts et d'orchestrer leurs activités afin d'améliorer l'indépendance de la profession juridique, l'état de droit, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la participation populaire tant dans le monde arabe que dans le monde entier en formant un consensus public arabe fondé sur les normes et les principes internationalement reconnus énoncés dans les instruments des Nations Unies énumérant les devoirs et obligations de chaque Etat partie.

En qualité de membre du Bureau de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut auprès du Conseil économique et social (CONGO), et de son comité principal, l'Union a participé à toutes les initiatives multilatérales et à certaines initiatives bilatérales entreprises par les membres de la CONGO au cours de la période considérée.

L'Union a assisté à la session de fond de 1993 du Conseil économique et social (Genève, 28 juin-30 juillet 1993). Elle a activement participé aux quarante-sixième, quarante-septième, quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et leurs divers groupes de travail en faisant des déclarations tant écrites qu'orales sur les questions concernant les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés, y compris la Palestine; les droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement; la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans n'importe quelle partie du monde, particulièrement dans les pays et territoires coloniaux ou pays et territoires dépendants; et l'indépendance et l'impartialité de la magistrature et de la profession juridique. Elle a fourni des informations qui ont donné lieu à des débats thématiques et a fait rapport sur des cas de violations des droits de l'homme dans le monde arabe.

Depuis sa création, la principale préoccupation de l'Union a été et reste les droits inaliénables du peuple palestinien. En tant que membre du Bureau du Comité international de coordination, l'Union a assisté aux septième et dixième réunions des Nations Unies à l'intention des ONG internationales sur la question de la Palestine (Genève, 29-31 août 1990, et Vienne, 25-27 août 1993), et a participé aux débats et aux travaux préparatoires du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de la Division des droits des Palestiniens.

L'Union a participé au Séminaire africain sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et l'administration de la justice, tenu au Caire du 8 au 12 juillet 1991. Le séminaire était organisé par le Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat des Nations Unies, en coopération avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Gouvernement égyptien, et faisait partie du programme de services consultatifs et d'assistance technique du Centre pour les droits de l'homme.

En vue de préparer l'Année internationale de la famille, l'Union a participé à la Réunion préparatoire de l'Afrique et de l'Asie occidentale, tenue à Tunis du 29 mars au 2 avril 1993.

Conférence mondiale sur les droits de l'homme

En coopération avec l'Arab Organization for Human Rights et l'Arab Institut for Human Rights, l'Union a créé un Comité préparatoire arabe. Le Comité a publié

et diffusé des informations sur les thèmes et les objectifs de la Conférence mondiale. Les 29 et 30 octobre, il a organisé une réunion à Tunis, à laquelle ont participé 25 ONG nationales et régionales. Le Comité arabe a également participé aux travaux du Forum africain des ONG, tenu à Tunis les 1er et 2 novembre 1992. En outre, il a participé à la Réunion régionale pour l'Afrique, tenue à Tunis, du 1er au 3 novembre, en tant qu'activité préparatoire à la Conférence. En avril 1993, afin de préparer la Conférence, l'Union a participé avec l'Arab Organization for Human Rights et l'Arab Institut for Human Rights à l'organisation de la Conférence arabe sur les droits de l'homme, qui s'est tenue au Caire.

Au cours de la Conférence de Vienne, l'Union a participé au Forum des ONG et, dans le cadre de ce Forum, a organisé un atelier sur le droit à des élections équitables et les méthodes employées pour surveiller les élections. L'Union a également organisé, en coopération avec l'Arab Organization for Human Rights, une exposition intitulée "La bande dessinée et les droits de l'homme", à laquelle ont participé 22 dessinateurs arabes.

Autres activités

La dix-huitième Conférence générale de l'Union, dont le thème était "Les droits de l'homme et la promotion de la démocratie" s'est tenue à Casablanca du 20 au 23 mai 1993. Le Comité des droits de l'homme de la Conférence a organisé une rencontre à laquelle ont participé plus de 700 juristes, intellectuels, et avocats des droits de l'homme. Leurs délibérations ont porté sur la situation des droits de l'homme dans le monde arabe et le rapport de cette réunion a été publié et distribué.

L'Union a participé aux travaux du Séminaire intitulé "L'éducation pour la démocratie et les droits de l'homme", qui a été organisé par l'Arab Institute for Human Rights et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); ce séminaire faisait partie des activités préparatoires entreprises par l'UNESCO en vue de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

L'Union a participé au huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à La Havane. Le rapport du Congrès a été publié en arabe et diffusé dans l'ensemble du monde arabe.

L'Union a activement participé à la fourniture d'informations et à l'organisation d'un certain nombre de réunions pour le Rapporteur spécial des Nations Unies chargé de la situation des droits de l'homme au Soudan. En outre, l'Union a suivi la situation des droits de l'homme au Soudan et a contribué à la campagne lancée en faveur de la libération des prisonniers politiques et de la restauration de la démocratie, de l'état de droit et de l'application des normes relatives aux droits de l'homme.

L'Union a également joué un rôle central dans la défense des prisonniers politiques et des prisonniers d'opinion dans le monde arabe en assignant des avocats membres pour participer à leur défense ou pour faire campagne en faveur de leur libération.

Le Legal Research and Studies Centre (LRSC) de l'Union a également joué un rôle important dans ces activités. Au cours de la période considérée, le LRSC a mené à bien un certain nombre d'activités de recherche, a organisé un certain nombre d'ateliers et de tables rondes dans différents domaines relatifs aux droits de l'homme et a publié les résultats de ces activités. Le LRSC publie également un bulletin mensuel, Law and Human Rights. Le bulletin comprend des articles concernant différentes questions et problèmes touchant les droits de l'homme dans un contexte régional et universel.

6. CARITAS INTERNATIONALIS

(Catégorie II)

Introduction

Fondée en 1951, Caritas Internationalis (CI) est une confédération internationale composée de 125 organisations nationales autonomes, qui a mission, aux termes de son statut, "de répandre la charité et la justice sociale dans le monde". Les buts de l'organisation comprennent l'échange d'informations, la coordination et la participation aux activités de bienfaisance de services sociaux et de développement parrainées par des organisations catholiques. Tous les quatre ans, les organisations nationales membres de CI se réunissent lors de l'Assemblée générale pour prendre des décisions administratives touchant la confédération et pour formuler un plan de travail conjoint. L'Assemblée générale la plus récente a été tenue à Rome, du 23 au 29 mai 1991; son thème était "La charité chrétienne : la solidarité humaine". Lors de l'Assemblée générale de 1991, les organisations Caritas nationales des pays suivants sont devenues membres de Caritas Internationalis : Cuba, Hongrie, Islande, Lettonie, Namibie et Népal. Les principales questions sélectionnées pour réflexion et action au cours de la période 1991-1995 étaient : VIH/SIDA; les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées sur le territoire national; l'environnement; l'économie mondiale; et la famille.

Participation aux réunions ou conférences du Conseil économique et social et autres organes des Nations Unies

CI a participé aux réunions et conférences suivantes :

New York

a) Assemblée générale (1990, 1991, 1992 et 1993);

b) Conférence annuelle du Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des ONG (1991 et 1993);

c) Comité préparatoire chargé de la coopération internationale en matière de lutte contre les drogues et la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les stupéfiants (12-14 février 1990);

d) Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (2 mars-3 avril 1992);

e) Réunion d'évaluation et de planification régionales des ONG et institutions clefs des Nations Unies pour la Conférence sur l'éducation pour tous (17-19 mai 1993).

Genève

a) Les quarante-sixième, quarante-septième, quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de la Commission des droits de l'homme (1990, 1991, 1992, 1993). Lors de chaque réunion, CI a soumis des exposés écrits et a fait des déclarations orales sur la situation des personnes déplacées sur le territoire national;

b) La première session spéciale de la Commission des droits de l'homme, concernant l'ex-Yougoslavie (13-14 août 1992);

c) Les trente-neuvième, quarantième, quarante-deuxième, quarante-troisième, quarante-sixième, quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Comité des droits de l'homme (1990, 1991, 1992, 1993);

d) Les quarante-deuxième, quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (1990, 1991, 1992, 1993);

e) Les quinzième, seizième et dix-septième sessions du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage (1990, 1991, 1992);

f) Les première, deuxième, troisième et quatrième réunions du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (9-13 septembre 1991, 30 mars-10 avril 1992, 14-18 septembre 1992, 19 avril-7 mai 1993). A chaque réunion, CI a soumis des communications écrites sur la situation des personnes déplacées sur le territoire national;

g) La session de fond du Conseil économique et social de 1993 (28 juin-30 juillet 1993);

h) Les quarante et unième, quarante-deuxième, quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (octobre 1990, 1991, 1992 et 1993). A chacune de ces sessions, CI s'est jointe à d'autres ONG pour faire des déclarations orales.

Vienne

a) Commission des stupéfiants (29 janvier-2 février 1990, 29 avril-9 mai 1991, 16 décembre 1991, 6-15 avril 1992, 16-17 décembre 1993);

b) Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (5-16 février 1990, 10-19 février 1992);

c) Les première et deuxième sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (21-30 avril 1992, 13-23 avril 1993);

d) Les trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième sessions de la Commission de la condition de la femme (26 février-9 mars 1990, 27 février-8 mars 1991, 11-20 mars 1992, 17-26 mars 1993);

f) La réunion interinstitutions sur le vieillissement (18-19 février 1993).

Paris

a) Comité intergouvernemental de la Décennie mondiale du développement culturel (4-8 février 1991, 6-10 avril 1992, 29-30 avril 1993);

b) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/Consultations des ONG sur la jeunesse (25-28 septembre 1990, 27 juin 1991, 14-22 septembre 1991, 10-16 novembre 1992);

c) Consultation de l'UNESCO sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes (2-6 décembre 1990);

d) Les cent quarantième et cent quarante et unième sessions du Conseil d'administration de l'UNESCO (12-31 octobre 1992, 10-28 mai 1993).

Rome

a) Les quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième sessions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (26-30 mars 1990, 11-15 mars 1991, 23-27 mars 1992, 19 mars-1er avril 1993);

b) Les quatre-vingt-dix-huitième, quatre-vingt-dix-neuvième, centième, cent deuxième, cent troisième et cent quatrième réunions du Conseil de la FAO (19-30 novembre 1990, 10-21 juin 1991, 5-7 novembre 1991, 9-20 novembre 1992, 14-25 juin 1993, 2-4 novembre 1993);

c) Les vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Conférence de la FAO (9-28 novembre 1991, 6-25 novembre 1993);

d) Les trente-deuxième, trente-troisième, trente-cinquième et trente-sixième réunions Comité de l'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial (PAM) (18-19 mars 1991, 3-13 décembre 1991, 25-29 avril 1992, 31 mai-4 juin 1993, 25-29 octobre 1993);

e) Les treizième et quatorzième réunions du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole (FIDA) (23-26 janvier 1990, 29-30 mai 1991).

Conférences et sommets spéciaux

a) Sommet ministériel mondial sur la réduction de la demande de drogues et la lutte contre la cocaïne (Londres, 9-11 avril 1990);

b) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, juin 1992);

c) Sommet sur la promotion économique des femmes rurales (Genève, 25-26 février 1992);

d) Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 14-25 juin 1993).

Coopération avec les programmes et les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

CI a participé en tant qu'observateur aux réunions du Comité de gestion du Programme mondial de lutte contre le SIDA de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (1990, 1991, 1992, 1993).

CI a publié un article intitulé "Drug abuse: a challenge to Caritas", dans le Bulletin on Narcotics (vol. XLIII, No 1, 1991) du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Au cours du quatrième Séminaire international du Comité des ONG sur la famille, qui s'est tenu à Vienne du 30 novembre au 1er décembre 1992, CI a fait un exposé sur la façon d'aider les familles à faire face à des problèmes sérieux.

Depuis avril 1993, CI fournit des services consultatifs mensuels au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le domaine de la formation des assistants sociaux chargés de la protection professionnelle des enfants en Roumanie.

7. CENTRO NAZIONALE DI PREVENZIONE E DIFESA SOCIALE

(Catégorie II)

Le Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale (CNPDS) a pour but institutionnel la promotion de l'étude et l'application d'un système de prévention du crime et de contrôle social. Il s'acquitte de cette tâche selon une méthodologie multidisciplinaire par l'intermédiaire d'analyses approfondies, de recherches et délibérations novatrices sur les processus de changements sociaux et économiques dans les sociétés contemporaines et les demandes adressées aux professions politiques, économiques, juridiques, judiciaires et sociales. Ce faisant, le CNPDS a entrepris des activités de soutien des Nations Unies afin de réaliser des objectifs communs dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, tout en préservant les valeurs humaines fondamentales et en respectant les droits de l'homme fondamentaux.

Au cours de la période considérée, le CNPDS a poursuivi son étroite collaboration avec les Nations Unies et a entrepris les activités suivantes :

Le CNPDS a contribué aux préparatifs scientifiques du huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants (La Havane, 27 août-7 septembre 1990) en organisant et en publiant le Rapport du septième Colloque conjoint, réuni en coopération avec les quatre principales organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la criminalité [Association internationale de droit pénal (AIDP), Société internationale de criminologie (SIC), Société internationale de défense sociale (SIDS) et International Penal and Penitentiary Foundation (IPPF)], qui entreprennent des activités efficaces au niveau national et international pour lutter contre : a) le crime organisé et b) les activités criminelles terroristes (point III de l'ordre du jour du huitième Congrès des Nations Unies). Le rapport du Colloque a été soumis au Congrès.

Le CNPDS, en coopération avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat des Nations Unies, a oeuvré en faveur de l'application des recommandations des septième et huitième Congrès des Nations Unies (Milan, 1985, et La Havane, 1990), et a poursuivi les travaux préparatoires du neuvième Congrès.

Le 20 décembre 1990, le Secrétaire général du CNPDS et le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne ont signé un mémorandum d'accord visant à créer un Conseil international de recherche scientifique et des sociétés savantes ainsi que des organisations professionnelles et institutions académiques afin de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale en encourageant l'échange d'informations et en fournissant une assistance technique et scientifique à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté mondiale qu'elle dessert.

Conformément aux résolutions 40/32, 41/107, 42/59,43/99, 44/72, 45/107 (annexe, par. 28), 46/152 et 47/91 de l'Assemblée générale, aux résolutions 1986/11, 1987/53, 1988/144, 1989/68, 1990/23, 1990/16, 1990/28, 1992/22 et 1993/34 du Conseil économique et social et à la résolution sur les Principes directeurs relatifs à la prévention du crime et à la justice pénale dans le contexte du développement du septième Congrès des Nations Unies, le Conseil consultatif scientifique et professionnel international du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (ISPAC), a été créé en septembre 1991 et son programme d'activité mondial a été élaboré. Le secrétariat du Conseil est situé au CNPDS qui, depuis 1992, sert également de siège au Comité international pour la coordination (CIC) des quatre ONG susmentionnées. Le Secrétaire général du CNPDS, qui est Secrétaire permanent du CIC, a été élu président de l'ISPAC et Président de son Conseil d'administration.

Conformément à la résolution adoptée par la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale à sa deuxième session (Vienne, avril 1992), et pour préparer la Conférence internationale sur la lutte contre le blanchiment et le contrôle de l'argent qui doit avoir lieu en 1994 le CNPDS a organisé une Réunion internationale d'experts sur le même sujet (Courmayeur (Italie), 23-24 mars 1992).

Du 25 au 27 juin 1992, le CNPDS a organisé, à Courmayeur (Italie), un atelier international sur la protection du patrimoine artistique et culturel afin d'aider l'Organisation des Nations Unies à remplir son mandat, conformément à la résolution sur l'utilisation de l'échange d'informations automatisé pour lutter contre les crimes contre la propriété culturelle amovible adoptée par le huitième Congrès des Nations Unies. L'atelier, auquel ont assisté les représentants de quelque 20 gouvernements, a rédigé une série de recommandations figurant dans la "Charte de Courmayeur", qui doivent être soumises à la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale à sa troisième session (Vienne, 26 avril-6 mai 1994).

Les 20 et 21 septembre 1992, en qualité de secrétariat du CIC, le CNPDS a organisé une réunion internationale préliminaire sur le thème "La justice pénale et les systèmes de police : gestion et amélioration des forces de police et autres services de répression, les poursuites, le pouvoir judiciaire, les établissements pénitentiaires et le rôle des avocats" (point 3 de l'ordre du jour provisoire du neuvième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants); ce thème a été sélectionné par le CIC pour son huitième Colloque conjoint, qui doit avoir lieu en 1994.

Conformément à la résolution 1992/13 du Conseil économique et social, en coopération avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, le CNPDS a organisé, à Palerme (Italie) du 10 au 12 décembre 1992, une Conférence internationale sur "La Mafia : que faire d'autre?" La Conférence avait pour but d'analyser certains aspects du problème de la Mafia, de délibérer sur les mesures à prendre pour lutter contre celle-ci, et d'identifier les stratégies prospectives appropriées, tant au niveau national qu'au niveau international. L'ISPAC a réuni différents documents soumis à la Conférence et les a publiés en un volume.

Du 12 au 16 mai 1993, l'ISPAC, le CNPDS et l'International Institute for the Sociology of Law, en coopération avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, ont organisé un atelier international sur la protection des victimes et le règlement des conflits. L'atelier a été accueilli par le Gouvernement basque à Oñati (Espagne). Lors de l'ouverture de la réunion, qui était organisée conformément à la résolution 1990/22 du Conseil économique et social, le Secrétaire général du CNPDS a fait une déclaration de fond.

En 1992/93, le CNPDS a exécuté un projet de recherche sur l'inadaptation juvénile dans les zones urbaines. Les résultats de ce projet ont été examinés lors d'un atelier international tenu à Courmayeur (Italie), les 19 et 20 juin 1993; les débats de l'atelier étaient axés sur les activités entreprises par les Nations Unies dans le domaine de la délinquance et de la criminalité juvéniles dans les zones urbaines, ainsi que de la protection des droits de l'enfant s'agissant de la justice juvénile, afin d'analyser le phénomène de la marginalité sociale des jeunes et les interventions des institutions responsables.

Du 9 au 12 décembre 1993, le CNPDS, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé, à Courmayeur (Italie), une session de réflexion sur les minorités, le multiculturalisme et la culture de globalisation afin de discuter des questions juridiques relatives à la protection des minorités dans des sociétés multiculturelles ou multi-ethniques.

Lors du Forum mondial des ONG intitulé "La promotion des familles pour le bien-être des individus et des sociétés", organisé pour lancer l'Année internationale de la famille (Malte, 28 novembre-2 décembre 1993), le CNPDS a soumis un document sur le bénévolat et la famille.

8. COALITION CONTRE LE TRAFIC DES FEMMES

(Catégorie II)

La Coalition contre le trafic des femmes a pour objectif général de promouvoir les droits de l'homme des femmes en oeuvrant dans le cadre des instruments des Nations Unies afin d'éliminer l'exploitation sexuelle des femmes - particulièrement en ce qui concerne la prostitution et l'exploitation exercée par l'industrie du sexe. La Coalition sert de cadre au lancement et à la coordination des programmes et des activités internationaux visant à promouvoir et à élargir les droits de l'homme des femmes conformément à l'esprit et aux objectifs de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Selon son mandat, la Coalition oeuvre par l'intermédiaire d'organisations régionales qui travaillent en relation avec des organisations et projets locaux dans chaque région du monde dans un effort visant à élargir la base locale des activités entreprises par les ONG pour lutter contre l'exploitation sexuelle.

La Coalition comprend à l'heure actuelle 90 organisation affiliées venant de toutes les régions du monde. Aux Etats-Unis, 30 personnalités se sont affiliées à la Coalition. La composition de la Coalition a augmenté de façon significative, particulièrement dans les régions de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Europe, où des réseaux régionaux ont été créés. L'oeuvre de la Coalition a été renforcée par ses actions coordonnées avec d'autres ONG dotées du statut consultatif, telles que la Fédération abolitionniste internationale, la Fédération internationale des droits de l'homme et le Mouvement du tiers monde contre l'exploitation des femmes.

En avril 1991, la Coalition et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont tenu une Réunion internationale d'experts sur l'exploitation sexuelle, la violence et la prostitution. La réunion a évalué la pertinence de la Convention de 1949 pour la répression de la traite des être humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui face à l'industrialisation mondiale du sexe. Reconnaissant que la Convention de 1949 reste utile mais a une capacité limitée pour lutter contre l'industrie mondiale contemporaine du sexe, notamment face à l'énorme accroissement de la prostitution qu'elle a produit, la réunion d'experts a recommandé l'élaboration d'une nouvelle convention. Les éléments de la nouvelle convention, élaborés lors de cette réunion, sont compatibles avec les dispositions des conventions relatives aux droits de l'homme des Nations Unies et sont fondés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme en élargissant les normes relatives aux droits de l'homme afin de faire de l'exploitation sexuelle une violation des droits de l'homme.

Les conclusions et recommandations de cette réunion ont été publiées en anglais et en français par l'UNESCO et la Coalition dans le Penn State Report (1991), qui comprend une nouvelle étude juridique et une analyse de la Convention de 1949. Le rapport a été distribué à l'avance et présenté ensuite oralement par des représentants de l'UNESCO et de la Coalition au Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, qui s'est réuni à Genève en août 1991, et dont le thème central était la prostitution, la traite des femmes et la Convention de 1949. Les éléments de la nouvelle convention et les questions soulevées par la délégation de 10 membres de la Coalition ont été publiés dans le rapport de la réunion du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage. En automne 1991, la Coalition a participé au séminaire sur les mesures à prendre pour lutter contre la traite des femmes et la prostitution forcée en tant que violations des droits de l'homme et de la dignité humaine, organisé par le Comité européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe.

Depuis le début du printemps de 1991 jusqu'en juin 1993, la Coalition a activement participé à un grand nombre de consultations des ONG tenues pour préparer la Conférence mondiale des droits de l'homme (Vienne, 1993). Les ONG dotées du

statut consultatif ont tenu une consultation, parrainée par le Comité des ONG pour les droits de l'homme, en juin 1991. Lors de cette consultation, la Coalition a soumis les éléments de la nouvelle convention contre l'exploitation sexuelle, qui ont été adoptés et inclus dans le rapport de cette réunion et envoyés ensuite au secrétariat de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. En janvier 1993, la Coalition a participé au Groupe de travail sur les droits de la femme de la Conférence préparatoire pour l'Amérique latine et des Caraïbes de la Conférence mondiale des droits de l'homme. En mars 1993, la Coalition a été représentée à la réunion du Comité préparatoire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. La résolution des ONG comprenait une recommandation concernant la convention contre l'exploitation sexuelle proposée.

En 1992, avec une assistance financière de l'UNESCO, la Coalition a tenu une série de séances de rédaction à New York et à la Penn State University pour développer les projets d'articles de la nouvelle convention. Des experts dans le domaine du droit international et des droits de l'homme et des représentants de l'UNESCO et de la Coalition ont participé à ces séances. En octobre 1992, à New York, dans le cadre de la rédaction des articles, la Coalition et l'UNESCO ont parrainé une réunion d'une journée à l'intention des ONG oeuvrant dans le domaine de droits de l'homme et des droits de la femme.

Pendant la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Coalition, en coordination avec l'UNESCO et en collaboration avec des ONG dotées du statut consultatif, a organisé un Forum des ONG d'une journée composé de plusieurs groupes sur l'exploitation sexuelle et les droits de l'homme des femmes. En collaboration avec l'UNESCO, la Coalition a commencé les travaux préparatoires d'une table ronde qui doit avoir lieu lors du Forum des ONG de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995).

9. COMMISSION DES EGLISES POUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES DU CONSEIL OECUMENIQUE DES EGLISES

(Catégorie II)

La Commission des Eglises pour les affaires internationales (CEAI) dessert le Conseil oecuménique des Eglises (COE), ses 326 églises membres dans plus de 125 pays regroupant au total plus de 400 millions de membres; les conseils régionaux et nationaux des églises chrétiennes dans le monde entier; et les organes religieux mondiaux. Son but est d'informer les églises sur les questions mondiales et de les aider à promouvoir la paix avec la justice et la liberté; le développement du droit international et d'institutions internationales efficaces; le respect et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté religieuse; les efforts de désarmement; l'amélioration de la justice économique et sociale, le droit à l'autodétermination des peuples, et des entreprises sociales, culturelles, éducatives et humanitaires.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Au cours de la période 1990-1993, la CEAI/COE a participé à un grand nombre d'activités diverses liées aux travaux du Conseil économique et social.

Elle maintient des contacts réguliers avec le Centre pour les droits de l'homme, et envoie des délégations composées de représentants de plusieurs régions du monde, aux réunions de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission, où elle a fait des communications tant écrites qu'orales sur les problèmes pressants dans le domaine des droits de l'homme. Elle a coopéré avec les rapporteurs spéciaux et les comités ad hoc en fournissant des informations périodiques et en facilitant les contacts avec les organisations des droits de l'homme, les organes religieux et les victimes dans les cas à l'étude.

Elle a été régulièrement représentée aux réunions de la Commission de la condition de la femme, où une attention particulière a été accordée à la violence à l'égard des femmes, le rôle des femmes dans le développement et la promotion de la participation des femmes à tous les niveaux de la société. Comme elle l'a déjà fait à Nairobi et Copenhague, elle a l'intention d'organiser un forum oecuménique sur les femmes à Beijing, dans le cadre de la future Conférence mondiale. La CEAI/COE a également coopéré avec le Comité des établissements humains, le Comité des sociétés transnationales et la Commission du développement social.

Relations avec les institutions spécialisées

La CEAI/COE est dotée du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et coopère régulièrement avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle coopère également avec des organisations intergouvernementales régionales telles que l'Organisation des Etats américains (OEA), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Conseil de l'Europe.

Autres activités pertinentes

La CEAI/COE a suivi de près les travaux du Conseil de sécurité pendant la période considérée, et a correspondu fréquemment avec le Secrétaire général en ce qui concerne des points inscrits à son ordre du jour. Elle a cherché à stimuler le dialogue sur des questions relatives à un gouvernement mondial dans la période

d'après la guerre froide, et a exposé ses vues par l'intermédiaire de contacts directs avec les organes pertinents des Nations Unies et le Secrétariat, et à une plus grande échelle par le biais de ses nombreuses publications, cherchant à renforcer l'opinion publique en faveur de l'Organisation à ce point critique de son histoire.

Grâce à son bureau central de Genève et à son bureau de liaison au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, la CEAI maintient des relations de travail régulières avec un grand nombre de bureaux du Secrétariat des Nations Unies à différents niveaux. Au cours de la période quadriennale, elle s'est concentrée sur des questions relatives à l'Agenda pour la paix, particulièrement en ce qui concerne le règlement des conflits et le règlement pacifique des conflits; les droits de l'homme, une attention particulière étant apportée à l'application des résolutions, déclarations et normes; les problèmes relatifs à l'environnement, particulièrement le réchauffement de la planète; les tendances de l'économie mondiale, une attention particulière étant accordée au développement international et à la dette mondiale; les réfugiés et les migrants, particulièrement en ce qui concerne le maintien de hautes normes internationales de protection; et les programmes en faveur des femmes, de la jeunesse et des enfants, particulièrement l'incidence accrue de la pauvreté et de la violence parmi ces populations.

Grâce à ses publications périodiques et occasionnelles, le COE apporte un appui aux activités d'information des Nations Unies en informant les églises du monde entier d'une grande variété d'activités entreprises par les Nations Unies et en encourageant leur participation et leur soutien. Une attention particulière est apportée à la coopération sur le terrain avec les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies dans des domaines tels que le développement économique et social, la protection et l'aide aux réfugiés, et la paix et le règlement des conflits. Afin de mettre en pratique la conviction exprimée dans la Charte des Nations Unies que l'Organisation est un instrument des "peuples", la CEAI/COE a veillé à ce que les délégations chargées de la représenter lors des réunions et conférences des Nations Unies, aient une large représentation régionale, un équilibre entre les hommes et les femmes et la participation de jeunes.

Conclusions

Vu l'espace limité disponible, le rapport d'une organisation non gouvernementale mondiale ayant une composition et une portée comme celle de la CEAI/COE est nécessairement restreint à un aperçu général. Ce rapport a pour but de prouver l'engagement continu de cette organisation à la promotion des buts et des idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies, tel qu'il a été exprimé par les représentants des Eglises à la Conférence de San Francisco en 1945.

Les activités du Conseil oecuménique des Eglises reflètent l'intérêt qu'il porte à un grand nombre de questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil économique et social et vont au-delà des domaines de compétence d'autres organes et institutions spécialisées des Nations Unies. En termes concrets, le COE a affecté annuellement plus de 50 millions de dollars à des programmes de développement économique et social, d'assistance aux réfugiés et de secours d'urgence aux victimes de conflits et de catastrophes naturelles, de défense des droits de l'homme et d'amélioration de la condition des femmes, des jeunes et des enfants dans le monde entier. Les contributions directes totales faites par ses églises membres dans ces domaines représentent plusieurs fois ce montant. En outre, dans de nombreux cas, le Conseil a fourni du personnel et une infrastructure organisationnelle pour l'exécution de programmes des Nations Unies sur le terrain. Il a également participé à la surveillance des élections et au suivi de la situation des droits de l'homme dans les cas de transition à l'indépendance ou à la démocratie supervisés par les Nations Unies.

...

10. CONSEIL DU COMMONWEALTH POUR L'ECOLOGIE HUMAINE

(Catégorie II)

Objectif

Le Conseil du Commonwealth pour l'écologie humaine (CHEC) a pour objectif d'assurer que les principes de l'écologie humaine soient incorporés dans les valeurs et les attitudes des individus et des organisations de la société et de développer l'application de l'écologie humaine. De tels programmes satisfont le besoin de réaliser le potentiel humain d'une vie holistique, de conserver les ressources et de mettre fin à la dégradation de l'environnement, et d'agir comme catalyseur afin de favoriser l'interaction des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux actifs dans le secteur de l'éducation.

Expansion géographique

Au cours de la période 1990-1993, les programmes du Conseil ont continué de s'étendre dans chaque région du monde. Ces quatre dernières années, de nouveaux programmes dans le domaine de l'écologie humaine ont été lancés dans les pays suivants : Australie, Maurice, Barbade, Pakistan, Sri Lanka, Ouganda, Guyana, Nigéria, Canada, Zimbabwe et Inde. Au cours des deux dernières années, CHEC-Inde, créé en 1979, qui a son siège au Rajasthan, a étendu ses travaux à sept autres Etats. CHEC a maintenant 22 organisations affiliées dans 22 pays du Commonwealth et deux organisations affiliées en dehors du Commonwealth, au Brésil et en Indonésie.

Nouvelles sources de financement

La Fondation pour l'écologie humaine, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Administration du développement outre-mer), la Fondation du Commonwealth, le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Agence canadienne de développement international et le Centre de recherches pour le développement international du Canada restent les sources régulières de financement du Conseil. Le niveau de financement de chaque source a varié suivant le type d'activité et le soutien financier nécessaire à l'activité. Le Conseil a récemment terminé un document de fond visant à faciliter l'engagement de nouvelles sources de financement, tant au niveau national qu'international. Un soutien substantiel et régulier est fourni par l'UNESCO et un soutien occasionnel par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

Association avec les organes des Nations Unies

Depuis 1972, le CHEC est doté du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. En 1979, l'UNESCO a accordé le statut consultatif "C" au CHEC. Le CHEC entretient des relations de travail avec le PNUE.

Affiliation à une ONG internationale dotée du statut consultatif

Le CHEC est membre de la Commission sur l'éducation de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Un représentant du CHEC a siégé au Conseil de la Coalition internationale pendant 10 ans et est actuellement un membre actif.

Participation aux conférences du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux autres réunions des Nations Unies

Le CHEC a participé aux réunions de la Commission du développement durable.

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

Le CHEC continue de collaborer avec l'UNESCO dans les domaines suivants : a) le parrainage de conférences, la présentation de documents d'experts; b) la fourniture, sur contrat, d'une documentation relative à l'éducation en matière d'environnement, et la production de livres sur les débats; au cours des quatre dernières années, cinq conférences/séminaires internationaux et régionaux organisés par le CHEC ont été coparrainés par l'UNESCO; c) financement et expertise conjoints relatifs au renforcement institutionnel (par exemple, Pakistan, Inde); d) Collaboration conjointe à des projets régionaux en matière d'éducation.

Autres activités pertinentes

Conférences internationales

Au cours de la période 1991/92, en association avec l'UNESCO, il a été organisé trois séminaires régionaux sur le thème "Ecologie humaine, gestion et éducation en matière d'environnement", aux Caraïbes et en Asie et un séminaire de synthèse au Canada. Les conclusions de ces réunions ont défini le rôle de l'écologie humaine en tant que principe directeur à tous les niveaux : éducation en matière d'environnement et de gestion des écosystèmes naturel et urbain, mise en valeur des ressources en terres, en eau, en énergie et des ressources marines et principes de responsabilité sociale et de participation populaire. Selon les recommandations de ces réunions, CHEC-Inde a fait une deuxième contribution en organisant, à Delhi, quelques mois plus tard (mars 1992), un séminaire préparatoire à la CNUED portant sur un thème similaire, axé sur l'éthique de l'environnement - droit et éducation.

En avril 1992, le CHEC a organisé, au Royaume-Uni, une conférence consultative, coparrainée par l'UNESCO, préparatoire à la CNUED, sur le thème "Le développement durable grâce à un dialogue des cultures". Les organisations suivantes se sont associées à cette initiative : Secrétariat du Commonwealth, Soka Gakkai International et la Fondation du Commonwealth. Le document de cette conférence a été largement distribué aux organisations participantes et aux ONG.

En juin 1992, après avoir assisté à deux Réunions préparatoires de la CNUED, le CHEC a participé activement au Sommet de la Terre où il était représenté par quatre délégués venant d'Afrique, d'Amérique latine et du siège du CHEC. Les travaux actuels du CHEC comprennent le renforcement des ses activités relatives à la préparation de la CNUED et à la CNUED elle-même et au suivi de Rio, un accent particulier étant mis sur les documents de la CNUED. Le CHEC a entrepris de créer des liens avec la Convention sur la diversité biologique.

Collaboration avec les conférences internationales

Le Conseil a participé aux conférences internationales suivantes :

a) INTECOL : a soumis un document au Colloque sur "L'écologie humaine à la force de l'âge - un aperçu international" (Beijing, 1990);

b) Society for Human Ecology : a assisté aux sessions sur l'écologie humaine appliquée (Michigan, avril 1990);

c) Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth (Zimbabwe, 1991, et Chypre, 1993);

d) Séminaires régionaux, 1991 (voir ci-dessus);

e) Society for Human Ecology, "La responsabilité humaine et les changements mondiaux" (Goetborg, juin 1991);

f) Réunion préparatoire de la CNUED, Séminaire international de formation à l'éducation en matière d'environnement (Egypte, 1991);

g) Conférence consultative pan-Commonwealth, Royaume-Uni, "Le développement durable grâce à un dialogue des cultures" (Royaume-Uni, avril 1992);

h) Gouvernement du Royaume-Uni "Post-Rio", "Journée du partenariat du Commonwealth" (Manchester, 19 septembre 1993);

i) En 1993, des activités préparatoires ont été entreprises en faveur d'un programme du Commonwealth, dans le cadre du Forum mondial de 1994, Manchester ("Les villes et le développement rural durable : faire face aux empreintes des villes sur le milieu rural"), 23 et 28 juin 1994.

Dans le cadre des activités de suivi de la CNUED (voir ci-dessus), le CHEC, en association avec le Département de l'environnement du Gouvernement du Royaume-Uni, a organisé avec succès l'ouverture de la Conférence sur le partenariat pour le changement. La Journée du partenariat du Commonwealth a fourni l'élan au Forum mondial du Commonwealth de 1994, organisé par le CHEC, coordonnant et intégrant quelque 24 organes professionnels et ONG du Commonwealth appuyé par la Fondation du Commonwealth, le Secrétariat du Commonwealth et l'UNESCO, et élaborant un programme opérationnel centré sur sept ateliers orientés vers l'action.

Consultations et coopération avec des fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies

Le Chef du service administratif du CHEC maintient des contacts réguliers avec des hauts fonctionnaires de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et des représentants de ces organes ont assisté aux manifestations organisées par le CHEC.

Autres activités

Le CHEC a été l'un des premiers participants au Régime de financement conjoint établi par le Gouvernement du Royaume-Uni, lancé en 1986 afin de fournir une aide directe aux projets entrepris dans les pays en développement. Le Régime finance jusqu'à 50 % des programmes approuvés et, entre 1990 et 1993, le CHEC avait six projets en cours en Inde et en Ouganda, utilisant les services de consultants du Royaume-Uni sur le terrain. Les projets du CHEC couvrent des domaines tels que le développement des ressources humaines et l'amélioration de l'environnement. Une plus grande partie du budget consacré à l'aide a récemment été affectée au Régime, et le CHEC s'occupe activement de développer d'autres projets en Asie et en Afrique.

11. COMITE DE COORDINATION D'ORGANISATIONS JUIVES

(Catégorie II)

Le Comité de coordination d'organisations juives (CCOJ) est une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Il a été créé en 1940 et représente plus d'un million de membres dans plus de 50 pays par l'intermédiaire de trois organisations constitutives : B'nai B'rith International, le Board of Deputies of British Jews et le South African Jewish Board of Deputies.

Au cours des quatre dernières années, le CCOJ a été représenté activement à toutes les sessions du Conseil économique et social, de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, et à des réunions des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il a également été représenté à toutes les réunions préparatoires de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, à la Réunion régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et à la Conférence mondiale à Vienne, où il a envoyé une délégation de 16 personnes venant de sept pays.

Le représentant principal du CCOJ a joué un rôle actif au Comité des ONG des Nations Unies pour les droits de l'homme. En qualité de Vice-Président, il a organisé et dirigé les efforts déployés par les ONG en faveur de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme. En qualité de Président de 1991 à 1994, il a aidé à organiser deux conférences satellites pour préparer la Conférence mondiale, et était le chef de la communauté des ONG au Forum de Vienne et à la Conférence mondiale. Il a également lancé les débats parmi les ONG sur les nouvelles frontières dans le domaine des droits de l'homme, telles que les problèmes contemporains de génocide, les droits de l'homme et l'environnement, les droits de l'homme et le développement, les droits de l'homme et la démocratie, et les droits de l'homme et la paix, ainsi que les problèmes auxquels doivent faire face les groupes relativement peu protégés tels que les femmes, les enfants et les populations autochtones.

A la suite de la décision prise par la Conférence mondiale de demander au Secrétaire général de donner une priorité élevée à la création d'un Haut Commissariat pour les droits de l'homme, il a organisé trois réunions publiques avec les diplomates des Nations Unies pour discuter de la question, a coordonné les efforts déployés en faveur de la création d'un Haut Commissariat et a préparé un bulletin d'information retraçant l'historique de la question, qui a été largement distribué et il a aidé à la sensibilisation à la nécessité de créer un Haut Commissariat.

Au cours de la même période, il a également organisé des conférences aux Nations Unies sur "La sécurité mondiale au XXIe siècle", "Nouveaux défis auxquels doit faire face la communauté des ONG", et "Réformer le Conseil de sécurité".

En 1991, le représentant principal a été nommé délégué au Forum des Nations Unies sur la jeunesse, qui s'est tenu à Vienne, représentant le Comité des ONG pour la jeunesse au Siège des Nations Unies à New York. Il a également été réélu Président honoraire du Comité.

En 1992, le représentant principal a été nommé par le Président des Etats-Unis d'Amérique à la Commission des Etats-Unis chargée d'améliorer l'efficacité des Nations Unies, et a été élu Secrétaire de la Commission par ses membres.

En 1993, le représentant principal a été invité par le Gouvernement du Liechtenstein à participer à une réunion d'experts sur l'autodétermination. Le

document qu'il a présenté sur le sujet, élargi aux fins de publication, a été publié en tant que monographie.

Les représentants du CCOJ à Genève et à Vienne ont joué un rôle très actif dans leurs centres des Nations Unies respectifs et les représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris ont également joué un rôle directeur, particulièrement en participant aux réunions et aux conférences de l'UNESCO et aux activités des ONG relatives à l'éducation en matière des droits de l'homme.

12. ORGANISATION ORIENTALE REGIONALE POUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

(Catégorie II)

I. Introduction

L'Organisation orientale régionale pour l'administration publique (EROPA), qui est une organisation asiatique d'Etats, de groupes et de particuliers de la région de l'Asie et du Pacifique, a été fondée en 1960 pour répondre à un désir commun aux pays en développement de promouvoir la coopération régionale en améliorant les connaissances, les systèmes et les pratiques de l'administration publique pour contribuer à accélérer le développement économique et social. A l'heure actuelle, l'EROPA compte 13 Etats membres, 90 membres institutionnels (instituts ou écoles d'administration publique, universités, administrations nationales et organismes municipaux) et 301 membres à titre personnel. EROPA a été dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en 1966.

B. Structure

Les organes principaux de l'EROPA sont l'Assemblée générale, le Conseil exécutif et le Secrétariat général, en plus de trois centres spécialisés : le Centre EROPA d'administration locale à Tokyo, le Centre EROPA de formation à New Delhi et le Centre EROPA de gestion du développement, en République de Corée. L'Assemblée générale est composé de tous les Etats, groupes et particuliers membres d'EROPA et se réunit tous les deux ans. Elle formule les politiques de caractère général et donne une direction financière d'ensemble à l'organisation. Elle approuve également les candidatures des Etats et les budgets et les comptes d'EROPA. Le Conseil exécutif, qui est l'organe directeur d'EROPA, se réunit une fois par an. Il est composé d'Etats membres désignés et de représentants élus par les membres institutionnels et les particuliers. Le Conseil dirige les activités de l'organisation, détermine les procédures de travail et l'ordre du jour, la date et lieu de l'Assemblée générale.

Le Secrétariat général, situé à Manille, exécute les décisions et instructions du Conseil, coordonne les travaux des divers centres, et prépare des communications et documents pour toutes les réunions de l'EROPA. Le Secrétariat fonctionne avec un budget annuel de 35 000 dollars E.-U. provenant de cotisations, et recettes diverses telles que la vente de publications et le revenu des placements. Son personnel comprend neuf personnes travaillant à temps partiel, dont le Secrétaire général. Les trois centres reçoivent un appui des pays respectifs dans lesquels ils sont situés. Le Centre de gestion du développement, qui se trouve à l'Institut central de formation des fonctionnaires (COTI) (République de Corée) organise des programmes de formation visant à développer et à améliorer les programmes d'organisation et de gestion de l'administration publique dans la région. Le Centre EROPA de formation, qu'accueille l'Institut indien d'administration publique à New Delhi offre des programmes de formation dans divers domaines de l'administration publique. Le Centre EROPA d'administration locale, au Collège de l'autonomie locale du Ministère de l'intérieur, à Tokyo, organise des programmes de formation de groupes sur l'administration publique locale à l'intention de fonctionnaires s'occupant d'administration locale dans la région de l'EROPA.

III. Activités

La quatorzième Assemblée générale/Conférence a été tenue à Beijing en octobre 1991, et avait pour thème "Réforme administrative visant à améliorer la productivité de la bureaucratie". Le Directeur de la Division de l'administration pour le développement du Département de la coopération technique pour le développement. Le Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (CDAP) a été représenté par son Directeur et l'Institut international des sciences administratives (IISA), par son Vice-Président. La quinzième Assemblée générale/Conférence a été tenue à Téhéran en novembre 1993 et portait sur le thème "L'administration publique et le développement durable". Lors de cette conférence, les Nations Unies étaient représentées par le Directeur du Département de la Coopération technique pour le développement. La trente-septième réunion du Conseil exécutif a eu lieu à Kuala Lumpur en octobre 1990; la trente-huitième réunion à Beijing en octobre 1991; la trente-neuvième réunion à Séoul en octobre 1992, cette réunion était coparrainée par le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales; et la quarantième réunion a eu lieu à Téhéran en novembre 1993.

Au cours de la période à l'examen, les séminaires suivants ont été organisés : la gestion financière du secteur public, parrainé par EROPA, en collaboration avec la Fondation allemande pour le développement international, février/mars 1990; responsabilité de la fonction publique, Kuala Lumpur, octobre 1990; la réforme administrative visant à améliorer la productivité de la bureaucratie, Beijing, octobre 1991; la décentralisation pour la démocratisation et le développement, Séoul, octobre 1992; l'administration publique et le développement durable, Téhéran, novembre 1993.

Entre 1990 et 1993, le Centre de gestion du développement d'EROPA a exécuté quatre programmes internationaux de développement de l'administration à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux de la région d'EROPA, au campus de COTI à Kyenggido (République de Corée). Le Centre d'administration locale d'EROPA à Tokyo a lancé les projets suivants : i) étude comparée du rôle joué par l'administration locale dans le développement des zones rurales dépeuplées, en 1990 et, ii) études comparées de l'administration publique : le rôle par les résidents, les organisations non gouvernementales et les agences semi-publiques dans l'administration locale, en 1992. Le Centre a également organisé les vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième et vingt-neuvième sessions de son Cours de formation en groupes sur l'administration publique locale, à l'intention des fonctionnaires locaux de la région d'EROPA. En mars 1990, avec le coparrainage de l'Asia Foundation, une équipe d'étude des élections composée de quatre membres d'EROPA a mené à bien une étude d'observation des élections locales tenues au Bangladesh.

En 1993, en collaboration avec le Département du développement économique et social du Secrétariat des Nations Unies, il a été mis en oeuvre un projet de recherche sur les changements et les tendances de l'administration publique. Le projet comprenait la participation de pays de la région d'EROPA, tels que la République de Corée, l'Indonésie, l'Inde, la Malaisie, l'Australie et les Philippines. EROPA est l'institution chef de file de ce projet qui est toujours en cours.

Le Secrétaire général d'EROPA a assisté à la Réunion d'experts des Nations Unies en matière d'administration publique et de finances (New York, février 1992). EROPA a été chargée par la Division des sociétés transnationales et de la gestion du Département du développement économique et social d'entreprendre une recherche sur les changements et les tendances de l'administration publique dans la région de l'Asie. Le Directeur de la recherche et des publications a représenté EROPA à la Réunion des Nations Unies tenue à New York sur le sujet. La Division des sociétés transnationales et de la gestion et EROPA ont coparrainé le séminaire sur la décentralisation en Asie, tenu à Séoul en octobre 1992. EROPA a été représentée à

la onzième Réunion d'experts en matière d'administration publique et de finances (Genève, 6-14 octobre 1993).

Publications d'EROPA

Le programme de publications sur l'administration publique et les domaines connexes est l'un des aspects majeurs des activités de l'EROPA. Afin de remplir ses fonctions de diffusion des résultats de ses projets de recherche, de conférences, de séminaires et de réunions, l'organisation publie des livres, des monographies, une collection de documents ad hoc, les actes de ses conférences et le Journal de l'EROPA. Au cours de la période considérée, EROPA a fait paraître les publications suivantes : a) de janvier 1990 à juin 1993, 13 numéros de EROPA Bulletin; b) de 1989 à 1992, quatre volumes de l'Asian Review of Public Administration (ARPA). Les livres suivants ont été publiés :

Administrative Reform Towards Promoting Productivity in Bureaucratic Performance, volumes 1 et 2, publiés sous la direction de Zhang Zhijian, Raul P. de Guzman et Mila A. Reforma, 1991, 693 pages;

Public Administration in the 1990s: Challenges and Opportunities, publié sous la direction de G. B. N. Pradhan et Mila A. Reforma, 1991, 401 pages;

Public Administration in Asia and the Pacific, publié sous la direction de Ledivina V. Carino, 1991;

Decentralization Towards Democratization and Development, collection de documents sélectionnés soumis au séminaire/atelier régional sur la décentralisation en Asie, parrainé conjointement par la Division des sociétés transnationales et de la gestion du Département du développement économique et social du Secrétariat des Nations Unies, EROPA et le Gouvernement de la République de Corée, en octobre 1992.

IV. Liens

EROPA a continué à promouvoir des liens avec d'autres institutions internationales, régionales et nationales non seulement dans la région de l'Asie/Pacifique mais également dans d'autres parties du monde. Parmi ces organisations figurent : le CDAP, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Fondation allemande pour le développement international, l'International Development Research Centre, la Fondation Ford, l'Asia Foundation, l'Agency for International Development des Etats-Unis, l'IISA, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (UIV), l'Exposition mondiale japonaise (EXPO'70) et le Jichi Sogo Centre. EROPA a, à plusieurs reprises, reçu des bourses de ces sources en vue de financer des activités de recherche, des programmes de formation et des séminaires, et des bourses de voyage pour permettre aux participants des pays membres d'assister à des conférences et séminaires organisés par EROPA. Un échange mutuel d'informations et d'expériences est fourni par l'intermédiaire de la participation de représentants de pays membres aux conférences organisées par l'IISA, l'UIV, l'Association of Development Research and Training Institutes of Asia and the Pacific, le CDAP, et par le biais de la participation de représentants de ces organisations à des réunions et conférences organisées par EROPA. Des échanges de publications encouragent également des liens plus étroits avec ces organisations.

13. FONDATION DU PACIFIQUE SUD

(Catégorie II)

Buts et objectifs de l'organisation

La Fondation du Pacifique Sud (FPS), fondée en 1965 sous le nom The Foundation for Emerging People, avait pour but "d'aider à l'accroissement des organisations non gouvernementales dans les nations nouvelles". Son objectif était de fournir des ressources et une assistance technique aux communautés locales pour les aider à résoudre leurs problèmes par le biais de leurs propres structures.

Changements dans la composition géographique

Au cours de la période 1990-1993, les membres de la Fondation en Australie, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Vanuatu, à Kiribati, à Fidji, aux îles Salomon, à Tonga, au Samoa et au Canada ont formé un groupe de 11 nations avec l'institution mère de la Fondation aux Etats-Unis qui est devenu la Foundation of the Peoples of the South Pacific International (PSPI). La FSPI est immatriculée en Papouasie-Nouvelle-Guinée et a son siège à Fidji, où elle entretient des relations étroites avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des organes des Nations Unies et institutions spécialisées tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Au cours de la période 1990-1993, la composition géographique de la Fondation s'est accrue de façon significative dans l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques. Le Conseil des directeurs de la Fondation a voté pour former une nouvelle division - Counterpart Foundation Inc. - devant assurer le fonctionnement de la FPS dans les nations ne faisant pas partie des îles du Pacifique. Counterpart/FPS a actuellement des membres affiliés en Fédération de Russie, et dans les Républiques d'Ukraine, de Moldova et au Bélarus et est en train de recruter de nouveaux membres au Kazakhstan et au Kirghizistan.

Changements concernant les sources de financement

Au cours de la période considérée, il y a eu d'importants changements dans les sources de financement de la Fondation. Les nouvelles sources étaient notamment la MacArthur Foundation et la Lounsbery Foundation (Etats-Unis), le Département d'Etat des Etats-Unis et le Department of Defense Humanitarian Assistance and Excess Property Programmes, et des institutions internationales donatrices telles que CEBEMO aux Pays-Bas et MISEREOR en Allemagne.

Coopération avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif

Au cours de la période à l'examen, la FPS a signé un mémorandum d'accord avec le Fonds mondial pour la nature/World Wildlife Foundation afin d'entreprendre conjointement des travaux dans les domaines de l'environnement et de la conservation.

Participation aux réunions et conférences des Nations Unies

La Fondation du Pacifique Sud/Counterpart participe aux réunions d'information annuelles organisées par le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et assiste à toutes les réunions de l'Assemblée générale relevant de son domaine de compétence. En outre, FPS/Counterpart a participé à toutes les réunions préparatoires de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement.

Coopération avec les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

La Fondation du pacifique Sud/Counterpart Foundation a coopéré avec les programmes, organes et institutions spécialisées des Nations Unies dans les domaines suivants :

a) En 1991, en collaboration étroite avec le PNUD, FPS/Counterpart a créé un consortium dans l'ensemble du Pacifique, la Pacific Islands Association of NGOs (PIANGO). Ce consortium régional d'ONG nationales comprend entre 300 et 400 membres dans les nations insulaires de Micronésie, de Mélanaisie et de Polynésie;

b) FPS/Counterpart a également fourni un appui important à un autre consortium d'ONG du Pacifique, l'Association du Pacifique Sud pour la santé familiale (APSSF), qui a un Conseil des directeurs composé de Directeurs de la santé de 11 pays membres du Pacifique. En qualité d'expert dans les domaines de la planification de la famille et du SIDA, l'APSSF a été largement reconnue et travaille en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population.

c) La Fondation du Pacifique Sud/Counterpart, en étroite collaboration avec l'UNICEF à Kiribati, Vanuatu, Fidji et les îles Salomon, entreprend des programmes dans les domaines de la survie des enfants et de la carence en vitamine A;

d) La Fondation du Pacifique Sud/Counterpart a signé un mémorandum d'accord avec le Programme pour l'environnement du Pacifique Sud (PEPS), programme régional financé par le PNUD dans les pays insulaires du Pacifique;

e) Le secrétariat de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires a demandé à la Fondation du Pacifique Sud d'être l'ONG chef de file et de former une délégation d'ONG du Pacifique pour participer à la Conférence, en avril 1994, à la Barbade. Depuis la Conférence de Rio, la FPS a joué un rôle actif dans toutes les réunions des Nations Unies tenues en préparation de la Conférence mondiale; elle sera le chef d'une délégation de 25 ONG à la Conférence et prendra une part active à la Conférence elle-même.

14. FONDATION POUR LES DROITS DE LA FAMILLE

(Catégorie II)

Introduction

La Fondation pour les droits de la famille (PRODEFA), qui a un Secrétariat international de 21 membres dispersés à travers l'Afrique, l'Amérique, l'Asie, l'Australie et l'Europe, est une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II). En juillet 1992, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a établi des relations officielles avec PRODEFA conformément à l'article II des statuts de l'UNESCO.

Les buts et objectifs de PRODEFA sont de renforcer le rôle vital de la famille dans la société. A cette fin, PRODEFA i) favorise la constitution de groupes d'étude et de recherche sur les questions relatives à la famille; elle organise des congrès et des réunions; et iii) favorise le développement des valeurs familiales du point de vue social, éducatif, éthique, juridique, religieux et politique. Depuis 1982, l'action de PRODEFA a consisté essentiellement à promouvoir l'adoption d'une déclaration sur les rôles, les responsabilités et les droits de la famille en tant qu'unité fondamentale de la société.

PRODEFA maintient des contacts constants avec le Ministère des affaires sociales de l'Espagne, en tant que source de financement et d'échange mutuel d'informations.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat des Nations Unies

PRODEFA maintient des contacts étroits avec le Coordonnateur de l'Année internationale de la famille.

En 1989, PRODEFA a préparé un recueil intitulé "La famille et les droits de l'homme : une étude des instruments, rapports et déclarations de l'Organisation des Nations Unies", qui a été largement distribué au cours de réunions interinstitutions et autres réunions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales.

En mai 1992, le Coordonnateur de l'Année internationale de la famille, 1994, a décerné à PRODEFA un certificat d'honneur en reconnaissance de son engagement de longue date et de sa participation active aux travaux préparatoires de l'Année internationale de la famille; un certificat analogue a été décerné au Secrétaire général du Secrétariat international de PRODEFA.

Commission du développement social

PRODEFA a assisté aux trente-deuxième et trente-troisième sessions de la Commission du développement social. Avant ces sessions, PRODEFA a soumis des déclarations écrites sur les points pertinents inscrits à l'ordre du jour. Lors des deux sessions, des déclarations orales ont été faites, portant principalement sur des questions relatives à la famille et sur la possibilité de l'adoption d'une déclaration sur la famille.

Au cours de la trente-troisième session, PRODEFA, en collaboration avec le Président du Comité des ONG sur la famille de Vienne, a informé certaines délégations des travaux entrepris par un groupe de travail du Comité eu égard à une déclaration sur la famille. En conséquence, un paragraphe a été inclus dans le

projet de résolution soumis par l'Allemagne et coparrainé par 25 autres pays, qui a été adopté à l'unanimité par la Commission du développement social.

Réunions préparatoires des Nations Unies pour l'Année internationale de la famille

PRODEFA a assisté aux réunions suivantes (au cours desquelles son Président ou son Secrétaire général ont fait des déclarations et distribué de la documentation) : i) pour l'Europe et l'Amérique du Nord (26-30 avril, Valletta); ii) pour l'Asie et le Pacifique (24-28 mai 1993, Beijing); iii) pour l'Amérique latine et les Caraïbes (10-14 août 1993, Cartagène, Colombie).

Contacts avec les Nations Unies à New York

En mai 1990, le Président de PRODEFA s'est rendu au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

PRODEFA a entretenu des contacts personnels avec le Directeur général de l'UNESCO et a un représentant permanent à Paris au Groupe ONG/UNESCO sur la famille.

Comité des organisations non gouvernementales sur la famille, Vienne

PRODEFA est membre de ce Comité depuis sa création en 1985, elle assiste à toutes ses réunions (tenues deux fois par an) et ses séminaires à l'Office des Nations Unies à Vienne, collabore avec plusieurs de ses groupes de travail et équipes spéciales, elle reste en contacts permanents avec le Secrétariat exécutif du Comité de l'Année internationale de la famille et échange des informations et expériences avec plus de 100 ONG membres du Comité des ONG sur la famille de Vienne.

PRODEFA a présidé un groupe spécial d'ONG créé en novembre 1985 par le Comité des ONG sur la famille, dans le but d'élaborer un texte de base pour une déclaration sur les droits et les responsabilités des familles.

Afin d'assurer qu'aucun droit individuel ne soit oublié ou ne soit en contradiction dans un tel document, PRODEFA a publié un recueil de 58 instruments, rapports et déclarations des Nations Unies, intitulé "La famille et les droits de l'homme" qui a été utilisé comme référence par le groupe.

Le groupe s'est réuni deux fois par an à Vienne et a tenu deux réunions spéciales à Bruxelles en juillet 1990 et juillet 1992; au cours de la dernière réunion, les membres sont parvenus à un consensus sur un texte intitulé "Principes directeurs relatifs à la famille", qui a été adopté par l'ensemble du Comité des ONG sur la famille.

15. CONFERENCE GENERALE DES ADVENTISTES DU SEPTIEME JOUR

(Catégorie II)

Buts et objectifs

En tant qu'organe principal de l'Eglise des adventistes du septième jour et de ses 44 000 organisations subsidiaires, la Conférence générale coordonne, réglemente et gère une entreprise grandissant dans plus de 204 pays et régions du monde. Au cours des quatre dernières années, sa composition est passée d'environ 6 millions à plus de 8 millions. Les contributions totales faites à l'église dépassent 1 milliard de dollars E.-U. par an.

La mission de l'église est de proclamer à tous les peuples les vérités, les vertus et les idéaux éternels tels qu'énoncés dans la Bible. Reconnaissant que le développement de l'esprit et de la personnalité est essentiel à la réussite du plan de rédemption de Dieu, l'Eglise encourage la croissance d'une compréhension mûre d'une relation entre Dieu, Sa Parole et l'univers. Affirmant l'accent mis par la Bible sur le bien-être de toute la personne, l'église donne priorité à la préservation de la santé et à la guérison des malades et, par l'intermédiaire de ses ministères pour les pauvres et les opprimés, coopère avec le Créateur dans son oeuvre compatissante de rétablissement.

Rapport sur les activités

Pour accomplir cette mission, l'Eglise des adventistes du septième jour gère 5 551 écoles (du niveau primaire au niveau supérieur), 161 hôpitaux et 433 cliniques, orphelinats et maisons de retraite. En 1992, des livres et des périodiques sur les principes chrétiens (portant principalement sur des sujets tels que la santé, l'éducation et la famille) ont été vendus dans le monde pour un montant de 83 millions de dollars E.-U. Le Christian Record Service, une organisation subsidiaire, fournit une assistance à plus de 75 000 personnes aveugles, sourdes et handicapées physiques dans 76 pays et, chaque année, organise des camps d'été pour environ 15 000 enfants handicapés. Le Home Study Institute offre des cours allant du niveau primaire au niveau universitaire à 5 000 étudiants dans environ 70 pays. Griggs University, branche de l'Home Study Institute, accréditée par le National Home Study Council, offre des diplômes dans plusieurs disciplines.

L'Adventist Development and Relief Agency (ADRA), le service humanitaire de l'église, fonctionne dans plus de 100 pays. En collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Croix-Rouge et d'autres organisations, il a distribué de la nourriture et d'autres matériels de secours aux personnes vivant dans les Monts de l'Oural, district de la Fédération de Russie; des matériels de secours d'urgence telles que tentes, couvertures, médicaments, eau et aliments aux victimes des tremblements de terre en Inde en 1991 et 1993 et en Californie du Sud en 1993; et a fourni des secours aux victimes de la famine au Népal, au Bangladesh, en Inde, au Mexique et aux Etats-Unis. Une grande variété de projets de développement, portant notamment sur la santé maternelle et infantile, le développement communautaire, les ressources en eau, l'agriculture, le développement institutionnel et la formation, sont exécutés dans les pays en développement.

Les pays bénéficiant de projets relatifs à la survie de l'enfant exécutés par l'ADRA sont notamment le Soudan, le Pakistan, la Bolivie, le Nicaragua et le Mozambique. Ces projets combinent les vaccinations, la surveillance sanitaire et l'éducation en vue d'améliorer la santé de centaines de milliers d'enfants.

En 1992 et 1993, l'ADRA a fourni des matériels de secours à des familles désespérées de Sarajevo et a organisé un système postal, fonctionnant en provenance de et vers cette ville, permettant à des milliers de familles désespérées de communiquer entre elles. Le montant des matériels distribués par l'ADRA au cours des quatre dernières années se monte à environ 36 millions de dollars E.-U. par an.

L'action humanitaire entreprise par l'ADRA est complétée par Maranatha, une organisation de volontaires qui construit des écoles, des orphelinats, des hôpitaux, des camps de jeunesse, des chapelles, etc. en Amérique centrale, du Sud et du Nord, en Europe, en Asie et en Afrique. Au cours des quatre dernières années, cette organisation a construit 228 immeubles et en a fait don à de nombreux pays et localités. La Conférence générale a coordonné les activités d'un service de volontaires outre-mer, comptant environ 525 personnes par an qui se rendent à l'étranger pour des périodes de un à deux ans.

La Conférence générale participe à la guerre contre le tabac. Depuis 35 ans, ses séminaires "Cinq jours sans tabac" ont été organisés par des milliers de personnes dans l'ensemble du monde, aidant des millions de personnes. Plus récemment, des séminaires et des sessions de formation ont été organisés en Chine, où on estime que 500 millions de personnes utilisent le tabac.

En outre, Adventist World Radio, qui a 18 émetteurs principaux (plus de 1 000 heures par semaines dans 30 langues principales), diffuse des messages sur la santé, la vie familiale, les problèmes de la jeunesse et les besoins des enfants et offre des leçons en anglais comme deuxième langue. Un certain nombre de stations universitaires de radio et des centaines de stations de radio diffusent ces messages.

Le Ministère féminin de la Conférence générale a travaillé en étroite collaboration avec les Nations Unies. Cette annexe a participé au Forum mondial pour l'Année internationale de la famille en 1993 à Malte et ses manifestations figuraient au calendrier des Nations Unies pour l'Année internationale de la famille. Des milliers de dirigeants des organisations féminines locales ont encouragé la participation locale à l'Année internationale de la famille de 1994.

En qualité de membre du Comité des ONG de New York sur la liberté de religion et de conviction, la Conférence générale participe activement aux activités relatives aux droits de l'homme et l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse participe activement aux travaux de la Commission des droits de l'homme. En juin 1993, l'organisation a assisté à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Au cours des trois dernières années, la Conférence générale a appuyé deux grandes conférences sur la liberté de religion, parrainées par l'Association internationale pour la liberté religieuse : Nairobi, 1991; et Suva (Fidji), 1993. Cette association a également coparrainé avec l'International Academy for Freedom of Religion and Belief, trois conférences sur la liberté de religion : Tirana et Budapest, 1992 et Moscou, 1993.

16. HOUSEWIVES IN DIALOGUE

(Catégorie II)

Housewives in Dialogue (HinD) est un organisme caritatif éducatif qui a bout but de développer l'éducation du public en menant des recherches sur les relations entre les races et les communautés, un accent particulier étant mis sur les femmes, et en en publiant les résultats. Le nom "Housewives in Dialogue" reflète l'accent que l'organisation met sur les femmes en tant que travailleuses non rémunérées dans la famille et dans la communauté et les relations communautaires comme principal travail non rémunéré des femmes. HinD encourage et exécute des recherches; maintient une bibliothèque de références et des archives; publie des livres, des articles, des brochures d'information et des matériels audio-visuels; organise des réunions, des séminaires, des ateliers et des expositions; gère le King's Cross Women's Centre à Londres, qui sert de base à un dialogue continu parmi les femmes d'origines ethnique et sociale différentes; et échange des informations avec des particuliers et des organisations féminines, tant au niveau national qu'au niveau international. Depuis 1990, HinD a renforcé ses communications avec les pays suivants : Barbade, Guyana, Inde, Irlande, Philippines et Trinité-et-Tobago.

Participation aux conférences du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou autres réunions des Nations Unies

Les représentantes de HinD ont participé aux réunions suivantes :

a) Trente-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, Vienne. HinD a fait des communications orales et écrites;

b) A facilité l'organisation de deux ateliers lors de la consultation des ONG, "Faire des Stratégies prospectives une réussite", Vienne, 22-23 février 1990;

c) Dix-huitième Assemblée générale de la Conférence des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, Genève, 28-31 octobre 1991;

d) Première réunion du Comité des ONG chargé de la planification de la Conférence internationale sur la population et le développement, Genève, 29 octobre 1991;

e) Comité des ONG chargé de la planification du Forum '95 qui doit se tenir à Beijing en 1995 (a participé aux réunions à partir de 1991);

f) "ECO'92 Public Forum", organisé par le Centre for Our Common Future, en coopération avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (New York, 29 février 1991). Hind a fait des communications orales et écrites, "Comptabiliser le travail des femmes pour le développement et l'environnement";

g) "Priorities 95 : Global issues for Women - Bay Area Forum and Fair", 4-5 juin 1993, coparrainé par le Département des études féminines, Université de Californie, et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), la représentante de HinD a assisté à un atelier en qualité d'expert;

h) Consultation des ONG sur la préparation par les ONG du Sommet mondial pour le développement social, New York, 21 octobre 1993;

i) Réunions du Groupe de travail sur l'emploi, la gestion et l'entreprenariat et du Groupe de travail sur la santé des femmes du Comité des ONG sur la condition de la femme (New York, novembre-décembre 1993);

...

j) Réunion du Comité des ONG sur la condition de la femme (New York, 18 novembre 1993). La représentante de HinD a fait une déclaration orale;

k) Réunion du Groupe d'étude préparatoire du Comité des ONG sur la condition de la femme, New York, décembre 1993;

l) Groupe de travail inter-sessions de la Commission de la condition de la femme (New York, décembre 1993). HinD a soumis une déclaration écrite sur le projet de plate-forme d'action devant être soumis à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : égalité, développement et paix.

Coopération avec les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

Le 8 mars 1990, HinD a organisé une rencontre publique, "Comptabiliser le travail accompli par les femmes dans le domaine de la santé dans les villes", faisant de la publicité en faveur du projet "cités-santé" de l'Organisation mondiale de la santé.

HinD a soumis un document intitulé "Le travail non rémunéré des femmes - le coeur du secteur non structuré", à la Réunion consultative d'experts de l'INSTRAW sur l'analyse de la politique macro-économique de la participation des femmes dans le secteur non structuré (Rome, 18-22 mars 1991).

A la dixième session du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard les femmes, HinD a fait circuler les recommandations 16 (X) et 17 (X) relatives à la comptabilisation du travail non rémunéré des femmes et a entretenu une correspondance avec le Comité sur cette question.

En septembre 1993, HinD s'est associée au Département de l'information du Secrétariat des Nations Unies.

Autres activités pertinentes

HinD donne la priorité à la diffusion de l'information relative à la mise en oeuvre du paragraphe 120 des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, dans lequel il est dit que le travail non rémunéré des femmes devrait être inclus dans les comptes nationaux, les statistiques économiques et le produit national brut des Etats membres. A cette fin, les activités de HinD comprenaient :

a) Diffuser au public des informations concernant la Décennie des Nations Unies pour la femme et son suivi, et faire rapport aux réseaux et organisations féminins;

b) Documenter les progrès accomplis internationalement aux niveaux gouvernemental et local en ce qui concerne la mise en oeuvre du paragraphe 120;

c) Servir de consultant pour l'étude pilote sur le travail non rémunéré à la Trinité-et-Tobago, entreprise par 16 pays anglophones des Caraïbes membres du CARICOM et devant constituer leur rapport sous-régional à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

d) Publier des fiches récapitulatives sur les femmes noires et les immigrantes, les mères célibataires, la pauvreté chez les femmes, le travail ménager et une bibliographie annotée des matériels de référence des Nations Unies et autres relatifs au travail non rémunéré des femmes, pour utilisation aux fins de programmes académiques multiculturels;

e) Mener à bien des recherches sur i) les méthodologies employées pour évaluer le travail non rémunéré des femmes; ii) le travail non rémunéré des femmes

et des filles et leur double/multiple journée de travail, y compris leur contribution au développement durable, pour une analyse transculturelle; iii) l'expérience et le point de vue des femmes sur l'utilisation des fourneaux solaires, afin d'explorer la relation entre l'accès des femmes à la technologie et les relations entre les races et les communautés; iv) évolution du débat international sur le contrôle démographique et les droits procréateurs avant et depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992;

f) Contribuer aux conférences internationales suivantes : i) "Counting Women's Work: Activism and Academe", Pitzer College, Claremont, Californie (Avril 1992); ii) Conférence internationale Time Off for Women, "Discovering Women 1492-1992 - Counting 500 Years of Unwaged and Low-waged Work", Londres (novembre 1992); iii) Conférence internationale sur la mesure et l'estimation du travail non rémunéré, Ottawa, Canada (avril 1993).

17. THE HOWARD LEAGUE

(Catégorie II)

1. The Howard League a été créée en 1866 afin d'oeuvrer en faveur d'une réforme humaine et efficace du système pénal. Elle tire son nom du premier réformateur pénal, John Howard, afin de commémorer ses oeuvres aux niveaux national et international.

2. The Howard League a un représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne et auprès du Siège de l'Organisation à New York. En outre, la League a envoyé des représentants aux réunions suivantes :

a) Réunion préparatoire du huitième Congrès sur la prévention du crime et le traitement des délinquants (Vienne, 1990);

b) Huitième Congrès des Nations Unies (La Havane, 1990). Le Vice-Président et un membre du Conseil ont distribué un document sur les mineurs et la criminalité et ont organisé une réunion sur les normes;

c) Conférence des Nations Unies (Minsk, 1991);

d) Conférence sur l'abolition organisée par l'Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, affilié aux Nations Unies (Costa Rica, 1993). Le Directeur a fait un exposé sur l'abolition de la détention pénale pour les mineurs;

e) Réunion préparatoire du neuvième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants (Vienne, 1994).

3. The Howard League a publié plusieurs rapports visant à encourager l'application des normes des Nations Unies. Ces rapports ont été soumis au Gouvernement du Royaume-Uni et publiés en même temps qu'un communiqué de presse.

The Rights of Prisoners (1991) a été publié à l'intention du Comité des droits de l'homme à l'occasion de son examen du troisième rapport du Gouvernement du Royaume-Uni sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Rights and Standards for Prisoners (1992, 20 p.) demandait l'inclusion de normes minimum juridiquement exécutoires dans la nouvelle législation nationale.

State of the Prisons: 200 years On (Londres, Routledge 1991, 210 p.) comprend des essais sur l'état des établissements pénitentiaires dans dix pays du monde.

United Nations Convention on the Rights of the Child (1993) était une lettre ouverte adressée au Comité sur les droits de l'enfant, critiquant le manque de progrès accomplis par le Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Convention.

4. Le Conseil de la League a créé un sous-comité chargé de coordonner les activités internationales de la League. Sa principale priorité est de veiller aux intérêts de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et d'encourager la mise en oeuvre, au Royaume-Uni et dans le monde, des conventions pertinentes des Nations Unies. Le Président du Comité a écrit au Président de la Sous-Commission sur la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, offrant de fournir les résultats de recherches détaillées aux fins de son enquête sur les prisons gérées commercialement.

5. La League développe ses liens internationaux bilatéralement. Au cours des quatre dernières années, elle a accueilli un grand nombre de visiteurs internationaux dans ses bureaux à Londres, et ses réunions officieuses étaient toujours axées sur la meilleure façon d'adhérer aux codes et normes des Nations Unies en ce qui concerne le traitement des prisonniers. Ces réunions comprenaient notamment des gouverneurs de prisons et des activistes pour les droits de l'homme du Lesotho, du Guyana, du Pakistan et de nombreux autres pays.

En 1991, la League a organisé une conférence de trois jours sur les questions pénales en Europe, au cours de laquelle son représentant auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne a fait une déclaration.

6. The Howard League oeuvre en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le monde entier. Elle distribue un carnet intitulé The Case against Capital Punishment, qui se réfère aux normes internationales des droits de l'homme. En 1992 et 1994, la League a participé à des débats nationaux sur l'abolition, mettant l'accent sur les votes parlementaires.

18. INDIGENOUS WORLD ASSOCIATION

(Catégorie II)

L'Indigenous World Association a pour objectifs de fournir des renseignements relatifs aux initiatives, lois et procédures internationales en matière des droits de l'homme et de favoriser l'instauration de l'état de droit, tant au niveau national qu'international, en ce qui concerne les droits des populations autochtones, des minorités ethniques et des populations déracinées, et d'informer ces groupes et le grand public de divers pays des réalisations et travaux du système des Nations Unies dans ces domaines. L'Association recourt pour ce faire aux moyens suivants : documentation et information en anglais et en espagnol; organisation de conférences, séminaires et autres réunions; réunions d'urgence dans les situations qui l'exigent; consultations avec les gouvernements, les organisations et organismes internationaux et intergouvernementaux, les institutions privées et les organes religieux, au sujet des droits des peuples vulnérables; participation aux travaux de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et de son Groupe de travail sur les populations autochtones.

L'Indigenous World Association a envoyé des délégations importantes de représentants autochtones aux réunions annuelles de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission pour la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et de son Groupe de travail sur les populations autochtones. A chaque réunion, l'Association a fait des exposés oraux et soumis des déclarations écrites. Au cours de la période considérée, les représentants de l'Association ont suivi les travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Un représentant a participé aux réunions du Groupe de travail sur les droits des personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses et linguistiques, qui ont eu lieu tous les ans lors de la session de la Commission des droits de l'homme, à Genève.

Au cours de la période à l'examen, l'Association a participé à la Conférence internationale du travail, à Genève.

L'Indigenous World Association a coopéré étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Au cours de la période considérée, un représentant de l'organisation a été invité, à plusieurs reprises, à observer la situation des réfugiés autochtones au Honduras. L'Association a fourni cinq articles relatifs aux réfugiés autochtones pour publication dans Refugees, publication du HCR.

Des informations ont été fournies aux gouvernements et organisations non gouvernementales afin d'apporter un appui à toutes les résolutions relatives aux droits des peuples autochtones.

L'Association a tenu des consultations et a coopéré avec de nombreux fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies, en particulier ceux du Centre des droits de l'homme à Genève et avec le Groupe de travail sur les populations autochtones. L'Association a fourni des matériels demandés par le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales.

L'Indigenous World Association a parrainé la participation de représentants du peuple Innuit (Esquimau) aux réunions de la Commission baleinière internationale, tenues pendant la période 1990-1994.

L'Indigenous World Association est de plus en plus préoccupée par l'augmentation des communautés autochtones devenant réfugiées ou étant replacées. A cet égard, l'Association a coopéré à l'échelon local avec un certain nombre d'institutions et a coparrainé l'organisation de réunions, séminaires et études. Un

représentant de l'organisation participe au Programme d'études sur les réfugiés, Oxford University, pour aider à la création d'une section chargée de la question des réfugiés autochtones. Le représentant est membre du Conseil de rédaction du Journal for Refugee Studies, qui est associé au Programme et publié par Oxford University Press.

L'Association a joué un rôle actif en faveur de la promotion des droits de l'homme des peuples autochtones et autres peuples vulnérables. Un rapport intitulé "Légitimité culturelle des droits de l'homme : la perspective des peuples autochtones d'Amérique latine" qui a été soumis à la Conférence internationale sur les droits de l'homme dans un contexte transculturel, organisée par la Faculté de droit de l'Université du Saskatchewan, Saskatoon (Canada), 12-14 octobre 1989. Le rapport ainsi que les autres communications présentées à la Conférence ont été publiés sous forme de livre en 1991. L'Association collabore étroitement avec Human Rights Advocates, une ONG dotée du statut consultatif, dans le cadre de l'organisation de tables rondes et autres rencontres, ainsi qu'avec l'Association pour les Nations Unies de San Francisco.

Des documents relatifs aux droits de l'homme des peuples autochtones ont été soumis aux conférences internationales suivantes : "La situation des peuples autochtones du monde", Université de Californie, octobre 1992; l'Association of Learned Societies of Canada, en 1990-1992.

L'Association collabore étroitement avec la Commission indépendante pour l'étude des questions humanitaires internationales, dont la création a été appuyée par la résolution 37/201 de l'Assemblée générale. Un représentant de l'Indigenous World Association siégeait au Groupe de rédaction qui a élaboré le rapport de la Commission intitulé Indigenous Peoples: A global Quest for Justice. Au cours de la période 1993-1994, des experts de l'Association ont enquêté sur les droits des populations autochtones dans les Républiques de l'ancienne Union soviétique.

Au cours de la période considérée, l'Indigenous World Association a préparé la célébration d'une décennie et d'une année internationales des peuples autochtones, qui ont été lancées en 1992 et 1993. L'Association a participé à toutes les activités organisées dans ce contexte.

19. INSTITUT DES AFFAIRES CULTURELLES INTERNATIONALES

(Catégorie II)

L'Institut des affaires culturelles internationales (IACI) a pour buts et objectifs de promouvoir les changements socio-économiques et l'autosuffisance des communautés des pays en développement; de fournir une formation et une assistance en matière de planification de projets locaux exécutés par les communautés; de renforcer la capacité institutionnelle des organisations gouvernementales et non gouvernementales autochtones et de fournir une formation en matière de renforcement des capacités de gestion et d'organisation. L'Institut fournit une assistance technique à l'élaboration et l'exécution de projets de développement de conception locale. Une formation est fournie pour renforcer la capacité des ONG méridionales dans le domaine de la formation à la gestion et au développement institutionnel. L'Institut exécute des programmes dans les pays ou régions suivants : Jamaïque, Guatemala, Honduras, Mexique, Bolivie, Brésil, Chili, Pérou, Venezuela, Hong-kong, République de Corée, Taïwan (Province de Chine), Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, Samoa, Chana, Côte d'Ivoire, Kenya, Maurice, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Egypte.

Participation aux conférences du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et autres réunions des Nations Unies

L'Institut a participé aux conférences suivantes :

a) Conférence internationale sur la participation de la population au processus de redressement économique et de développement de l'Afrique (Arusha (République-Unie de Tanzanie), 12-16 février 1990). Le Secrétaire général et du personnel de l'Institut en Zambie y ont participé.

c) Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien (Thaïlande), 5-9 mars 1990. Du personnel de l'Institut en Malaisie y a participé.

d) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro (Brésil), 1992. Le président et du personnel de l'Institut au Brésil y ont participé;

d) Conférence sur la coopération gouvernementale et non gouvernementale dans le domaine des établissements humains, La Haye, 2-6 novembre 1992. Le Secrétaire général de l'Institut y a participé;

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

Au cours de la période 990-1993, le Secrétaire général de l'Institut a participé, en qualité de membre, aux réunions annuelles du Groupe consultatif des ONG auprès du Fonds international de développement agricole, Rome.

Au cours de la période 1991-1993, le personnel de l'Institut en Egypte a travaillé en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à l'élaboration d'un manuel de l'UNICEF à l'intention des agents sanitaires. L'utilisation par les médecins de méthodes participatoires dans le Gouvernorat de Quema a été examinée en 1992. Une évaluation des soins de santé primaires a été entreprise en 1993.

Autres activités pertinentes

Banque mondiale

Les représentants de l'Institut ont organisé un Séminaire de cinq jours (13-17 août 1992) sur le diagnostic et la planification stratégique à l'intention du Groupe de planification de l'Amazone (Grupo Tactico Amazona), un réseau de 280 ONG brésiliennes. Le séminaire a eu lieu à Manaos (Brésil) et a été financé par la Banque mondiale pour mettre la dernière main à une proposition sur trois ans relative à la préservation de l'Amazone. Avant de déterminer le financement nécessaire, les représentants de l'Institut ont entrepris une évaluation des capacités de gestion dans les "réserves extractives" brésiliennes. Cette évaluation a été entreprise dans les Etats d'Acre, de Rondonia et d'Amapa en mai et juin 1993. Elle a été financée par la Banque mondiale dans le cadre d'un projet pilote sur la protection des forêts tropicales humides brésiliennes, financé par le Groupe des sept.

Banque mondiale, Institut de développement économique

En collaboration avec un groupe sélectionné de consultants latino-américains, le personnel de l'IACI a participé à l'organisation du premier séminaire sur la planification stratégique à l'intention des ONG de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a été tenu à San José (Costa Rica), du 1er au 6 juin 1991. Des ONG de 19 pays, principalement d'Amérique latine, y ont participé.

Programme des Nations Unies pour le développement, Division de l'élaboration des programmes et de l'appui aux programmes

Le représentant principal de l'organisation a organisé une séance de réflexion sur le rôle joué par le PNUD dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté, qui a été tenue à New York les 8 et 9 décembre 1993 et à laquelle ont participé du personnel et des consultants sélectionnés.

20. INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES

(Catégorie II)

Introduction

L'Institut des auditeurs internes (IAI) est une organisation à but non lucratif composée de 50 000 membres dans le monde entier. IAI est la principale organisation professionnelle internationale, organisée sur une base mondiale, vouée à la promotion et au développement de la pratique de la vérification intérieure des comptes. Ses objectifs sont, entre autres, les suivants : a) entreprendre, à une échelle internationale, des activités mondiales de développement professionnel, élaborer des normes relatives à la pratique de la vérification intérieure des comptes, et la certification; mener des recherches, diffuser des connaissances et des informations en matière de vérification intérieure des comptes, notamment le contrôle interne et autres questions connexes, et sensibiliser ses membres et le public mondial; c) organiser des réunions dans le monde entier afin d'éduquer les membres et autres personnes en matière de pratiques de la vérification intérieure des comptes telles qu'elles existent dans différents pays du monde; d) réunir des auditeurs internes de tous les pays afin d'échanger des informations et l'expérience acquise en matière de vérification intérieure des comptes et d'encourager l'éducation dans ce domaine.

Participation aux réunions du Conseil économique et social et autres organes des Nations Unies

A la vingt-troisième réunion des Représentants des services de vérification intérieure des comptes des organisations des Nations Unies et des instituts de financement bilatéral, l'Institut des auditeurs internes a soumis une définition du contrôle de gestion. Les membres du Groupe consultatif mixte des politiques ont, plus tard, décidé d'adopter cette définition. De plus, le Groupe de travail a examiné et discuté des normes qui avaient été recommandées par l'IAI et adoptées par le Service de la vérification intérieure des comptes des Nations Unies. Le Groupe de travail a recommandé que ces normes soient adoptées à l'unanimité par toutes les organisations membres du Groupe consultatif mixte des politiques, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA).

Coopération avec les programmes, les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies

L'IAI, conjointement avec l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), a parrainé un cours de vérification des comptes à Vienne du 23 au 27 avril 1990. Les auditeurs internes des organes des Nations Unies suivants ont également participé au programme : l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA); l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Division de la vérification intérieure des comptes de l'Office des Nations Unies à Genève.

En coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), trois programmes de l'IAI sur les sujets suivants, ont été organisés à Rome : détection des fraudes et enquête pour les auditeurs internes, 1 février 1993; la vérification opérationnelle des comptes, 8-12 février 1993 et la rédaction de rapports de vérification intérieure des comptes destinés à la vente, 15-17 décembre 1993.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a organisé un cours de l'IAI en matière de vérification opérationnelle des comptes, du 14 au 18 juin 1993.

Le PNUD a parrainé un cours de l'IAI en matière de rédaction des rapports (New York, 23 et 24 septembre 1993).

Autres activités pertinentes

L'Institut a également exécuté des programmes pour la Banque mondiale, à Washington, D.C. et la Banque asiatique de développement, à Manille, comme suit :

a) Banque mondiale :

Outils et techniques à l'intention auditeurs débutants, 25-27 mars 1991;

Vérification opérationnelle des comptes et compétences en matière de négociation à l'intention des auditeurs (combinaison de deux programmes en un cours), 20-24 avril 1992;

Rédiger des rapports de vérification intérieure des comptes destinés à la vente, 8-10 septembre 1993;

b) Banque asiatique de développement :

Détection des fraudes et enquête pour les auditeurs internes, 15-17 novembre 1993;

Vérification opérationnelle des comptes, 17-20 novembre 1993.

21. FEDERATION ABOLITIONNISTE INTERNATIONALE

(Catégorie II)

La Fédération abolitionniste internationale (FAI) a été fondée en 1875 en Angleterre par Josephine Butler, une féministe éminente de l'époque victorienne. Elle a été dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II) en 1952 et plus tard a obtenu le statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Conseil de l'Europe. Elle entretient des relations de travail étroites avec le Centre des droits de l'homme du Secrétariat des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à Genève, le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat des Nations Unies à New York, et le Programme international de contrôle des drogues des Nations Unies et le secrétariat de l'Année internationale de la famille, à Vienne. Elle travaille en collaboration étroite avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) à Lyon, France. Elle a des représentants permanents auprès des Nations à New York, Genève et Vienne.

Objectifs

Les objectifs de la Fédération sont : a) de lutter contre la traite des êtres humains, l'exploitation de la prostitution d'autrui, toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe et les réglementations nationales légalisant la prostitution sous quelque forme que ce soit; et b) sensibiliser le public et améliorer la compréhension des problèmes relatifs à la prostitution et crimes connexes (par le biais de congrès, conférences régionales et publications) et la réinsertion sociale des victimes de la traite aux fins de prostitution (en parrainant des projets d'éducation, de formation et de soins de santé).

Activités

La FAI compte des sections nationales, des sociétés affiliées et des membres individuels dans plus de 30 pays. Elle a été l'une des premières ONG à lancer une campagne vigoureuse en faveur de la lutte contre les problèmes sociaux de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, particulièrement leur prostitution.

Tous les trois ans, la FAI organise un congrès international, chaque fois dans un pays différent, pour permettre à ses organisations affiliées et à ses membres internationaux d'évaluer la situation mondiale actuelle en ce qui concerne le phénomène de la prostitution et de l'exploitation sexuelle des adultes et des enfants, la pornographie, le trafic des drogues et la violation des droits de l'homme.

La FAI a organisé son trentième Congrès international triennal au Centre des droits de l'homme, à Genève, du 17 au 20 octobre 1990. Le Congrès a été inauguré par M. Jan Martenson, qui était alors Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève. Le titre du Congrès était "L'exploitation de la prostitution : violation des droits de l'homme". Le Gouvernement helvétique a appuyé et à participé au Congrès. En outre, l'UNICEF, l'UNESCO, l'OMS et INTERPOL ont activement appuyé et participé au Congrès. Le Congrès a réuni 250 participants de 43 pays, parmi lesquels figuraient de nombreux représentants d'ONG nationales et internationales tant de pays développés que de pays en développement. Les résolutions du Congrès ont été distribuées aux organes des Nations Unies, aux gouvernements nationaux, aux ONG et aux particuliers intéressés afin de diffuser l'information et d'encourager la prise de mesures appropriées pour lutter contre les crimes sociaux.

La FAI participe activement aux travaux d'un certain nombre de Commissions des Nations Unies, telles que celles de la condition de la femme, de la prévention du crime et la justice pénale, des stupéfiants et des droits de l'homme et aux travaux du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage. Les objectifs de la FAI sont fondés sur quatre importantes conventions des Nations unies : a) la Déclaration universelle des droits de l'homme, du 10 décembre 1948; b) la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, du 2 décembre 1949; c) la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du 18 décembre 1979; et d) la Convention relative aux droits de l'enfant, du 20 novembre 1989.

La FAI publie des bulletins d'information (trois fois par an) et les actes des congrès triennaux et des conférences régionales en allemand, anglais, espagnol et français en vue de la diffusion mondiale de l'information par l'intermédiaire des institutions des Nations unies, des institutions internationales, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des établissements d'enseignement et des particuliers intéressés.

En collaboration avec les Nations Unies, la FAI a également organisé des conférences régionales - une en Afrique (Abidjan) en 1991 et une en Amérique latine (Sao Paulo) en 1993. Le Congrès national africain a été tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 4 au 7 novembre 1991, et avait pour thème "La culture, le sexe et l'argent : leur impact sur les femmes et les enfants". La Conférence régionale latino-américaine a été tenue à Sao Paulo (Brésil), du 15 au 18 février 1993, et avait pour thème "La violence, le pouvoir et l'esclavage sexuel : les femmes et les enfants sont les principales victimes".

La FAI parraine des projets et fournit des dons à ses ONG affiliées dans les pays en développement pour les aider à promouvoir des activités dans les domaines des soins de santé, de la nutrition, de l'éducation des adultes et de la réinsertion par le biais d'activités génératrices de revenu afin d'aider les victimes de différents crimes sociaux, dont l'exploitation sexuelle et la prostitution sont les pires.

En 1991, la FAO a parrainé des projets de coopération technique pour la réinsertion des victimes de l'exploitation sexuelle à Haïti, à Taïwan (Province de Chine), en Inde et au Népal. Elle a apporté un appui et a fourni une bourse au mouvement suisse End Child Prostitution in Asian Tourism (ECPAT).

En 1992, elle a parrainé trois projets en Inde visant à aider les victimes de la prostitution, elle a appuyé et fait des contributions au mouvement français ECPAT, et a parrainé un projet au Brésil visant à appuyer les activités d'un centre de réinsertion des enfants des rues, à Recife-Pernambuco.

En 1993, la FAI a parrainé trois nouveaux projets visant à aider les enfants de prostituées en Inde et un projet à Sao Paulo (Brésil), pour aider les jeunes victimes de la prostitution et a fourni des bourses et un appui au mouvement français ECPAT pour lutter contre le tourisme sexuel.

La FAI est une organisation bénévole et doit réunir des fonds d'institutions des Nations Unies, des fondations et des gouvernementaux nationaux pour l'exécution de ses programmes d'action annuels. Tous les membres de son Comité international, y compris les administrateurs, travaillent bénévolement.

La FAI maintient des contacts réguliers avec les bureaux des Nations Unies à New York, Genève et Vienne. La FAI entretient également des contacts étroits avec différents gouvernements nationaux et autres donateurs.

Les activités de la FAI ont un rapport direct avec les objectifs déclarés des Nations Unies, tels que a) la prévention de la violation des droits de l'homme, la traite des êtres humains et le trafic illicite des drogues, la prostitution, l'abus sexuel et la violence; b) la promotion de l'éducation, des soins de santé et la diffusion de l'information pour éliminer l'analphabétisation, la discrimination et toutes les formes contemporaines d'esclavage.

22. ASSOCIATION DU TRANSPORT AERIEN INTERNATIONAL

(Catégorie II)

Description, buts et objectifs

L'Association du transport aérien international (IATA) est l'organisation professionnelle mondiale des lignes aériennes régulières. En mai 1994, elle comprenait 225 membres. L'Association a été créée en 1945 par une loi spéciale du Parlement canadien pour prendre la succession de l'Association du trafic aérien international, fondée à La Haye en 1919. Les sièges de l'Association sont situés à Genève et Montréal.

Les statuts définissent les buts de l'Association comme suit :

a) Mettre en oeuvre le transport aérien de façon sûre, régulière et économique pour l'avantage des peuples du monde, développer le commerce par voie de l'air et étudier les problèmes qui s'y rattachent;

b) Fournir des moyens de collaboration aux entreprises de transport aérien qui s'intéressent directement ou indirectement aux services de transport aérien international;

c) Coopérer avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et avec d'autres organisations internationales.

Une raison première pour la création de l'Association consistait donc à établir des liaisons permanentes et étroites avec l'OACI, dont le siège est à Montréal. IATA est représentée aux réunions de l'Assemblée générale, du Conseil de l'OACI et de ses organes subsidiaires, la Commission de la navigation aérienne, le Comité du transport aérien et le Comité juridique. L'association participe pleinement à tous les travaux des groupes spéciaux et groupes de travail créés par l'OACI pour élaborer des normes et recommander des pratiques dans une variété de domaines associés au transport aérien international. Les questions clefs comprennent notamment des travaux entrepris conjointement avec le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP), Future Air Navigation Systems (FANS), le transport de marchandises dangereuses, la sécurité, les passeports à lecture automatisée, les systèmes de réservation par ordinateur et le rassemblement de données statistiques et l'évaluation.

L'Association entretient des relations avec d'autres organes du système des Nations Unies sur des questions de nature générale ou de nature spécialisée ou technique.

Relations de nature générale

IATA participe, en tant qu'observateur, aux réunions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui intéressent le transport aérien, notamment les travaux sur la privatisation et ceux relatifs aux pays sans littoral ou insulaires en développement.

IATA a assisté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, en juin 1992, et continue de suivre les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). IATA maintient des relations avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

S'agissant de la coopération en matière de tourisme, IATA est active au sein du groupe des membres affiliés de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et elle

assiste aux réunions de l'OMT et aux travaux de ses Commissions pour l'Afrique et pour l'Europe.

Le transport aérien a un intérêt vital dans la libéralisation du commerce des services et IATA entretient d'étroites relations avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Relations de nature technique ou spécialisée

Dans le cadre du programme de formation d'IATA, connu sous le nom de "Programme for Developing Nations Airlines (PDNA)", l'Association est active depuis 1987 dans le cadre d'un projet de formation financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et auquel participent des entreprises de transport aérien des Etats insulaires en développement du Pacifique Sud. Conjointement avec le PNUD, elle a également entrepris des projets relatifs à l'aviation en Afrique.

IATA entretient des relations officielles avec l'OMS et ses bureaux régionaux et assiste aux séminaires et aux réunions des groupes de travail traitant de sujets qui touchent l'aviation civile, notamment les transports aériens et la dissémination des maladies, le développement des vaccins, la désinfection des avions, le dépistage du VIH et des drogues, l'hygiène alimentaire, le transport des passagers handicapés et invalides, etc.

IATA participe aux travaux de l'Union postale universelle (UPU) dans les domaines relatifs aux prix d'acheminement et à la sécurité postale.

Les règlements IATA sur le transport des animaux vivants, qui régissent le transport aérien des animaux domestiques, ont été adoptés par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et par l'Office international des épizooties (OIE).

Le transport aérien des marchandises fait partie d'un commerce d'ensemble entre les nations, nécessitant une coordination étroite avec le Conseil de coopération douanière (CCD) et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE). Pendant de nombreuses années, IATA a travaillé avec la CEE à l'élaboration des normes EDIFACT. Un projet commun IATA/CCD visant à élaborer des recommandations relatives à l'automatisation des échanges de données entre les administrations des douanes et les transporteurs aériens présente à cet égard une importance particulière. En mettant au point des messages normalisés pour l'automatisation du transport aérien des marchandises, IATA s'est alignée sur le Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies (TDED). Une coopération étroite existe également avec le Comité d'experts sur le transport des marchandises dangereuses et avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

IATA a également entretenu des contacts étroits avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) (particulièrement avec la Commission de météorologie aéronautique) et la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique pour l'élaboration et l'application de normes d'échange de données, l'attribution de fréquences et l'emploi de satellites dans diverses applications.

23. ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES - DROITS EGAUX, RESPONSABILITES EGALES

(Catégorie I)

L'Alliance internationale des femmes - droits égaux, responsabilités égales (AIF) a été formellement créée lors d'un Congrès tenu à Berlin en 1904 en tant qu'Alliance internationale pour le suffrage des femmes. Son objectif, tel qu'exprimé lors de cette réunion, était à l'origine "d'assurer que toutes les femmes se voient conférer tous les droits politiques des électeurs", il a été élargi et affiné comme suit :

a) D'assurer l'adoption de toutes les réformes nécessaires pour établir une réelle égalité des libertés, de condition et de chances entre les hommes et les femmes, et d'oeuvrer en faveur d'un partenariat égal entre les hommes et les femmes dans tous les domaines;

b) D'exhorter les femmes à accepter leurs responsabilités d'utiliser leurs droits et leur influence dans la vie publique afin d'assurer que la situation de chaque individu, sans distinction de sexe, de race ou de conviction, se fonde sur le respect de la personne, seule garantie des libertés individuelles;

c) De promouvoir une meilleure qualité de vie et une bonne entente entre les peuples.

En outre, la déclaration de principes stipule que :

a) L'Alliance reconnaît que la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, est nécessaire à la formation d'une société fondée sur la justice politique, économique et sociale dans un monde interdépendant;

b) L'Alliance soutient les principes des instruments des Nations Unies sur les droits de l'homme et réaffirme son extrême aversion à l'égard de toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur ou la conviction, partout où elle se manifeste;

c) L'AIF vise à l'adoption et à la mise en oeuvre dans le monde entier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'AIF appuie pleinement les travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses programmes et ils continuent d'être la priorité des plus de 60 sociétés affiliées et associées. Au cours de la période considérée, des sociétés affiliées en Ukraine et en Fédération de Russie sont devenues membres.

Une équipe de représentantes permanentes à New York, Genève et Vienne travaille en étroite collaboration avec les secrétariats de la famille des Nations Unies appropriés, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans leurs villes respectives. Des représentantes ont également été désignées auprès des organisations qui ont accordé à l'Alliance un statut consultatif, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome.

Les représentantes de l'AIF participent également, en relation étroite avec d'autres ONG, aux travaux de différents comités des ONG tels que le Comité des ONG sur la condition de la femme, le Comité des ONG chargé des droits de l'homme, le

Comité des ONG sur le développement durable, le Comité des ONG sur la famille et le Comité des ONG pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Conseil économique et social

Entre 1990 et 1992, les représentantes de l'AIF à New York et Genève ont assisté aux sessions de printemps et d'été du Conseil, ainsi qu'à la session de fond de 1993, à Genève. A chacune de ces sessions, des communications écrites ont été soumises, conjointement avec d'autres ONG. Des déclarations orales ont également été faites, lors de la session de printemps au Siège des Nations Unies, sur les questions relatives à la promotion de la femme et aux droits de l'homme.

Commission sur la condition de la femme

Les représentantes de l'AIF à New York et à Vienne, ainsi que la Présidente et d'autres administrateurs, ont assisté de la trente-quatrième à la trente-septième sessions de la Commission. L'AIF s'est jointe à d'autres ONG pour soumettre des communications écrites à chaque session. Lors des sessions, les représentantes de l'AIF ont également fait des déclarations orales. En outre, l'AIF a participé aux consultations des ONG tenues à l'occasion des réunions de la Commission. L'AIF est membre du Comité de planification du Forum des ONG, qui doit se réunir à Beijing en 1995, parallèlement à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

L'AIF a envoyé des équipes d'observatrices de la neuvième à la douzième session du Comité. Au cours des neuvième et onzième sessions, la représentante de l'AIF, en qualité d'animatrice du groupe de travail sur l'égalité (du Comité des ONG sur la condition de la femme), a organisé des réunions de débats avec des experts dans le domaine de la mise en oeuvre des articles de la Convention. En 1990, les débats ont été axés sur l'article 16, à la lumière de l'Année internationale de la famille et de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. En 1992, l'une des questions examinées lors des réunions a été celle du nombre et du sérieux des réserves faites à la Convention.

Conférences mondiales

Des équipes d'observatrices et/ou de représentantes des affiliées de l'AIF ont assisté à la Conférence sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro, en juin 1992, et à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, à Vienne, en juin 1993. L'AIF a également participé aux réunions des Comités préparatoires des deux conférences. Les représentantes de l'AIF ont également assisté à la Conférence européenne de la population et aux réunions du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire, en septembre 1994.

Ateliers et séminaires ayant un rapport avec les travaux des Nations Unies

1991	Atelier sur la population (Japon)
	Séminaire sur le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Danemark)
1992	Séminaire intitulé "Démocratie paritaire - le concept contemporain de la démocratie et de l'égalité des sexes" (Grèce)
	Atelier sur les fillettes
	Atelier sur les droits des femmes et la paix

1993 Séminaire sur l'environnement et le développement (Zambie)

Publications

L'International Women's News (Journal de l'Alliance internationale des femmes) est une publication trimestrielle. Chaque numéro comprend des informations et des articles sur l'Organisation des Nations Unies.

24. ASSOCIATION INTERNATIONALE CONTRE LES EXPERIENCES DOULOUREUSES SUR LES ANIMAUX

(Catégorie II)

L'Association internationale contre les expériences douloureuses sur les animaux a été créée en 1969 afin de coordonner les activités des groupes qui, dans le monde entier, s'opposent à l'utilisation d'animaux pour des expériences scientifiques et favorisent l'élaboration de procédures et de techniques permettant non seulement de remplacer l'utilisation des animaux par d'autres méthodes, mais également d'obtenir des résultats plus sûrs et plus fiables.

L'Association compte aujourd'hui 57 organisations affiliées dans 28 pays et a créé un réseau de représentants individuels dans 10 pays de plus où aucune organisation nationale n'existe pour promouvoir des objectifs analogues à ceux de l'Association.

Au cours de la période considérée, il n'y a eu aucun changement significatif dans les sources de financement de l'Association et elle continue de dépendre du soutien des particuliers sympathiques à sa cause et de cotisations de ses organisations membres. Elle ne reçoit aucune assistance financière de source gouvernementale.

L'un des objectifs principaux de l'Association est d'exposer le traitement cruel et non éthique dont sont victimes les animaux lors des procédures expérimentales, particulièrement dans les pays où il n'existe aucune opposition organisée à l'utilisation d'animaux pour la recherche, et d'encourager l'élaboration et l'adoption d'autres méthodes humaines de recherche. A cette fin, l'Association s'est engagée dans une série d'initiatives éducatives qui peuvent être résumées comme suit :

Promotion d'une recherche humaine

Reconnaissant que le manque de tissus humains est l'une des raisons pour lesquelles ils ne sont pas utilisés aux fins de recherches pour remplacer les animaux, l'Association a lancé un programme pour s'assurer de la coopération des compagnies commerciales afin de fournir à leur propres banques de tissus le matériel humain nécessaire à la recherche. Simultanément à cette approche, l'Association a également lancé un programme de "Carte de donateur en faveur de la recherche humaine" ayant pour objectif d'assurer la disponibilité de tissus humains aux fins d'expériences, conduisant à une réduction de l'utilisation d'animaux, à des coûts réduits, à une recherche sur les médicaments plus fiable et à une sécurité accrue des produits. Ces initiatives ont reçu un appui enthousiaste de nombreux scientifiques, y compris des chirurgiens, des neurologues et des chercheurs en matière de médicaments, et le programme de "Carte de donateur" a été adopté aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en Italie et est actuellement activement à l'examen dans d'autres pays.

L'Association a coordonné le parrainage financier des programmes de recherche humaine (non animale) de ses sociétés membres dans le monde entier. De tels programmes comprenaient ceux concernant la toxicologie in vitro et la recherche biomédicale, et l'élaboration d'une série de programmes automatisés permettant de remplacer l'utilisation d'animaux dans les travaux pratiques de dissection entrepris dans les écoles. L'Association a également fourni une assistance à sa société membre russe pour la création d'un laboratoire à Moscou pour l'étude et l'élaboration de méthodes de recherche n'utilisant pas les animaux.

L'Association a joué un rôle actif dans la promotion de la Charte internationale pour l'élimination de la cruauté dans la recherche médicale, qui a été élaborée par l'Association pour sensibiliser le public, les politiciens et les

médias en ce qui concerne le peu de fiabilité des expériences faites sur les animaux en tant que système de recherche et qui souligne les avantages d'autres méthodes. La Charte a été publiée en anglais, espagnol, italien, portugais et russe.

L'Association a commandité des enquêtes sur l'utilisation des animaux en Argentine, au Portugal et en Grèce, dont les résultats ont montré l'attention insuffisante accordée à des approches humaines plus appropriées et du peu de compte tenu du fait que souvent les animaux ne reproduisaient pas exactement les réponses de l'homme.

Production de vidéos

"The Parliament of the Doomed" a été élaboré pour présenter le sujet à des audiences mondiales, montrant la cruauté inhérente aux expériences faites sur les animaux et les avantages qui pourraient être retirés de l'adoption de méthodes de recherche n'utilisant pas les animaux. Publiée à l'origine en anglais, d'autres versions de cette vidéo ont été publiées en italien, en russe, en espagnol, en portugais et en norvégien.

"Creatures of God", film utilisant les enseignements de la théologie islamique en vue d'amener la communauté musulmane à mieux traiter les animaux, a été publié à la fin de 1989, et a été largement distribué pendant la période considérée. D'abord reproduit en arabe, une version anglaise sous-titrée a ensuite été publiée.

Expositions

Des expositions ont été organisées à Singapour, en Fédération de Russie et au Portugal sous le titre "They Also Share This World". Ces expositions ont pour but d'améliorer la sensibilisation à la nécessité d'un traitement plus humain des animaux. Un accent particulier a été mis sur l'utilisation des animaux à des fins d'expériences scientifiques.

Publications

Grâce à un don financier, l'Association a parrainé, au Chili, la publication du premier journal consacré à la sensibilisation accrue aux problèmes de bien-être des animaux, et a continué la publication de ses propres bulletins et lettres d'information.

L'Association a également tenté de combler l'écart entre les intérêts scientifiques de ceux qui utilisent des animaux dans les programmes de recherche et les intérêts de ceux qui s'opposent à cette pratique, en parrainant des séminaires et des colloques scientifiques qui ont été tenus en Italie, en Grèce, en Suède, au Portugal et aux Etats-Unis d'Amérique.

L'Association n'a actuellement pas de représentant permanent à New York, mais a l'intention d'en nommer un dans un proche avenir. Cependant, des contacts ont été maintenus avec le secrétariat de la Section des organisations non gouvernementales du Département de la coordination des politiques et du développement durable et le Secrétaire général et ses directeurs de campagnes se sont rendus au Siège des Nations Unies aux fins de délibérations.

25. ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PORTS

(Catégorie II)

Objectif

L'Association internationale des ports (AIP) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif d'autorités portuaires du monde entier, fondée en 1955 à Los Angeles. Elle comprend actuellement environ 350 membres, principalement des autorités portuaires publiques, couvrant 84 pays et territoires dans le monde entier.

Aux termes de ses statuts, le principal objectif de l'Association est d'établir et de favoriser la relation et la coopération entre tous les ports du monde en favorisant un plus grand rendement des ports par l'intermédiaire d'échanges d'informations relatives aux techniques et technologies concernant l'aménagement, l'organisation, l'administration et la gestion portuaires.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux conférences et autres réunions des Nations Unies par les représentants de l'Association

Organisation maritime internationale (OMI)

En octobre 1967, l'Association a été dotée du statut consultatif auprès de l'OMI.

En 1990, l'Association a participé aux activités suivantes :

a) Le représentant de l'Association a assisté à la troisième réunion du Groupe d'experts chargé d'étudier les Annexes de la Convention de Londres sur l'immersion des déchets et autres matières (Londres, 15-19 janvier);

b) L'agent de liaison de l'Association a assisté à la vingt-neuvième session du Comité de la protection du milieu marin de l'OMI (Londres, 12-16 mars);

c) L'agent de liaison de l'Association a assisté à la Conférence sur la Révision de la Convention d'Athènes de 1974, sous les auspices de l'OMI, Londres, 26-30 mars et y a soumis une note d'information relative au thème de la Conférence;

d) Les représentants de l'Association ont assisté à la treizième réunion du Groupe scientifique de la Convention de Londres sur l'immersion des déchets et autres matières, 23-27 avril, et a soumis un document d'information intitulé "Questions relatives à l'évacuation en mer de déblais de dragage";

e) Le représentant de l'Association a assisté à la soixante-deuxième session du Comité juridique de l'OMI (Londres, 2-6- avril);

f) L'agent de liaison de l'Association a assisté à la soixante-troisième session du Comité juridique de l'OMI (17-21 septembre);

g) Le représentant de l'Association a assisté à la treizième Réunion consultative des Parties contractantes à la Convention de Londres sur l'immersion de déchets et autres matières, et a soumis une note d'information intitulée "Examen du rapport du Groupe scientifique sur les déversements : questions relatives à l'évacuation en mer de déblais de dragage".

En 1991, les activités de l'Association ont été les suivantes :

a) Le représentant de l'Association a assisté à la soixante-quatrième session du Comité juridique de l'OMI (Londres, 18-22 mars);

b) Le représentant de l'Association a assisté à la soixante-cinquième session du Comité juridique de l'OMI (Londres, 30 septembre-4 octobre);

c) Le représentant de l'Association a assisté à la quatorzième Réunion consultative des Parties contractantes à la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières (Convention de Londres sur les déversements), Londres, 25-29 novembre, et a soumis un document intitulé "Precautionary approach and London Dumping Convention".

En 1992, l'Association a participé aux activités suivantes :

a) Le représentant de l'Association a assisté à la soixante-sixième session du Comité juridique de l'OMI, Londres, 16-20 avril. Les principaux points relevant de la compétence de l'Association étaient : le projet de convention sur les substances nocives et potentiellement dangereuses, les privilèges et hypothèques maritimes, les Protocoles de la Convention sur les hydrocarbures de 1969/1971, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontière des déchets dangereux et de leur élimination, application de la Convention sur la responsabilité civile (ou Convention sur les hydrocarbures) pour les navires affrétés coque-nue;

b) Les représentants de l'Association ont assisté à la quinzième réunion du Groupe scientifique sur la Convention de Londres sur les déversements (Londres, 11-15 mai);

c) Du 9 au 12 novembre, l'OMI a organisé, à Tokyo, un Colloque international sur le transport des matières dangereuses, que l'Association a coparrainé et auquel elle a soumis des documents pertinents (déclarations orales et écrites);

d) Le représentant de l'Association a assisté à la quinzième Réunion consultative des Parties contractantes à la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières (Convention de Londres sur les déversements), Londres, 9-13 novembre, et y a soumis un document intitulé "Examen du rapport du Groupe scientifique sur les déversements";

e) Le représentant de l'Association a assisté à la Conférence de révision de la Convention de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages de pollution par les hydrocarbures et de la Convention de 1971 sur la Convention internationale portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Londres, 9-11 novembre).

En 1993, les activités de l'Association comprenaient ce qui suit :

a) L'agent de liaison de l'Association a assisté à la réunion du Comité de la simplification des formalités de l'OMI, 26-30 avril;

b) Le rapport de l'Association sur l'évacuation en mer de déblais de dragage (1987-1990), préparé en 1992, a été soumis à la seizième réunion du Groupe scientifique de la Convention de Londres sur les déversements, 10-14 mai;

c) L'agent de liaison de l'Association a assisté au Comité sur la sécurité maritime de l'OMI, 24-28 mai;

d) L'agent de liaison de l'Association a assisté à la réunion du Conseil de l'OMI, 14-18 juin;

e) L'agent de liaison de l'Association a assisté à la réunion du Comité sur la protection du milieu marin de l'OMI, 5-9 juillet;

g) Le représentant de l'Association a assisté à la seizième Réunion consultative des Parties contractantes à la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières (Convention de Londres sur les déversements), Londres, 8-12 novembre, et a soumis un exposé reflétant la position de l'Association en ce qui concerne les amendements à la Convention et à ses annexes;

h) L'exposé reflétant la position de l'Association sur l'érosion monétaire du DTS du Fonds monétaire international (FMI) et les comptes de limitations de la responsabilité dans les transports maritimes a été soumis par le Secrétaire général de l'OMI, en décembre, pour appeler l'attention sur les effets néfastes de l'érosion monétaire.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

En août 1973, l'Association a été dotée du statut consultatif auprès de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Le représentant de l'Association a assisté à une réunion non formelle des juristes des ports, tenue à l'initiative de la CNUCED, à Genève 18-20 novembre 1991.

Le représentant de l'Association a assisté à une conférence diplomatique, organisée conjointement par l'IMO et la CNUCED, à Genève du 19 avril au 6 mai 1993, en vue d'élaborer et d'adopter une nouvelle convention relative au droit maritime international en matière de privilèges et hypothèques maritimes.

Le représentant de l'Association a présidé une réunion du Groupe d'experts intergouvernementaux de la CNUCED sur les ports (Genève, 25-29 octobre 1993).

Programme des Nations Unies pour l'environnement

En juin 1991, l'Association a été dotée du statut d'observateur auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

L'agent de liaison de l'Association a assisté à la troisième session du Conseil d'administration du PNUE (Nairobi, 3-5 février 1992).

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

En août 1991, le représentant de l'Association a soumis à M. Maurice Strong, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, une note d'information sur l'examen des stratégies de prévention de la pollution maritime pour la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence (Genève, 12 août-4 septembre 1991).

En réponse au questionnaire du PNUE sur les substances chimiques dangereuses, devant servir de base à l'élaboration d'une liste des substances chimiques dangereuses pour l'environnement néfastes au niveau mondial, l'Association a soumis ses recommandations concernant la gestion des déblais de dragage afin de prévenir la pollution à la quatrième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (New York, 2 mars-3 avril 1992).

26. INTERNATIONAL ASSOCIATION OF WOMEN IN RADIO AND TELEVISION

(Catégorie II)

Buts et objectifs

L'International Association of Women in Radio and Television est une organisation professionnelle composée de femmes du monde entier travaillant dans les domaines des médias électroniques ou dans des domaines étroitement liés à la radiodiffusion. L'Association a pour but d'oeuvrer en faveur de l'amélioration de la qualité des médias, de promouvoir l'entrée, le développement et la promotion des femmes dans les médias et de faire progresser la position et la condition de toutes les femmes en accroissant la sensibilisation au privilège de la liberté d'expression et en utilisant l'accès des membres aux médias afin de diffuser des questions représentant un intérêt pour les femmes ou reflétant les préoccupations des femmes.

Composition

L'Association a des membres dans le monde entier. Au cours des quatre dernières années, le nombre des membres de pays en développement s'est accru. L'Association a des membres dans plus de 30 pays. Les membres représentent leur propres intérêts et/ou ceux de leurs compagnies de radiodiffusion, ou encore les intérêts de leurs employeurs.

Affiliations

L'International Association of Women in Radio and Television est membre de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO). Une représentante de l'Association est membre du Conseil du Comité des ONG sur la condition de la femme, à New York; elle est également membre du Conseil d'administration du Comité pour l'UNIFEM; elle assiste régulièrement aux réunions d'information et s'entretient avec d'autres représentants des ONG de façon continue. Des représentantes de l'Association ont assisté aux réunions de la Commission de la condition de la femme (Vienne, mars 1992); de la Commission des droits de l'homme (Vienne, juin 1993); aux réunions préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (New York, Vienne et Bangkok); et aux réunions du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social.

Coopération

Un représentant des Nations Unies est invité à prendre la parole lors de la Conférence biennale de l'Association.

Autres activités pertinentes

L'International Association of Women in Radio and Television tient une conférence biennale dont le thème fait référence aux principales questions, coïncidant généralement avec les années internationales désignées par les Nations Unies, comme suit :

En 1990, à New York (au Siège des Nations Unies) et à Washington, D.C. : "Alphabétisation et vieillissement". Des extraits de programmes de radio et de télévision et de nouvelles sur ce sujet ont été produits et diffusés; et les diffusions faites par les membres de l'Association dans leurs pays ont été examinées par des conférenciers et des invités. Le Directeur de l'UNESCO a prononcé la déclaration d'ouverture;

En 1992, à Stockholm : "Les réfugiés : un peuple en marche". Un représentant du HCR a prononcé la déclaration d'ouverture. Une fois de plus, des extraits de

programmes de radio et de télévision furent axés sur les réfugiés - une question mondiale - la fuite et la situation tragique des réfugiés dues à la guerre, à la famine et aux conditions économiques.

Publications

"Network" est un index de femmes professionnelles établi par l'Association. C'est un registre de femmes travaillant dans les médias du monde entier désireuses de partager leurs connaissances professionnelles lorsque cela est nécessaire et qui sont disponibles pour entreprendre des projets médiatiques.

"IAWRT-Newsletter" est publiée trois ou quatre fois par an et contient, entre autres, des informations et des rapports sur les différentes activités des Nations Unies rédigés par des membres qui ont assisté aux manifestations des Nations Unies.

Le "Bulletin" est consacré à la dernière conférence de l'Association et est publié tous les deux ans.

Financement

L'organisation tire ses revenus de ses cotisations annuelles.

L'Association reçoit des fonds de l'UNESCO destinés à couvrir certains coûts de publication et de distribution de "Network" et à financer les frais de voyage et coûts connexes de membres de pays en développement.

27. FEDERATION INTERNATIONALE D'ASTRONAUTIQUE

(Catégorie II)

La Fédération internationale d'astronautique (FIA) est une organisation non gouvernementale formée de sociétés et institutions s'intéressant à la science des fusées et au développement de l'exploration spatiale. Fondée en 1950, elle compte aujourd'hui 127 membres dans les 45 pays suivants : Allemagne (8), Arabie saoudite, Argentine (2), Australie (2), Autriche (2), Bangladesh, Belgique (2), Brésil, Bulgarie, Canada (3), Chine (2), Chypre, Danemark, Espagne (5), Etats-Unis d'Amérique (27), Fédération de Russie (4), Finlande, France (12), Grèce, Hongrie, Inde (2), Indonésie, Israël, Italie (7), Japon (5), Liechtenstein, Mexique, Norvège (2), Pakistan, Pays-Bas (4), Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République islamique d'Iran, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (6), Slovénie, Suède (4), Suisse, Tunisie, Ukraine, Uruguay et Yougoslavie (2).

Aux termes de ses statuts, la Fédération a pour but :

a) De favoriser le développement de l'astronautique à des fins pacifiques;

b) D'encourager la diffusion d'informations techniques et autres relatives à l'astronautique;

c) De stimuler l'intérêt et l'appui du public pour l'astronautique par l'intermédiaire des divers médias;

d) De favoriser la participation aux projets d'astronautique et autres projets pertinents des institutions de recherche internationale et nationale, des universités, des entreprises commerciales et des experts individuels;

e) De créer et encourager, dans le cadre des activités de la Fédération, des académies, instituts et commissions se consacrant à une recherche continue portant sur tous les aspects des sciences naturelles et sociales relatifs à l'astronautique et aux utilisations pacifiques de l'espace;

f) De convoquer des congrès, colloques, séminaires et autres réunions scientifiques internationales consacrés à l'astronautique;

g) De collaborer avec les organisations internationales et nationales compétentes, gouvernementales et non gouvernementales, en ce qui concerne tous les aspects des sciences naturelles, sociales et technologiques relatifs à l'astronautique et les utilisations pacifiques de l'espace.

L'organe directeur de la Fédération est l'Assemblée générale qui se réunit une fois par an à l'occasion du congrès annuel de la Fédération.

L'organe exécutif est le bureau, formé du Président et de six vice-présidents élus tous les deux ans par l'Assemblée générale et le Président sortant. Les Présidents des organes associés créés par la Fédération, l'Académie internationale d'astronautique (AIA) et l'Institut international de droit spatial (IIDS), ainsi que le conseiller juridique sont membres du Bureau sans droit de vote. Le Bureau se réunit normalement deux fois par an.

En 1993, la Fédération a réexaminé la structure de ses comités techniques chargés d'organiser les diverses sessions du congrès. Comme suite à cette restructuration, la FIA est désormais dotée de 26 comités et sous-comités techniques chargés des questions suivantes : astrodynamique; observation de la Terre, réduction des catastrophes spatiales et naturelles, Sciences de la vie FIA/AIA, dont un sous-comité de la physiologie et de la médecine spatiales, un sous-comité de la biologie

et biophysique spatiales et planétaires, un sous-comité des facteurs humains, un sous-comité de la biotechnologie et entretien de la vie, gestion, matériel et structures, sciences et processus de la microgravité, satellites de communications, espace et éducation, dont un sous-comité des activités étudiantes et un sous-comité de l'expérience des jeunes sur des fusées, Groupe de travail SOLAR Sail, exploration spatiale, énergie spatiale, dont le Groupe de travail 1 sur les systèmes d'expérimentation de l'énergie spatiale, le Groupe de travail 2 sur les systèmes d'énergie spatiale des réacteurs nucléaires, le Groupe de travail 3 sur l'énergie spatiale, la propulsion spatiale, les stations spatiales, les systèmes spatiaux, les transports spatiaux. Les Présidents des comités et sous-comités participent au Comité international du programme. Un congrès est organisé chaque année dans un pays différent, sur l'invitation de l'un des membres nationaux de la FIA. Le congrès est ouvert à tous ceux qui souhaitent y participer, sans distinction de pays. En 1991, le Congrès a été tenu à Montréal (Canada), en 1992, à Washington, D.C. et en 1993, à Graz (Autriche). Cette année, le Congrès se tiendra à Jérusalem, du 10 au 14 octobre 1994 et aura pour thème : "Espace et coopération pour le monde de demain". Outre les réunions techniques, il sera tenu des séances plénières à midi et dans la soirée. Avant le Congrès, du 6 au 9 octobre 1994, à Jérusalem, la FIA, en collaboration avec les Nations Unies organisera un atelier ayant pour thème "Les bénéfices de la technologie spatiale pour le monde en développement - de la croissance économique à la protection de l'environnement".

La Fédération entretient des relations étroites avec l'Organisation des Nations Unies et plusieurs autres organisations internationales du système des Nations Unies qui s'intéressent à l'astronautique et aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Depuis 1976, la Fédération siège en qualité d'observateur au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies. En cette qualité, la Fédération a participé régulièrement aux sessions du Comité, ainsi qu'à celles de ses deux sous-comités, celui des questions scientifiques et techniques et celui des questions juridiques.

Ces dernières années, la coopération entre la Fédération et l'Organisation des Nations Unies a été régulièrement renforcée. La FIA a produit, en collaboration avec le Comité de la recherche spéciale (COSPAR) deux rapports spécialisés sur diverses mesures que l'Organisation des Nations Unies pourrait adopter pour aider les pays en développement à profiter des avantages qu'offrent les technologies spatiales, notamment par des échanges d'informations, des contacts entre scientifiques, la création d'infrastructures et le perfectionnement des diplômés de l'enseignement universitaire et supérieur, et sur l'effet des activités spatiales sur l'environnement, un accent particulier étant placé sur les débris spatiaux. Depuis plusieurs années, la Fédération élabore des rapports annuels sur le développement des technologies spatiales. Une autre forme de coopération s'est instaurée avec les Nations Unies depuis 1985, année où la Fédération a été invitée à organiser chaque année des colloques consacrés à des sujets spécifiques pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en collaboration avec le COSPAR. En 1991, la FIA et le COSPAR ont organisé un colloque commun sur la technologie spatiale pour la protection de l'environnement sur Terre: développement de capacités endogènes, en particulier dans les pays en développement et dans le contexte de l'Année internationale de l'espace, en 1992 sur les applications de la télédétection aux ressources en eau minérale, ressources biologiques et agricoles, en 1993 sur les systèmes mondiaux de communications spatiales et les nouveaux services, et en 1994 le sujet sera les applications des technologies spatiales à la prévention, à l'alerte, à l'atténuation et aux secours en cas de catastrophes.

En outre, la Fédération est dotée du statut consultatif (catégorie B) auprès de l'UNESCO et du statut consultatif auprès de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et elle est en relation officielle avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). De plus, la Fédération entretient d'excellentes relations ou est en liaison avec plusieurs organisations internationales non gouvernementales comme la

Fédération internationale d'automatique et la Fédération aéronautique internationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Conseil international des unions scientifiques (CIUS), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dont certaines sont elles aussi dotées du statut consultatif, soit auprès des Nations Unies, soit auprès d'autres organisations du système des Nations Unies.

La FIA continue de décerner, à l'occasion de ses congrès annuels, le prix Allan D. Emil pour la coopération internationale en astronautique à l'auteur de toute contribution exceptionnelle aux sciences spatiales, à la technologie spatiale, à la médecine spatiale ou au droit spatial. Le prix est financé par la famille de feu Allan D. Emil. La FIA continue également de décerner un prix à l'étudiant qui soumet le meilleur article au Congrès. La FIA décerne également, depuis 1992, le Prix L. G. Napolitano à un jeune scientifique qui a fait une contribution significative au développement de la science aérospatiale et le Prix F. G. Malina à un enseignant dans le domaine des sciences spatiales.

L'American Institute of Aeronautics and Astronautics publie, pour le compte de la FIA, les actes du congrès qui sont mis en vente pendant sa session annuelle.

La Fédération a publié les actes de tous ses congrès depuis 1951. Une sélection d'articles paraît régulièrement dans des numéros spéciaux des Acta Astronautica, le journal de l'Académie internationale d'astronautique.

La Fédération est financée par les cotisations de ses membres, par une partie des droits d'inscription aux congrès annuels, par le produit de la vente de ses publications et par les honoraires provenant de rapports spécialisés réalisés à la demande de l'Organisation des Nations Unies.

28. ASSOCIATION INTERNATIONALE DU BARREAU

(Catégorie II)

Buts principaux

Les principaux buts et objectifs de l'Association internationale du barreau (AIB) sont : d'encourager la discussion des problèmes relatifs à l'organisation professionnelle et au statut; de promouvoir un échange d'informations entre les associations juridiques mondiales; d'appuyer l'indépendance de la magistrature et le droit des avocats de pratiquer leur profession sans ingérence; de se tenir au courant du développement du droit, et d'aider à améliorer les lois existantes et à en élaborer de nouvelles.

Composition

AIB représente actuellement quelque 16 000 avocats individuels dans 163 pays et 154 sociétés juridiques et associations du barreau, représentant ensemble plus de 2,5 millions d'avocats.

Agents de liaison de l'AIB auprès des Nations Unies

Des agents de liaison nommés à New York, Genève et Vienne conseillent fréquemment l'AIB sur les développements représentant un intérêt pour les avocats internationaux. Des rapports sont publiés régulièrement dans les journaux de l'Association, l'International Business Lawyer et l'International Legal Practioner.

Débats sur des questions intéressant les Nations Unies lors des conférences de l'AIB

Des conférences ont été tenues à Montréal (Canada), en juin 1991 (à laquelle ont participé environ 400 avocats), à Hong-kong, en octobre 1991 (à laquelle ont participé 1 500 avocats), à Canne (France), en septembre 1992 (environ 2 800 avocats y ont participé) et à la Nouvelle Orléans (Etats-Unis d'Amérique), en octobre 1993 (à laquelle ont participé 2 500 avocats). Les questions débattues comprenaient les procédures de réclamation internationales et nationales devant la Commission d'indemnisation établie par les résolutions 687 (1991) et 692 (1991) du Conseil de sécurité relatives à l'invasion du Koweït par l'Iraq; la relation entre les droits nationaux et la Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises; les développements récents dans les travaux entrepris par l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) en vue de l'application d'un code commercial des concessions; le régime de responsabilité de l'Opérateur de transport multimodal aux termes des règlements de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); les résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, juin 1992; évolution dans le domaine du projet de convention de l'UNIDROIT sur les vols des oeuvres d'art; et les progrès accomplis dans le domaine de l'établissement de systèmes de marchés publics en Europe de l'Est et dans les pays en développement fondés sur la Loi modèle de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et les normes de la Banque mondiale.

Les orateurs comprenaient des fonctionnaires du Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat des Nations Unies, du personnel d'UNIDROIT, des représentants du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, du Bureau du Secrétaire général et le Secrétaire de la CNUDCI.

Liens entre les Comités spéciaux de l'AIB et les organes des Nations Unies

Chacun des comités suivants a nommé un ou plusieurs membres agents de liaison auprès d'un organe des Nations Unies spécifique. Le rôle de ces agents est de tenir les Nations Unies au courant des activités entreprises par l'AIB qui pourraient les intéresser et d'informer leurs comités respectifs des activités des Nations Unies ressortissant du domaine de compétence du Comité. Des rapports sur les développements sont publiés régulièrement dans les bulletins d'information des comités.

Comité	Organe des Nations Unies
Droit maritime et des transports	CNUCED et CNUDCI
Droit antitrust et commercial	CNUCED
Arbitrage	CNUDCI
Droit bancaire	CNUDCI
Droit de l'environnement	PNUE
Droits de l'homme	Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme
Ventes de marchandises	UNIDROIT
Droit du travail	OIT
Droit en matière de construction	ONUDI, CNUDCI
Politique de l'investissement multinational et étranger	Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, CNUCED
Franchisage	UNIDROIT
Droit de l'espace	Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
Droit pénal	Service des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et Centre pour les droits de l'homme
Propriété culturelle	UNIDROIT
Crime commercial	Service des Nations Unies pour la prévention du crime et de la justice pénale

Représentation de l'AIB aux réunions des Nations Unies

Le Comité du système bancaire a été représenté au Congrès de la CNUDCI à New York, en mai 1992; le Comité des ventes de marchandises a assisté à la réunion du Groupe de travail sur le commerce interétats de la CNUDCI, New York, septembre 1991, à la vingt-cinquième session de la CNUDCI à Vienne, juillet 1993, et à la réunion du Groupe sur les pratiques internationales en matière de contrat de la CNUDCI, New York, 1993. Le Comité du franchisage a été représenté à la réunion du Sous-Comité du Conseil d'administration de l'UNIDROIT afin de planifier les travaux

futurs d'UNIDROIT dans le domaine du franchisage international, Rome, juin 1993; le Comité de la propriété culturelle a été représenté aux réunions de l'UNIDROIT sur le projet de convention relatif aux biens culturels volés ou exportés illégalement, Rome, 1992 et 1993; le Comité pour les droits de l'homme a été représenté à un certain nombre de réunions préparatoires de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne, juin 1993 et à la Conférence elle-même. Le Comité sur le droit maritime et des transports a été représenté au Congrès tenu en juillet 1992 au Siège des Nations Unies pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la CNUDCI. Les Présidents des Comités sur le droit pénal et le crime commercial ont rendu visite au Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat des Nations Unies, Vienne, juin 1992, pour discuter de la possibilité d'une coopération au sein du groupe de travail des Nations Unies sur le crime écologique. Le Comité sur les crimes commerciaux a été représenté à une autre réunion en février 1993. Le Comité sur le droit de l'environnement a été représenté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Brésil, juin 1992; le Comité du droit de la famille a organisé un programme lors du premier Congrès mondial sur la famille et les droits de l'enfant, organisé par le secrétariat de l'Année internationale de la famille, Sydney, juillet 1993. Le Comité sur le droit en matière de construction a été représenté à la sixième session du Groupe de travail de la CNUDCI sur la Loi modèle sur les achats, Vienne, décembre 1991, et à la réunion de commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la CNUDCI, New York, mai 1003. Le Comité sur le droit pénal a été représenté à une réunion consacrée au développement du droit pénal, organisée par la Communauté européenne, le Conseil de l'Europe, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, à Siracuse, novembre 1991, aux réunions préliminaires du Service de la prévention du crime et de la justice pénale, à Siracuse et Haïti, à l'automne 1991, et aux réunions préparatoires régionales à Vienne, en février et à Amman, en mars 1994 pour le neuvième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui doit avoir lieu en 1995.

Autres activités

A la suite des préoccupations dont il a été fait part à l'AIB sur le fait que certains particuliers dans quelques pays d'Asie du Sud ne savaient pas où ou comment porter plainte devant la Commission des Nations Unies à Genève pour des pertes résultant de l'invasion iraquienne du Koweït, l'AIB a écrit aux barreaux nationaux de ces pays, leur donnant toutes les informations et des exemples de formulaires de plainte, et leur demandant de publier cette information dans leurs journaux locaux.

En octobre 1993, une réunion a eu lieu entre des membres du secrétariat d'UNIDROIT et des représentants du Comité du franchisage de l'AIB pour mettre au point la composition d'un groupe d'étude chargé de préparer un instrument uniforme comprenant un certain type de législation uniforme de franchisage qui devait être soumis aux gouvernements des Etats membres d'UNIDROIT pour adoption. Des représentants du Comité du franchisage seront membres du groupe d'étude.

Sur l'invitation du barreau d'Ankara (Turquie), l'ancien Président du Comité de la propriété culturelle a fait une déclaration sur le projet de convention relatif aux biens culturels volés ou exportés illégalement, à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire d'UNIDROIT.

29. CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

(Catégorie I)

La Chambre de commerce internationale (CCI) a pour objectif principal de promouvoir le commerce et l'investissement internationaux, les marchés libres des marchandises et des services, le libre flux du capital, et l'entreprenariat et l'entreprise libre. Au cours de la période 1990-1993, une nouvelle section locale de la CCI (Comité national) a été créée au Chili, amenant le nombre total des Comités nationaux à 60. En outre, les chambres de commerce locales et des entreprises commerciales individuelles des pays suivants (où il n'existe pas de Comité national) sont devenues des "membres directs" de la CCI : Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Croatie, Arménie, Ukraine, Estonie, Lettonie, Lituanie, Nauru, Roumanie et Fédération de Russie.

Au cours de la période à l'examen, la CCI a assisté à toutes les sessions des organes suivants :

a) Le Conseil économique et social, New York et Genève;

b) La Commission des sociétés transnationales, New York;

c) Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes nationales de comptabilité et d'établissement des rapports, New York;

d) La Commission du développement durable, New York;

e) La Commission pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, New York;

f) La Commission de la science et de la technique au service du développement, New York;

g) Le Comité des ressources naturelles, New York;

h) La Commission de la population, New York;

i) Le Comité des organisations non gouvernementales, New York;

j) Le Conseil d'administration du PNUD, New York et Genève;

k) Le Comité de haut-niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, New york;

l) Le Conseil d'administration du PNUE, Nairobi;

m) La Commission économique européenne, Genève.

La CCI a également participé aux sessions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et, depuis la huitième session de la CNUCED, elle participe aux réunions du Conseil du Comité permanent sur la mise en valeur du secteur des services à Genève, et à celles de la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international, à New York et Vienne et aux sessions de ses Groupes de travail sur les pratiques internationales en matière de contrats qui se tiennent à New York, le Nouvel ordre économique international et l'Echange de données informatisé.

Elle a été représentée aux réunions suivantes :

a) La huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Cartagène;

b) La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro;

c) La célébration du vingt-cinquième anniversaire de la CNUDCI, New York;

d) Le Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention-cadre sur les changements climatiques, New York;

e) Le Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention-cadre sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, New York.

La CCI a fait des déclarations orales aux réunions suivantes :

a) Conseil économique et social, sur les aspects de la situation économique mondiale;

b) Commission des sociétés transnationales, sur le rôle des sociétés transnationales dans l'économie mondiale;

c) Comité des ONG, sur les accords relatifs au statut consultatif des ONG, en application de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social;

d) Conseil d'administration du PNUE, sur le rôle joué par le milieu des affaires afin d'aider à la mise en oeuvre du programme de travail du PNUE;

e) Huitième session de la CNUCED, reflétant le point de vue du milieu des affaires sur les questions examinées par la Conférence;

f) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, sur le rôle du secteur privé dans le développement durable;

g) La célébration du vingt-cinquième anniversaire de la CNUDCI, sur la contribution de la CCI au développement du droit international privé et de l'arbitrage commercial international.

La CCI a signé deux "Accords-cadres" avec le PNUD et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, respectivement, relatifs à coopération conjointe visant à promouvoir l'entreprenariat privé et à renforcer les affaires dans le secteur privé et les organisations commerciales dans les pays en développement et dans les pays en transition vers une économique de marché. Il a également organisé la distribution, par l'intermédiaire du secteur privé, de la brochure de l'OMS Food Safety for Travelers, publiée dans le cadre du Programme de l'OMS sur la sécurité alimentaire.

La CCI a continué de maintenir de larges contacts officieux avec les départements pertinents des Nations Unies et avec le PNUE, la CNUCED et la CNUDCI. En 1992, la CNUDCI a recommandé que les gouvernements encouragent et facilitent l'utilisation de l'"INCOTERMS" de la CCI, un glossaire de termes standardisés pour utilisation dans les contrats de ventes internationaux. Au cours de la période considérée, ses agents de haut niveau ont rendu visite au Secrétaire général des Nations Unies pour l'informer des activités entreprises par la CCI pour contribuer à la réalisation des objectifs des Nations unies. Une déclaration du Secrétaire général sur le rôle joué par les secteurs privé et public dans la promotion de la croissance et du développement a été faite au trente et unième Congrès de la CCI, à Cancun (Mexique) par le Secrétaire général adjoint du Département des services

d'appui et de gestion pour le développement, en octobre 1993. Il convient de noter particulièrement la session annuelle du Comité consultatif CCI-Nations Unies/GATT, qui réunit des hommes d'affaires du monde entier et des hauts fonctionnaires des Nations Unies et de ses institutions pour discuter des préoccupations communes du moment.

Les membres de la CCI sont régulièrement tenus au courant des développements survenus dans le système des Nations Unies représentant un intérêt pour le milieu des affaires et l'industrie, notamment les décisions prises et les résolutions adoptées, par divers moyens, notamment des rapports oraux/écrits par les délégations de la CCI assistant aux réunions des Nations Unies ou des institutions; le journal trimestriel Business World, qui comprend fréquemment des articles et des commentaires sur les activités du système des Nations Unies en rapport avec les affaires; et IGO Report, qui paraît au moins six fois par an et est consacré en grande partie à l'examen des développements survenus aux Nations Unies et dans les institutions spécialisées dans le domaine de la conduite des affaires internationales.

30. COMMISSION INTERNATIONALE DES JURISTES

(Catégorie II)

Au cours de la période 1990-1993, la Commission internationale des juristes (CIJ) a continué à promouvoir l'observation, le respect et l'application des droits de l'homme et les questions relatives aux violations des droits de l'homme et à la fixation de normes.

Un grand nombre d'activités relatives à la promotion des droits de l'homme et à l'instauration de l'état de droit se sont déroulées au sein de l'Organisation des Nations conformément au statut consultatif dont jouit la CIJ auprès du Conseil économique et social. Ces activités comprenaient : des rapports et des communications orales et écrites, une action auprès des délégués gouvernementaux et des membres des organes des Nations Unies à l'appui de certaines propositions et la participation aux réunions des comités des Nations Unies.

Les sujets traités comprenaient la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993; les populations autochtones; l'esclavage et les pratiques proches de l'esclavage; les principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement; les disparitions forcées ou involontaires; la détention administrative; le projet de déclaration sur l'administration de la justice; l'élimination de la discrimination raciale, les droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement; et d'autres cas de violations des droits de l'homme.

Certaines de ces activités sont résumées ci-après :

Prix des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies

Lors de la cérémonie de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 1993, la CIJ a été l'une des organisations à recevoir le Prix des Nations Unies pour ses réalisations hors classe dans le domaine des droits de l'homme.

Conférence mondiale sur les droits de l'homme

La CIJ a participé activement aux réunions régionales (Tunis, 1992; San José et Bangkok, 1993), à une réunion d'experts à Turin et à des réunions du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

La CIJ a contribué à la Conférence mondiale en soumettant une proposition sur la création d'une cour pénale internationale et la réalisation d'une étude sur les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.

Populations autochtones

La CIJ a organisé deux séminaires, un au Guatemala en 1992 et l'autre à Oruro (Bolivie), en 1993, pour commémorer l'Année internationale des populations autochtones, 1993.

Disparitions forcées ou involontaires

En 1988, la CIJ a proposé au Groupe de travail sur la détention de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, un projet de déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ou involontaires et, en mars 1990, a organisé une réunion de trois jours à l'intention des membres du Groupe de travail sur la détention, des personnes chargées de l'élaboration du projet, ainsi que de représentants gouvernementaux et de membres du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires. L'Assemblée générale a adoptée la Déclaration en novembre 1992.

En 1991, la CIJ a préparé des commentaires et des observations sur la question de l'impunité à l'intention du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

En 1992, la CIJ a organisé, conjointement avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme (France), une conférence internationale sur la question de l'impunité. On a espéré que le rapport de cette conférence représenterait une contribution utile à l'étude de la Sous-Commission sur l'impunité des personnes coupables de violations des droits de l'homme.

Administration de la justice/indépendance de la magistrature et protection des avocats

En 1990, le Centre de la CIJ pour l'indépendance des magistrats et des avocats a organisé un séminaire sur l'indépendance de la magistrature, à New Delhi, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

En 1992, les initiatives prises par la CIJ ont conduit les Nations Unies à désigner un Rapporteur spécial chargé de la question de l'indépendance de la magistrature et à entreprendre une étude sur l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme.

Lors de chacune des sessions de la Sous-commission, CIJL a soumis son rapport relatif au harcèlement et à la persécution des juges et des avocats dans le monde entier (plus tard intitulé "Attacks on Justice").

CIJL a activement participé au huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants (La Havane, 1992) et aux réunions ultérieures de la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale (Vienne, 1992 et 1993).

Groupe de travail chargé de l'élaboration d'un projet de protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

En 1992 et 1993, la CIJ a activement participé aux travaux du Groupe de travail en vue de soumettre un projet de protocole facultatif à la Commission des droits de l'homme.

Droit au développement

La CIJ a fait une déclaration orale à la quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme, en 1993, développant l'idée selon laquelle la pauvreté extrême est un obstacle à la jouissance des droits de l'homme et soulignant la nécessité d'adopter un protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, pour y inclure le droit des particuliers à soumettre des communications.

Violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme

Un rapport sur Myanmar a été soumis à la Commission des droits de l'homme en février 1992.

En 1992, la CIJ a soumis une étude sur le Chili, l'Argentine et l'Uruguay à la Sous-Commission pour la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, pour son étude sur les droits à indemnisation. Un rapport relatif à des procès tenus à Dili, au Timor oriental et à Jakarta (Indonésie) a été soumis à la Sous-Commission en août 1992.

Le rapport relatif au procès de Xanana Gusmao (Timor oriental) a été soumis à la Sous-Commission en août 1993. Un exposé sur les "courtisanes forcées" a été fait au Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage en 1993 et à la Sous-Commission en août 1993.

Une étude du système juridique iraquien a été soumise à la Commission des droits de l'homme en février 1994.

A de nombreuses reprises, la CIJ a fait des communications orales ou écrites relatives à des situations qui la préoccupaient, particulièrement à la Commission des droits de l'homme et à sa Sous-Commission.

Elimination de la discrimination raciale

La CIJ a assisté à une table ronde sur la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, 21 mars 1991.

Les droits de l'enfant

En collaboration avec Défense des enfants - International (DEI) et l'Association internationale de droit pénal (AIDP), la CIJ a organisé un séminaire sur les droits de l'enfant (Siracuse (Italie), septembre 1990).

En septembre 1993, conjointement avec AGHS Law Associates, la CIJ a organisé un séminaire sur les droits de l'enfant, à Lahore (Pakistan).

La CIJ a fourni des informations au Comité des droits de l'enfant.

Groupe de travail sur la détention arbitraire

La CIJ a soumis plusieurs cas à ce Groupe de travail.

Application des normes internationales des droits de l'homme au niveau national

En 1993, des séminaires et des cours de formation dirigés par des juges, des procureurs et des avocats ont été organisés à Montevideo, Buenos Aires et La Paz.

Campagne mondiale des Nations Unies en faveur des droits de l'homme

La CIJ a coopéré avec le Centre pour les droits de l'homme à la mise en oeuvre de ce programme, tandis que le personnel de la CIJ a participé en qualité d'experts à des cours de formation au Chili, en Italie, au Swaziland, en Angola, en Namibie, au Mozambique et au Lesotho.

Coopération avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies

OMS

En avril 1990, la CIJ a assisté aux réunions du Comité de gestion pour la lutte contre le SIDA du Programme mondial OMS de lutte contre le SIDA.

HCR

La CIJ a participé au colloque sur les problèmes et les perspectives d'avenir du droit des réfugiés, organisé par le HCR et le Graduate Institute of International Studies (Genève, mai 1991). Le personnel de la CIJ a assisté régulièrement à la session annuelle du Comité exécutif du HCR.

OIT

Le personnel de la CIJ a assisté régulièrement à la session annuelle de la Conférence de l'OIT.

Information

La CIJ publie une Revue semestrielle (anglais, espagnol et français) et l'Annuaire du CIJL (anglais, espagnol et français), une publication annuelle intitulée Attacks on Justice (anglais) et une Newsletter trimestrielle (anglais).

Ces publications contiennent des rapports sur les réunions de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission, du Comité des droits de l'homme et d'autres réunions des Nations Unies. D'importants documents des Nations Unies sont reproduits en entier ou sont résumés dans la section des "Textes fondamentaux" de la Revue de la CIJ ou en annexe à l'Annuaire du CIJL.

31. COMMISSION INTERNATIONALE DE L'IRRIGATION ET DU DRAINAGE

(Catégorie II)

Introduction

La Commission internationale de l'irrigation et du drainage (CIID) est une organisation internationale scientifique et technique non gouvernementale se consacrant, entre autres, à l'amélioration de l'aménagement des terres et des eaux dans le but d'améliorer l'approvisionnement mondial en denrées et fibres alimentaires pour l'ensemble de la population.

Les objectifs de la CIID consistent à stimuler et favoriser le développement et l'application des arts, sciences et techniques du génie civil, de l'agriculture, de l'économie, de l'écologie et des sciences sociales pour l'aménagement des ressources hydriques et foncières aux fins de l'irrigation, du drainage, de la régulation des crues et de l'écoulement des rivières et/ou de la recherche au sens le plus large et de l'adoption des techniques les plus récentes.

La CIID poursuit ses objectifs par les moyens suivants :

a) Echange d'informations entre ses comités nationaux;

b) Organisation périodique de congrès mondiaux, conférences régionales et autres réunions techniques;

c) Organisation d'études et d'expériences;

d) Publication de documentation technique : actes de conférences, publications spéciales, bulletins, etc.

e) Coopération avec d'autres organisations internationales dont les intérêts et les activités sont analogues, connexes et/ou compatibles avec les objectifs de la CIID.

Participation aux travaux du Conseil économique et social, de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions des Nations Unies

Pendant la période 1990-1993, la CIID a été représentée aux conférences ou réunions des Nations Unies suivantes :

1990

a) Réunion officieuse de planification de la Conférence sur les services hydrologiques en Afrique (siège de l'UNESCO, 14 mars 1991);

b) Neuvième session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (siège de l'UNESCO, 19-24 mars);

c) Seizième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation (Bangkok, 21-24 mai);

d) Dixième réunion du Groupe mixte OMS/FAO/PNUE/CNUEH d'experts sur l'aménagement de l'environnement pour la lutte antivectorielle (siège de la FAO, 3-7 septembre);

e) Deuxième Conférence mondiale sur le climat (Genève, 29 octobre-7 novembre);

f) Quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil de la FAO (Rome, 19-30 novembre).

1991

a) Septième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (Siège des Nations Unies, 28-31 mai);

b) Dix-septième session ministérielle du Conseil mondial pour l'alimentation (Helsingor (Danemark), 5-8 juin);

c) Quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil de la FAO (Rome, 10-21 juin);

d) Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social (Genève, 4-5 juillet);

e) Conférence annuelle du Département de l'information à l'intention des organisations non gouvernementales (Siège des Nations Unies, 11-13 septembre);

f) Onzième réunion du Groupe mixte OMS/FAO/PNUE/CNUEH d'experts sur l'aménagement de l'environnement pour la lutte antivectorielle (Kuala Lumpur, 21-25 octobre).

1992

a) Conférence internationale sur l'eau et l'environnement (Dublin (Irlande), 26-31 janvier);

b) Vingt-quatrième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago, 8-15 avril);

c) Vingt-septième session de la Commission économique pour l'Afrique/dix-huitième réunion de la Conférence des Ministres africains chargés de l'économie et du plan et treizième réunion du Comité technique préparatoire plénier (Addis Abeba, 20-23 avril);

d) Dixième session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique mondial (Paris, 6-11 juillet);

e) Dixième session de la Commission des systèmes de base de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) (Genève, 2-13 novembre).

1993

a) Conférence internationale UNESCO/OMM/CIUS sur l'hydrologie "Vers le XXIe siècle : besoins en matière de recherche et dans le domaine opérationnel" (Paris, 22-26 mars);

b) Réunion intergouvernementale sur le programme climatologique mondial, (Genève, 14-16 avril);

c) Onzième session de l'Association régionale III (Amérique du Sud) de l'Organisation météorologique mondiale (Asuncion, 22 septembre-1er octobre).

La CIID a diffusé un compte rendu récapitulatif des réunions ci-dessus à tous ses comités nationaux afin de les tenir au courant des activités déployées par les institutions spécialisées des Nations Unies relevant de leurs domaines de compétence.

Coopération avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies

La CIID accorde une haute priorité à la coopération avec les organisations internationales dont les intérêts et les activités sont analogues à ses objectifs. La CIID est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, catégorie II, du statut consultatif spécial auprès de la FAO et du statut consultatif auprès de l'OMM. La Commission est un membre de liaison de la catégorie A de l'Organisation internationale de normalisation (OIN), des Comités techniques 113 et 23 et membre fondateur de l'Union des associations techniques internationales (UATI). En 1993, la CIID et l'Institut international d'irrigation (IIMI) ont signé un mémorandum d'accord révisé et élargi contenant des accords de collaboration plus étroite dans le domaine de la gestion de l'irrigation. La CIID coopère étroitement avec l'UNESCO, la Banque mondiale, le PNUD, le PNUE, l'OMS, les Commissions économiques pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes et les banques régionales de développement.

Toutes ces organisations ont été invitées par la CIID à participer au quatorzième Congrès international sur l'irrigation et le drainage (Rio de Janeiro, 1990) et au quinzième Congrès international sur l'irrigation et le drainage (La Haye, 1993). Seize organisations internationales, y compris la FAO, l'OIT, le Programme international pour la recherche technologique sur l'irrigation et le drainage, l'OIN, le Comité du Mékong, le PNUD et la Banque mondiale ont été représentés au quinzième Congrès, tenu à La Haye.

Les représentants de ces organisations, ayant coopéré aux activités d'intérêt commun avec la CIID, jouissent du statut d'observateur permanent auprès des comités techniques et des groupes de travail de la CIID. Le nombre de comités/groupes de travail avec lesquels les différentes organisations sont associées est le suivant : FAO (12); Programme international pour la recherche technologique sur l'irrigation et le drainage (2); OIN (3); UNDRO (1) et Banque mondiale (8).

La CIID et la FAO coopèrent à la révision des Directives de la FAO relatives aux besoins en eau des cultures.

La CIID collabore avec l'OIN et la FAO à l'élaboration de normes minimum à l'intention des systèmes de micro-irrigation utilisés dans les pays en développement.

La Commission et la Banque mondiale coopèrent au Programme international pour la recherche technologique sur l'irrigation et le drainage. Le bureau central de la CIID fait maintenant partie du réseau central du Programme.

Activités entreprises pour la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies

La CIID a participé directement à la principale manifestation de l'année 1992 : le Sommet de la planète Terre. Aussitôt après la Conférence, des copies du texte définitif du chapitre 18 d'Agenda 21 ont été distribuées à tous les Comités nationaux de la CIID. La Commission a préparé un programme d'action en dix points pour mettre en oeuvre les recommandations d'Agenda 21.

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté la résolution 47/193 déclarant le 22 mars de chaque année, Journée internationale de l'eau. La CIID a été l'un des signataires de la proposition soumise aux Nations Unies visant à célébrer cette journée. Les Comités nationaux de la CIID ont participé activement aux manifestations organisées en l'honneur de la première Journée mondiale de l'eau, en 1993.

32. CONFEDERATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS DES FAMILLES CHRETIENNES

(Catégorie II)

L'objectif de la Confédération internationale des mouvements des familles chrétiennes est de promouvoir et de protéger la vie familiale en tant que témoin de la foi et des valeurs chrétiennes. La Confédération réalise cet objectif en appuyant et en encourageant ses mouvements membres nationaux. Ils existent dans plus de 40 pays à travers le monde, et comprennent plus de 60 000 couples et 6 000 célibataires. Les mouvements nationaux des familles chrétiennes membres suivent des programmes utilisant une méthode commune, c'est-à-dire, observent les situations familiales dans leurs pays respectifs, jugent en se fondant sur leurs croyances/valeurs, et agissent en conséquence. Au niveau international, la Confédération organise des assemblées mondiales tous les trois ans afin de maintenir la direction et l'engagement. La Confédération participe à différentes activités et structures internationales et régionales relatives à la vie familiale. Des contacts ont été pris récemment avec plusieurs associations de vie familiale en Europe. L'Associacao Familias au Portugal a demandé à devenir membre de la Confédération. En outre, il existe d'autres possibilités d'association future avec des organisations de vie familiale en Autriche, en Slovaquie, en Pologne et en Allemagne.

La Confédération ne reçoit de financement pour ses programmes en cours d'aucune source. Tous les activités des programmes aux niveaux international, national et local sont réalisées et financées par des volontaires. Il n'existe aucun personnel rémunéré.

Le contact initial de la Confédération avec le Conseil économique et social a eu lieu en 1991. Les représentants auprès des Nations Unies à New York se sont rendus au Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies à l'Office des Nations Unies à Vienne. Cette visite avait pour but de déterminer la façon dont la Confédération pourrait participer à l'Année internationale de la famille. En conséquence, les représentants de la Confédération pour l'Europe ont été nommés représentants auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et à Vienne et ont participé aux travaux préparatoires de l'Année internationale de la famille entrepris par le Comité des ONG sur la famille de Vienne. Ils ont assisté à toutes les réunions de ce Comité ainsi qu'à la Conférence régionale pour l'Europe/Amérique du Nord (avril 1993) et au Forum mondial des ONG (novembre 1993), tous deux tenus à Malte. Ils ont aidé à l'organisation de la réunion régionale pour l'Amérique du Sud lors du Forum mondial. Le Mouvement des familles chrétiennes (MFC) de Malte a participé activement aux travaux des deux conférences. La Confédération était parmi les organisations qui ont reçu un certificat d'honneur en reconnaissance de leur contribution à l'Année internationale de la famille. En qualité d'organisation membre du Comité des ONG pour la famille de Vienne, la Confédération a été partie signataire au document soumis par ce Comité à la Commission pour le développement social (février 1993).

Les représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York ont assisté à la table ronde intitulée "Comprendre le rôle des ONG internationales" organisée par le Conseil économique et social à New York en avril 1992.

En 1992, en appui à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le thème de l'Assemblée mondiale de la Confédération, tenue au Mexique, était "La famille humaine : des pactes nouveaux dans un monde en mutation". Son objectif était d'établir un lien entre la crise écologique dans le monde et les responsabilités morales et chrétiennes. La Confédération a entrepris une enquête parmi ses mouvements membres pour examiner leurs vues sur la tutelle de la planète Terre. En 1992, à la demande du Conseil économique et social, la Confédération a répondu à l'Enquête mondiale sur l'aide en matière de population du FNUAP, en 1992,

et au questionnaire reçu de la Division de la population du Département du développement économique et social.

Les représentants pour l'Europe de la Confédération ont représenté le Mouvement au Colloque international ONG/UNESCO, préparatoire à l'Année internationale de la famille (Paris, 1992).

Les représentants auprès des Nations Unies à New York ont participé à la quarante-sixième Conférence annuelle ONG/DPI, intitulée "Développement social : une nouvelle définition de la sécurité" (New York, 1993).

Les activités typiques du MFC entreprises aux niveaux international, régional et national afin de mettre en oeuvre les résolutions et les programmes des Nations Unies, comprenaient :

a) Sur l'invitation du Pontifical Council for the Family, la Confédération a participé à une réunion organisée pour planifier la célébration, par le Vatican, de l'Année internationale de la famille (Rome, 1993);

b) Participation des représentants de la Confédération en Europe à une réunion d'organisations catholiques de la famille étudiant les politiques familiales dans la nouvelle Europe (Allemagne, 1993);

c) Le mouvement des familles chrétiennes des Philippines a soumis au Président Corizon Aquino une déclaration sur les droits de la famille;

d) Elaboration, par le MFC-Etats-Unis, d'un carnet de programmes sur le racisme, l'apartheid, la guerre, les droits de l'homme et la pauvreté;

e) Une campagne menée par le MFC du Honduras en faveur de la création d'une réserve forestière à côté des montagnes de Catacama;

f) Des conseils sur la parenté responsable fournis par le MFC-Malawi et le MFC-Nigéria;

g) Participation du MFC-Espagne, conjointement avec 37 autres organisations de vie familiale, à une conférence nationale visant à planifier les activités en vue de la commémoration de l'Année internationale de la famille et d'attirer l'attention de organes politiques et publics sur les problèmes de la famille en Espagne.

Les activités nationales mentionnées ci-dessus sont des activités typiques mais ne sont pas les seules activités du Mouvement des familles chrétiennes.

33. ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE

(Catégorie I)

Fondée en 1895, l'Alliance coopérative internationale (ACI) est une organisation indépendante, non gouvernementale qui unit, représente et sert des coopératives de tous les secteurs économiques et de toutes les régions du monde. L'ACI regroupe 225 organisations de 101 pays, représentant plus de 725 millions d'individus. Les objectifs de l'ACI sont de promouvoir et de renforcer les coopératives autonomes dans le monde entier; de promouvoir et de protéger les valeurs et les principes coopératifs; de faciliter le développement de relations économiques et autres relations mutuellement bénéfiques entre ses organisations membres; et de favoriser le progrès économique et social des peuples, et ce faisant, contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

L'ACI a été l'une des premières organisations à être dotée du statut consultatif (catégorie I) auprès du Conseil économique et social en 1946. Depuis ce temps, les statuts de l'ACI spécifient que l'Alliance doit collaborer avec les Nations pour réaliser ses objectifs. La collaboration est menée à bien par l'intermédiaire du réseau de l'ACI, les bureaux régionaux de l'ACI en Afrique, en Asie et en Amérique latine et les représentants permanents de l'ACI auprès des Nations Unies et des institutions spécialisées à Genève, Vienne, Paris et Rome. Une collaboration étroite avec les Nations Unies et ses institutions spécialisées est également assurée grâce à la participation aux travaux du Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives (COPAC), dont les Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Bureau international du Travail (BIT) sont membres.

Collaboration avec les organes des Nations Unies

Au cours de la période 1990-1993, l'ACI a fourni des informations et un appui à deux conférences majeures des Nations Unies et à leurs processus préparatoires : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992, et la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, en 1993. L'ACI a également diffusé des informations sur les questions prioritaires des Nations Unies telles que les droits de l'enfant, l'Année internationale de l'alphabétisation et la Décennie mondiale pour le développement culturel, et a incorporé des informations sur la célébration de différentes journées internationales dans ses publications.

L'ACI a été représentée à la session de fond du Conseil économique et social de 1993, tenue à Genève, et a soumis une déclaration lors du débat de haut niveau du Conseil (E/1993/NGO/3). L'ACI a également été représentée à la trente-troisième session de la Commission du développement social (Vienne, février 1993).

Par l'intermédiaire du COPAC, l'ACI a participé aux préparatifs du rapport du Secrétaire général sur le statut et le rôle des coopératives à la lumière des nouvelles tendances économiques et sociales (A/47/216-E/1992/43).

L'ACI a également collaboré avec les commissions régionales des Nations Unies. Notamment, elle a participé à la quarante-sixième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et y a fait une déclaration. Elle a également été représentée aux quarante-septième et quarante-huitième sessions de la CESAP, à la deuxième réunion du Groupe directeur pour la coopération économique régionale (avril 1993) et du Comité de l'atténuation de la pauvreté grâce à la croissance économique et au développement social (septembre 1993), à laquelle l'ACI a soumis une déclaration et a fourni des informations sur sa contribution en faveur de l'atténuation de la pauvreté et de l'amélioration des pouvoirs des peuples par l'intermédiaire des coopératives.

L'ACI a été représentée à des réunions de la Communauté économique européenne (CEE), y compris la quarante-huitième session de la Commission; les quarante-deuxième, quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du Comité de l'agriculture, la quarante-troisième session du Comité des établissements humains et la consultation des ONG avec le Bureau du Comité des établissements humains (septembre 1993), ainsi qu'à un certain nombre de séminaires et d'ateliers qui examinaient les changements intervenus dans les politiques de logement dans les pays en transition.

L'ACI a également été représentée à la réunion organisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) - la cinquième Conférence régionale sur l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Curaçao en septembre 1991.

Collaboration avec les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

Au cours de la période considérée, l'ACI a continué d'élargir sa collaboration avec la FAO, le BIT, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

L'ACI a été représentée aux vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Conférence de la FAO. L'ACI a également été représentée aux onzième et douzième sessions du Comité de l'agriculture, à la réunion du Groupe de travail de la FAO sur la femme et la famille agricole dans le développement (Prague, octobre 1990), la consultation d'experts de la FAO sur le rôle des coopératives dans la production agricole (février 1991), la Conférence FAO/Pays-Bas sur l'Agriculture et l'environnement (avril 1991) et la vingt et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (février 1992). En outre, l'ACI a été représentée à la Conférence internationale FAO/Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la nutrition (Rome, décembre 1992), ses réunions préparatoires à Genève et la Réunion régionale pour l'Afrique de l'Est (mars 1992). L'ACI a également participé à un certain nombre d'activités de coopération technique en Afrique, en Asie et en Amérique latine, notamment les missions interinstitutions et l'organisation de séminaires et d'ateliers conjoints.

L'ACI a été représentée aux réunions statutaires du BIT, ainsi qu'à la Réunion internationale d'experts dans le domaine des coopératives (Genève, mars 1993) et a entrepris un certain nombre d'activités conjointes avec le BIT, y compris l'Atelier régional BIT/ACI/UNCSDHA sur les coopératives gérées par des personnes handicapées (janvier 1992) et des missions interinstitutions en Afrique et en Asie. Au cours de la période à l'examen, l'ACI a collaboré étroitement avec le Service des coopératives du BIT et à participé à l'exécution du programme de prestation de services du Service des coopératives du BIT, COOPNET (Développement des ressources humaines aux fins de la gestion et de la mise en place de réseaux de coopératives).

L'ACI a été représentée à la treizième session de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce (CIFT) (février 1990), la première (novembre 1992) et la deuxième (juin 1993) sessions du Groupe de travail spécial sur les expériences comparées en matière de privatisation, et la deuxième session du Comité permanent des secteurs des services en développement : "Encourager la compétitivité dans les secteurs des services dans les pays en développement : assurance" (février 1993).

L'ACI a collaboré à la sélection des candidats et au suivi des programmes de l'UNESCO, intitulés "Travel Grant for Leaders in Workers'" et "Cooperative Education" (1990-1991). Elle a participé aux travaux du Comité permanent des ONG de l'UNESCO et a été régulièrement représentée à la Conférence générale de l'UNESCO.

L'ACI a été représentée au Colloque sur le développement industriel durable (octobre 1991) et a collaboré avec l'ONUDI au parrainage de cours de formation sur les coopératives industrielles.

34. CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES JUIVES

(Catégorie II)

Fondé en 1912, le Conseil international des femmes juives est une organisation apolitique, bénévole qui a concentré ses efforts sur l'amélioration de l'éducation, l'assistance sociale et l'engagement en faveur de l'amélioration des êtres humains. Dans le cadre de son objectif plus large qui consiste à réaliser la paix universelle afin de créer un monde meilleur au service de l'humanité tout entière, le Conseil s'efforce de faire connaître l'Organisation des Nations Unies et de mobiliser un appui en sa faveur. Il compte actuellement 47 organisations affiliées dans 43 pays sur six continents, représentant plus de 1,5 million de femmes. Le Conseil tient des conventions triennales et les réunions régionales ont lieu pendant les années intérimaires (par exemple, Europe, Amérique latine et Amérique du Nord).

Le Conseil international des femmes juives est doté du statut consultatif (catégorie II) auprès du Conseil économique et social depuis 1964. Il a des représentantes permanentes à New York, Genève et Vienne. L'organisation est également accréditée auprès du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avec des représentantes à New York et Genève, et auprès de l'UNESCO, avec des représentantes à Paris. Il est également accrédité auprès du Conseil de l'Europe et il a une représentante permanente à Strasbourg.

Le Conseil international des femmes juives appuie des programmes et projets par l'intermédiaire de volontaires qualifiés, à l'échelon tant international que national et concentre ses efforts sur les relations internationales, l'action sociale et communautaire, l'éducation, les droits de l'homme, l'élimination de la discrimination raciale, l'environnement et le désarmement. Le Conseil fonctionne comme un organe représentatif central chargé de définir les politiques de ses organisations affiliées et d'orienter leurs activités vers la coopération avec les institutions des Nations Unies, les gouvernements nationaux et les organisations non gouvernementales. Il préconise tout le temps la diffusion d'informations visant à motiver l'opinion publique. Résolu à promouvoir les buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil assure la liaison entre les Nations Unies et les organisations affiliées, diffuse des rapports sur les aspects des opérations des Nations Unies qui relèvent de sa compétence, en fournissant des informations et des matériels et en se renseignant sur les mesures prises à l'échelon local.

Des directives annuelles sont envoyées à toutes les organisations affiliées pour l'observation d'années désignées (Année internationale de l'alphabétisation, Année internationale du logement des sans-abri, Année internationale de la condition de la femme, Année internationale de l'enfant, Année internationale de la paix - pour laquelle l'organisation a reçu, en 1987, l'insigne de "Messager de la paix" - etc.). Des directives et appels à l'action sont diffusés aux organisations affiliées pour les inviter à exhorter les gouvernements nationaux à mettre en oeuvre les conventions, déclarations et résolutions des Nations Unies, à fournir les renseignements demandés par les diverses commissions du Conseil économique et Social et à tenir des réunions extraordinaires célébrant la Journée des Nations Unies, la Journée des droits de l'homme, etc.

Les représentantes du Conseil international des femmes juives assistent aux sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des droits de l'homme, de la Commission du développement social, de la Commission de la population, du Comité de l'UNICEF et de l'Organisation internationale du Travail. Les représentantes de l'organisation ont également assisté à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et aux trois Conférences mondiales sur les femmes et se préparent maintenant à assister à la quatrième Conférence, qui doit se tenir à Beijing en 1995. Les représentantes assisteront également à la Conférence sur la

population, au Caire en septembre 1994 et au Sommet mondial sur le développement social, à Copenhague en 1995.

Toutes les représentantes du Conseil des femmes juives participent activement aux travaux de la communauté des organisations non gouvernementales. A New York, la Présidente de l'équipe des ONG est membre du Comité exécutif ONG/DPI et du Comité exécutif de l'Association pour les Nations Unies des Etats-Unis d'Amérique. Elle est membre du personnel de rédaction du Reporter des ONG - une publication trimestrielle de nouvelles à l'intention des ONG, membre du Comité des ONG sur la condition de la femme et siège au comité de planification et aux groupes de travail de la Conférence de Beijing. La représentante auprès de l'UNICEF à New York est présidente du Sous-Groupe des ONG sur l'éducation des fillettes, siège au Conseil de rédaction d'Action for Children et est co-rédactrice du document sur les actes du Forum des ONG auprès de l'UNICEF. La représentante à Genève est Vice-Présidente du Comité spécial des ONG sur les droits de l'homme. Une autre représentante à Genève est Vice-Président du Sous-Comité des ONG sur la condition de la femme. Le Conseil international des femmes juives est également représenté aux Comités des ONG sur le vieillissement et sur la jeunesse. L'organisation a été mentionnée dans le rapport du Secrétaire général sur le racisme et la discrimination raciale (E/CN.4/Sub.2/1992/11) de 1992. En tant que membre de ces comités d'ONG, les représentantes ont collaboré à l'élaboration de déclarations devant être soumises au Conseil économique et social et à ses commissions et ont pris la parole lors de réunions de ces organes.

Le Conseil international des femmes juives publie une lettre d'information semestrielle en anglais et en espagnol et envoie des directives aux organisations affiliées proposant des actions spécifiques pouvant être prises dans des domaines tels que l'Année internationale de l'enfant, la Commission de la condition de la femme et l'Année internationale des handicapés. A chacune des conventions triennales de l'Organisation, une session est consacrée aux Nations Unies et à ses réalisations, et aux activités de ses organes, institutions et commissions dont il est fait un rapport détaillé. Des exposés thématiques sur les questions d'actualité sont soumis pour examen et approbation. Les questions qui reçoivent une attention particulière lors de chaque session sont : les questions féminines et la nécessité de la participation des femmes à tous les niveaux de la société, la paix et les droits de l'homme de toute l'humanité, l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, les personnes âgées, les handicapés, les handicapés mentaux, les enfants et les jeunes, le système de justice juvénile, le désarmement et l'environnement.

Bien que le Conseil international des femmes juives ne prenne pas l'initiative d'élaborer et d'exécuter des projets en son nom propre, il propose des activités à ses organisations affiliées et les encourage à les mettre en oeuvre, seules ou avec des organismes dont elles partagent les intérêts, servant ainsi de catalyseur aux efforts nationaux et locaux.

35. CONSEIL INTERNATIONAL DES UNIONS SCIENTIFIQUES

(Catégorie II)

Buts et objectifs

Le Conseil international des unions scientifiques (CIUS) est une organisation non gouvernementale fondée en 1931. Les buts et objectifs du Conseil sont d'encourager l'activité scientifique internationale qui favorisera les progrès scientifiques et technologiques au bénéfice de l'humanité; de faciliter la coordination des activités de ses membres; de stimuler et mettre en oeuvre des programmes internationaux et interdisciplinaires et d'agir en tant qu'organe consultatif sur les questions préoccupant la communauté scientifique internationale. Depuis sa création, le CIUS a adopté une politique de non-discrimination, affirmant les droits de tous les scientifiques à travers le monde - indépendamment de leur race, religion, idéaux politiques, origine ethnique, nationalité, sexe ou langue - de se joindre aux activités scientifiques internationales. Le Conseil comprend deux catégories de membres : 23 unions scientifiques internationales, qui favorisent la coopération dans un seul domaine des sciences par l'intermédiaire d'activités telles que l'organisation de congrès et de réunions scientifiques, des publications, la normalisation et la nomenclature, et 92 membres scientifiques nationaux (16 de plus depuis le dernier rapport, notamment dans des pays de l'ancienne Union soviétique et en Afrique), qui sont soit des académies scientifiques ou des conseils de recherche favorisant, au niveau national, la coopération et la recherche multidisciplinaires et jouant des rôles importants dans le développement national de leurs pays. Le Conseil est unique en ce qu'il réunit ces deux catégories, assurant ainsi un large éventail d'expertise scientifique permettant aux membres de traiter de problèmes internationaux, interdisciplinaires majeurs, qu'aucun d'entre eux ne pourrait aborder seul. Ceci est fait notamment par l'intermédiaire de la création d'organes interdisciplinaires, actuellement au nombre de 24. Le CIUS a également 29 organisations scientifiques et régionales associées. Le CIUS a entrepris plusieurs initiatives conjointes qui sont exécutées en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions des Nations Unies

La participation officielle du Conseil aux réunions et autres activités du Conseil économique et social est nécessairement limitée par ses ressources financières et la disponibilité de représentants, mais la participation active des membres de la communauté scientifique mondiale et leurs contributions expertes aux nombreuses questions dont traitent le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires est substantielle. Le rapport ci-dessous donne un aperçu général des principales activités entreprises par le CIUS pendant la période à l'examen.

Le CIUS a coparrainé (avec l'OMM, le PNUE, l'UNESCO et la FAO) la deuxième conférence mondiale sur le climat, en 1990, il était le conseiller scientifique principal de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue en juin 1992, à laquelle le Président du CIUS a fait une déclaration lors de la séance plénière. Le CIUS a aidé aux préparatifs de la CNUED en fournissant les noms d'experts, en vérifiant l'exactitude scientifique de projets de documents et en attirant l'attention de ses membres nationaux sur l'importance de la science dans leurs propres préparatifs nationaux de la Conférence. Le CIUS a été représenté aux différentes réunions du Comité préparatoire de la CNUED. Le CIUS a créé un groupe de travail spécial pour aider à l'élaboration du chapitre scientifique d'Agenda 21 sur la science au service du développement durable (chapitre 35) et a aidé à l'élaboration du texte de ce chapitre sur la base des résultats d'une conférence internationale organisée à cette fin, la Conférence

internationale sur un programme d'action scientifique pour l'environnement et le développement pour le XXIe siècle (ASCEND 21). En mars 1993, le CIUS a coparrainé (avec l'UNESCO et l'OMM) la Conférence internationale de l'hydrologie, et en avril, s'est joint à l'OMM, au PNUE, à l'UNESCO, à la FAO et au PNUD pour parrainer la Réunion intergouvernementale sur le Programme climatique mondial. Le CIUS, dont la délégation comprenait son Président, son Secrétaire général et son Directeur exécutif, a été bien représenté aux vingt-sixième et vingt-septième Conférences générales de l'UNESCO (octobre-novembre 1991 et novembre 1993). Les représentants du CIUS ont fait des déclarations aux commissions chargées des sciences naturelles des deux Conférences générales. Le CIUS a également été représenté au onzième Congrès de l'OMM, aux réunions du Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique et aux réunions des directeurs d'institutions sur les questions climatiques.

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

Les relations du Conseil avec les Nations Unies et ses institutions spécialisées sont nombreuses et couvrent de nombreux domaines (notamment l'environnement et le développement). Lors des réunions de ses différents organes directeurs, le CIUS examine régulièrement ces relations et sa coopération continue à être élargie. Le CIUS a signé des accords de coopération avec plusieurs institutions spécialisées, notamment avec l'UNESCO depuis 1946 et l'OMM, depuis 1960. L'accord le plus récent a été conclu avec l'OMPI en 1933. Des accords ont notamment été passés avec l'AIEA (1960), la FAO (1963), l'OMS (1964), le PNUE (1972), l'UNDRO (1980) le secrétariat de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles (1989) et la Commission du développement durable (1990).

Parmi ces relations, la coopération avec l'UNESCO est la plus étendue et l'UNESCO offre une subvention au CIUS pour financer directement des activités scientifiques. La coopération avec l'UNESCO couvre des domaines allant de la biotechnologie et changements mondiaux à l'éthique et au développement des sciences de base, particulièrement face à l'importance croissante que les Etats membres de l'UNESCO accordent au rôle de la science dans le développement. Le secrétariat et les membres du CIUS se tiennent en contacts journaliers avec l'UNESCO, et le Comité de coordination CIUS-UNESCO se réunit annuellement pour examiner les relations et la coopération entre les deux organes. Des contacts fréquents et étroits sont maintenus avec différents programmes importants de l'UNESCO, tels que la Commission océanographique intergouvernementale, le Programme l'homme et la biosphère, le Programme hydrologique international et le Programme pour le développement de l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. Ces contacts ont eu lieu non seulement directement par l'intermédiaire du secrétariat central du CIUS mais également par le biais des membres de l'Union scientifique internationale du CIUS dans leurs domaines spécifiques et par l'intermédiaire des organes interdisciplinaires du CIUS, tels que le Comité scientifique pour les problèmes de l'environnement (SCOPE), le Comité pour les données scientifiques et technologiques (CODATA), le Comité de la biotechnologie, la Commission interunion pour la lithosphère et le Comité spécial de la science en Europe centrale et Europe de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique, pour n'en mentionner que quelques-uns. Le CIUS est l'un des membres fondateurs du Comité d'organisation du Conseil de la Terre, créé après la CNUED, et il coopère étroitement avec la Commission du développement durable. Le Directeur exécutif du CIUS participe au Conseil d'administration de l'UNITAR, en qualité d'observateur.

Par l'intermédiaire de son Comité spécial pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, le CIUS a participé activement aux travaux de la Décennie et il lui a été demandé de préparer la Session B du Comité technique sur les structures résistantes aux dangers de la Conférence mondiale sur

la prévention des catastrophes naturelles (Yokohama, mai 1994) et d'organiser plusieurs séances de démonstration.

Lorsque cela est possible, le CIUS vise à harmoniser et à faciliter la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions en tenant les réunions de ses différents organes en même temps que les réunions des organes des Nations Unies pertinents; par exemple, la réunion du Comité consultatif du CIUS sur l'environnement a été tenue à New York en même temps que la première session de la Commission du développement durable (juin 1993), permettant ainsi aux membres du Comité consultatif de participer à la réunion de la Commission, au cours de laquelle le Président du Comité a fait une déclaration.

Le CIUS a entrepris plusieurs initiatives conjointement avec les institutions des Nations Unies, mais l'espace limité de ce rapport ne permet d'en citer que quelques-unes. Le Comité de la science et de la technique dans les pays en développement/International Biosciences Networks, qui est coparrainé par l'UNESCO, était formé à l'origine par deux organes séparés créés respectivement en 1966 et 1979. Ils ont fusionné afin d'harmoniser leurs activités. Le Programme international de corrélation géologique est un programme conjoint de l'International Union of Geological Sciences (IUGS), un membre de l'Union scientifique internationale du CIUS, et l'UNESCO et a été créé en 1972. Le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) OMM-CIUS-COI a été établi en 1980 pour remplacer le Programme mondial des recherches sur l'atmosphère (GARP). Les initiatives conjointes entreprises plus récemment sont les systèmes mondiaux d'observation (SMO) : un mémorandum d'accord concernant le Système mondial d'observation du climat a été signé en 1992 entre l'OMM, la COI, le PNUE et le CIUS et un autre concernant le Système mondial d'observation des océans a été signé en 1993 entre l'OMM, le CIUS et la COI; un troisième accord relatif à un Système mondial d'observation de la Terre est en cours d'élaboration entre la FAO, le CIUS, l'UNESCO, le PNUE et l'OMM. Il convient de noter également le programme de bourses à court terme UNESCO/CIUS et le Programme de cours dans le domaine de la science et du développement durable, qui a été mis en oeuvre en 1989 par le CIUS et l'Académie des sciences du tiers monde et est maintenant également coparrainé par l'UNESCO, le Commonwealth Science Council et le Conseil de la Terre. L'International Union of Biological Sciences (membre de l'union scientifique internationale du CIUS) coparraine également avec l'UNESCO et SCOPE un grand programme sur la diversité biologique, "DIVERSITAS", et un séminaire international sur la biodiversité : la science et le développement au service d'une association nouvelle, qui se tiendra en septembre 1994 au siège de l'UNESCO.

Une coopération moins formelle (bien qu'elle comprenne des relations de travail) est également maintenue avec l'AIEA, l'Union internationale des télécommunications (UIT), la FAO, l'OMS, le PNUD, l'UNDRO et l'ONUDI. Fréquemment, les membres des organes directeurs du CIUS agissent en tant que fonctionnaires de l'Université des Nations Unies (UNU).

Autres activités pertinentes

Comme il est dit ci-dessus, le CIUS a une politique fondamentale de non-discrimination, affirmant les droits et la liberté de tous les scientifiques dans le monde entier de participer à des activités scientifiques internationales indépendamment de leur race, de leur religion, de leurs idéaux politiques, de leur origine ethnique, de leur nationalité, de leur sexe ou de leur langue. La discrimination, sous n'importe quelle forme, fait obstacle à la libre communication et à l'échange d'idées et d'informations qui sont la pierre angulaire du progrès de la science. Ainsi, le Comité permanent de la liberté de l'exercice de la science (SCFCS) qui a été créé en 1963 (antérieurement dénommé le Comité permanent de la liberté de circulation des scientifiques) sert d'organe de contrôle au CIUS sur toutes ces questions. Tous les droits mentionnés ci-dessus, que le Comité permanent défend vigoureusement, sont consacrés dans différents articles de la Charte internationale des droits de l'homme, à laquelle il est fait référence dans la

Déclaration de liberté de la recherche scientifique, qui a été adoptée en 1989. Le Comité permanent continue d'oeuvrer avec succès en faveur du règlement de violations potentielles de ces droits dans le cas de scientifiques individuels bona fide.

Le CIUS suit de près les progrès accomplis dans le domaine de l'application et de la planification des Conventions sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification et est heureux de fournir une expertise scientifique le cas échéant.

La coopération entre le système des Nations Unies et le réseau de scientifiques du monde entier qui constitue le CIUS est active et variée et bien trop étendue pour être décrite ici. Par l'intermédiaire de son réseau, le CIUS atteint environ 1 million de scientifiques, qui à leur tour se mettent en contact avec le système des Nations Unies, soit directement, soit par le biais de leurs institutions gouvernementales nationales. Le CIUS a l'avantage de pouvoir fournir aux institutions des Nations Unies qui demandent son aide, des conseils de scientifiques respectés, et peut, à son tour, agir de concert avec les gouvernements et les institutions gouvernementales par l'intermédiaire du système des Nations Unies d'une manière qui ne serait pas possible autrement.

36. CONSEIL INTERNATIONAL DES AGENCES BENEVOLES

(Catégorie I)

1. Les objectifs du Conseil international des agences bénévoles (CIAB) consistent à fournir un forum de consultation et de coopération entre les agences bénévoles sur des sujets et questions d'intérêt commun; de renforcer la reconnaissance par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la communauté internationale du rôle crucial joué par les agences bénévoles dans les efforts visant à réduire les souffrances humaines et à encourager un développement juste et durable; à promouvoir un partenariat efficace entre les agences bénévoles dans toutes les régions du monde grâce à un dialogue, un échange de vues et aux efforts déployés pour établir des perspectives communes et coordonner les activités; et de rassembler, coordonner et diffuser l'information concernant les problèmes humanitaires dont traitent les agence volontaires, aux peuples, aux gouvernements et aux organisations gouvernementales et intergouvernementales à travers le monde.

2. Au cours de la période à l'examen, quatre ONG nationales, 16 consortiums d'ONG nationales, deux ONG régionales et deux ONG internationales se sont jointes au Conseil. Actuellement, le CIAB est composé de membres venant de huit pays d'Afrique, neuf pays d'Asie, dix pays d'Europe, dix pays d'Amérique latine et des Caraïbes, deux pays d'Amérique du Nord et un pays de l'Océanie, soit un total de 40 pays. Le Conseil comprend 94 ONG membres.

3. Entre autres, le CIAB a soumis des déclarations aux réunions parrainées par les Nations Unies suivantes :

a) Quarante-sixième session de la Commission des droits de l'homme (février 1990);

b) Quarante-septième session de la Commission des droits de l'homme (février 1991);

c) Session de fond de 1993 du Conseil économique et social, portant sur :

i) Le Sommet mondial pour le développement social;

ii) Les organisations non gouvernementales; et

iii) La coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organes du système des Nations Unies dans les domaines suivants : coordination de l'assistance humanitaire; les secours d'urgence et le continuum secours d'urgence-développement;

d) Le Sommet mondial pour l'enfance (septembre 1990).

4. En 1991 et 1992, le CIAB a participé activement aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), en qualité de coordonnateur du Comité de planification pour la CNUED de la CONGO, en tant que membre du Comité international des ONG sur la simplification des formalités, membre du Groupe consultatif sur l'utilisation du Fonds des ONG pour la CNUED, et de co-organisateur du Forum des ONG tenu en parallèle avec la Conférence.

5. Le CIAB a continué de maintenir des relations de travail étroites avec le Haut Commissariat des Nations pour les réfugiés (HCR). Le CIAB a coordonné la déclaration des ONG soumise annuellement au Comité exécutif du HCR. Pendant l'année 1991, le CIAB a coopéré avec le HCR au processus de consultation qui comptait près de 200 ONG et qui a abouti à l'élaboration d'un document intitulé "Criteria for building NGO/UNHCR partnerships". Ce processus a été lancé en 1993/94 par une série

de six consultations régionales et une conférence mondiale sur la coopération HCR/ONG.

6. Depuis sa création en 1992, le CIAB a coopéré étroitement avec le Département des affaires humanitaires du Secrétariat des Nations Unies. Le CIAB est l'une des ONG a avoir participé régulièrement au Comité permanent interinstitutions, ainsi qu'au groupe de travail et à plusieurs groupes d'étude. En 1993, le CIAB a détaché un conseiller hors classe en matière de questions dont traitent les ONG auprès du Département des affaires humanitaires à Genève.

7. Le CIAB a coopéré avec le Programme international de contrôle des drogues des Nations Unies, en qualité de membre du Comité directeur d'une série de consultations avec les ONG devant aboutir à la convocation d'un forum mondial, en décembre 1994, sur le rôle joué par les ONG dans le domaine de la réduction de la demande de drogues.

8. A partir de 1990, le CIAB a également coopéré étroitement avec le HCR et le PNUD aux préparatifs de la Conférence internationale sur les réfugiés centraméricains et à ses activités de suivi.

9. Le CIAB a soumis des déclarations à la Conférence internationale pour les annonces de contributions pour les pays d'Afrique australe affectés par la sécheresse (Genève, 2 juin 1992), aux réunions conjointes OIT/HCR sur l'assistance internationale en tant que moyen de réduire la nécessité d'émigrer (Genève, 6-8 mai 1992), et au Groupe de travail chargé des questions humanitaires de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie (Genève, 4 décembre 1992 et 16 juillet 1993), et au Comité permanent de la CNUCED sur l'atténuation de la pauvreté (Genève, 22 janvier 1993).

10. En 1993, dans le cadre des travaux préparatoires du Sommet mondial pour le développement social, le CIAB, conjointement avec le Conseil international de l'action sociale, a lancé la publication d'une lettre d'information, dont le premier numéro a été distribué immédiatement après la session d'organisation du Comité préparatoire du Sommet mondial.

37. CONSEIL INTERNATIONAL SUR LES PROBLEMES DE L'ALCOOLISME ET DES TOXICOMANIES

(Catégorie II)

Le Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies (CIPAT) a pour but de réduire et de prévenir les effets nocifs résultant de l'usage des drogues, y compris l'alcool et le tabac. Il organise des conférences internationales, des colloques et des groupes d'experts. Il exécute des programmes de recherche. Il organise des programmes de formation à l'intention des professionnels de la santé et d'autres disciplines, au sujet des problèmes résultant de l'alcoolisme et des toxicomanies, particulièrement dans les pays en développement. Par l'intermédiaire de sa lettre d'information trimestrielle, le CIPAT diffuse des informations à jour sur des questions concernant les politiques en matière d'abus des drogues, les programmes de prévention et de traitement et les résultats de recherches, et il sert de réseau de liaison entre les ONG nationales du monde entier.

Au cours des dernières années, le nombre des membres de l'organisation a augmenté grâce à l'affiliation de membres de quelques nouveaux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, ainsi que de pays d'Afrique. Le CIPAT comprend actuellement 400 organisations nationales dans 85 pays.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions des Nations Unies

Le CIPAT a participé régulièrement aux sessions annuelles de la Commission des Nations Unies sur les stupéfiants et, en 1993, aux travaux de la Commission du développement social.

Pendant la période à l'examen, les représentants du CIPAT ont fait des déclarations orales et/ou écrites à chaque session de la Commission des stupéfiants. Ces déclarations reflétaient les activités entreprises par le CIPAT pour apporter un appui aux différentes résolutions adoptées par cette commission, en particulier dans le domaine de la réduction de la demande de drogues illicites.

Le CIPAT a été représenté à la Réunion d'experts sur les conséquences sociales négatives de l'abus de l'alcool, tenue à Oslo en 1990, organisée par l'Office des Nations Unies à Vienne et le Ministère norvégien de la santé. Le rapport de cette réunion d'experts a été largement distribué aux membres de l'organisation.

L'organisation a participé activement aux préparatifs de l'Année internationale de la famille.

Coopération avec les programmes et les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

Des consultations ont lieu à des intervalles réguliers avec les fonctionnaires pertinents du Programme international de contrôle des drogues des Nations Unies.

Des consultations sont en cours avec l'Office des Nations Unies à Vienne dans le domaine des activités de suivi de la Réunion d'experts susmentionnée.

Au cours de la période à l'examen, en coopération avec l'UNESCO, le CIPAT a mener à bien un projet sur l'éducation préventive en matière de drogues.

Autres activités pertinentes

Activités visant à mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies

Le CIPAT a fait plusieurs recommandations à ses membres, leur demandant d'appliquer, aux niveaux régional et national, différentes résolutions de la Commission des stupéfiants des Nations Unies concernant la réduction de la demande, en particulier celles de la vingt-sixième session, en 1993 (E/CN.7/1993/L.6), et participe activement aux préparatifs du Forum mondial sur le rôle joué par les ONG en matière de réduction de la demande.

Consultations avec les bureaux des ONG à Vienne, Genève et New York

Préparation de documents et autres matériels à la demande du Conseil économique et social, de ses organes subsidiaires et/ou du Secrétariat

Le CIPAT a régulièrement soumis des rapports sur ses activités à la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

Au cours de la période à l'examen, en coopération et avec une assistance financière du Programme international de contrôle des drogues des Nations Unies, le CIPAT a exécuté les projets suivants :

1991 Cinquième Cours de formation pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe sur l'abus des drogues, Lusaka;

Cinquième Cours de formation pour l'Afrique de l'Ouest francophone sur l'abus des drogues, Dakar;

1992 Sixième Cours de formation pour l'Afrique de l'Est et Afrique australe sur l'abus des drogues, Kampala;

Cinquième Cours de formation pour l'Afrique centrale francophone sur l'abus des drogues, Bujumbura;

Cours de formation pour l'Afrique du Nord sur l'abus des drogues, Rabat;

1993 Sixième Cours de formation pour l'Afrique de l'Ouest francophone sur l'abus des drogues, Niamey;

Préparatifs d'un cours de formation à l'intention des pays lusophones.

Le CIPAT et le Programme international de contrôle des drogues des Nations Unies ont exécuté conjointement la première Consultation régionale africaine sur la réduction de la demande, à Nairobi.

Les représentants du Programme international de contrôle des drogues des Nations Unies ont également participé régulièrement aux réunions internationales du CIPAT, en profitant pour faire mieux connaître les buts et les activités de l'Organisation :

Conférence internationale annuelle (Berlin, 1990);

Congrès international (Glasgow, 1992);

Conférence internationale annuelle (Sao Paulo, 1993);

Conférence internationale annuelle (Prague, 1994).

Le CIPAT participe activement également aux travaux du Comité des ONG sur les stupéfiants auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne et au Comité des ONG sur l'abus des stupéfiants et des substances toxiques, au Siège des Nations Unies.

38. INTERNATIONAL COUNCIL ON THE MANAGEMENT OF POPULATION PROGRAMMES

(Catégorie II)

Introduction

L'International Council on the Management of Population Programmes (ICOMP) est une organisation internationale non gouvernementale créée par les directeurs de programmes en matière de population et de planification familiale et par des instituts de gestion de pays en développement sélectionnés d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et des Caraïbes. Actuellement, l'ICOMP comprend 45 membres. L'ICOMP vise à contribuer à la solution des problèmes démographiques en améliorant la gestion des programmes des soins de santé primaires et de planification familiale. Pendant la période à l'examen, la Banque asiatique de développement (BAD), la Bixby Foundation, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Fondation du Commonwealth, le Secrétariat du Commonwealth, l'Agence danoise de développement international (ADDI), la Fondation Ford, le Gouvernement norvégien, l'Overseas Development Administration (ODA), le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, la Packard Foundation, l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI) et le FNUAP ont fourni un appui général ou spécifique à certains projets. Les membres de l'ICOMP ont également fait des contributions. Les budgets des années 1990, 1991, 1992 et 1993 s'élevaient respectivement à 1 635 370 dollars, 1 135 938 dollars, 987 816 dollars et 896 158 dollars.

Participation à des réunions et conférences

L'ICOMP a assisté aux réunions consultatives annuelles d'ONG organisées par le FNUAP à Genève, aux réunions sur la famille de Vienne et aux consultations d'ONG organisées par l'UNICEF, à New York. Le Directeur exécutif de l'ICOMP a assisté aux conférences internationales suivantes : séminaire sur l'informatique de gestion, organisé par la CESAP, Séoul, 20-26 juin 1990; réunion de la FNUAP, Bangkok, 14-20 octobre. Les représentants de l'ICOMP ont participé aux conférences suivantes : Conférence sur l'Islam et la planification de la famille, Yogyakarta, 1990; Conférence sur le développement et l'utilisation efficace des matériels éducatifs dans les projets intégrés, Bangkok, 1990; Conférence de Bali, août 1992; Séminaire sur l'impact des migrations sur les hommes et les femmes, Kuantan (Malaisie), 1992; Colloque des ONG Asie-Pacifique sur le rôle des femmes dans le développement, Manille, 1993; Séminaire sur l'environnement et la famille, Kuala Lumpur, 1993, appuyé par l'UNESCO; et quatrième Forum asiatique des parlementaires sur la population et le développement, Kuala Lumpur, 1993. La douzième Conférence internationale de l'ICOMP a été tenue à Kuala Lumpur, du 12 au 15 novembre 1990; le thème de la Conférence était "Stratégie de prestation de services de qualité aux programmes en matière de population". Six documents thématiques ou donnant un aperçu général, trois études de cas et 12 documents de pays ont été soumis à la Conférence. Deux volumes des actes de la Conférence ont été publiés. La treizième Conférence internationale de l'ICOMP, tenue à Nanjing (Chine), du 3 au 7 mai 1993, était intitulée "Défis à la gestion des programmes en matière de population : problèmes et possibilités dans les années 90". Elle a attiré 44 participants de 22 pays, représentant une variété d'organisations, notamment des institutions gouvernementales, des ONG traitant des questions démographiques, des ONG féminines, des instituts de gestion, et des donateurs.

Exécution des projets

Le Programme de gestion pour l'Asie du Sud a été terminé en 1992. Il représente l'effort le plus large et le plus ambitieux entrepris par l'ICOMP en qualité d'institution d'exécution du FNUAP en matière de développement institutionnel. Les objectifs à long terme des projets de gestion pour l'Asie du Sud (deux au Pakistan, un en Inde et un autre au Bangladesh) ont été similaires :

renforcer et institutionnaliser les capacités de gestion des programmes de planification de la famille. Dans ce large contexte, chaque projet de pays visait à satisfaire les besoins spécifiques à chaque pays dans le domaine des programmes de gestion démographique et avaient donc des objectifs à court terme différents. Au cours de la période considérée, l'ICOMP a également exécuté certains éléments d'un projet au Viet Nam visant à appuyer le National Committee for Population et Family Planning (NCPFP); ce projet était financé par le FNUAP. Ces éléments comprenaient des ateliers de gestion, des tournées d'étude et l'élaboration de matériel de formation ainsi que la formation du personnel du NCPFP.

Activités relatives au rôle des femmes dans le développement

L'ICOMP a reçu une aide de la Banque asiatique de développement pour se charger de l'assistance technique du Programme de formation régional pour le développement de la gestion et des compétences des femmes dans le domaine de l'emploi. Le premier programme d'assistance technique (1990-1993) a permis à l'ICOMP d'identifier et d'évaluer les besoins de formation des femmes et d'améliorer leurs perspectives d'accès à des fonctions de direction ou d'encadrement et mieux les préparer au monde du travail. Plus de 1 100 femmes ont été formées par l'intermédiaire des programmes exécutés dans le pays par cinq ONG, et un atelier régional sur la gestion de projets générateurs de revenus a été coparrainé. La Banque asiatique de développement, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence suédoise pour le développement international et la Fondation du Commonwealth ont également fourni un appui à l'atelier régional. Le deuxième programme d'assistance technique a été substantiellement une expansion du premier. Son objectif d'ensemble était de promouvoir le bien-être économique et la condition sociale des femmes dans cinq pays sélectionnés et de leur permettre de jouer un rôle de catalyseur dans le programme de développement. Un atelier régional sur la responsabilité et la durabilité des ONG a été organisé par l'ICOMP avec l'appui de la Banque asiatique de développement (Manille, avril 1993). L'ICOMP a organisé l'Atelier régional des ONG sur les femmes, la population et le développement, à Kuala Lumpur, en octobre 1992, qui était financé par l'Agence canadienne de développement international. L'Agence suédoise pour le développement international fournit un appui aux programmes relatifs au rôle des femmes dans le développement en Thaïlande et au Viet Nam. Il a été organisé une formation à l'intention des femmes rurales élues à des fonctions de direction.

Ateliers régionaux de formation

En 1990 et 1991, l'ICOMP a organisé plusieurs ateliers régionaux en Afrique, avec un financement du FNUAP. Des ateliers ont été tenus en République-Unie de Tanzanie, au Ghana et au Sénégal. En 1991, trois autres ateliers régionaux ont été tenus, deux en Asie [Kuala Lumpur et Nanjing (Chine)] et un en Amérique latine (Bogota). Environ 150 directeurs de niveau moyen ont été formés. La même année, un séminaire régional sur la gestion des ONG a été tenu à Comilla (Bangladesh). En 1992, un atelier régional sur l'amélioration de l'efficacité des programmes en matière de population a été tenu à Kuala Lumpur, L'ICOMP a organisé une tournée d'étude en Malaisie à l'intention des fonctionnaires chargés des politiques en matière de population en Chine, grâce à un appui de la Division de la population du Secrétariat des Nations Unies.

Programme d'assistance au développement institutionnel

Le programme d'assistance au développement institutionnel à l'intention des pays d'Afrique sub-saharienne, a été lancé en 1988 avec un appui de l'Agence canadienne de développement international et de l'Agence suédoise pour le développement international, et a été achevé par une évaluation externe en 1992. Le Fonds de l'OPEP fournit un appui au Programme d'assistance au développement institutionnel des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe.

Communication et diffusion

Au cours de la période à l'examen, les publications de l'ICOMP suivantes ont été publiées et distribuées aux membres et aux institutions : volumes X et XI de la série Management Contributions to Population Programmes de l'ICOMP, intitulés "Managing quality of care in population programs" et "Strategy of quality services in population programmes - country papers", respectivement; Managerial Challenges - NGOs on Women, Population and Development; et la lettre d'information trimestrielle Feedback.

39. CONSEIL INTERNATIONAL DE L'ACTION SOCIALE

(Catégorie I)

En 1947, le Conseil international de l'action sociale (CIAS) a été l'une des premières organisations non gouvernementales à obtenir le statut consultatif (catégorie I) auprès du Conseil économique et social. Le CIAS a conservé ce statut pendant 46 ans. La période 1990-1993 a été une période particulière dans l'histoire du CIAS : elle peut être caractérisée comme une période de transition, le CIAS étant en train de réviser ses buts, objectifs et structures internes. Ce processus de révision sera achevé dans les deux prochaines années. Un nouveau mandat, qui doit être approuvé aux réunions d'affaires du CIAS en juillet 1994, réitère que l'objectif principal du CIAS est de promouvoir le développement social, la justice sociale et l'action sociale. Il déclare que le CIAS doit servir d'agent et de forum pour les organisations et individus s'occupant de ces questions. Les quatre principaux domaines d'activité ressortant de cette approche sont : de devenir un avocat actif; d'offrir une plate-forme pour l'échange d'expérience; de couvrir les importantes questions d'information; et de servir de catalyseur à un dialogue permanent.

Au cours des quatre dernières années, la composition du CIAS s'est accrue. De nouvelles organisations nationales de Bolivie, de Colombie, de l'Equateur, du Guatemala, du Pérou, du Venezuela, de la Gambie, du Sénégal, des Seychelles et de la Jordanie sont devenues membres. Face aux changements politiques et/ou aux troubles civils, les comités membres en Somalie et Yougoslavie ont cessé de fonctionner. Deux nouvelles organisations internationales ont été admises en tant que membres : l'Association de coopération internationale pour le volontariat africain (ACIVA) et la Fondation belgo-africaine. En ce moment, les membres du CIAS comprennent 73 comités nationaux et 21 organisations internationales. Environ les deux tiers des membres nationaux viennent de pays en développement. Un processus de révision de la structure de composition - pour admettre plus d'une organisation par pays - a été entrepris au cours de la présente période quadriennale.

Au cours de la période à l'examen, les sources de financement du Conseil sont restées relativement constantes. Un don sur trois ans de l'Agence finlandaise de développement international visant à renforcer les activités d'information a été obtenu en 1993 et a joué un rôle important dans le développement de l'information concernant le Sommet mondial pour le développement social. En 1993, le CIAS a également pris la décision majeure de déménager son Secrétariat général de Vienne à Montréal. La relocalisation a eu lieu au début de 1994.

Le CIAS a exécuté un grand nombre d'activités relatives aux thèmes et activités de l'Organisation des Nations Unies. Le présent rapport ne fournit pas une liste exhaustive de ces activités mais se limite à énumérer les principales.

Le CIAS et le Conseil international des agences bénévoles (CIAB) ont soumis une déclaration écrite conjointe au Sommet mondial pour le développement social lors de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social, tenue en 1993 à Genève.

Le CIAS été l'une des premières ONG à promouvoir l'Année internationale de la famille. Au cours de la période 1988-1991, l'ancien Secrétaire général du CIAS a présidé le Comité des ONG de la famille de Vienne. Le Comité des ONG a élaboré un certain nombre de matériels d'information et a organisé un séminaire intitulé "La famille : un sujet nécessitant un débat et une action au niveau international", à Vienne, les 7 et 8 février 1991. La région de l'Asie et du Pacifique du CIAS a organisé sa conférence régionale à Singapour, du 23 au 27 août 1993, sur le thème "La famille et le développement".

Les représentants du CIAS ont assisté aux réunions de la Commission des Nations Unies pour le développement social, à Vienne en février 1991 et 1993. Lors de cette dernière réunion, le CIAS et le CIAB ont fait une déclaration orale conjointe relative aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social.

Chaque année, pendant la période considérée, les représentants du CIAS ont également assisté aux réunions de la Commission de la condition de la femme. Le 23 février 1990, le CIAS a organisé un atelier intitulé "Les femmes et l'accès aux développement national" en tant que contribution à la consultation des ONG tenue avant la trente-quatrième session de la Commission. Il a soumis une déclaration orale conjointe sur les femmes vivant dans une pauvreté extrême et l'intégration des questions féminines à la planification du développement national à la réunion de la Commission en mars 1993.

Des représentants du CIAS ont participé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Au cours des travaux préparatoires de la Conférence, le CIAS a publié et distribué un document d'information sur le développement social et l'environnement, intitulé "Sommet planète Terre". La région de l'Asie et du Pacifique du CIAS a organisé sa conférence régionale biennale du 26 au 31 août 1991 à Hong-kong sur le thème "La protection de l'environnement et le développement social - le rôle des organisations non gouvernementales".

Le CIAS a participé à la Conférence mondiale des droits de l'homme. A la première séance du Comité préparatoire de la Conférence, son représentant a fait une communication orale, qui a été coparrainée par un certain nombre d'autres organisations.

Tous les ans, les représentants du CIAS ont participé aux conférences annuelles DPI/ONG, ainsi qu'à plus de 50 réunions d'information du DPI. Le représentant du CIAS était le rapporteur du séminaire organisé par le Comité ONG/UNESCO "Citoyens de demain - quelle éducation fondamentale pour une citoyenneté active?", qui a eu lieu à Paris du 2 au 9 décembre 1993. Lors du séminaire d'orientation à l'intention des membres des Missions permanentes nouvellement accrédités auprès des Nations Unies à Genève, organisé le 22 novembre 1993 par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le représentant du CIAS a fait un exposé sur le rôle joué par les organisations non gouvernementales au sein du système des Nations Unies.

Le principal but du CIAS étant de promouvoir le développement social, il s'est félicité de la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies de tenir un Sommet mondial pour le développement social, au niveau des chefs d'Etat, à Copenhague, en mars 1995. Conjointement avec le CIAB, le CIAS a lancé un programme lié au Sommet. Outre les déclarations mentionnées ci-dessus, ils ont organisé une réunion d'information, à Vienne le 11 février 1993 sur leur programme futur à l'intention des délégués assistant à la Commission du développement social. Ils ont également publié deux numéros de NGO Summit Newsletter en 1993. Environ 5 000 et 10 000 copies du bulletin d'information ont été distribuées respectivement. En outre, le CIAS a élaboré et distribué près de 8 000 copies d'une série de quatre fiches récapitulatives, en anglais, espagnol et français. Tout le matériel d'information a été distribué non seulement aux membres des deux organisations mais également à la communauté des ONG dans son ensemble.

Le CIAS a assisté à la session d'organisation du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, du 12 au 16 avril 1993, et a fait une déclaration orale et une communication écrite reflétant son opinion quant à l'importance du Sommet.

Les principaux thèmes de la vingt-sixième conférence sur l'action sociale tenue en Finlande en juillet 1994, ont été sélectionnés en tenant compte des trois questions principales du Sommet mondial pour le développement social. La vingt-

sixième Conférence a fourni une excellente occasion de discuter des différents aspects de l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de l'emploi productif et l'intégration sociale et fournira une profusion de matériel pour les travaux futurs.

Au cours des quatre dernières années, 12 volontaires ont également représenté le CIAS au sein du système des Nations Unies. Outre ses représentants au niveau mondial, le CIAS a également participé aux travaux dans plusieurs régions des Nations Unies et a également été représenté par des personnes nommées par ses organisations nationales membres pour participer à un certain nombre de réunions tenues dans des lieux où le CIAS n'a pas de représentant permanent.

Les volontaires ont travaillé pour un certain nombre de Comités des ONG, par exemple le Comité des ONG sur la famille (président, 1988-1991); le Sous-Comité de la condition de la femme, Genève (président, 1989-1992); le Comité des ONG auprès de l'UNICEF (membre du Conseil, 1993-); le Comité des ONG sur le vieillissement, New York (membre du Conseil, 1992-); le Comité des ONG sur le développement durable et le Comité de planification de la CONGO pour la CNUED; le Groupe de travail des ONG pour la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe; et le Comité de planification des ONG de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Les représentants du CIAS ont participé aux travaux du groupe de rédaction de la série de livres Women and World Development, organisé conjointement par le Groupe ONU/ONG sur les femmes et le développement. Ce Groupe a été créé en 1980 aux fins de l'élaboration et de la distribution conjointe ONU/ONG de matériel didactique en matière de développement. C'était la première fois que des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales collaboraient de cette façon et c'est resté le seul exemple d'une telle coopération. Les représentants du CIAS ont également participé au groupe de rédaction de la Section des ONG Action for Children de la publication trimestrielle de l'UNICEF Les enfants d'abord. Le CIAS est l'un des partenaires internationaux de Savoir pour sauver et a collaboré à la production de la publication.

Le Secrétariat général du CIAS entretient des relations étroites avec l'ancien Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires de Vienne. Les membres du Centre ont été invités au Secrétariat général du CIAS et vice versa, afin de discuter de questions et d'activités d'actualité. En mai 1993, le CIAS a signé un plan de travail relatif à sa coopération avec l'Organisation mondiale de la santé.

Les représentants des Nations Unies et des institutions spécialisées ont été invités à participer aux conférences et aux activités du CIAS. Un représentant de l'UNIFEM a été l'orateur principal à la session plénière sur "Le développement local : contenu et contexte" et un représentant du PNUD a présenté le thème du séminaire spécial sur l'environnement lors de la vingt-cinquième Conférence internationale sur l'action sociale, tenue à Marrakech (Maroc), 24-29 juin 1990.

Les bureaux régionaux et extérieurs de l'UNICEF ont apporté un appui financier aux membres du CIAS dans les pays en développement pour l'organisation d'une réunion revêtant un intérêt particulier : "Agir en collaboration au niveau local", tenue dans le cadre de la vingt-cinquième Conférence susmentionnée, et pour l'organisation du séminaire de planification stratégique du CIAS, tenu à Washington, D.C., en juillet 1992. Un projet de film conjoint CIAS-Canada et le projet du CIAS sur la promotion de l'alphabétisation des adultes dans 17 pays francophones ont reçu un appui important de l'UNESCO. Le projet doit être finalisé en été 1994.

Dans sa lettre d'information trimestrielle, où figure une section spéciale sur les activités des Nations Unies, le CIAS a continué à publier des informations sur les activités et les campagnes organisées par les Nations Unies. Les conférences et les manifestations des Nations Unies ont été incluses dans le calendrier. "ICSW Information" est distribuée à environ 1 000 organisations.

Dans le cadre de "ICSW Information", le CIAS a fourni à ses membres du matériel d'information préparé par les Nations Unies et les institutions spécialisées concernant les personnes âgées, les handicapés, les enfants et les femmes. Du matériel préparé par le Service de liaison ONU/ONG a été également distribué à tous les membres et ils ont été encouragés à se joindre à la liste de distribution. A plusieurs reprises, le CIAS a également fourni les adresses de ses organisations membres à l'Organisation mondiale de la santé et au bureau des ONG de l'UNICEF.

40. FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES DE CARRIERES LIBERALES ET COMMERCIALES

(Catégorie I)

La Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (FIFCLC) a été créée en 1930 pour rassembler les femmes de carrières libérales et commerciales de toutes les parties du monde sans distinction de race, de nationalité ou de religion. Son objectif est d'oeuvrer en faveur des chances égales pour toutes les femmes dans la vie économique, civile et politique des sociétés dans lesquelles elles vivent, et d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe. Elle vise à encourager l'éducation et la formation professionnelle afin d'acquérir des compétences nécessaires à des emplois rémunérés, d'améliorer la condition de la femme et d'assurer des chances accrues d'emploi pour les femmes à tous les niveaux. L'objectif a été "l'indépendance économique" des femmes du monde entier et un accès au capital et aux ressources ainsi qu'à la formation.

La composition de la Fédération s'est accrue, particulièrement en Europe de l'Est et dans les pays en développement. La FIFCLC a des organisations ou membres affiliés dans 107 pays, parmi lesquels figurent des fédérations en Roumanie et Lituanie, des clubs dans 11 pays, le premier étant en Pologne, et des particuliers membres dans 10 pays. La Fédération a reçu des candidatures de la Chine et du Paraguay. Les membres en attente d'affiliation reçoivent les publications gratuitement, y compris une liste des réunions futures des Nations Unies sur des sujets concernant la promotion de la femme et des communications du Président du Comité permanent contenant des suggestions concernant les programmes et les activités. La FIFCLC a accru sa capacité de faire connaître et d'appuyer les travaux des Nations Unies.

Participation aux réunions du Conseil économique et social, de ses organes subsidiaires et autres réunions des Nations Unies

La FIFCLC maintient des représentants permanents à New York, Genève et Vienne, qui assistent aux réunions et travaillent avec les secrétariats dans chaque ville.

Les travaux des organes subsidiaires auxquels participent la FIFCLC comprennent notamment : assister aux sessions et recommander l'application par ses affiliés des plans d'action de la Commission sur la condition de la femme, la Commission des droits de l'homme, la Commission pour le développement durable, la Commission de la population et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

La FIFCLC coopère également avec l'UNIFEM et l'UNICEF. La FIFCLC apporte un appui à leurs programmes et leur assure un soutien financier par l'intermédiaire de ses affiliés et de gouvernements. Elle a aidé à l'établissement de comités nationaux chargés de faire connaître leurs travaux. Elle a assuré la distribution de publications de l'UNIFEM à 300 directeurs du FIFCLC dans le monde entier.

La FIFCLC a notamment participé aux conférences mondiales, consultations et aux travaux de leurs comités préparatoires suivants : Consultation internationale sur les statistiques et l'information sur le vieillissement, New York, 28-20 mai 1991; Conférence internationale sur le développement durable, Vienne 9-13 décembre 1991; Congrès mondial pour la santé de la planète, Miami, Floride, 1992; Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 1-12 juin 1992; Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne, 12-14 mai 1993, à laquelle la FIFCLC a appuyé les mesures visant à proclamer les droits de la femme en tant que droits de l'homme et à nommer un Rapporteur spécial chargé de la question de la violence à l'égard des femmes.

La FIFCLC a également assisté aux réunions préparatoires de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

La FIFCLC a soumis des déclarations écrites et orales lors de plusieurs réunions d'organes des Nations Unies, en particulier à la Commission de la condition de la femme. Les contributions apportées aux travaux de la Commission de la condition de la femme comprennent ce qui suit : des déclarations ont été soumises à la Commission à sa trente-quatrième session (E/CN.6/1990/NGO/5 et E/CN.6/1990/NGO/9), et à sa trente-cinquième session (E/CN.6/1991/NGO/4 et E/CN.6/1991/NGO/9). Le 22 mai 1991, au cours de la session du Conseil économique et social, la FIFCLC a fait une déclaration sur le point 9 (Promotion de la femme). En 1992, plusieurs déclarations conjointes ont été signées et il a été fait une déclaration orale. En mars 1993, à la trente-septième session de la Commission sur la condition de la femme, la Présidente de la FIFCLC a fait une déclaration sur le point 5 (Thèmes prioritaires) et le représentant de la FIFCLC a fait une déclaration concernant les travaux de l'UNIFEM, au nom de 18 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif. La FIFCLC est membre des Comités des ONG sur la condition de la femme, le vieillissement, la famille et le développement durable, le Groupe d'étude des ONG sur la population et des Comités des ONG auprès de l'UNICEF et de l'UNIFEM. Son représentant à New York a créé et présidé le Comité des ONG auprès de l'UNIFEM. La FIFCLC a également pris l'initiative d'organiser des consultations et a assisté à des consultations d'ONG et à des groupes de travail parrainés par des comités d'ONG.

La FIFCLC a accordé une attention particulière à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à ses réunions régionales et nationales et à la rédaction du programme d'action devant être adopté lors de la Conférence mondiale. La FIFCLC est membre du Comité des ONG pour la planification de la Conférence mondiale. Des extraits des fiches d'information reçues du Comité des ONG pour la planification sont inclus dans les bulletins d'information de la FIFCLC, de même que les dates des réunions et les mesures préparatoires prises. En 1992, le Président a envoyé une lettre à toutes les organisations affiliées demandant leur appui, et en 1993 un questionnaire sur les mesures prises pour appliquer les Stratégies prospectives et sur les statistiques concernant le nombre de femmes ayant des positions de haut niveau au sein du gouvernement afin de réunir des informations aux fins d'un rapport devant être soumis à la Conférence mondiale.

Avant chacun de ses congrès, la FIFCLC tient un séminaire - en 1991, aux Bahamas, en 1993, à Nagoya (Japon) - afin d'examiner les questions et les résolutions soumises au Congrès pour adoption et de mettre en oeuvre les actions recommandées par les organes des Nations Unies et correspondant à ses objectifs. Les résolutions proposées sont discutées lors d'ateliers tenus en même temps que le Congrès et celles qui sont adoptées sont publiées et distribuées à tous les membres sous forme de rapports ou de publications et sont incorporées dans les programmes de travail des comités permanents. De plus, des forums sont organisés au niveau national sur des questions spéciales, telles que la consultation de trois jours sur le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, tenue à New York, en 1993 et la Conférence sur les femmes et le développement durable, tenue à Amman en 1993, à l'intention de huit pays arabes.

La FIFCLC continue d'avoir pour politique de participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et d'apporter un appui à la réalisation de ses objectifs mondiaux.

41. FEDERATION INTERNATIONALE DES CENTRES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

(Catégorie II)

Introduction

La Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, fondée en 1926, rassemble des organisations communautaires ayant des objectifs multiples visant à améliorer la qualité de la vie de leurs communautés. Actuellement, la Fédération comprend des organisations et des individus de 22 pays, qui ensemble représentent quelque 4 500 groupes et organisations locaux. Son siège est toujours au Royaume-Uni mais a été transféré du Birmingham Settlement au Derwent Center, à Derby. La Fédération a entamé la procédure d'immatriculation en tant qu'organisation à but non lucratif aux Etats-Unis, mais son siège restera au Royaume-Uni. La Fédération est essentiellement financée par des cotisations (fédérations nationales et locales et communautés individuelles), des dons provenant de fondations et de projets spéciaux (assistance technique dans la plupart des cas) qu'elle administre. La plupart des projets récents concernent l'économie Est-Ouest et les questions sociales. La Fédération a un fort groupe Est-Ouest qui a rassemblé des dirigeants sociaux, des représentants de la jeunesse et des dirigeants communautaires dans toute l'Europe. En ce moment, la Fédération entreprend des activités analogues dans les Amériques. Elle est aussi en train de créer un groupe africain, mais celui-ci en est encore à ses premiers stades.

Participation aux travaux du Conseil économique et social

La Fédération participe constamment aux réunions du Conseil économique et social et à celles de ses organes subsidiaires qui s'occupent de questions correspondant aux objectifs de la Fédération. Celles-ci comprennent les sessions ordinaires du Conseil et les réunions de la Commission pour le développement durable, la Commission sur la condition de la femme, la Commission des droits de l'homme, la Commission de la population et la Commission pour le développement social. En outre, les représentants de la Fédération ont participé aux travaux des comités préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale des droits de l'homme, le Sommet mondial pour les enfants, le Sommet mondial pour le développement social, Habitat II et la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Le cas échéant, la Fédération a soit soumis une déclaration écrite soit fait un exposé oral. Plus récemment, la Fédération a fait des déclarations orales à la première session du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social (31 janvier-11 février 1994), à la dernière session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement (4 avril 1994) et à la deuxième session de la Commission pour le développement durable (16-27 mai 1994). Ces déclarations étaient axées principalement sur la mesure dans laquelle des ONG telles que la Fédération peuvent être utiles à l'application et au suivi des programmes exécutés par les gouvernements à la suite de décisions intergouvernementales prises par les Nations Unies.

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

La Fédération coopère aux programmes des Nations Unies principalement en tant que membre des comités d'ONG chargés des questions auxquelles se consacre la Fédération. Plus particulièrement, la Fédération est un membre actif du Comité des ONG sur le développement durable et de son sous-comité chargé du commerce et de l'emploi. En tant que membre de son Comité directeur, elle a pris l'initiative d'élaborer des programmes. La Fédération est membre du Comité des ONG sur la famille et membre de son groupe d'étude; elle organise des programmes pour l'Année

internationale de la famille. Le représentant de la Fédération est membre exécutif du Comité des ONG sur le logement et la communauté et les représentants de la Fédération ont pris part à tous les colloques et ateliers organisé par le Comité ces quatre dernières années. La Fédération participe directement aux travaux de l'UNIFEM par l'intermédiaire du Comité consultatif des ONG qui tient des réunions mensuelles avec le secrétariat de l'UNIFEM. La Fédération est représentée au Comité des ONG sur la condition de la femme et a participé aux forums qui ont été organisés en même temps que les sessions de la Commission sur la condition de la femme. Un représentant de la Fédération a été l'animateur du dernier forum, qui s'est réuni parallèlement à la réunion de la Commission tenue en mars 1994.

La Fédération a constamment pris part aux activités de l'UNICEF, non seulement en qualité de membre du Comité des ONG auprès de l'UNICEF mais également en tant que membre du Groupe de travail sur les droits de l'enfant. Dans le domaine des droits de l'homme, un représentant de la Fédération a pris part et a fait une déclaration orale à la dernière réunion du Comité préparatoire, tenue à Genève en 1993. La Fédération a également participé aux travaux du Comité des ONG sur l'Année internationale de la population autochtone du monde, qui traite en grande partie des questions des droits de l'homme. La Fédération a continué sa participation effective au Comité des ONG sur le vieillissement, un de ses représentants étant membre du Comité exécutif et de ses différents groupes d'étude et réunions de travail. La Fédération a également joué un rôle actif dans les activités parrainées par les Nations Unies pour commémorer le dixième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale du Plan d'action international sur le vieillissement.

Outre ses activités au sein du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, la Fédération a assisté tous les ans aux sessions des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale et a fait connaître ses vues sur des questions telles que les droits de l'homme (particulièrement en faveur de la création d'un Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme), la migration et les problèmes des réfugiés, l'emploi et les besoins en matière de formation dans le domaine du développement, et les besoins spéciaux des jeunes, des handicapés, des femmes et des personnes âgées.

Autres activités pertinentes

A sa dernière Conférence quadriennale, "Organisation et transformation sociale : la communauté face aux problèmes locaux et mondiaux" (Toronto, 4-10 juin 1992), la Fédération a organisé un atelier intitulé "Les peuplements et l'Organisation des Nations Unies", auquel les participants de colonies de peuplement du monde entier ont examiné les programmes sociaux et économiques des Nations Unies et ont indiqué les domaines dans lesquels ils pensaient que des activités communautaires pourraient aider à l'application des programmes au niveau local.

Comme suite à une décision prise à la Conférence de Toronto, la Fédération a entrepris une série d'activités régionales, à commencer par la création d'un EUROGROUP, qui a été accrédité auprès du Conseil de l'Europe et travaille sur une base non formelle avec la Communauté européenne et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Le thème de ses deux réunions (Budapest, 28-31 mars 1993 et Prague, 14-16 avril 1994) était "Comprendre les besoins et les préoccupations des minorités" et l'accent était mis sur le rôle des organisations locales, nationales et internationales - gouvernementales et privées. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement en ce qui concerne les questions ethniques et les problèmes des pays en transition, a généralement été appuyé.

En février 1994, en tant qu'activité de la réunion du Comité exécutif de New York, la Fédération a organisé un programme visant à encourager les ONG à participer plus efficacement aux travaux des Nations Unies. Environ 100 membres d'organisations non gouvernementales, plusieurs fonctionnaires des Nations Unies et quelques représentants gouvernementaux ont assisté à cette réunion. Le discours

d'ouverture, prononcé par le Directeur du Bureau de liaison de l'OIT auprès des Nations Unies, était "Le défi dans le contexte des travaux du système des Nations Unies dans son ensemble". Les réponses ont souligné de nouvelles directions futures possibles.

En juillet 1994, la Fédération tiendra son premier séminaire et première réunion générale pour les Amériques à Curaçao. La direction de cette réunion sera assurée par le Président d'une colonie de peuplement à Curaçao. On espère que ce séminaire aboutira à la création d'un groupe régional américain parallèle à l'EUROGROUP de la Fédération, mais se consacrant à des questions intéressant les Amériques - Nord et Sud.

Information et publications

A chacune des réunions biennales du Comité exécutif, le représentant auprès des Nations Unies fait rapport sur les événements survenus aux Nations Unies et, en outre, fournit par écrit des résumés trimestriels, qui sont distribués à tous les membres de la Fédération.

La Fédération publie une lettre d'information périodique et des rapports sur ses propres activités. Chaque lettre d'information contient un résumé des activités et des réunions des Nations Unies.

42. FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSISTANTS SOCIAUX

(Catégorie II)

Introduction

Depuis le dépôt de son dernier rapport quadriennal, en avril 1990, la composition de la Fédération internationale des assistants sociaux (FIAS) est passée à 55 associations nationales d'assistants sociaux dans le monde entier, avec un total de plus 350 000 assistants sociaux membres de ces associations. La Fédération a été fondée en 1956, mais son origine remonte à 1928.

Les quatre buts principaux de la FIAS sont :

1. De promouvoir l'action sociale en tant que profession par la coopération et l'action sur une base internationale, particulièrement en ce qui concerne les normes professionnelles, la formation, l'éthique et les conditions de travail, et de promouvoir la création d'associations nationales des assistants sociaux où elles n'existent pas encore;

2. D'appuyer les associations nationales en favorisant la participation des assistants sociaux à la planification sociale et à la formulation des politiques sociales, tant au niveau national qu'au niveau international;

3. D'encourager et faciliter les contacts entre les assistants sociaux de tous les pays et de fournir un environnement pour des débats et un échange d'idées, par l'intermédiaire de réunions, de visites d'étude, de projets de recherche, d'échange de publications et autres moyens de communication;

4. De présenter le point de vue de la profession au niveau international en établissant des relations avec les organisations internationales, gouvernementales ou bénévoles, se consacrant aux travaux dans le domaine du service social ou s'y intéressant et d'aider à l'exécution de la planification sociale, des programmes d'action et de service social parrainés par de telles organisations.

Droits de l'homme

La FIAS a renforcé son engagement en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, non seulement par les travaux de sa propre Commission des droits de l'homme intervenant au nom des assistants sociaux et autres qui sont persécutés et emprisonnés mais également par son étroite coopération avec le Centre des droits de l'homme, de l'Office des Nations Unies à Genève. Cette coopération a abouti à l'élaboration d'un manuel pour les écoles de service social et pour la profession d'assistant social, intitulé Teaching and Learning about Human Rights, publié par le Centre des droits de l'homme en 1992. Le manuel a été largement distribué aux assistants sociaux et aux établissements d'enseignement dans le monde entier. Il a également été utilisé à de nombreuses conférences et ateliers, et sera publié en espagnol et en français, en plus de l'anglais, pour en obtenir une plus large diffusion. La FIAS a participé à la Conférence mondiale des droits de l'homme, tenue à Vienne, du 14 au 25 juin 1993, et a fait des déclarations écrites et orales à cette Conférence, se concentrant sur les liens qui existent entre les droits de l'homme et le développement social.

Année internationale de la famille

Les représentants de la Fédération auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne ont participé aux préparatifs de l'Année internationale de la famille. Le représentant principal de la Fédération à Vienne a été membre du Conseil du Comité des ONG de Vienne sur la famille et rédacteur de la lettre d'information Families international. Dans le cadre de la représentation de la Fédération au Forum mondial

des ONG sur le lancement l'Année internationale de la famille (Valetta (Malte), 28 novembre-2 décembre 1993), la FIAS a été désignée pour parainner l'Année internationale de la famille pour l'appui exemplaire qu'elle a fourni au programme des Nations Unies sur l'Année internationale de la famille. L'Année internationale de la famille sera également l'un des principaux thèmes de la Conférence mondiale des assistants sociaux, qui doit se tenir à Colombo (Sri Lanka), du 9 au 13 juillet 1994.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies

Pendant la période 1990-1993, la FIAS a coopéré avec les Nations Unies par l'intermédiaire d'un réseau de représentants, à Genève, New York, Paris (à l'UNESCO) et Vienne. Parmi les activités entreprises durant la période quadriennale figurent les suivantes :

1990

Responsable de l'organisation d'un atelier sur "La création de coalitions", lors de la consultation des ONG tenue les 22 et 23 février, avant la session élargie de la Commission de la condition de la femme, Vienne;

A été représentée à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, parrainée par l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale, Jomtien (Thaïlande), 5-9 mars;

A participé à la septième Journée annuelle du service social (Siège des Nations Unies, 21 mars) dont le thème était "L'émancipation grâce à l'alphabétisation et à l'éducation : action possible au plan international";

A participé aux activités des ONG entreprises dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour les enfants (New York, 29-30 septembre) et visant à renforcer la Convention sur les droits de l'enfant;

A participé aux activités des ONG préparatoires à la Conférence sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992);

1991

A la huitième Journée annuelle du service social, tenue au Siège des Nations Unies, en mars, sur le thème "Les bouleversements mondiaux : conséquences sociales pour la famille", a présenté l'orateur principal, le Chef de la Section de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord;

Des représentants de la FIAS ont été élus Présidents adjoints du Comité des ONG auprès de l'UNICEF et du Comité exécutif ONG/DPI;

A été représentée au colloque organisé par le Département de l'information du Secrétariat des Nations Unies et le Comité des ONG sur le vieillissement, intitulé "L'humanité à la force de l'âge : promesse ou péril" (New York, 3 octobre);

A été représentée au Comité des ONG sur le Forum de l'UNICEF sur "La participation efficace au développement de l'enfant aux niveaux local et mondial" (Kadoma (Zimbabwe), 4-8 novembre);

A publié la monographie "Au-delà de la médecine : la réponse de l'action sociale au défi grandissant du SIDA", financée par le Service de la recherche sociale et comportementale du Programme mondial pour la lutte contre le SIDA, OMS. La monographie a été, et est encore, largement diffusée aux assistants sociaux du monde entier.

1992

A activement participé aux activités relatives aux travaux des Nations Unies sur la Convention des droits de l'enfant, le programme d'action des Nations Unies pour la prévention de la vente des enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants, et le Comité des ONG sur les droits de l'homme, Sous-Comité de l'Afrique australe;

A participé à la neuvième Journée annuelle du service social (Siège des Nations Unies, 24 mars) ayant pour thème "Le SIDA, crise internationale : appel à l'action sociale", à laquelle l'un des principaux orateurs était M. Jerry Kilker de l'OMS;

A participé à la planification de la Conférence du DPI sur "Les conflits régionaux : une menace à la paix et au progrès mondiaux";

1993

A participé à la dixième Journée annuelle du service social (Siège des Nations Unies, 23 mars) ayant pour thème "Un défi mondial : le conflit ethnique et les questions humanitaires" à laquelle le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires était l'orateur principal.

A pris une part active aux activités des ONG visant à préparer les trois importantes conférences des Nations Unies : Conférence sur la population et le développement, Le Caire, 1994, le Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 1995, et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995.

Informations fournies aux assistants sociaux du monde entier

La FIAS continue d'informer ses membres et autres lecteurs des activités et initiatives des Nations Unies dans sa Newsletter, publiée trois fois par an. Les nouvelles concernant les Nations Unies figurent dans toutes les éditions.

Conférences axées sur les initiatives des Nations Unies

Les Conférences mondiales pour les assistants sociaux de la Fédération (Buenos Aires, 1990 : 2 500 participants, et Washington, D.C. 1992 : 3 300 participants) sont toujours axées sur plusieurs thèmes en rapport avec les initiatives des Nations Unies. Les séminaires régionaux, rassemblant des centaines d'assistants sociaux (Hong-kong, 1991, Glasgow, 1991, Debrecen (Hongrie), 1993), se sont concentrés sur des thèmes tels que l'écologie et les privations, les soins aux enfants et la pauvreté en Europe.

Europe de l'Est et Europe centrale

Au cours de la période considérée, la FIAS a apportée une attention accrue au développement du service social et à la formation au service social en Europe de l'Est et Europe centrale. En Fédération de Russie, Pologne et Hongrie, des associations d'assistants sociaux ont été créées en coopération avec la FIAS. C'est également le cas en Albanie, Roumanie et Ukraine, et d'autres pays suivront. En 1992, la Chinese Social Workers' Association est devenue affiliée à la Fédération.

Distribution des notes d'information et documents sur les droits de l'homme et le SIDA

Au cours de la période 1990-1993, la FIAS a lancé un système pour distribuer ses documents directeurs internationaux aux individus du monde entier sur les thèmes suivants : le bien-être des enfants, les personnes âgées, la santé, le VIH-SIDA, les droits de l'homme, la migration, la paix et le désarmement, la protection des

informations personnelles, les réfugiés, les communautés rurales, l'auto-assistance, la jeunesse et la promotion de la femme. Les documents directeurs ont été compilés en partie sur la base de documents des Nations Unies, et servent à la promotion du développement social mondial. La monographie susmentionnée sur le SIDA et le manuel sur les droits de l'homme sont également distribués de cette manière.

43. FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES

(Catégorie II)

Introduction

La Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU) est dans une période de croissance rapide, particulièrement dans les pays en développement et en Europe centrale et de l'Est. Quelque 59 associations nationales, représentant 150 000 femmes diplômées, sont membres de la FIFDU. Entre 1990 et 1993, 10 nouvelles associations nationales se sont jointes et 15 vont devenir prochainement des affiliées.

Par le biais de ses conférences et séminaires, la FIFDU fournit un lieu de rencontre où les femmes diplômées peuvent dialoguer sur les questions internationales. La Fédération a pour vocation d'améliorer la condition des femmes et des filles, d'encourager le développement de l'éducation et de protéger les droits de l'homme et de promouvoir la paix. La FIFDU entreprend des activités de soutien en faveur de ces questions et encourage ses membres à appliquer leurs connaissances et leurs compétences aux problèmes qui apparaissent à tous les niveaux de la vie publique et de participer à la prise de décisions aux niveaux local, national et international. La FIFDU offre un programme international de bourses.

Le programme d'action et d'étude pour la période 1992-1995 est intitulé "L'avenir des femmes, l'avenir du monde : l'éducation aux fins de la survie et du progrès". Ce programme souligne l'engagement de la Fédération dans le domaine de l'éducation comme la clef permettant de confronter les défis mondiaux et de permettre aux femmes de devenir des agents du changement, ce qui peut être réalisé en créant des groupes chargés de faire pression sur les gouvernements, par la coopération avec d'autres organisations féminines, et au moyen de réseaux internationaux et de projets locaux.

Le budget central de la FIFDU continue d'être financé par les cotisations de ses membres. En outre, la FIFDU a récemment reçu des dons de l'UNICEF et de certaines agences nationales de développement pour son programme sur le renforcement des capacités.

La FIFDU coopère avec quatre organisations non gouvernementales internationales dotées du statut consultatif à l'exécution de projets concernant le rôle des femmes dans le développement, dans le cadre du Projet 5-0 de l'UNESCO.

Participation aux travaux du Conseil économique et social

Les représentantes de la FIFDU assistent à presque toutes les réunions du Conseil économique et social, accordant une attention particulière aux sessions de la Commission de la condition de la femme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Commission des droits de l'homme et le Comité pour les droits de l'enfant.

Conférences

Durant la période 1990-1993, la FIFDU a été représentée aux conférences mondiales, notamment les réunions des comités préparatoires et les réunions régionales. La FIFDU a coopéré avec d'autres ONG pour s'assurer que la question du rôle des femmes et des filles figurait dans la documentation des conférences et qu'elle recevait une attention particulière.

Une experte en matière d'éducation a représenté la FIFDU à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenu en Thaïlande, en mars 1993.

La Secrétaire générale de la FIFDU a assisté, sur invitation, au Sommet mondial pour les enfants, tenue à New York, en septembre 1990.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, juin 1992), la FIFDU a créé un réseau d'experts en matière d'environnement et de développement qui a contribué aux travaux des groupes de travail et aux réunions sur les questions relatives à l'environnement et au développement durable. Une experte en écologie a représenté la FIFDU à la Conférence.

La Secrétaire générale de la FIFDU et trois autres représentantes ont assisté à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, juin 1993).

Préparatifs pour les conférences mondiales futures

La FIFDU participe aux travaux préparatoires et aux réunions régionales de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Déclarations

A la trente-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, la Présidente de la FIFDU a fait une déclaration orale sur la question de l'égalité et de la participation à la prise de décisions. Des ONG ont également fait une déclaration écrite conjointe sur la même question. Des ONG ont fait une déclaration écrite conjointe sur les femmes et l'environnement.

A la trente-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, la Présidente de la FIFDU a fait des déclarations orales sur le rôle des femmes dans le processus de paix et sur l'éducation des fillettes.

A la trente-sixième session de la Commission de la condition de la femme, la Présidente de la FIFDU a fait une déclaration orale relative aux préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Des ONG ont également fait deux déclarations écrites conjointes sur ce sujet. La Présidente de la FIFDU a également fait un exposé oral concernant la place des femmes dans les négociations de paix. Des ONG ont fait des déclarations écrites conjointes sur les questions suivantes : participation égale à tous les efforts de promotion de la coopération internationale, la paix et le désarmement; suivi de l'application des Stratégies prospectives de Nairobi - Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; intégration des femmes au processus de développement; et élimination de la discrimination de jure et de facto à l'égard des femmes.

A la trente-septième session de la Commission de la condition de la femme, des ONG ont fait des déclarations conjointes (écrites et orales) sur les questions suivantes : les femmes vivant dans une pauvreté extrême et l'intégration des préoccupations des femmes dans la planification du développement; partenariat des hommes et des femmes; préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; suivi de l'application des Stratégies prospectives de Nairobi; et la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

A la quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme, des ONG ont fait des déclarations conjointes (écrites et orales) sur les questions suivantes : torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants; réunion préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme; et les droits de l'homme des femmes.

A la soixante-dix-septième session de la Conférence de l'OIT, la FIFDU a soumis une déclaration sur la promotion du travail indépendant.

Au cours de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, des ONG ont fait une déclaration conjointe sur les femmes, l'environnement et le développement. A la troisième session du Comité préparatoire, des déclarations orales ont été faites sur l'éducation écologique et les femmes, l'environnement et le développement.

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

La FIFDU coopère avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la promotion de la femme, par l'intermédiaire de relations consultatives avec la Division pour la promotion de la femme, l'UNIFEM et INSTRAW dans le cadre de programmes et de l'organisation de réunions relatives aux questions féminines.

La FIFDU coopère avec l'UNICEF dans le cadre de l'Action prioritaire de développement en faveur des filles. La FIFDU est Trésorier et membre du Conseil du Comité des ONG auprès de l'UNICEF. Les programmes en faveur de l'éducation des fillettes et les approches multidisciplinaires concernant la discrimination à l'égard des filles ont fait l'objet de réunions et de conférences de la FIFDU. A la Conférence triennale de 1992, à laquelle ont assisté 1 700 membres, un groupe de discussion sur la fillette a été organisé, avec la participation du personnel de l'UNICEF.

A l'UNESCO, la FIFDU est un membre actif de la Consultation collective sur l'éducation supérieure, coopérant avec l'UNESCO à l'étude et à la publication d'un rapport sur les femmes et la gestion de l'éducation supérieure. La Secrétaire générale de la FIFDU a assisté aux réunions de la Consultation, et des membres experts ont contribué aux études et aux colloques. La FIFDU coopère avec la Division de l'éducation supérieure à l'élaboration d'une publication sur les femmes dans l'éducation supérieure pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les résultats de cette étude seront soumis à une table ronde du Forum des ONG à Beijing.

Application des résolutions des Nations Unies

A la Conférence triennale de la FIFDU, tenue en août 1992, un certain nombre de résolutions relatives aux résolutions et programmes des Nations Unies ont été adoptées. Ces résolutions visaient à réitérer l'engagement pris par la FIFDU d'appliquer les résolutions des Nations Unies aux niveaux international et national dans ses domaines de compétence.

La FIFDU coopère également avec l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale au suivi de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. La Secrétaire générale de la FIFDU est membre du Comité pour le réseau de l'éducation pour tous, qui organise des séminaires régionaux. Au sommet tenu récemment à New Delhi à l'intention des neuf nations les plus peuplées, pour examiner les programmes en matière d'éducation pour tous, la Présidente de la FIFDU a représenté les comités des ONG auprès de l'UNESCO et de l'UNICEF, et a soumis une déclaration conjointe qui appelait l'attention sur les besoins impératifs en matière d'éducation des femmes et des filles.

A la suite de la CNUED, lors de sa Conférence triennale de 1992, la FIFDU a organisé un groupe de discussion sur l'application d'Agenda 21, dont l'orateur principal était un fonctinnaire du secrétariat de la CNUED.

Plusieurs départements des Nations Unies et institutions spécialisées ont reconnu le besoin urgent de renforcer les capacités. La FIFDU coopère avec les programmes de formation à l'intention des femmes dirigeant des ONG, particulièrement

en Europe de l'Est et dans les pays en développement. Ce programme a reçu un appui financier de l'UNICEF.

Les représentantes de la FIFDU à Genève suivent de près les travaux de la Commission des droits de l'homme et coopèrent avec le Secrétariat pour assurer que les résolutions figurant dans la Déclaration de Vienne visant à incorporer les droits de l'homme des femmes dans toutes les activités du Centre pour les droits de l'homme sont mises en oeuvre.

44. LIGUE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

(Catégorie II)

Fondée en 1942, la Ligue internationale des droits de l'homme s'efforce d'éliminer la torture, les disparitions, l'intolérance religieuse, la censure et les autres violations des droits de l'homme. Ayant adopté comme Statut, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Ligue vise à renforcer l'application des droits de l'homme dans les organes internationaux pertinents; à protéger les droits de l'homme des individus dans le monde entier; et à encourager les activités des groupes internes de surveillance des droits de l'homme dans le monde entier. La Ligue est une organisation privée, non gouvernementale internationale pour les droits de l'homme dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Le même statut lui a été accordé par l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Pour une question de principe, la Ligue n'accepte aucun financement de gouvernements ou d'organes gouvernementaux.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférence et autres réunions des Nations Unies et coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

Les représentants de la Ligue ont participé activement aux conférences et réunions du Conseil économique et social et autres conférences et réunions des Nations Unies. Au cours des quatre dernières années, le Directeur exécutif et d'autres représentants de la Ligue ont assisté aux sessions de la Commission des droits de l'homme, où ils ont traité d'un certain nombre de points à l'ordre du jour. Les représentants de la Ligue ont également assisté aux sessions de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. La Ligue a périodiquement soumis au Conseil de tutelle des pétitions concernant les territoires dépendants. Par exemple, en mai 1990, la Ligue a soumis au Conseil de tutelle une pétition concernant le territoire sous tutelle des îles du Pacifique. Plusieurs représentants de la Ligue ont pris part au huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu en août et septembre 1990. En 1992 et 1993, un Vice-Président de la Ligue a pris la parole sur la question du Timor oriental au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

La Ligue a continué ses activités d'appui aux comités des Nations Unies chargés de la supervision des traités relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés. Les représentants de la Ligue ont assisté aux réunions du Comité des droits de l'homme, du Comité contre la torture et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La Ligue a apporté une aide aux membres des comités chargés de la supervision des traités dans le domaine de l'élaboration de commentaires et de recommandations d'ordre général. La Ligue a également collaboré étroitement avec les membres du Comité des droits de l'homme et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en vue de rédiger des commentaires et des recommandations d'ordre général adoptés par les comités chargés d'interpréter les conventions. En janvier 1992, la Ligue a aidé le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à rédiger une recommandation générale sur la violence à l'égard des femmes; la Ligue a également fourni des commentaires au Comité des droits de l'homme en ce qui concerne un projet de commentaire général sur la liberté de religion, de conscience et de conviction.

Chaque année, la Ligue organise une série d'ateliers sur les questions des droits de l'homme dont traite la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Entre 30 et 45 délégués venant de toutes les régions du monde assistent à chacun des ateliers tenus en automne, qui ont traité de sujets allant de nouvelles normes

visant à protéger les droits des minorités, des populations autochtones et autres à la proposition de créer un Haut Commissariat pour les droits de l'homme. En février 1992, la Ligue a organisé à Genève, une réunion d'information spéciale à l'intention des délégués de la Commission des droits de l'homme. La Ligue continue de préparer In Briefs, études spécialisées sur différentes questions relatives aux droits de l'homme dont traitent les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme. Faisant la synthèse d'informations complexes et actuelles concernant la situation des droits de l'homme dans les pays et les mécanismes des droits de l'homme, les récents numéros de In Briefs ont traité de questions telles que le renforcement des mesures prises par les Nations Unies pour appliquer les droits de l'homme des femmes, les droits des réfugiés et les procédures nécessaires à la protection des droits de l'homme.

Pour préparer la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993, la Ligue a organisé une réunion par satellite, qui s'est tenue à Yale University en mai. Les comptes rendus de la réunion, de même que le rapport de la Ligue intitulé "La lutte contre la violence à l'égard des femmes" ont été distribués aux délégués des Nations Unies et aux organisations gouvernementales avant et pendant la Conférence mondiale. Les représentants de la Ligue ont assisté à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne et ont participé aux efforts déployés avec succès par les ONG pour incorporer dans l'ordre du jour de la Conférence mondiale la question de la violence à l'égard des femmes et d'autres questions touchant les droits de l'homme des femmes. La Ligue a joué un rôle important dans les efforts déployés par les ONG pour créer un Haut Commissariat pour les droits de l'homme et elle s'est jointe aux efforts déployés après la Conférence de Vienne en vue de nommer un Rapporteur spécial chargé de la question de la violence à l'égard des femmes.

En janvier 1994, une mission de la Ligue s'est rendue en Afghanistan. Ses conclusions sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan ont été transmises au Rapporteur spécial chargé de l'Afghanistan et au Rapporteur spécial chargé de l'intolérance religieuse.

En janvier 1992, la Ligue a parrainé une conférence internationale sur la violence à l'égard des femmes, qui a rassemblé des membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, des membres d'autres organes chargés de l'application des traités, des activistes du monde entier qui oeuvrent en faveur de la promotion des droits des femmes au niveau national, des fonctionnaires gouvernementaux de différentes régions, et des personnalités en matière de droit international. La conférence a abouti à l'élaboration d'une série de recommandations visant à une action de la part des Nations Unies, ainsi qu'à la prise de mesures par les gouvernements et les organisations privées en vue de promouvoir l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans les semaines qui ont suivi la conférence, la Ligue a travaillé avec des membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les a aidés à rédiger une recommandation d'ordre général relative à la violence à l'égard des femmes. Adoptée le 29 janvier 1992, la recommandation générale s'inspirait largement des suggestions formulées par la Ligue, prévoyant une analyse détaillée de la violence à l'égard des femme en tant que violation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La recommandation générale a déjà pris une signification étendue en ce qui concerne l'interprétation des autres traités relatifs aux droits de l'homme et les différents mécanismes des Nations Unies chargés de l'application des droits de l'homme. La recommandation générale a renforcé la campagne en faveur de la nomination d'un Rapporteur spécial chargé de la question de la violence à l'égard des femmes au sein de la Commission des droits de l'homme.

La Ligue a suivi de près le conflit à l'intérieur de l'ex-Yougoslavie depuis le début des hostilités. Sur la base des résultats de trois missions d'établissement des faits, la Ligue a formulé des recommandations à l'intention des

Nations Unies pour une action internationale, y compris la création d'un tribunal des crimes de guerre, et a fait pression pour leur réalisation.

D'autres activités de la Ligue comprenaient le lancement en mai et juin 1990 d'une campagne visant obtenir la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant par les maires de toutes les principales villes des Etats-Unis et à la faire appliquer par leurs institutions publiques. En 1991, la Ligue a participé à deux missions d'établissement des faits à Nagorny Karabakh chargées de faire rapport sur le "nettoyage ethnique" dans cette région.

45. ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

(Catégorie I)

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) est une fédération mondiale composée d'organes nationaux de normalisation de quelque 100 pays, un de chaque pays. L'ISO est une organisation non gouvernementale fondée en 1947. La mission de l'ISO est de promouvoir le développement de la normalisation et activités connexes dans le monde, dans le but de faciliter l'échange international de biens et de services, et de développer la coopération dans les domaines de l'activité intellectuelle, scientifique, technologique et économique. Les travaux de l'ISO visent à l'adoption d'accords internationaux qui sont publiés en que normes internationales.

Les représentants de l'ISO assistent aux sessions du Conseil économique et social et à celles de ses comités lorsque des sujets de la compétence de l'ISO sont à l'ordre du jour. L'ISO a essentiellement contribué aux travaux du Conseil par le biais des Commissions régionales (principalement la CEE), d'autres organes des Nations Unies (par exemple, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), la CNUCED, le PNUE) et de comités tels que le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. En outre, il existe une collaboration active entre l'ISO et la plupart des institutions spécialisées du système des Nations Unies.

Coopération avec les commissions régionales

Commission économique pour l'Europe (CEE)

Outre sa présence aux réunions des sessions ordinaires de la CEE, l'ISO participe activement à une grande partie des activités de la Commission. Des représentants de l'ISO participent aux réunions du Groupe de travail des politiques de normalisation. L'ISO contribue directement aux travaux et assiste, entre autres, aux réunions des organes subsidiaires principaux et/ou de leurs organes subordonnés de la CEE suivants :

a) Comité de l'énergie;

b) Comité de l'habitation, de la construction et de la planification;

c) Comité des transports intérieurs;

d) Comité pour le développement du commerce/Groupe de travail chargé de la simplification des procédures de commerce international;

e) Groupe de travail des industries mécaniques et de l'automatisation;

f) Comité du bois.

Outre de nombreuses discussions officieuses avec le secrétariat de la CEE, les représentants de l'ISO participent chaque année à 40 ou 50 réunions des organes susmentionnés. Près de 60 comités techniques de l'ISO chargés de différents domaines sont en liaison avec la CEE.

En ce qui concerne les Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT), l'ISO et la CEE élaborent un mémorandum d'accord visant à définir la collaboration dans les domaines de l'Echange de données informatisé (EDI) et du réseau d'échange de données accessible au public.

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Les relations entre la CEA et l'ISO ont été entretenues par l'échange de documentation et par des invitations à des réunions d'intérêt mutuel.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

La CEPALC s'intéresse principalement aux travaux de l'ISO dans le domaine des transports, y compris les transports fluviaux intérieurs, dans le contexte des activités déployées par la CEPALC en matière d'aménagement intégré des bassins fluviaux. A la demande de la CEPALC, des liaisons régulières ont été établies entre la Commission et le Comité technique de l'ISO chargé des conteneurs à marchandises et le Sous-Comité de l'ISO sur la navigation intérieure.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

L'ISO est représentée à de nombreuses réunions de la CESAP, tant aux séminaires régionaux sur des sujets techniques intéressant l'ISO qu'aux sessions ordinaires de la CESAP. La coopération entre l'ISO et la CESAP est particulièrement active dans le domaine des conteneurs à marchandises et des machines agricoles. La CESAP reçoit les rapports annuels de quelque 25 comités techniques de l'ISO spécialisés dans divers domaines. Le Service d'information commerciale de la CESAP reçoit sur demande des exemplaires des textes de normalisation publiés par l'ISO.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

La CESAO est en liaison avec quelque 12 comités techniques et sous-comités de l'ISO.

Coopération avec d'autres organes des Nations Unies

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

L'ISO reste en contact étroit avec le Centre dans le cadre des procédures normales de liaison pour les comités auxquels le Centre s'intéresse. Six comités de l'ISO sont en liaison avec le Centre.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

L'ISO participe étroitement avec la CNUCED aux discussions relatives à la disponibilité de normes internationales pour les conteneurs à marchandises et à la possibilité d'élaborer un accord international flexible sur l'application de ces normes. L'ISO a participé aux débats à l'échelon du secrétariat ainsi qu'à des réunions du groupe intergouvernemental convoquées à cet effet au cours des dernières années. L'ISO a participé aux réunions de la Commission du transfert de technologie et du Services Development Committee (Shipping), et elle est représentée aux sessions de la CNUCED. Une coopération existe également, dans le cadre du CCI/CNUCED/GATT sur les questions relatives à la vérification des exportations et aux aspects connexes de la certification de qualité. Sept comités techniques de l'ISO chargés de différents domaines sont en liaison avec la CNUCED.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Les comités techniques de l'ISO qui traitent de la terminologie, du prélèvement et de l'analyse des polluants dans l'atmosphère et dans l'eau, de la mesure du bruit et des vibrations ambiantes, et de la qualité des sols fournissent au PNUE des renseignements relevant de sa compétence.

Une collaboration active a été établie avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction dans le domaine de l'identification des animaux.

Coopération avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

La coopération étroite entre l'ISO et l'ONUDI se poursuit, particulièrement dans le domaine de la normalisation de l'industrialisation. L'ONUDI est invitée à envoyer des représentants pour assister aux réunions de l'ISO qui traitent de questions relevant des programmes de l'ONUDI, et l'ISO est invitée à assister aux réunions de l'ONUDI qui traitent de la normalisation de ses applications dans les pays en développement. Comme suite à la signature en 1979 du Mémorandum d'accord entre le Secrétaire général de l'ISO et le Directeur général de l'ONUDI, le Comité spécial mixte ONUDI/ISO continue de se réunir chaque année, soit à Genève, soit à Vienne. La prochaine phase de la collaboration ONUDI/ISO prévoit l'exécution d'un programme de formation pour les pays africains dans le domaine de l'application de normes internationales de gestion de la qualité (ISO 9000) pour lequel l'ONUDI essaie d'obtenir des fonds par l'intermédiaire de la Décennie du développement industriel pour l'Afrique et d'autres sources.

Autres institutions spécialisées et organisations connexes du système des Nations Unies

Des contacts étroits et une collaboration active sont également maintenus entre les comités techniques compétents de l'ISO et les institutions spécialisées et autres institutions des Nations Unies, notamment la FAO, le GATT, l'AIEA, l'OACI, l'OIT, l'OMI, l'UIT, l'UPU, l'OMS, l'OMPI et l'OMM sur des questions d'intérêt mutuel. La collaboration est particulièrement soutenue dans le domaine des denrées alimentaires, où l'ISO est en contact permanent avec le secrétariat et les organes subsidiaires de la Commission du codex alimentarius. En outre, en raison du développement rapide de l'informatique, les relations entre l'ISO et l'UIT sont devenues très interactives du fait de la convergence croissante de l'informatique et des télécommunications; les représentants des deux parties tiennent des réunions communes et assistent plusieurs fois par an aux réunions de l'autre instance.

46. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

(Catégorie II)

Objectifs et principes

Le but de l'organisation est humanitaire, étant fondée sur le principe de l'égalité en dignité et en droits de tous les êtres humains et de tous les peuples. Les principes et les objectifs spécifiques de l'organisation sont ceux de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'organisation prend toutes les mesures légitimes pouvant contribuer à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale partout dans le monde et organise les efforts déployés à cette fin pour assurer une plus grande mesure d'efficacité, notamment par les moyens suivants :

a) Rassemblement d'informations et préparation d'études et de références sur le racisme en général et la discrimination qui en découle;

b) Amélioration de la prise de conscience du problème du racisme et des dangers qu'il représente pour la communauté humaine, la dignité humaine et la paix mondiale, par le biais de publications, de conférences, de séminaires et par d'autres moyens;

c) Réaffirmation des valeurs morales et humaines de l'égalité et de la justice sans discrimination;

d) Divulgation de la relation entre le racisme, le colonialisme et l'impérialisme;

e) Coopération avec les ONG et appui des efforts qu'elles déploient pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale;

f) Mise en oeuvre de toutes autres activités pouvant contribuer à une plus grande compréhension parmi les peuples basée sur l'égalité et la dignité de tous les êtres humains. Par exemple, de temps à autre, l'organisation fournit des bourses à des étudiants diplômés et décerne un Prix international pour une meilleure compréhension entre les peuples.

Activités

Comme elle l'a fait durant la dernière décennie, l'Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale continue de réaliser un certain nombre d'activités et de projets, souvent en coopération avec les Nations Unies ou avec d'autres ONG traitant des droits de l'homme et de l'élimination de la discrimination raciale. Toutes les activités de l'Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale visent à la réalisation des objectifs des Nations Unies en luttant contre la discrimination dans tous les domaines. Au cours de la période à l'examen, ces activités comprenaient :

a) Convocation de séminaires et de conférences sur le racisme et la discrimination raciale en général, et sur l'apartheid et les droits et la condition des peuples autochtones, sous les auspices conjoints d'universités, d'ONG et des Nations Unies (Genève, New York, Vienne, Washington, D.C., Amérique latine, Canada, Afrique du Sud, etc.);

b) Participation, par des interventions orales et écrites, à au moins 60 conférences et séminaires organisés par des ONG et par les Nations Unies et ses

institutions, notamment à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, juin 1993);

c) Participation au Forum des ONG de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme;

d) Participation à toutes les sessions de la Commission des droits de l'homme;

e) Participation à toutes les sessions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, particulièrement en ce qui concerne les points de l'ordre du jour relatifs à l'autodétermination, au racisme et à la discrimination raciale, la décolonisation et les violations des droits de l'homme dans n'importe quelle partie du monde;

f) Participation à tous les colloques des ONG sur la question de Palestine;

g) A siégé au Sous-Comité des ONG sur le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et la décolonisation;

h) Membre du Comité international de coordination des ONG sur la Question de Palestine;

i) Membre du Comité spécial des ONG sur les droits de l'homme;

j) Membre de la Conférence des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO);

k) Publie une lettre d'information semestrielle, comprenant des sections "UN Update";

l) Fournit des informations aux organes des Nations Unies traitant de questions spécifiques sur le racisme et la discrimination raciale;

m) A organisé un groupe d'étude sur les obstacles aux droits au logement lors de la conférence des Nations Unies coparrainée par les ONG sur le logement durable dans les pays industrialisés;

n) A aidé à l'organisation d'une mission d'établissement des faits en Palestine pour étudier les questions relevant de la "Campagne contre les évictions forcées", lancée par le Conseil international de l'habitat;

o) A été invitée à participer au groupe d'étude des droits de l'homme de la Conférence sur les droits au logement des peuples autochtones, Sudbury, Ontario;

p) Le Secrétaire général de l'organisation, à la demande de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), après la signature de la Déclaration de principes, a élaboré un projet de loi fondamentale à l'intention de l'entité palestinienne émergeante, soulignant les droits de l'homme et l'état de droit sur la base de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des deux Pactes internationaux;

q) Lors d'une conférence internationale organisée par l'Université de Boputhatswana, un membre du Conseil exécutif de l'organisation a reçu un certificat d'honneur en reconnaissance de ses publications, cours, et autres activités apportant un appui aux droits des peuples autochtones africains. A l'Université d'Ankara (Turquie), il a organisé des cours sur l'Afrique et a écrit un manuel intitulé African National Liberation Movements, qui décrit les efforts de libération de 1918 jusqu'à nos jours, les analysant pays par pays ainsi qu'au niveau du

continent. Il a récemment achevé un projet de recherche pour l'UNESCO sur "La discrimination : source de conflit".

r) En juin 1993, un membre du Conseil exécutif a convoqué une réunion du Pan Africa Movement de Toronto à laquelle ont assisté des participants de l'Angola, du Nigéria, du Guyana, des Bahamas et des Etats-Unis;

s) Un membre du Conseil exécutif a achevé un livre intitulé Peace for Palestine. Le livre est un examen complet, reflétant 50 ans de lutte en faveur de la défense des droits des Palestiniens.

t) Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a décerné le l'Insigne de Messager de la paix à l'organisation;

u) A poursuivi les efforts déployés les autres années, un accent particulier étant mis sur la Palestine, l'Afrique du Sud, l'ex-Yougoslavie, les peuples autochtones et les minorités.

Les publications de l'organisation comprennent :

The Demolition of Palestinian Homes and Other Structures by Israeli Authorities

Armas e infiltracion: Israel en America Latina

South Africa and Israel: Entering the 1990s

Cronica de une discriminacion institucionalizada: Israel en Palestina

The Debate on Zionism and Racism

The Facts on Zionism and Racism

Applying the Anti-Apartheid Principles to the Middle East

International Law and Indigenous People's Organisations Regarding Housing and Habitat

State Planning, Development Programs and Indigenous Groups

Without Prejudice (Journal international de l'organisation sur la discrimination raciale)

Les publications de l'organisation, ainsi que sa lettre d'information, ses rapports spéciaux et études, feuilles d'information et bulletins sont envoyés régulièrement aux bureaux des Nations Unies et à 2 000 autres ONG et aux bureaux internationaux et nationaux et agences. Des informations sont continuellement fournies sur les activités de l'Organisation Nations Unies ainsi que sur le rôle que l'Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale joue auprès des Nations Unies; des informations sont également fournies sur les contacts que l'organisation maintient tout au long de l'année avec les Nations Unies.

47. ORGANISATION INTERNATIONALE DES UNIONS DE CONSOMMATEURS

(Catégorie I)

Buts et objectifs de l'organisation

L'Organisation internationale des unions de consommateurs (OIUC) est une fédération d'organismes de consommateurs qui se consacrent à la protection et à la promotion des droits et des intérêts du consommateur par la recherche, l'information et l'éducation.

Au cours de la période 1990-1993, 38 nouvelles organisations sont devenues membres de l'OIUC. L'organisation comprend maintenant 180 organisations dans 72 pays. Les nouveaux membres appartiennent principalement aux régions suivantes : Asie et Pacifique, Amérique latine, Europe de l'Est et Afrique. Outre son Programme pour les économies développées, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et son Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, l'OIUC a mis en oeuvre un nouveau Programme pour les économies en transition et, à la fin de 1993, se préparait à ouvrir un Bureau régional pour l'Afrique au Zimbabwe.

L'OIUC entretient des relations de travail étroites avec le Réseau d'action sur les pesticides, le Réseau international d'action pour l'alimentation des nourrissons (IBFAN) et l'Action sanitaire internationale (HAI), accueillant la branche asiatique de cette dernière, connue sous le nom d'Action for Rational Drugs in Asia.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Activités économiques

Entre 1990 et 1993, l'OIUC a assisté aux réunions de la Commission des sociétés transnationales, où il a favorisé l'adoption du Code des Nations Unies à l'intention des sociétés transnationales. En octobre 1992, l'OIUC a participé à un séminaire de la CEPALC sur les sociétés transnationales et la croissance économique en Amérique latine.

L'OIUC a suivi de près les Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et a soumis des notes d'informations au GATT sur les consommateurs et les Négociations d'Uruguay et sur le commerce et l'environnement. En décembre 1993, l'OIUC a fait des commentaires sur les résultats des Négociations d'Uruguay.

Activités écologiques

L'OIUC a participé aux réunions du Comité préparatoire de la CNUED et a accueilli un groupe de discussion sur les consommateurs et l'environnement lors du Forum mondial des ONG tenu parallèlement au Sommet de la planète Terre. En 1991, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a assisté aux réunions CESAP/PNUD sur l'environnement.

Au cours de la période quadriennale, l'OIUC a participé au Programme international sur la sécurité des substances chimiques, assistant aux réunions régionales sur le consentement éclairé préalable en ce qui concerne les substances chimiques toxiques et en contribuant à l'élaboration d'un code d'éthique pour le commerce international des substances chimiques toxiques.

Activités relatives au bien-être, à la santé et à l'alimentation

Au cours de la période 1990-1993, l'OIUC a été représentée aux réunions des groupes de travail permanents du Conseil économique et social sur le vieillissement,

la condition de la femme, l'alphabétisation et l'éducation en faveur des droits de l'homme. L'OIUC a aidé à la création d'un groupe de travail sur la famille en tant qu'unité économique et a participé aux préparatifs de l'Année internationale de la famille (1994). En juin 1993, un représentant du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a assisté à la Conférence mondiale des droits de l'homme.

En association avec IBFAN et HAI, l'OIUC a continué à participer aux travaux de l'OMS sur l'alimentation des nourrissons et à son Programme d'action pour les médicaments essentiels. L'OIUC a envoyé des délégations aux réunions de l'OMS sur les critères éthiques de la promotion des médicaments. Des représentants du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ont assisté à la réunion de l'OMS sur l'industrie pharmaceutique aux Philippines (septembre 1993). L'OIUC a contribué aux activités anti-tabac de l'OMS et à ses travaux sur le SIDA en testant les condoms.

Au cours de la période quadriennale, l'OIUC a participé activement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius et aux travaux des comités régionaux et des comités chargés de questions spécifiques. Les représentants de l'OIUC ont assisté à la Conférence OMS/FAO sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires (Rome, mars 1991). L'OIUC a envoyé une délégation nombreuse à la Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition (1992). L'OIUC a également assisté à la réunion du Conseil de la FAO. En juin 1993, des représentants du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ont assisté à la Consultation d'experts de la FAO sur l'intégration des intérêts du consommateur dans le contrôle des aliments. L'OIUC est un membre actif du Groupe de travail sur la nutrition du Comité des ONG auprès de l'UNICEF.

Des représentants du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ont assisté à une réunion sur l'irradiation des aliments avec l'OMS, l'AIEA et la FAO (Kuala Lumpur, janvier 1992). Pour la première fois en 1992, l'OIUC a été invitée à participer à la Conférence générale annuelle de l'AIEA.

Activités relatives au transport aérien

En juin 1992, l'OIUC a été représentée à l'OACI, à la Conférence de l'aviation civile européenne, et à l'International Air Transport Association, et a participé à l'Assemblée générale triennale de l'OACI (1992).

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

1990

En juin, l'OIUC a organisé, conjointement avec la CESAP le séminaire de l'Asie et du Pacifique sur la protection du consommateur, parrainé par les Nations Unies (Bangkok).

1991

Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a signé un accord de coopération formel avec l'UNESCO en 1991 afin d'introduire l'éducation des consommateurs dans les écoles latino-américaines.

1992

En mai, des orateurs de la Codex et du secrétariat du GATT ont participé à un séminaire de l'OIUC sur les normes alimentaires.

En collaboration avec l'ONUDI et avec son parrainage, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a tenu un atelier régional mixte sur la protection du consommateur et les normes alimentaires (Porto Rico, juin).

L'OIUC a tenu une réunion conjointe avec la CEPALC et l'UNESCO sur l'éducation des adultes en Amérique latine (Santiago, Septembre).

1993

L'OIUC a tenu un séminaire conjoint avec l'AIEA et le Groupe consultatif international sur l'irradiation des aliments (septembre).

Lors de la réunion de l'UNESCO sur l'éducation des adultes, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a soumis un document sur l'éducation des consommateurs à l'intention des jeunes et des adultes.

Autres activités pertinentes

Consultations avec des fonctionnaires

En novembre 1992, des membres du Comité exécutif de l'OIUC et le Directeur général de l'OIUC ont rencontré le Secrétaire général des Nations Unies afin de discuter des droits du consommateur. En octobre 1993, une délégation de l'OIUC a rencontré le Directeur général du GATT.

Elaboration de matériels pour les Nations Unies

En 1992, des représentants de l'OIUC à New York ont apporté un soutien considérable à la publication et à la distribution d'une édition révisée de la Liste récapitulative des produits dont la consommation et la vente ont été interdites ou rigoureusement réglementées, ou qui ont été retirés du marché ou qui n'ont pas été approuvés par les gouvernements.

Assistance financière reçue des Nations Unies

L'UNESCO a aidé au financement des travaux sur l'éducation des consommateurs entrepris par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme pour les économies en transition a reçu un financement du PNUD afin d'aider à la création d'organisations de consommateur en Europe de l'Est. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a reçu des dons de l'UNIFEM et du PNUE pour ses travaux sur l'éducation en matière de pesticides. La CEPALC a parrainé un séminaire économique de l'OIUC (Costa Rica, 1993).

48. ORGANISATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES INDIGENES

(Catégorie II)

L'Organisation internationale de développement des ressources indigènes (IOIDR) a été dotée du statut consultatif (Catégorie II) auprès du Conseil économique et social le 10 mai 1989. Le but original de l'organisation était de promouvoir l'intérêt international des peuples autochtones, particulièrement le développement par les communautés autochtones des ressources naturelles, par des moyens compatibles avec la protection de la culture autochtone, des droits de l'homme autochtones, de l'économie traditionnelle et la protection de l'environnement. Pour réaliser ses objectifs, l'IOIDR a participé à au moins 35 conférences et réunions des Nations Unies et y a fait des déclarations orales et écrites.

L'un des principaux objectifs de l'IOIDR étant de promouvoir les buts et les objectifs des Nations Unies et de ses organes affiliés et l'avancement de leurs travaux parmi les peuples autochtones, les représentants de l'IOIDR ont assisté aux réunions des Nations Unies visant à appuyer l'élaboration d'instruments internationaux. En particulier, des déclarations ont été soumises au Groupe de travail des Nations Unies pour les populations autochtones, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et la Commission des droits de l'homme. Les points de l'ordre du jour comprenaient, entre autres, la Déclaration relative aux droits des peuples autochtones, l'Année internationale des populations autochtones, les études entreprises par l'ONU en application de traités, la Convention 169 de l'OIT et la Convention relative aux droits de l'enfant.

L'IOIDR a tenu plusieurs réunions et conférences aux niveaux régional et local afin de fournir des informations sur les Nations Unies et ses organes affiliés. Des rapports ont été soumis aux membres, dirigeants et membres communautaires aux réunions du Conseil, du Conseil d'administration ou réunions à caractère général. L'IOIDR poursuit ses activités d'information et de sensibilisation du public afin de réaliser ses objectifs. L'organisation a assisté à d'autres réunions internationales régionales au Mexique, au Guatemala, au Groenland, au Canada et aux Etats-Unis. La Réunion d'experts des Nations Unies (Nuuk, Groenland) sur l'auto-administration autochtone, les Sommets autochtones et le Parlement autochtone ont tous été des rencontres visant à promouvoir et à encourager un échange d'informations.

L'action et la participation des délégations de l'IOIDR aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions des Nations Unies à Genève et à New York, comprenaient :

1990

12-17 juillet, Genève, Groupe de travail des Nations Unies; 27 juillet-3 août, Genève, Sous-Commission;

8-12 octobre, Guatemala, Parlement autochtone, relatif à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, aux études entreprises par les Nations Unies en application de traités, la Convention 169 de l'OIT, la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Année internationale des populations autochtones, le projet de Déclaration sur les droits des peuples autochtones;

1991

Février, Genève, Commission des droits de l'homme, relative au rapport du Canada;

Avril, Genève, Comité sur l'élimination de la discrimination raciale;

Juillet, Genève, Groupe de travail des Nations Unies;

Août, Genève, Sous-Commission des Nations Unies, relative au projet de Déclaration sur les droits des peuples autochtones et aux études entreprises par les Nations Unies en application de traités;

Septembre, Nuuk, Groenland, la Réunion d'experts des Nations Unies sur l'auto-administration autochtone;

1992

Février, Genève, Commission des droits de l'homme;

16-18 juin, Denver, Sommet tribal (E/C.4/Sub.2/AC.4/1992/3/Add.1);

Juillet, Genève, Groupe de travail des Nations Unies;

Novembre, New York, Genève, Washington, D.C. projet de déclaration des Nations Unies, Déclaration de l'Organisation des Etats américains;

10-12 novembre, Ottawa, Parlement autochtone;

10-12 décembre, New York, Année internationale du Conseil économique et social;

1993

24-28 mai, Guatemala, Etudes entreprises par les Nations Unies en application de traités, Décennie internationale;

14-25, juin, Vienne, Conférence mondiale sur les droits de l'homme;

Juillet, Genève, Sous-Commission des Nations Unies;

15-17 septembre, Genève, Consultations des ONG sur la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale;

5 octobre, Mexique, Etudes entreprises par les Nations Unies en application de traités, Décennie internationale;

29-30 octobre, Montana, Four Nations, relative aux études entreprises par les Nations unies en application de traités.

L'engagement financier des Four Nations of Hobbema a été extrêmement utile, permettant à l'IOIDR d'appuyer les activités des Nations Unies. Les réalisations les plus récentes étaient : une entrevue entre un représentant de l'IOIDR et le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, le 19 novembre 1993; avec l'Ambassadrice itinérante Rigoberta Menchu; la résolution de l'Assemblée générale sur la Décennie internationale des populations autochtones; et le Plan d'action de la Décennie.

49. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'AIDE AUX PRISONNIERS

(Catégorie II)

Historique

L'Association internationale pour l'aide aux prisonniers (AIAP) a été fondée il y a 40 ans par des organisations bénévoles d'Amérique du Nord qui se consacraient à la prise en charge des détenus à leur sortie de prison et à des activités connexes. Depuis sa création en 1950, la composition de l'AIAP s'est accrue, atteignant plus de 40 organisations représentant environ 30 pays du monde entier. En 1965, l'Association a été dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; le même statut lui a été accordé par le Conseil de l'Europe en 1971 et, en 1972, elle est devenue membre constitutif de l'Alliance des ONG. Au cours des dernières années, l'AIAP a connu quelques difficultés dues aux restrictions budgétaires et au manque de personnel rémunéré. Néanmoins, grâce à l'aide de volontaires, ses activités en faveur de la prise en charge des délinquants se sont poursuivies et elle prépare un Annuaire mondial des organismes de prise en charge des délinquants.

Principaux objectifs

L'objectif principal de l'AIAP est la diffusion et l'échange d'informations et d'expériences sur la réinsertion des délinquants et la prévention du crime; d'encourager la création et la croissance d'organismes non gouvernementaux locaux et nationaux chargés de rendre les services nécessaires aux délinquants et à leurs familles; et de promouvoir la recherche pénale interculturelle et de faciliter les contacts entre le personnel des institutions pénales du monde entier.

Publications et rapports

L'AIAP publie régulièrement trois fois par an une lettre d'information, un annuaire périodique sur les organismes de prise en charge des délinquants dans le monde, ainsi que des rapports et des brochures spéciaux traitant du système pénal international. Depuis 1990, la lettre d'information a traité de nombreux points concernant les organismes d'aide aux prisonniers et des conférences sur le système pénal dans différentes parties du monde, et plusieurs articles et rapports de recherches concernant la réinsertion des délinquants et la prévention du crime, y compris des résolutions et autres activités des organes de l'Organisation des Nations Unies.

Ces dernières années, la lettre d'information de l'AIAP a traité des sujets suivants : 100 ans d'aide aux prisonniers en Nouvelle-Zélande; l'AIAP à 40 ans va de l'avant; plan de régionalisation des organismes d'aide aux prisonniers; le sport aide les prisonniers en Papouasie-Nouvelle-Guinée; le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; nouvelles tendances des organismes communautaires d'aide aux prisonniers en Italie; les prisons à Cuba; la création de l'Association de prise en charge des détenus à leur sortie de prison à Taïwan; le système pénal du Wisconsin adopte un programme d'alphabétisation informatisé; les activités de l'Alliance des ONG pour la prévention du crime et la justice pénale aux Nations Unies, New York; les droits des populations autochtones; l'Association of Prisoner Support Organizations d'Australie; recommandation sur le traitement des prisonniers étrangers; les enfants en prison avec leurs mères; les prisons en Union soviétique; le nouveau Traité des droits de l'homme; Conférence nationale sur l'apologie des peines; International Society of Social Defence; National Juvenile Services Training Institute; les soins de santé dans les institutions pénales; les tendances internationales de la criminalité, du traitement résidentiel et de la famille; International Institute on Victimology, et Victoria Association for the Care and Resettlement of Offenders.

Conférences et séminaires

Outre ses réunions de travail, l'AIAP tient une réunion générale de ses membres, combinée avec une conférence internationale, deux fois tous les cinq ans, une de ces dates et un de ces lieux de réunion correspondant avec le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui se tient tous les cinq ans dans un pays différent. Au cours de la période 1990-1993, l'AIAP a tenu plusieurs conférences internationales, notamment une réunion traitant de la prise en charge des détenus à leur sortie de prison dans le Moyen-Orient, qui s'est tenue au Caire en janvier 1990 en collaboration avec l'Egyptian Union for Prisoner Care. La Conférence du Caire traitait des tendances dans le domaine de la réinsertion des délinquants, les problèmes auxquels devaient faire face les détenus libérés, et la prise en charge de catégories spéciales de détenus à leur sortie de prison, et s'est achevée sur l'adoption d'une résolution visant à créer une Union arabe régionale d'organismes d'aide aux prisonniers. Parallèlement à sa participation au huitième Congrès des Nations Unies, tenu à Cuba en août 1990, l'AIAP a organisé son propre séminaire sur l'échange d'idées nouvelles et d'expériences sur le traitement des délinquants, et a participé à deux réunions auxiliaires des organisations non gouvernementales : une sur la participation communautaire aux peines, l'autre sur l'application des normes et règlements des Nations Unies. Au cours de la période 1990-1993, les représentants de l'AIAP ont participé à plusieurs manifestations internationales concernant la réinsertion des délinquants, tenues, par exemple, à San Sebastian (Espagne), Rio de Janeiro, Milan, Vienne, Paris, Versailles, Courmayeur (Italie) et New York.

Représentation aux Nations Unies et à l'Alliance des ONG

L'affiliation de l'AIAP aux Nations Unies a renforcé l'échange mondial d'informations avec les groupes intéressés à l'amélioration et à l'humanisation des politiques en matière de prévention du crime et du traitement des délinquants. Des délégués de l'AIAP rencontrent régulièrement des délégués de groupes analogues et travaillent avec eux au sein de l'Alliance des organisations non gouvernementales sur la prévention du crime et la justice pénale à New York. Au cours des quatre dernières années, le représentant de l'AIAP auprès des Nations Unies a été le Secrétaire exécutif de l'Alliance. L'AIAP maintient également un représentant permanent au Centre international de Vienne. La coopération et l'appui continus du Conseil économique et social sont instamment sollicités afin de faciliter les progrès de cette tâche d'importance mondiale.

Sollicitations et demandes

Au cours des quatre dernières années, l'AIAP a reçu de nombreuses demandes et sollicitations d'aide ou de conseils de la part d'organismes ou de particuliers du monde entier, plus particulièrement des Etats-Unis. Le secrétariat s'est efforcé de répondre à ces lettres et, dans de nombreux cas, a dû transmettre ces demandes à d'autres organismes spécialisés. Dans ce contexte, plusieurs de ces demandes ont été annoncées dans la lettre d'information de l'AIAP dans la rubrique "Lettres au Rédacteur en chef", et de cette façon, de nombreux prisonniers, anciens délinquants et autres individus ont reçu une aide de groupes ou organismes concernés.

50. FEDERATION ROUTIERE INTERNATIONALE

(Catégorie II)

Les objectifs de la Fédération routière internationale (FRI), tels qu'ils sont énoncés à l'article II de ses Statuts, sont les suivants :

1. Promouvoir l'éducation tant du public que des gouvernements de tous les pays du monde en ce qui concerne les avantages économiques et sociaux de systèmes routiers adéquats;

2. Encourager et appuyer la planification et l'exécution par les gouvernements de programmes judicieux pour l'amélioration et l'extension des systèmes routiers de tous les pays du monde;

3. Rassembler et compiler des matériels statistiques, techniques, économiques, éducatifs et autres relatifs à l'amélioration des systèmes routiers et les avantages qui peuvent en être retirés, et publier et distribuer ces matériels aussi largement que nécessaire;

4. Coopérer avec les autres groupes internationaux et locaux ayant des objectifs analogues à ceux de la Fédération, et parrainer la création et l'affiliation à la Fédération de fédérations routières locales et régionales dans tous les pays et régions du monde.

La FRI est une organisation internationale, apolitique, professionnelle représentant tous les groupes d'affaires ayant un intérêt majeur dans la planification, le développement, le fonctionnement et la construction de routes et autres infrastructures connexes. La FRI sert de source d'appui aux associations routières nationales et collabore avec les organes gouvernementaux et intergouvernementaux, tout en maintenant une liaison étroite avec d'autres organisations internationales s'occupant des routes et des transports.

Les routes seront toujours nécessaires à notre société et à notre économie, mais leur image publique aujourd'hui est de plus en plus négative. L'objectif de la FRI est de donner aux routes la priorité qu'elles méritent dans l'esprit et dans les budgets. Dans ce contexte, la FRI élabore, avec ses membres, des normes communes pour la planification, les matériels, l'équipement et le fonctionnement. Elle encourage, auprès des organes gouvernementaux et de l'opinion publique, l'application de projets propres à améliorer l'économie de régions spécifiques. Ces efforts peuvent s'appliquer à des projets lancés par d'autres organisations telles que la Trans-European Motorway (TEM), projet lancé par la CEE ou le VIABALTICA, actuellement à l'examen par la CEE, ou des projets entrepris par la FRI elle-même [par exemple, les liens fixes des Détroits de Gibraltar ou l'Advanced Integrated Motorway System in Europe (AIMSE)]. Le projet AIMSE a été lancé en 1990 et est continuellement mis à jour. Dans ce contexte, le rapport propose l'intégration et l'extension d'un réseau national de routes existant entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Fédération de Russie et entre la Scandinavie et la Méditerranée, afin de faire face à la lourde augmentation de la circulation routière à travers l'Europe, qui est prévue même par les estimations les plus conservatrices jusqu'à l'an 2000 et l'an 2010.

La composition de la FRI est passée de 549 organisations membres en 1989 à 899 à la fin de 1993. Le Pakistan, Haïti, le Népal, la Thaïlande, l'Equateur, la Nouvelle-Zélande, la Slovénie, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, la Bulgarie, l'Albanie, la République tchèque, la Géorgie, la Lituanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Pologne et la Fédération de Russie ne sont que quelques-uns des nouveaux pays dans lesquels la FRI est maintenant représentée. Des fonds à l'intention de bourses éducatives ont été reçus d'organisations du Liban, des Etats-

Unis, du Japon, de la Chine, de l'Arabie saoudite, du Mexique, du Soudan, du Yémen, de Hong-kong, de la République de Corée et du Canada.

La FRI encourage ses organisations membres à assister à toutes les réunions des Nations Unies et a été représentée à la réunion de la CESAP, tenue à Bangkok en 1993. A Genève, la FRI prend une part active aux sessions du Comité des transports intérieurs de la CEE, particulièrement en ce qui concerne les tendances dans le domaine des transports, les statistiques, les experts sur le bruit, la cartographie-AGR et la TEM. En outre, la FRI a activement participé aux conférences suivantes : Conférence routière (Prague, 1991); dix-septième Semaine internationale d'étude sur la technique et la sécurité de la circulation (Varsovie, 1991); la deuxième Conférence de la CEE sur les transports pan-européens (Crète, 1992); la Conférence de l'OCDE (Szczecin, 1992); la Conférence du réseau routier européen est-ouest (Varsovie, 1993); l'équipe d'experts établissant les levés du corridor de transport est-ouest passant par les territoires de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Bulgarie (Sofia, 1993); réunion du personnel de la CEA et de la FRI (Addis Abeba, 1994).

Le bureau de la FRI à Genève a, depuis plusieurs années, des groupes de travail sur la sécurité routière (la signalisation verticale et horizontale, les barrières de sécurité et la signalisation routière temporaire) et la lutte contre le bruit. Des rapports détaillés soumis par ces groupes à l'Union européenne à Bruxelles sont disponibles. Des fonctionnaires des Nations Unies ainsi que des participants à des projets parrainés par les Nations Unies assistent régulièrement aux Conférences exécutives annuelles (sur la gestion de la circulation routière, les véhicules à moteur et l'environnement, la gestion routière) organisées par la FRI. Les fonctionnaires de retour au Siège des Nations Unies diffusent l'information aux Comités qui s'intéressent à cette forme de transfert de la technologie. Le personnel des Nations Unies et les délégations parrainées par les Nations Unies assistent régulièrement aux réunions régionales et mondiales de la FRI : des réunions régionales ont été tenues en Yougoslavie et en Australie; une réunion mondiale a été tenue à Madrid en 1993. La FRI maintient des relations continues avec la CEPALC dans le cadre d'un projet conjoint auquel participent le Gouvernement de l'Allemagne et la Banque mondiale. Afin de fournir une formation et un transfert de technologie efficaces aux pays en développement du tiers monde, la FRI met à leur disposition des programmes de formation, une formation par vidéo, des réunions régionales et mondiales, ainsi que des conférences exécutives. Le programme de formation à l'aide de vidéos comprend actuellement 62 vidéos dans six langues différentes. Le FRI entre dans la deuxième année d'un contrat de 1,4 million de dollars signé avec la Federal Highway Administration afin de produire 40 vidéos additionnelles en six langues. Des vidéos ont récemment été utilisées en République-Unie de Tanzanie, au Nigéria, aux Philippines, en Egypte et au Maroc. Le programme de bourses de la Fédération, de renommée mondiale, fournit des bourses à des ingénieurs et à des professionnels des transports routiers pour qu'ils poursuivent des études principalement dans des universités américaines en vue d'obtenir des diplômes d'études supérieures. Pour bénéficier de l'octroi de cette bourse, les étudiants doivent accepter de retourner dans leur pays d'origine. Les 956 boursiers de la FRI venant de 103 pays comprennent un groupe d'experts hautement compétents, efficaces et productifs qui ont une forte influence sur le développement ordonné des systèmes de transport dans le monde. De nombreux boursiers participent à l'exécution de projets parrainés par les Nations Unies dans le monde entier.

La FRI fournit plusieurs publications de haute qualité à la communauté des transports. World Highway est une revue consacrée au transfert de technologie et est une source d'information en ce qui concerne les projets en cours. Publiée huit fois par an, cette revue est distribuée à plus de 25 000 professionnels en matière de routes. World Road Statistics est une compilation de statistiques imprimée en anglais, français et allemand et bientôt en russe. Dans sa trentième année de publication, les questionnaires envoyés dans le monde entier utilisent le Glossary of Transport Statistics de la CEE auquel la FRI a contribué. Ce rapport contient

des informations sur le nombre d'automobiles en circulation, des informations sur l'essence pour automobiles, les kilomètres de routes pavées, des informations sur l'impôt d'utilisation des routes, les accidents routiers, et autres faits pertinents.

La FRI organise de nombreuses conférences de fond, à mesure que l'intérêt dans les régions en développement s'accroît. Les conférences suivantes ont été organisées au cours des quelques dernières années :

a) Développement de l'infrastructure routière en Europe du Nord (Hambourg, 1991). Les Ministres des transports de tous les Etats de la mer Baltique y ont assisté, et notamment pour la première fois, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. La conférence était organisée en coopération avec Deutsche Strassenliga;

b) Les routes entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest après 1992 (Belgrade, 1991). La conférence était organisée en coopération avec le Highway Institute (Belgrade);

c) VIABALTICA, Helsinki-Tallinn, 1992. Ce colloque international était un effort de coopération entre la FRI, l'International Road Transport Union, la Finnish Road Association et l'Estonian Road Association;

d) La Réunion statutaire de la FRI (Sofia, 1993). Cette réunion a été organisée et appuyée par l'Organization of Roads and Transport de la Bulgarie.

51. UNION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS

(Catégorie II)

Fondée en 1948, l'Union internationale des transports routiers a été dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en 1949. Aux termes de l'article 2 de sa Constitution, elle a pour buts de contribuer à la promotion et à la prospérité, dans tous les pays, des transports routiers nationaux et internationaux et de sauvegarder les intérêts des transports routiers professionnels et des transports pour compte propre.

Coopération avec la Commission économique pour l'Europe

L'Union est représentée à toutes les grandes réunions de la Division des transports de la Commission économique pour l'Europe (CEE), et notamment à celles du Comité des transports intérieurs et des groupes de travail des transports routiers, du transport combiné, des transports de marchandises dangereuses, des statistiques sur les tendances du transport, et des questions douanières affectant les transports, de la construction des véhicules (et ses groupes subsidiaires) et de la sécurité routière. Elle soumet régulièrement des propositions à ces groupes et à leurs organes subsidiaires.

Elle a pris une part active aux réunions consacrées à la révision de la Convention de Vienne sur la circulation routière (1968), la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets (Convention TIR, 1975) et les amendements à l'Accord européen concernant le travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (1970).

Elle a également pris une part active aux travaux préparatoires de la Convention des Nations Unies sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD), achevée le 10 octobre 1990.

Elle a été représentée aux séminaires sur l'harmonisation des conteneurs organisés par la Division des transports de la CEE (Genève, 1989 et 1992) et elle a contribué à l'organisation des ateliers sur les statistiques des transports.

Elle a également participé activement aux travaux du Groupe de travail sur la facilitation des échanges de la Division des échanges et du commerce de la CEE.

Le Secrétaire exécutif de la CEE a parlé au nom des Nations Unies au vingt-troisième Congrès mondial de l'Union internationale des transports routiers (Barcelone, 1992).

Le secrétariat général de l'Union maintient des relations de travail étroites avec la Division des transports de la CEE.

Coopération avec les autres commissions régionales

L'Union maintient des relations de travail avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les Commissions économiques et sociales pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et pour l'Asie occidentale (CESAO), et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); elle les a invitées à assister à ses Congrès mondiaux biennaux.

Le Chef de la Division des transports de la CEPALC a représenté les Nations Unies au vingt-deuxième Congrès mondial de l'Union (Rio de Janeiro, 1990). A la fin de 1993, l'Union a ouvert un bureau en Amérique du Sud, dont l'une des tâches est de coopérer avec la CEPALC.

Coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT)

L'Union coopère avec l'OIT pour les questions relatives aux conditions de travail et à la formation dans l'industrie des transports routiers. Elle participe régulièrement aux réunions du Comité des transports intérieurs et a été représentée à sa vingt-septième session en janvier 1992.

Coopération avec le Conseil économique et social dans le domaine des stupéfiants

L'Union est régulièrement représentée aux réunions de la Commission des stupéfiants et de ses organes subsidiaires.

Commission des Nations Unies sur le droit commercial international

L'Union a participé aux travaux préparatoires d'une convention sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international et a collaboré aux travaux de l'échange de données informatisé.

Publications

L'Union reproduit, dans son Handbook of International Road Transport, les textes de la Convention des Nations Unies sur les contrats de transport international de marchandises par la route, et de la Convention douanière sur le transport international de marchandises sous couvert de carnets (TIR), ainsi que ses annexes.

Elle publie également, conjointement avec l'une de ses organisations membres, un Guide consacré à l'accord européen sur les transports internationaux de marchandises dangereuses par la route, signé sous les auspices de la CEE.

52. SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL

(Catégorie II)

Le Service social international (SSI) est une organisation internationale non gouvernementale fondée en 1924. Elle pour but :

1. D'aider les personnes confrontées à des problèmes personnels ou familiaux, dont la solution nécessite une action coordonnée dans un ou plusieurs pays;

2. D'étudier les conditions et les conséquences de la migration en ce qui concerne l'individu ou la vie familiale;

3. De contribuer à la prévention des problèmes sociaux liés à la migration ou à la mobilité entre pays;

4. D'informer les professionnels et le public des besoins des individus migrants et de leurs familles;

5. De développer et de maintenir un réseau international d'organes nationaux capables de satisfaire ces besoins.

Le SSI a actuellement 18 organes nationaux et bureaux associés et dispose de correspondants dans 96 autres pays.

Participation aux réunions des Nations Unies

Le SSI a régulièrement été représenté aux sessions du Conseil économique et social, de la Commission pour le développement social, de la Commission des stupéfiants, de la Commission des droits de l'homme, du Comité des droits de l'enfant, du Conseil exécutif de l'UNICEF, du Comité exécutif du HCR et aux conférences organisées par le Département de l'information du Secrétariat des Nations Unies à l'intention des ONG. Il a contribué annuellement aux déclarations soumises par le Conseil international des agences bénévoles (CIAB) au Comité exécutif du HCR, et a contribué à la déclaration soumise par 29 agences internationales au Sommet mondial pour les enfants, en septembre 1990.

Le SSI a également participé aux conférences et séminaires suivants :

a) Consultation mixte ONG/HCR sur les problèmes de l'éducation des réfugiés (Genève, novembre 1990);

b) Séminaire latino-américain sur l'adoption de mineurs et la traite des enfants (Quito, avril 1991), organisé sous les auspices de l'UNICEF et de l'Inter-American Children's Institute;

c) Table ronde intitulée "Mouvement des peuples dans les années 90 : un défi pour les décideurs", organisée par la Table ronde Nord/Sud, en collaboration avec le HCR (Evian, France);

d) Quarantième anniversaire du HCR, auquel le SSI a représenté le CIAB;

e) Première session du Conseil consultatif scientifique et professionnel international du Programme des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice sociale (Milan, septembre 1991);

f) Atelier organisé par le Conseil consultatif scientifique et professionnel international (Courmayeur, mars 1992);

g) Consultation mixte OIT/HCR sur l'aide internationale en tant que moyen de réduire les besoins d'émigrer (Genève, mai 1992);

h) Consultation du HCR sur la protection (Genève, juillet 1992);

i) Dixième Séminaire sur la migration et le développement, organisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (Genève, septembre 1992);

j) Atelier sur les enfants réfugiés, organisé sous les auspices du HCR et le groupe d'étude de le CIAB sur les enfants réfugiés (Genève, juillet 1993);

k) Atelier sur la migration internationale et le développement durable, organisé par le PNUD et l'OIM (Buenos Aires, novembre 1993).

Coopération avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies

Les principaux domaines de coopération sont la famille et le bien-être des enfants, le travail des réfugiés et la migration :

a) Avec le HCR, dans le cadre d'accords de projets : en Grèce, à Hong-kong, en Italie et en France; contacts étroits entre le secrétariat général du SSI et le Bureau du HCR à Genève;

b) Entre l'UNICEF et le secrétariat général du SSI dans le cadre de projets relatifs à l'adoption interpays et les secours ou accueil familiaux à l'intention des enfants abandonnés en Roumanie et en Albanie, et organisation d'un séminaire sur les questions analogues pour les pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale.

Autres activités pertinentes

Application des résolutions des Nations Unies

Le secrétariat général circule régulièrement les documents des Nations Unies et l'information relative aux domaines d'intérêt particulier pour les organes du SSI, en vue d'une action par les autorités nationales et pour l'information des services locaux. Des rapports sur les activités de coopération du SSI avec les Nations Unies sont soumis au Comité exécutif annuellement et tous les trois ans au Conseil international plénier.

Le SSI en bref, publié trois fois par an en anglais et en français contient des informations sur les activités, les résolutions, les rapports et les documents des Nations Unies. Il est distribué à 300 membres dans le monde entier. Le réseau du SSI participe activement à la promotion de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, en priant instamment les gouvernements de la signer et de la ratifier.

En qualité d'observateur auprès de la Commission spéciale de l'adoption interpays de la Conférence de La Haye sur le droit international privé, le SSI a soumis deux études fondées sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

Pour promouvoir l'application de la Convention, le SSI a exécuté les projets suivants :

a) Enquête par un groupe d'experts sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant en matière d'adoption interpays en Roumanie, 1991 (conjointement avec Défense des enfants - International);

b) Réinsertion des enfants roumains dans leurs familles d'origine - programme conjoint du SSI et de Salvati Copiii, une agence locale, 1991-1994;

c) Cours sur la planification de l'avenir des enfants abandonnés et des familles à risque en Roumanie, 1991-1992 (conjointement avec Défense des enfants - International);

d) Mission visant à aider à la rédaction d'une nouvelle loi sur l'adoption et à faciliter son application en Albanie (conjointement avec l'UNICEF et Défense des enfants - International, et en coopération avec la Conférence de La Haye sur le droit international privé);

e) Séminaire régional pour l'Europe de l'Est et l'Europe centrale sur l'"Application de la Convention relative aux droits de l'enfant : trouver un accueil de type familial pour les enfants qui sont abandonnés ou risquent d'être abandonnés", Sofia (Bulgarie), 28 septembre-2 octobre 1992 (conjointement avec l'UNICEF, Défense des enfants - International et le Bureau international catholique de l'enfance);

f) Atelier sur les familles d'adoption au Forum des ONG (Malte, 28 novembre-2 décembre 1993) pour lancer l'Année internationale de la famille (agence chef de file et coopération avec le Comité d'ONG auprès de l'UNICEF);

g) Création d'un Intercountry Adoption Resource Documentation Centre sur les lois, les procédures, les autorités compétentes et les agences (ouvert en février 1994).

Consultations

Par l'intermédiaire du secrétariat général à Genève, les services et les représentants du SSI à New York tiennent des consultations continues avec l'UNICEF en ce qui concerne la Convention relative aux droits de l'enfant et avec le HCR en ce qui concerne les enfants réfugiés (en particulier dans l'ex-Yougoslavie) et les réfugiés indochinois.

Le SSI est membre du groupe d'ONG sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et est vice-président du sous-groupe sur les familles d'adoption (agence chef de file en ce qui concerne l'article 21 de la Convention).

Publications

Les publications suivantes contiennent des extraits ou des documents des Nations Unies et sont largement distribuées :

La pratique de l'adoption Manuel, juin 1991 (français et roumain);

Menores no acompañados en situaciones de emergencia: guia de trabajo, septembre 1991;

Guidelines on Procedures for Intercountry Adoption, avril 1992 (anglais et espagnol);

Seeking Family-Based Alternatives for Children Who are Abandoned or at Risk of Being Abandoned: A Framework for a Plan of Action, juillet 1993 (publication conjointe en anglais, français et russe).

53. ALLIANCE INTERNATIONALE DE TOURISME

(Catégorie II)

L'Alliance internationale de tourisme (AIT) est une fédération d'associations d'automobilistes, touring clubs et organismes touristiques; elle compte 132 associations membres répartis dans 94 pays. Les associations membres actives de l'AIT comptent plus de 90 millions d'individus dans le monde entier. Seule organisation de cette portée et importance, représentant tant les intérêts des automobilistes que ceux des touristes en général, ses avis ont un certain poids et elle jouit d'un prestige international considérable.

Depuis sa fondation en 1898, l'AIT soutient et favorise le rôle essentiel joué par le tourisme dans la promotion de l'entente internationale. L'un de ses principaux objectifs consiste à faciliter les déplacements touristiques, surtout en ce qui concerne les obstacles aux frontières nationales. Compte tenu de l'augmentation de la motorisation, qui assure aujourd'hui la plus grande partie des déplacements touristiques et privés quotidiens, l'AIT s'efforce d'harmoniser la réglementation internationale de la circulation et de protéger les usagers de la route contre les impôts, les contrôles et les législations abusives et restrictives.

Consciente du rôle vital que jouent l'automobile et le transport public dans l'amélioration du niveau de vie de la population et l'expansion des économies nationales, l'AIT s'efforce de favoriser toute mesure susceptible de contribuer à la sécurité routière et à l'usage responsable de tous les moyens de transport.

Pour réaliser ces objectifs, l'AIT a publié des énoncés de politique publique (conjointement avec la Fédération internationale de l'automobile), ainsi que des recommandations qui sont régulièrement mis à jour. Elle entretient également des relations et des liens de coopération directe avec diverses organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales spécialisées dans ses domaines d'intérêt. Depuis de nombreuses années, elle travaille en coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies et avec les autres institutions spécialisées.

Les principaux domaines de compétence de l'AIT touchent toutes les questions relatives aux déplacements des personnes : tourisme, mesures visant à faciliter les voyages, automobiles, routes, infrastructure, sécurité de la circulation, conservation de l'énergie et protection de l'environnement.

Coopération avec les Nations Unies

Chaque année, l'AIT prend part à de nombreuses réunions de différents groupes de travail des Nations Unies, principalement celles qui ont lieu dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe, à Genève. L'AIT est également représentée au Siège des Nations Unies, où elle assiste aux réunions concernant les organisations non gouvernementales, et, bien que moins fréquemment, est représentée à Vienne également.

Au sein de la Commission économique pour l'Europe, l'AIT participe activement aux travaux des groupes de travail spécialisés, auxquels elle soumet des rapports sur des sujets relatifs aux transports, à la sécurité routière, à la construction de véhicules, aux douanes et autres questions. L'AIT participe aux groupes de travail suivants : Comité des transports intérieurs, Groupe de travail sur les transports routiers, Groupe de travail sur les problèmes douaniers, Groupe de travail sur la sécurité de la circulation routière, Groupe de travail sur la construction de véhicules, Groupe de travail des transports par voie navigable, Groupe d'experts sur la pollution et l'énergie, Groupe d'experts sur la sécurité passive, Groupe de travail sur les tendances et l'économie des transports et la Réunion spéciale sur

l'application de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR).

Dans le cadre des activités des groupes de travail spécialisés des Nations Unies, l'AIT joue un rôle très actif dans certains secteurs. L'AIT a participé activement à la récente révision des Conventions relatives aux formalités douanières pour l'importation temporaire de véhicules automobiles routiers privés et de tourisme (1954), et à l'importation temporaire de véhicules routiers commerciaux (1956) et les Conventions sur la circulation routières et sur la signalisation routière (1968). En ce qui concerne les Conventions susmentionnées, l'AIT est la principale organisation internationale qui applique le système des carnets de passage afin de faciliter le mouvement transfrontière des véhicules commerciaux et privés.

Outre les réunions susmentionnées, l'AIT assiste aux réunions des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies, notamment les suivantes :

UNESCO - réunions sur le tourisme social et la diffusion d'information touristique;

OIT - réunions sur la formation dans les domaines de l'industrie et du tourisme;

OMS - réunions sur le contrôle et la prévention des accidents de la route, ainsi qu'aux réunions consacrées à la santé des touristes et à la transmission de maladies épidémiques par les voyageurs;

PNUE - diverses réunions, particulièrement du Département de l'industrie et de l'environnement (Paris).

L'AIT suit attentivement les travaux de la CNUCED, surtout en ce qui concerne les échanges internationaux dans le domaine du tourisme et des transports, ainsi que les travaux de l'OACI sur la facilitation des déplacements internationaux. Elle se tient également au courant des travaux réalisés en matière de tourisme et de transport par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

L'AIT attache une importance considérable aux activités des Nations Unies et des institutions spécialisées et participe activement à leurs travaux lorsqu'ils ressortent de son domaine de compétence. Les membres du secrétariat de l'AIT et les délégués des associations de l'AIT suivent attentivement et contribuent activement aux travaux des Nations Unies.

54. INTERNATIONAL WORK GROUP FOR INDIGENOUS AFFAIRS

(Catégorie II)

L'International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA) a pour but de documenter la situation des peuples autochtones du monde entier. IWGIA lance et exécute des projets de recherche. Il publie des documents, un Journal est publié quatre fois par an, et un rapport annuel, le Yearbook, analyse les principaux événements concernant les peuples autochtones sur tous les continents. Ces documents sont publiés en anglais et en espagnol. L'un des buts principaux de l'IWGIA est d'appuyer, de faciliter et de promouvoir la participation des représentants autochtones aux réunions internationales.

Le secrétariat international de l'IWGIA est situé à Copenhague. L'organisation est dirigée par un conseil international composé de membres individuels et de délégués de groupes nationaux. Depuis un certain nombre d'années, il y a eu des groupes nationaux en Norvège, en Suisse, en Suède et au Danemark, et, en 1992, un groupe national a été créé en Fédération de Russie.

Les travaux de l'IWGIA sont financés par les abonnements à ses publications, des dons individuels, des dons des gouvernements nordiques, des revenus tirés de projets, des fonds privés et d'autres types de financement.

Au cours de la période 1990-1993, les travaux de l'IWGIA au sein des Nations Unies ont été concentrés sur le Groupe de travail pour les populations autochtones et la Commission des droits de l'homme. Chaque année, l'IWGIA a envoyé une délégation de 5 à 10 membres aux réunions du Groupe de travail. Des déclarations orales ont été faites à chaque réunion et les délégués ont participé activement à la rédaction d'une Déclaration universelle des droits des peuples autochtones.

Chaque année, une délégation de un à cinq membres a participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme et a fait des déclarations orales sur les points concernant les peuples autochtones.

Chaque année, le Yearbook de l'IWGIA contient la version la plus récente du projet de Déclaration universelle des droits des peuples autochtones. Des déclarations faites par des représentants autochtones au Groupe de travail et à la Commission des droits de l'homme sont reproduites dans la Newsletter.

L'IWGIA est l'un des membres fondateurs du Fonds des droits de l'homme pour les peuples autochtones. Il a pour but de recueillir des fonds afin de couvrir les dépenses occasionnées par la participation des peuples autochtones à des réunions des Nations Unies. Entre 1990 et 1993, les fonds réunis ont permis la participation de 10 à 18 représentants autochtones du monde entier aux réunions du Groupe de travail, et, depuis 1991, de deux à cinq représentants autochtones ont participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme, grâce à ce fonds. Le Fonds reçoit des dons d'églises, de fondations privées et d'institutions publiques.

Par le biais de son réseau et grâce au Fonds des droits de l'homme pour les peuples autochtones, l'IWGIA a pu, pour la première fois, faciliter la participation de représentants autochtones de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques, de Taïwan (Province de Chine), de la République-Unie de Tanzanie, du Botswana et d'Afrique du Sud, à des réunions des Nations Unies telles que celles du Groupe de travail pour les populations autochtones et de la Commission des droits de l'homme.

L'IWGIA maintient des contacts réguliers avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et prépare actuellement avec celui-ci une publication contenant des discours faits par des peuples autochtones aux réunions des Nations Unies et autres réunions internationales.

...

L'IWGIA oeuvre constamment en faveur de la reconnaissance des droits des peuples autochtones par les gouvernements, et organise des séminaires et des réunions à cette fin, notamment dans le contexte du processus de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe. En 1992, l'IWGIA (avec quatre autres organisations) a créé un bureau à Bruxelles chargé spécifiquement de promouvoir les droits des peuples autochtones dans la Communauté européenne (Union européenne).

55. CENTRE ITALIEN DE SOLIDARITE

(Catégorie II)

Le Centre italien de solidarité a pour buts et objectifs :

a) La prévention, le traitement et la réinsertion des toxicomanes;

b) Le développement communautaire;

c) La création de réseaux sociaux et sanitaires;

d) La formation du personnel.

Il n'y a pas eu de changement dans sa composition géographique. La nouvelle collaboration élargie du Centre avec l'Union européenne a produit quelques changements importants dans les sources de financement.

Participation aux réunions du Conseil économique et social et des Nations Unies

Le Centre a des représentants permanents à Vienne et à New York qui participent régulièrement aux travaux de la Commission des stupéfiants et à ses réunions préparatoires, ainsi qu'aux conférences organisées par le Programme international de contrôle des drogues des Nations Unies et par d'autres institutions, notamment la Conférence sur les drogues sur les lieux de travail (Séville) et la Conférence internationale des maires pour la lutte contre la drogue (Macao).

Le Centre participe également aux travaux du comité préparatoire du prochain Forum mondial des ONG, qui doit se tenir à Bangkok en décembre 1994. Le Centre joue un rôle important au sein de différents comités d'ONG auprès des Nations Unies, à Vienne et à New York.

Coopération avec les programmes et les organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

Le Centre coopère avec le Programme international de contrôle des drogues des Nations Unies à l'exécution de projets en Amérique du Sud (Argentine, Bolivie, Colombie, Equateur et Pérou) et participe aux travaux d'autres organes des Nations Unies et institutions spécialisées tels que l'UNICEF et l'OMS.

Autres activités pertinentes

Le Centre participe à un grand nombre d'activités des Nations Unies relevant de son domaine de compétence. La plupart d'entre elles ont été exécutées par les représentants locaux du PNUD :

a) Formation sanitaire au niveau régional, en coopération avec le Programme international de contrôle des drogues des Nations Unies et le Gouvernement bolivien, l'hôpital Coroico, Los Yungas (Bolivie);

b) Intervention lors de la catastrophe terrestre de Llipi, Province de Guanay (Bolivie);

c) Publication de plusieurs livres, en collaboration avec le Programme international de contrôle des drogues des Nations Unies, portant sur des questions relatives aux différents projets exécutés par le Centre en Amérique du Sud.

56. INTERNATIONALE LIBERALE

(Catégorie II)

Internationale libérale (IL), union libérale mondiale fondée en 1947, compte 73 partis libéraux dans 46 pays. L'organisation coordonne les travaux de politique étrangère de ses partis membres et encourage la liberté, la tolérance, la démocratie, l'entente internationale, la protection des droits de l'homme et l'économie de marché. Internationale libérale est dotée du statut consultatif (catégorie II) auprès du Conseil économique et social depuis 1985. Lors du rapport quadriennal précédent, Internationale libérale comprenaient 48 partis membres dans 35 pays; l'augmentation de ses membres depuis 1989 provient principalement d'Amérique du Sud, d'Afrique, de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale et d'Asie.

Le 23 février 1990, l'union a soumis sa première déclaration à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Depuis, le représentant d'Internationale libérale a participé régulièrement aux réunions de cette commission; le Secrétaire général d'IL a participé à la session de février 1993.

IL a été représentée par des délégués de ses partis membres à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro.

IL a envoyé une délégation à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993) et a participé activement aux travaux préparatoires, plus particulièrement aux réunions régionales en France et au Costa Rica. Pendant la Conférence, Internationale libérale a soumis une déclaration conjointe avec l'Internationale démocrate chrétienne et l'Internationale socialiste (A/CONF.157/10). Au cours de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme les trois organisations politiques internationales ont organisé une table ronde des présidents de leurs comités des droits de l'homme respectifs, à laquelle le Secrétaire général de la Conférence a fait une déclaration.

IL s'est intéressée activement à l'évolution des Négociations d'Uruguay du GATT. Lors de son Congrès à Mainz (Allemagne) en septembre 1992, Internationale libérale a adopté une résolution détaillée sur le libre échange dans un monde en mutation. A d'autres reprises, Internationale libérale a également lancé un appel en faveur de la réussite des Négociations d'Uruguay.

En novembre 1993, sous les auspices du FNUAP, Internationale libérale a organisé une deuxième table ronde sur la population et le développement, conjointement avec International Democrat Union, l'Internationale démocrate chrétienne et l'Internationale socialiste. Cette table ronde était le suivi d'une réunion similaire qui avait eu lieu en 1986. Au cours de la réunion, les quatre organisations ont adopté une déclaration conjointe. En conséquence, Internationale libérale a participé activement aux travaux préparatoires de la Conférence sur la population du Caire.

Un comité d'Internationale libérale, présidé par le Ministre des affaires étrangères de la Finlande, a achevé un rapport intitulé "Renforcer les Nations Unies", qui a été soumis au Secrétaire général des Nations Unies en décembre 1992 par le Président d'Internationale libérale et le Ministre des affaires étrangères de la Finlande. A cette occasion, Internationale libérale a organisé un colloque sur la question du renforcement de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec la Friedrich Naumann Foundation (New York, 17 décembre 1992).

Depuis le début de 1992, Internationale libérale a constamment appelé l'attention sur l'évolution de la situation au sein des Nations Unies dans ses publications, le London Aerogramme et le Liberal Times.

IL a constamment suivi les activités de l'UNESCO (auprès de laquelle elle est dotée du statut consultatif).

En outre, Internationale libérale a organisé un certain nombre de congrès et de conférences, au cours desquels il a été discuté de questions relevant de la compétence du Conseil économique et social.

En octobre 1990, Internationale libérale a organisé un congrès en Finlande, dont le thème principal était "un développement écologiquement durable". Le Congrès a adopté des résolutions sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international; la promotion de la démocratie dans les pays en développement; les droits de l'homme et les droits politiques en Afrique; la montée des tendances racistes et xénophobiques; la coopération au service du développement; la protection de l'atmosphère; la protection des forêts tropicales humides et la crise du Golfe.

Au cours de la conférence d'Ottawa en février 1992, les délibérations ont porté sur le commerce des armes et sur la CNUED. Une conférence analogue, organisée à Bruxelles en juin 1992, a abordé le sujet du développement de la démocratie en Afrique.

En septembre 1991, IL a organisé un Congrès à Lucerne (Suisse), au cours duquel il a été adopté une résolution sur les minorités. Parmi les autres questions examinées figuraient notamment les pays en développement et la démocratie et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Au Congrès d'Internationale libérale en septembre 1992, la situation en Amérique latine, la situation dans l'ex-Yougoslavie, la responsabilité mondiale et la stratégie en matière d'énergie, le traitement des femmes en République islamique d'Iran et la situation tragique des enfants ont fait l'objet de débats. En janvier 1993, le problème de la population et du développement a fait l'objet d'un débat en présence d'invités du FNUAP et du Programme alimentaire mondial. En juillet 1993, le Comité exécutif a abordé la question de la croissance démographique et du développement et la question de l'évolution de l'économie : d'une économie planifiée à une économie de marché.

IL a organisé une Conférence mondiale à Budapest en novembre 1993, axée sur la recrudescence de la xénophobie et de l'intolérance; la sécurité et le nouvel ordre mondial et la modernisation économique.

Au cours de la période à l'examen, Internationale libérale a invité le Secrétaire général des Nations Unies et des représentants du GATT, de l'UNESCO, du FNUAP, de la Commission des droits de l'homme et du Conseil économique et social à participer à ses congrès.

57. FEDERATION LUTHERIENNE MONDIALE

(Catégorie II)

La Fédération luthérienne mondiale (FLM) est constituée par la communion de 114 églises luthériennes membres réparties sur six continents. Elle contribue à favoriser le témoignage unitaire, la conscience de l'identité et la communion des églises membres. Elle contribue à renforcer les actions de service chrétien (diaconat) visant au soutien des besoins humains, à la promotion de la paix et des droits de l'homme, à la justice sociale et économique, à la protection de l'oeuvre divine et au partage des ressources.

Depuis sa fondation en 1947, les Nations Unies ont été son partenaire principal. La FLM est autorisée à agir en tant qu'organisme luthérien international reconnu par les institutions compétentes des Nations Unies, ainsi que par des organisations gouvernementales, intergouvernementales et bénévoles; elle peut représenter les églises membres auprès de ces institutions; et peut signer avec elles des accords susceptibles de faciliter ses tâches.

La FLM maintient des relations étroites continues avec un grand nombre d'organes des Nations Unies. Parmi ceux-ci figurent le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FLM travaille également avec le Département des affaires humanitaires, le Département de l'information et le Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat des Nations Unies.

En coopération avec les institutions compétentes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les églises locales, la FLM est depuis longtemps très impliquée dans les programmes d'aide aux réfugiés, particulièrement en Afrique, en Asie et en Amérique centrale. Cette position est étroitement liée à l'engagement de la Fédération en faveur des droits de l'homme de tous les individus. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, la FLM estime que les droits de l'homme comprennent non seulement les droits des individus à la liberté d'expression, de religion, de la presse et de réunion, mais également les droits à la nourriture, au développement, à l'autodétermination et à la participation à la vie politique et sociale. Depuis longtemps la Fédération et ses églises membres ont compris la relation qui existe entre les violations des droits de l'homme et les migrations des réfugiés.

Dans la mesure de ses moyens, la Fédération réagit face aux situations d'urgence mondiales et à la demande de ses églises membres, de ses bureaux extérieurs ou de ses partenaires oecuméniques. Une assistance est fournie aux victimes tant de catastrophes naturelles que de cas d'urgence complexes. La FLM préside le Comité directeur pour la réponse humanitaire et, en cette qualité, participe aux travaux du Comité permanent interinstitutions, qui est le mécanisme principal chargé de la coordination interinstitutions des questions de politiques relatives à l'assistance humanitaire et de la prise de mesures cohérentes et rapides en réponse aux cas d'urgence importants et complexes. Sur le terrain, la FLM et d'autres ONG forment souvent des groupes d'urgence au niveau national afin de coordonner leur assistance.

Des contacts étroits ont été développés avec le Bureau du Secrétaire général et le Département des affaires politiques en ce qui concerne la paix en Amérique centrale. A plusieurs occasions, la FLM a officiellement soumis à la Commission des droits de l'homme des cas de violation des droits de l'homme.

La FLM participe activement aux activités de la communauté des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et

social. Les représentants de la FLM siègent aux comités permanents des Comités des ONG de New York sur les droits de l'homme, l'Afrique du Sud, le développement durable, et la liberté de religion et de conviction.

On trouvera ci-après certains exemples de coopération entre la FLM et les Nations Unies au cours de la période quadriennale 1990-1993 :

a) Parrainage de réunions relatives au processus de paix au Guatemala concernant le secteur civil et le dialogue politique;

b) Mesures prises en réponse aux situations d'urgence en Afrique, par exemple au Mozambique, en Angola, au Libéria, au Soudan, en Somalie et en Ethiopie;

c) Activités en faveur de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur la Namibie et assistance en vue de la réinstallation et de la réinsertion des rapatriés namibiens;

d) Rapatriement des réfugiés guatémaltèques du Mexique;

e) Participation à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992) et à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993);

f) Assistance humanitaire au peuple palestinien dans les territoires occupés, notamment la remise en état de l'hôpital Augusta Victoria et le renforcement du programme de santé en milieu rural;

g) Présentation en octobre 1991 au Comité spécial contre l'apartheid d'informations sur le Programme oecuménique de suivi en Afrique du Sud;

h) Participation aux réunions annuelles du Comité exécutif du HCR, ainsi qu'à d'autres réunions sélectionnées de l'Assemblée générale et de ses Commissions; des comités préparatoires du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; du Conseil économique et social et de ses comités et commissions (développement durable et droits de l'homme); et réunions convoquées par d'autres organes des Nations Unies, ainsi que par des organes subsidiaires et des institutions spécialisées.

La FLM se félicite de la disposition de la Charte prévoyant de doter les organisations non gouvernementales du statut consultatif. Elle se félicite grandement de ses relations avec les Nations Unies qui se sont révélées bénéfiques à la réalisation des buts et activités des deux organisations.

58. OXFAM (ROYAUME-UNI ET IRLANDE)

(Catégorie II)

Oxfam UKI a pour but d'atténuer la pauvreté, la détresse et les souffrances évitables dans toutes les régions du monde; d'éduquer les peuples quant à la nature, aux causes et aux effets de la pauvreté, de la détresse et des souffrances évitables; et de faire campagne en faveur d'un monde exempt de ces fléaux.

Oxfam UKI oeuvre en faveur de ces objectifs en apportant un appui au développement, aux secours et au plaidoyer visant à satisfaire les droits fondamentaux des peuples et à soutenir leurs moyens de subsistance durables.

A la fin de 1993, Oxfam UKI réalisait des projets dans 77 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est. Au cours de la période considérée, des besoins nouveaux ont conduit Oxfam UKI à entreprendre, entre autres, des programmes dans les pays transcaucassiens, en Albanie et dans l'ex-Yougoslavie, où ses travaux sont coordonnés étroitement avec le HCR et la Force de protection des Nations Unies.

Le revenu d'Oxfam UKI est passé de 62,078 millions de livres sterling pendant l'année fiscale 1989/90 à 78,9 millions de livres pendant l'année financière 1992/93.

Oxfam UKI se félicite de la possibilité qui lui est offerte de participer largement aux travaux d'un grand nombre d'organes et de conférences des Nations Unies. Parmi les contributions de l'Oxfam figurent notamment :

a) La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, juin 1992), à laquelle Oxfam UKI a été l'une des deux ONG faisant partie de la délégation britannique, et à l'occasion de laquelle Oxfam UKI a publié le livre No Time to Waste;

b) La Commission des droits de l'homme des Nations Unies (Genève, février 1993), à laquelle Oxfam UKI a fourni des informations aux délégations;

c) La Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, juin 1993), à laquelle Oxfam UKI a participé et a facilité et financé la participation d'un certain nombre d'ONG du Sud. Oxfam UKI a plaidé en faveur de la reconnaissance des droits de la femme en tant que droits de l'homme, ce qui a été entériné par la Conférence;

d) La session du Conseil économique et social (Genève, juillet 1993), pour laquelle Oxfam UKI, conjointement avec Action Aid, a organisé une réunion d'information sur le Département des affaires humanitaires à l'intention des délégations;

e) Préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, y compris la présentation de cinq notes d'information et a lancé, en collaboration avec d'autres ONG, Voices' 94 (une pétition en faveur de l'intégration d'une perspective liée aux spécificités de chaque sexe). Oxfam UKI a été invité à se joindre à la délégation du Royaume-Uni;

f) Préparatifs du Sommet mondial pour le développement social (1995), y compris l'élaboration d'une note d'information, une assistance à la préparation d'un document du réseau européen des ONG, EUROSTEP, et la rédaction d'un document sur la pauvreté chez les femmes et la globalisation de l'économie mondiale;

g) Préparatifs de la Conférence mondiale sur les femmes (1995), y compris des contributions au Rapport national du Royaume-Uni et des matériels préparatoires pour un membre du Conseil consultatif de Beijing.

Oxfam UKI travaille également en étroite coopération avec le HCR, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM), le PNUD et les institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain dans un grand nombre de pays, et avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les représentants spéciaux du Secrétaire général.

En 1991, Oxfam UKI a publié une note d'information intitulée "United Nations response to humanitairan emergencies: a challenge to the international community" en tant que contribution aux délibérations ayant conduit à l'adoption de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale portant création du Département des affaires humanitaires.

Depuis lors, Oxfam UKI a maintenu d'importants contacts avec le Département des affaires humanitaires, d'autres fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies, notamment le Secrétaire général, ainsi qu'avec les institutions spécialisées en ce qui concerne la coordination des activités humanitaires entreprises par les Nations Unies.

En 1993, Oxfam UKI a publié une note d'information intitulée "Improving the United Nations response to conflict-related emergencies".

Pour commémorer son cinquantième anniversaire, en 1992, Oxfam UKI et les autres membres d'Oxfam ont organisé un "banquet de la faim" au siège de l'UNICEF, à New York, qui a été inauguré par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

En septembre 1993, le Secrétaire général a envoyé un message de voeux enregistré pour l'ouverture de la conférence annuelle d'Oxfam UKI, à Durham (Royaume-Uni).

59. ASSOCIATION DES FEMMES DU PACIFIQUE ET DE L'ASIE DU SUD-EST

(Catégorie II)

Fondée en 1928, l'Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est (AFPASE) a pour buts et objectifs de renforcer les liens qui garantissent la paix, de favoriser une compréhension et une amitié plus grandes entre les femmes de la région du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est. Elle y parvient par l'étude et en contribuant à l'amélioration des conditions sociales, économiques et culturelles.

Des représentantes de l'AFPASE ont assisté aux sessions de l'Assemblée générale (Troisième Commission et autres commissions, le cas échéant); aux sessions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires à New York, Vienne et Genève; aux sessions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok; aux sessions de l'UNESCO à Paris et de l'UNICEF à New York. Des représentantes ont assisté aux réunions d'information hebdomadaires du Département de l'information du Secrétariat des Nations Unies.

L'Association a été représentée aux conférences et réunions des Nations Unies suivantes :

a) Commission de la condition de la femme (Vienne, 26 février-9 mars 1990, 27 février-8 mars 1991, 11-20 mars 1992, 17-26 mars 1993);

b) Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (New York, 22 janvier-2 février 1990, 20-30 janvier 1992);

c) Sommet mondial pour les enfants (New York, 30 septembre 1990);

d) Conférence sur l'éducation pour tous (Jomtien (Thaïlande), mars 1990);

e) Conférence annuelle du Département de l'information à l'intention des organisations non gouvernementales (New York, 1990, 1991, 1992, 1993);

f) Consultation ad hoc des ONG avec le Comité des ONG (New York, 23 mai 1991);

g) Colloque de la CESAP sur l'atténuation de la pauvreté rurale (Bangkok, 16-19 décembre 1991);

h) Comité des droits de l'homme (Genève, 8-26 juillet et 21 octobre-8 novembre 1991);

i) PNUE, Assemblée mondiale sur les femmes et l'environnement : partenaires dans la vie (Miami (Etats-Unis d'Amérique), 4-8 novembre 1991);

j) UNESCO, Consultation collective des ONG sur l'alphabétisation et l'éducation pour tous (Paris, 9-13 décembre 1991);

k) Quarante-huitième session de la CESAP (Beijing, 14-23 avril 1992);

l) Quatrième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (New York, 2 mars-3 avril 1002);

m) CNUED et Forum des ONG, 1992 (Rio de Janeiro, 28 mai-14 juin 1992);

n) Colloque sur les changements climatiques et l'avenir des petits Etats insulaires (New York, 14 février 1992);

o) Forum mondial des ONG pour le lancement de l'Année internationale de la famille, 1994 (Malte, 28 novembre-2 décembre 1993). Un représentant a reçu un certificat d'honneur.

p) Deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement (New York, 10-21 mai 1993);

q) Première session de la Commission du développement durable (New York, 14-23 avril 1993);

r) Quarante-neuvième session de la CESAP (Bangkok, 21-29 avril 1993). La Présidente a fait un exposé oral sur "la famille et la paix";

s) Conférence sur le désarmement, le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales (New York, 20-23 avril 1993);

t) Conférence mondiale sur les droits de l'homme, réunion régionale (Costa Rica, 18-22 janvier 1993) et Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 14-25 juin 1993);

u) CESAP, Colloque régional des ONG pour l'Asie et le Pacifique sur les femmes et le développement (Manille, 16-20 novembre 1993). La Présidente a été élue Présidente du Groupe de travail des ONG.

L'AFPASE a soumis les communications écrites et orales suivantes, de concert avec d'autres organisations non gouvernementales :

Commission pour le développement social

Lancement de l'Année internationale de la famille, 1994 (E/CN.5/1991/NGO/3);

Commission de la condition de la femme

Participation des femmes et des hommes à la vie familiale contemporaine (E/CN.6/1990/NGO/3);

Participation politique et à la prise de décisions égale (E/CN.6/1990/NGO/4);

Questions de programmation et de coordination relatives à l'Organisation des Nations Unies et au système des Nations Unies (E/CN.6/1991/NGO/9);

Paix : les réfugiés et les femmes et enfants déplacés (E/CN.6/1993/NGO/10);

La rôle des femmes dans les négociations de paix (E/CN.6/1992/NGO/2);

Développement : l'intégration des femmes au processus de développement (E/CN.6/1992/NGO/13);

Hommes et femmes : un partenariat (E/CN.6/1993/NGO/8);

Agir en faveur de la santé des femmes (E/CN.6/1993/NGO/12);

Déclaration orale sur l'indépendance économique en tant que moyen de réduire la pauvreté.

A plusieurs reprises, les représentantes de l'AFPASE ont tenu des consultations avec les délégués des Etats Membres de la région Asie/Pacifique, et avec des fonctionnaires du Secrétariat au sujet notamment de l'alphabétisation, de questions concernant les femmes, de la famille, du développement social, du vieillissement, de l'environnement, des réfugiés et des droits de l'homme.

L'AFPASE est résolue à mener des activités et des programmes conformes aux résolutions et aux plans d'actions des Nations Unies. Ce qui suit est une liste incomplète des programmes et activités réalisés par ses sections nationales :

En coopération avec l'UNESCO et/ou le PNUE, l'AFPASE a tenu des séminaires régionaux sur les femmes et la famille et l'environnement en Inde, en Malaisie, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, en Thaïlande et aux Etats-Unis d'Amérique;

Australie : les membres ont fourni des fonds à la Cranio Maxillo Facial Foundation - Royal Children's Hospital, Adélaide;

Fidji : les membres ont organisé une marche contre la drogue, qui s'est achevée par la présentation d'une pétition au Ministre chargé des affaires féminines, de la culture et de la sécurité sociale pour soumission au Cabinet;

Japon : les membres ont créé un Fonds de bourses à l'intention des étudiants asiatiques et savants étudiant dans les universités japonaises; ils ont fourni des fonds pour les secours lors du tremblement de terre aux Philippines;

Nouvelle-Zélande : les membres ont envoyé du matériel pédagogique au South Pacific Commission's Training Fund à Suva (Fidji) et des livres aux îles Salomon;

Thaïlande : les membres exécutent un projet à l'intention des personnes âgées; le développement et la préservation de l'environnement; et des études Asie/Pacifique;

Tonga : en coopération avec le gouvernement et les églises, les membres ont lancé l'Année internationale de la famille.

Activités en matière d'information

L'AFPASE publie l'International Bulletin. Les rapports des représentantes de l'AFPASE auprès des Nations Unies figurent régulièrement dans chaque numéro du Bulletin. Des matériels et documents des Nations unies sont expédiés, aux frais de l'AFPASE, à ses sections nationales et responsables internationaux.

La dix-huitième Conférence internationale de l'Association s'est tenue en Thaïlande du 4 au 11 novembre 1990. Une réunion de trois jours tenue avant la conférence (1-3 novembre 1993) avait pour thème "Le rôle des femmes dans les programmes écologiquement rationnels"; cette réunion était parrainée, entre autres, par l'UNESCO et le PNUE.

Des préparatifs sont en cours pour la prochaine conférence internationale qui se tiendra à Tonga du 24 août au 1er septembre 1994, sur le thème "Les femmes, sagesse des nations".

Pour préparer le Forum des ONG de 1995 et la quatrième Conférence des Nations Unies sur les femmes, la Présidente a créé le Groupe de travail des ONG de la région Asie/Pacifique afin de faciliter les travaux des ONG de la région. La Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) lui a demandé d'être l'organisation chargée de la liaison.

60. SENTIERS DE LA PAIX

(Catégorie II)

Sentiers de la Paix est une organisation internationale, multiculturelle, non-partisane et à but non lucratif dont le principal objectif est de servir la consolidation de la paix et la coopération internationale et multilatérale à tous les niveaux par l'intermédiaire de consultations avec les organisations non gouvernementales et en menant à bien des initiatives et des programmes en faveur de la paix. La mission de Sentiers de la paix est d'aider les dirigeants et leurs organisations à prendre des décisions et des actions concertées qui appuient l'esprit, les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne l'augmentation de sa composition, les affiliations d'individus et d'organisations clefs se sont accrues dans toutes les régions grâce à des conférences régionales et internationales relatives à l'Initiative "La parole au peuple" et par l'intermédiaire de différentes coalitions d'ONG dont Sentiers de la paix fait partie et avec lesquelles il tient des consultations en qualité de secrétariat chargé de la coordination de l'Initiative des Nations Unies "Messager de la paix". Ses sources de financement proviennent principalement de contributions individuelles, de dons de fondations et de revenus reçus au titre de services consultatifs et d'honoraires.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et coopération avec les programmes, organes et institutions spécialisées des Nations Unies

Depuis 1987, Sentiers de la paix tient des consultations continues avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) afin de réaliser les travaux et les objectifs de l'Année internationale du logement pour les sans-abri, particulièrement dans le cadre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 et de la Journée mondiale de l'habitat. Par exemple, en qualité d'organisation contribuante du Comité des ONG sur le logement et la communauté, Sentiers de la paix a contribué à la conception et a fourni des animateurs formés pour la Conférence sur le développement durable dans les pays industrialisés (octobre 1990), qui attirait l'attention sur le phénomène croissant des sans-abri et sur les mesures novatrices visant à fournir des logements à des prix abordables. La Conférence, dans le contexte de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, a été parrainée par le Comité des ONG sur le logement et la communauté et par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. En outre, à l'occasion des Journées mondiales de l'habitat (1990-1993), Sentiers de la paix a fourni des idées, des orateurs et des déclarations écrites aux cérémonies tenues au Siège des Nations Unies. Sentiers de la paix est également membre du Conseil international de l'habitat.

Sentiers de la paix a fourni des services consultatifs à l'ancien Service d'études sur la paix du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité du Secrétariat des Nations Unies, en ce qui concerne les programmes et les politiques relatives à la Journée internationale de la paix, et aux conférences et réunions annuelles des "Messagers de la paix" des Nations Unies. En tant que secrétariat de l'Initiative "La parole au peuple", Sentiers de la paix fournit tout au long de l'année des services consultatifs à de nombreuses ONG et aux Messagers de la paix sur les différentes questions relatives aux Nations Unies, sur les conférences des Nations Unies et sur la commémoration de la Journée internationale de la paix. Sentiers de la paix envoie également un publipostage international annuel à 3 500 organisations et individus clefs, notamment 312 organisations "Messagers de la paix", plus de 500 ONG et 75 villes "Messagers de la paix".

L'activité principale de Sentiers de la paix est la coordination avec les Nations Unies de l'Initiative "La parole au peuple" qui, en 1989, a été dotée du statut d'Initiative Messager de la paix jusqu'à l'an 2000 par le Secrétaire général Perez de Cuellar. Cette Initiative est la continuation d'un projet entrepris en 1983 par Sentiers de la paix en consultation avec l'ancien Secrétaire général adjoint Robert Muller et des représentants de diverses organisations. L'Initiative a été officiellement présentée à toutes les organisations et villes "Messagers de la paix" lors de la Conférence des Nations Unies sur la Journée internationale de la paix, le 18 septembre 1990, au Siège des Nations Unies, tenue sous les auspices du Service d'études sur la paix, Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité. Les objectifs de l'Initiative sont a) d'encourager les citoyens, les organisations et les villes du monde entier à travailler de concert avec les Nations unies; et b) de contribuer à des activités collectives qui renforcent les Nations Unies en tant qu'instrument visant à établir et à maintenir la paix.

Grâce à une série de conférences internationales éducatives et de planification et des colloques annuels sur la paix organisés par Sentiers de la paix, la participation à l'Initiative a été élargie. Ces conférences unissent les forces des organisations existantes et préparent l'événement mondial culminant que sera la Journée de la paix célébrant le cinquantième anniversaire des Nations Unies en 1995 et le cinquante-cinquième anniversaire en l'an 2000. Au cours de la période à l'examen, 22 manifestations ont eu lieu, auxquelles ont assisté plus de 250 organisations participant internationalement à l'Initiative.

Dans le cadre de l'Initiative "La parole au peuple", Sentiers de la paix et une coalition d'ONG ont facilité la participation des jeunes - enfants et adolescents - aux travaux des Nations Unies. Afin de réaliser cet objectif, les représentants de Sentiers de la paix ont participé activement à de nombreux comités et conférences des Nations Unies, notamment le Comité sur les droits de l'enfant, les réunions du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire des Nations Unies et la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Une activité spécifique est résumée ci-dessous :

Conférence mondiale sur les droits de l'homme et travaux préparatoires

a) En août 1992, Sentiers de la paix a organisé le troisième Comité préparatoire à l'intention de 88 jeunes venant de 37 pays, représentant la plupart des régions du monde, et un colloque avec des fonctionnaires de haut niveau du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme;

b) Les représentants de Sentiers de la paix ont assisté aux réunions du troisième et du quatrième Comité préparatoire, à Genève, et ont fait des communications orales (15 septembre 1992) et écrites. Un document rédigé par Sentiers de la paix fournissait un résumé des conclusions et recommandations de fond rédigées par des enfants et des adolescents à l'intention des comités préparatoires restants, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et le cinquantième anniversaire des Nations Unies (A/CONF.157/PC/46/Add.6, 14 septembre 1992). Ce document sert de base à la participation active des jeunes aux conférences et sommets des Nations Unies;

c) En juin 1993, Sentiers de la paix a organisé la Conférence mondiale des enfants sur les droits de l'homme, à l'intention de 200 jeunes, à Vienne; elle comprenait des sessions de travail auxquelles ont assisté des représentants des organes concernés des Nations Unies tels que le Centre pour les droits de l'homme, l'UNICEF, l'UNESCO et l'OIT; tous les jeunes participants ont été invités à occuper des places d'honneur, tandis que deux de leurs représentants ont fait des déclarations officielles lors de la séance plénière tenue le 21 juin 1993.

Autre participation et coopération dans le cadre des Nations Unies au cours de la période 1990-1993

Les 14 et 15 mai 1992, le Président de Sentiers de la paix a assisté le Forum mondial de la jeunesse du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au Siège des Nations Unies, marquant le vingtième anniversaire de la fondation du programme. Des services consultatifs ont été fournis aux jeunes animateurs.

Le 11 novembre 1992, le Président et d'autres représentants de Sentiers de la paix auprès des Nations Unies ont assisté à la réunion de la Troisième Commission de l'Assemblée générale lorsqu'elle a examiné l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le 9 décembre 1992, Sentiers de la paix a participé à la "Célébration des enfants du monde", au Siège des Nations Unies, honorant Agenda 21 et l'Année internationale pour les populations autochtones.

En septembre 1992 et janvier 1993, Sentiers de la paix a participé en tant qu'observateur au Comité sur les droits de l'enfant, Genève.

Des représentants de Sentiers de la paix à New York et Genève ont participé à plusieurs des réunions du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire des Nations Unies au Siège des Nations Unies, commençant le 30 novembre 1992 et allant jusqu'à la fin de 1993.

En consultation et en coopération avec le Directeur exécutif du Comité "San Francisco UN 50", Sentiers de la paix a réuni des représentants de diverses organisations pour former des groupes de travail et pour élargir les activités coopératives des coalitions d'ONG entreprises dans le cadre du cinquantième anniversaire des Nations Unies. Par exemple, en juin 1994, en qualité de membre fondateur de l'Action Coalition for Global Change, Sentiers de la paix a organisé des réunions de planification officielles pour la conférence préparatoire sur un gouvernement mondial et le développement durable.

Au cours de la période 1990-1993, Sentiers de la paix, en tant que l'une des principales organisations participantes, a convoqué de nombreuses conférences de planification pour plusieurs manifestations devant avoir lieu en 1995, notamment les suivantes : Sommet mondial pour les enfants, juin 1995 (de concert avec la Coalition for Children of the Earth), y compris des conférences préparatoires dans toutes les régions du monde, en parallèle à la célébration du cinquantième anniversaire lorsque les dirigeants mondiaux sont réunis; le rôle constructif joué par le milieu des affaires dans le renforcement de la paix au XXIe siècle (avec la World Business Academy).

61. CONSEIL DE LA POPULATION

(Catégorie II)

Le Conseil de la population se consacre à l'amélioration du bien-être et de la santé reproductive des générations présentes et futures du monde entier et à la réalisation d'un équilibre humain, équitable et durable entre les populations et les ressources. Le Conseil analyse les questions et les tendances démographiques; mène des recherches biomédicales visant à développer les techniques contraceptives; travaille avec des institutions publiques et privées pour améliorer la qualité et la couverture de la planification familiale et des services de santé reproductive; aide les gouvernements à influencer le comportement démographique; communique les résultats des recherches menées dans le domaine de la population aux audiences appropriées; et aide à renforcer les capacités de recherche dans les pays en développement. Le Conseil, organisation de recherche à but non lucratif, non gouvernementale fondée en 1952, a un Conseil d'administration multinational; son siège à New York appuie un réseau global de bureaux régionaux et de pays.

Le Conseil de la population a maintenu un rôle actif en qualité d'organisation dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégories I et II), non seulement en participant aux conférences et cours parrainés par les commissions fonctionnelles des Nations Unies et des organes d'experts mais également en coopérant avec les institutions spécialisées. Au cours de la période 1990-1993, les représentants du Conseil de la population ont participé à de nombreuses activités liées Nations Unies.

Participation aux conférences et autres réunions des Nations Unies

Au cours de la période à l'examen, le Président de l'Organisation a fait les discours suivants :

Un discours intitulé "Safe motherhood and the status of women" à la Conférence pour une maternité sans risques (Lahore, Pakistan, 25 mars 1990);

Un discours à la réunion préparatoire de la Commission de la population sur la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 (5 mars 1991);

Un discours au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (3 juin 1991);

Un membre du Conseil d'administration de l'organisation a prononcé un discours d'acceptation, rédigé par le Président, lorsque le Prix des Nations Unies en matière de population lui a été décerné en 1992 au Siège des Nations Unies (17 septembre 1992);

Un discours liminaire intitulé "Towards Cairo and beyond: organizing for the 1994 International Conference on Population and Development", à la douzième Consultation annuelle sur la population (New York, 20 avril 1993);

Un discours intitulé "Explosions, eclipses and escapes: charting a course on global population issues", le Cours Paul Hoffman de 1993, parrainé par le PNUD (New York, 7 juin 1993).

Le Président a participé aux séminaires/sessions suivants :

Un séminaire intitulé "L'enfance a la parole : renforcement du plaidoyer en faveur de la santé et du bien-être des enfants", (Mt. Kisco, New York, 12-13 janvier 1993), coparrainé par l'UNICEF;

Une table ronde nord-sud intitulée "Les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods : les nouveaux défis du XXIe siècle" (Bretton Woods, New Hampshire, 1-3 septembre 1993).

Des représentants du Conseil de la population ont participé aux séminaires/réunions suivants :

Un représentant du Conseil a été élu Président de la réunion du Comité des ressources pour la recherche de l'Organisation mondiale de la santé (Suisse, 1990);

Réunion du Groupe d'experts sur le coût des contraceptifs jusqu'à l'an 2000, parrainé par le FNUAP, 1990;

Réunion du Groupe d'expert sur la planification de la famille, le déclin de la fécondité et la survie des enfants, FNUAP, 1990;

Réunion interinstitutions parrainée par l'OMS sur les vaccins de régulation des naissances - état actuel et besoins futurs (Washington, D.C., 1991);

En 1991, le Conseil a achevé un programme sur quatre ans financé par le FNUAP visant à élargir l'utilisation des implants NORPLANT à plusieurs pays;

Réunion de chercheurs pour une étude de pharmacovigilance sur l'implant NORPLANT, en collaboration avec l'OMS et Family Health International (FHI) (Bangkok, 1991);

"La population et l'assistance internationale en faveur du développement - le rôle des ONG", organisé par le Département de l'information, Section des ONG (New York, 1991);

Un représentant du Conseil a tenu des séminaires à la Banque mondiale sur l'impact démographique des programmes de planification familiale (1991 et 1992);

Le Conseil a servi de secrétariat au Groupe interinstitutions pour une maternité sans risques (qui comprenait également le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, la FIPF, l'OMS et la Banque mondiale) (1992);

Le personnel du Conseil a collaboré avec l'OMS pour rassembler des scientifiques, des chercheurs, des féministes et des directeurs de programmes afin de discuter des points d'intérêt commun dans le domaine des choix de contraception mis à la disposition des femmes (1992);

Un représentant du Conseil a dirigé une mission du FNUAP en Inde sur les besoins en contraceptifs (1992);

Le Conseil a été représenté à la Réunion du Groupe d'experts de la croissance de la population et de l'évolution des structures démographiques (Paris, 1992);

Réunion UNICEF/OMS sur les indicateurs de l'allaitement maternel (New York, 1992);

Un représentant du Conseil a été membre du Groupe de discussion de la Banque mondiale intitulé "Des programmes de planification de la famille efficaces" (1992);

Un représentant du Conseil a servi de consultant au FNUAP en ce qui concerne les spécifications du stérilet T en cuivre (New Delhi, 1992);

Réunion de l'OMS sur les méthodes contraceptives (Genève, 1993);

Réunions du Groupe de travail du FNUAP sur les besoins en contraceptifs dans les pays en développement (1993);

Groupe de travail de l'OMS sur le Programme africain de recherche sociale (Genève, 1993);

"Prep Com II, NGO Parallel Activities in Cairo - ICPD" (New York, 1993);

Colloque parrainé par l'OMS intitulé "La recherche-développement en matière de contraceptifs jusqu'à l'an 2000 et au-delà : le message de Mexico" (Mexico, 1993);

Douzième Consultation annuelle des ONG sur la population, "Le Caire et au-delà", organisée par les ONG/Groupe d'étude des ONG sur la population (New York, 1993);

Le personnel du Conseil a participé aux préparatifs de la Conférence internationale sur le développement et le développement de 1994, au Caire et un membre du personnel a été élu au Comité directeur des ONG (1993);

Un représentant du Conseil a fait deux présentations, intitulées "Access to family planning and MCH services in developing countries" et "Trends in contraceptives prevalence in national sample survey", lors d'un séminaire sur les objectifs en matière de population et de développement social, parrainé par le FNUAP;

Un représentant du Conseil a été membre du Groupe consultatif scientifique et technique du Programme pour une maternité sans risques de l'OMS;

Un représentant du Conseil est conseiller pour le Projet OMS/Rockefeller Foundation sur le rôle de l'industrie dans le domaine de la recherche-développement en matière de contraceptifs.

Représentation aux comités directeurs de l'OMS

Le Conseil de la population a été représenté aux réunions suivantes :

Groupe spécial sur les agents systémiques à longue action pour la régulation de la fécondité (Genève, 1990-1993);

Groupe spécial pour la recherche épidémiologique dans le domaine de la santé reproductive (Genève, 1990-1993);

Groupe spécial sur les vaccins pour la régulation de la fécondité (Genève, 1990-1993).

Communication de documents

Un représentant du Conseil a soumis un document intitulé "Increasing contraceptive choice and development in the 1990s: an expanded role for public sector agencies", au Colloque sur la santé reproductive : la clé d'un avenir plus brillant (Tokyo, 1991).

Un représentant du Conseil a soumis un document intitulé "Future population growth and global warming", à la Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur la population, l'environnement et le développement (1992).

Un représentant du Conseil a soumis un document intitulé "The role of public sector agencies in human reproduction research", à la deuxième Consultation interinstitutions intitulé "Faire face aux défis des années 90 en matière de recherche sur la reproduction humaine", parrainé par l'OMS (Mexico, 1993).

62. INTERNATIONALE SOCIALISTE

(Catégorie II)

Internationale socialiste est une association mondiale de partis socialistes, socio-démocratiques et travaillistes et organisations connexes. Fondée à l'origine en 1864, elle a été réformée sous sa forme actuelle en 1951. Internationale socialiste fournit à ses membres un forum pour une action politique, des discussions sur les politiques, un dialogue et un échange. Ses déclarations et ses décisions avisent les organisations membres et la communauté internationale de vues unanimes au sein du mouvement socio-démocratique mondial.

Au cours des dernières années, la composition d'Internationale socialiste s'est accrue grâce à des nouveaux membres des pays suivants : Albanie, Algérie, Argentine, Bénin, Cap-Vert, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Fidji, Haïti, Hongrie, Italie, Mongolie, Nicaragua, Philippines, République centrafricaine, République tchèque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Slovaquie, Slovénie et Uruguay. Le nombre de ses affiliés se monte à 111 partis et organisations de tous les continents.

En octobre 1990, lors de la réunion de son Conseil, à New York, Internationale socialiste a fermement réitéré son appui aux Nations Unies et son soutien à l'égard de toutes les mesures visant à lui permettre de devenir un système fiable de maintien de la paix et de la sécurité.

En décembre 1991, lors de la réunion de son Conseil à Santiago (Chili), Internationale socialiste s'est engagée fermement à n'épargner aucun effort pour contribuer à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). En conséquence, Internationale socialiste a tenu une série de réunions internationales, en 1991 et 1992, ainsi que durant la Conférence à Rio de Janeiro. Les délégués d'Internationale socialiste ont été accrédités à la CNUED, et les réunions organisées par Internationale socialiste ont servi de lieu de rencontre aux membres des délégations des gouvernements nationaux, leur permettant ainsi d'échanger leurs vues. Après un programme intense de discussions, Internationale socialiste a publié la "Déclaration Internationale socialiste de Rio de Janeiro" qui a été soumise à la CNUED.

En janvier 1993, Internationale socialiste a accepté une invitation du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour Haïti de collaborer à une mission que les Nations Unies envisageait d'envoyer pour surveiller la situation des droits de l'homme à Haïti.

En février 1993, en contact avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies à Mogadishu, une mission d'Internationale socialiste a été envoyée en Somalie afin d'appuyer l'opération des Nations Unies dans ce pays.

En mai 1993, en collaboration avec l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, Internationale socialiste a envoyé des observateurs au Cambodge pendant les élections d'une assemblée constituante. Internationale socialiste s'est félicitée du processus de paix au Cambodge et a lancé un appel en faveur d'un appui inconditionnel à l'opération des Nations Unies.

En juin 1993, Internationale socialiste, en harmonie avec ses travaux relatifs à la promotion des droits de l'homme, droits civils et politiques dans le monde, a participé activement à la Conférence des droits de l'homme, tenue à Vienne, ainsi qu'aux réunions préparatoires de la Conférence. Le Comité des droits de l'homme d'Internationale socialiste a soumis à la Conférence un mémorandum contenant un chapitre sur le renforcement du mécanisme des Nations Unies afin de fournir les moyens de suivre et de promouvoir l'application des traités relatifs aux droits de l'homme. Au cours de la Conférence également, Internationale socialiste,

conjointement avec d'autres Internationales politiques (Internationale démocrate chrétienne et Internationale libérale), a organisé une table ronde sur l'ordre du jour de la Conférence, accueillie par le Président du Parlement autrichien et à laquelle a assisté le Secrétaire général de la Conférence mondiale. Par la suite, une déclaration adressée à la Conférence sur les droits de l'homme, contenant un certain nombre de recommandations, a été publiée et distribuée en tant que document officiel de la Conférence.

Lors de réunions ultérieures, Internationale socialiste a examiné l'état des mesures de suivi de la Conférence mondiale et s'est particulièrement félicitée de la nomination d'un nouveau Haut Commissaire pour les droits de l'homme.

En 1993, le Socialist International Peace, Security and Disarmament Council (SIPSAD) a créé un groupe de travail chargé des réformes au sein des Nations Unies sur les questions relatives à la paix et à la sécurité. Le groupe de travail, lors de l'élaboration de son rapport, s'est réuni plusieurs fois et s'est rendu au Siège des Nations Unies, tenant des réunions avec les fonctionnaires de haut niveau des Nations Unies responsables du maintien de la paix et des affaires politiques, avec le Président du Conseil de sécurité et avec les représentants permanents des différents groupes régionaux aux Nations Unies.

Internationale socialiste, conjointement avec d'autres Internationales politiques, a participé activement à un certain nombre de tables rondes organisées par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Lors de la réunion la plus récente, tenue à Vienne en novembre 1993, des délégations des Internationales politiques se sont réunies avec le Directeur exécutif du FNUAP et le Secrétaire général de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les débats ont porté sur les priorités des Internationales politiques en ce qui concerne la Conférence internationale sur la population et le développement, et un manifeste conjoint a été adopté et ultérieurement distribué aux réunions préparatoires de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Pour Internationale socialiste et ses partis membres, assurer la paix dépend du renforcement du développement démocratique, économique et social. Les travaux des Nations Unies et de ses institutions dans ces domaines sont donc attentivement suivis par Internationale socialiste. Dans ce contexte, le Comité chargé de la politique économique, du développement et de l'environnement d'Internationale socialiste a décidé, lors de sa réunion tenue à Londres en juillet 1993, d'organiser une réunion à l'Office des Nations Unies à Genève sur la réforme des institutions financières internationales de Bretton Woods, avec la participation de représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des commissions régionales des Nations Unies. Cette réunion a été tenue ultérieurement en février 1994.

Au cours de la période à l'examen, Internationale socialiste a centré son attention sur la tragédie continue en ex-Yougoslavie. Internationale socialiste a apporté un appui à tous les efforts déployés en vue de rétablir la paix, demandant un engagement plus grand de la communauté internationale à cette fin. En appui aux opérations des Nations Unies, un certain nombre de résolutions ont été adoptées et d'autres déclarations ont été publiées.

63. FEMMES DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

(Catégorie II)

Fondée en 1907, Femmes de l'internationale socialiste est une organisation internationale composée d'organisations féminines des partis socio-démocratiques, socialistes et travaillistes. Elle a pour but de lutter pour l'obtention des droits politiques des femmes et de promouvoir des programmes d'action visant à surmonter toute discrimination dans la société, y compris les inégalités entre les hommes et les femmes, et d'oeuvrer en faveur des droits de l'homme en général, du développement et de la paix. Depuis 1990, 25 nouvelles organisations membres, principalement d'Europe de l'Est, d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes, se sont jointes aux Femmes de l'internationale socialiste.

Femmes de l'internationale socialiste a des représentantes permanentes auprès des trois centres des Nations Unies (New York, Vienne et Genève) qui assistent régulièrement aux réunions des organes des Nations Unies, notamment celles du Conseil de la Conférence des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, à laquelle l'organisation a été élue en 1991.

Au cours de la période considérée, Femmes de l'internationale socialiste a apporté un soutien particulier à la Conférence des droits de l'homme : les représentantes de Femmes de l'internationale socialiste ont assisté à la réunion préparatoire pour l'Afrique (1992) et aux travaux du Comité préparatoire de Genève (1993). Une large délégation de Femmes de l'internationale socialiste a assisté au Forum des ONG, où un atelier a été organisé et un présentoir d'information mis en place. Les représentantes des organisations membres de Femmes de l'internationale socialiste faisaient également partie de délégations gouvernementales à la Conférence.

En 1993, Femmes de l'internationale socialiste a participé activement aux travaux préparatoires de l'Année internationale de la famille. Femmes de l'internationale socialiste a participé aux réunions préparatoires de la région de l'Europe et de l'Amérique du Nord, de la région de l'Asie et du Pacifique, de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et de la région de l'Afrique et de l'Asie occidentale. En reconnaissance de ses activités en faveur des familles et de la promotion de l'Année internationale de la famille, Femmes de l'internationale socialiste a reçu le certificat d'honneur de l'Année internationale de la famille et été désignée pour parrainer l'Année.

En ce qui concerne les travaux du FNUAP, Femmes de l'internationale socialiste a assisté à la Consultation mixte FNUAP/ONG en Europe (1990) et à la deuxième table ronde de quatre Internationales sur la population, l'environnement et les migrations (Vienne, 1993).

En outre, Femmes de l'internationale socialiste a été représentée à l'atelier des ONG sur la participation populaire à la mise en oeuvre des stratégies prospectives de Nairobi (Vienne, 1990); la vingt-troisième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Caracas, 1990); la septième Consultation collective d'ONG sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes de l'UNESCO (Hambourg, 1990); la Conférence de la CEPALC (Curaçao, 1991); la dix-huitième Assemblée générale de la CONGO (Genève, 1991); la trente-troisième Assemblée plénière de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) (Barcelone, 1991); la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992); la table ronde intitulée "L'être humain, raison d'être des Nations Unies : défis pour les ONG" (Genève, 1992); et la remise du Prix Simon Bolivar de l'UNESCO à ses lauréats, San Suu Kyi et Julius Nyerere (Paris, 1992).

Femmes de l'internationale socialiste poursuit ses travaux avec le Comité des ONG sur la condition de la femme, et assiste à ses réunions (Vienne, 1991 et 1992).

Femmes de l'internationale socialiste reçoit régulièrement des informations des organes des Nations Unies, qu'elle transmet, le cas échéant, à ses organisations membres. Femmes de l'internationale socialiste fait parvenir, s'il y a lieu, ses résolutions au Secrétaire général des Nations Unies ainsi qu'à la Division pour la promotion de la femme et aux institutions spécialisées.

Une grande partie de la participation de Femmes de l'internationale socialiste aux travaux des Nations Unies est exécutée par ses organisations membres. Des organisations membres de Femmes de l'internationale socialiste sont actuellement membres du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

64. SUSILA DHARMA INTERNATIONAL ASSOCIATION

(Catégorie II)

L'organisation a été fondée afin d'appuyer les membres de Subud* qui se consacrent au service de l'humanité par le biais d'activités de charité, par exemple, la promotion de la santé, l'éducation, le développement communautaire en distribuant des fonds et en fournissant des communications et des services à ses membres. Les membres de Susila Dharma International Association (SDIA) sont a) des organisations Susila Dharma nationales créées pour appuyer des projets dans leurs propres pays et à l'étranger, b) des projets en cours et c) des individus se consacrant au développement social. SDIA ne dirige pas les activités de ses membres, mais facilite leurs propres initiatives. Les activités mentionnées dans ce rapport ne sont donc pas des activités de SDIA proprement dites, mais des projets entrepris et parrainés par des membres de SDIA.

Participation aux réunions des Nations Unies

SDIA a participé aux réunions suivantes :

Conférence sur l'éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande, 1990);

Sixième Forum annuel des ONG sur le thème "Briser l'isolement des laissés-pour-compte (New York, 19-20 avril 1990);

Comité des ONG auprès de l'UNICEF (New York, 10 septembre 1991);

Comité des ONG sur la lutte contre les stupéfiants (Vienne, 14 octobre 1991);

Forum annuel des ONG "Participation efficace au développement de l'enfant aux niveaux local et mondial" (Kamoda, Zimbabwe, 4-8 novembre 1991);

Comité des ONG sur le SIDA, réunions hebdomadaires à New York, de 1989 à 1993;

Comité préparatoire du Sommet de la planète Terre (Genève, 21-26 mars 1991 et 20 août-4 septembre 1991);

Le Sommet de la planète Terre : Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, juin 1992).

L'équipe de SDIA a participé à des réunions d'ONG orientées vers l'action et à leurs groupes de rédaction qui ont eu une influence majeure sur la rédaction de chapitres entiers d'Agenda 21. Elle a également participé à des ateliers sur l'alphabétisation, la dégradation de l'environnement et les problèmes auxquels doivent faire face les femmes dans les zones urbaines. Lors d'un séminaire sur la médecine holistique, tenu dans le cadre du Forum global, il a été fait un exposé sur l'usage abusif des drogues dans la médecine conventionnelle .

Des représentants de Susila Dharma ont activement participé au suivi du Sommet de la Terre en Allemagne et au réseau de suivi du Sommet au Royaume-Uni.

SDIA a également participé à la réunion intitulée "L'être humain : raison d'être des Nations Unies : défis pour les ONG" (Genève, 21 octobre 1992).

---

* Subud est un mouvement spirituel et humanitaire qui s'est lentement élargi dans le monde au cours des 35 dernières années. Les membres de Subud représentent toutes les races, croyances et religions et sont unis par la pratique de la foi, qui enrichit leur vie intérieure tout autant que leur rôle social.

Coopération avec les programmes et les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

L'International Child Development Programme (ICDP), immatriculé en Norvège et membre de SDIA, représente les travaux d'un groupe international d'experts ayant une expérience dans le domaine de l'assistance aux enfants désavantagés. ICDP a travaillé étroitement avec la Division de la santé mentale de l'OMS, à Genève, et a aidé à la préparation de matériels relatifs au programme de l'OMS sur le développement du jeune enfant. Les programmes de l'ICPD ont été mis en oeuvre en Ethiopie, dans les familles vivant dans les taudis urbains; en Angola, du personnel de formation d'un programme d'une Eglise méthodiste travaillant avec les enfants des rues; au Zimbabwe et au Sri Lanka, en coopération avec Redd Barna (Norvège); personnel de formation; au Sri Lanka, sur l'invitation de l'UNICEF; au Brésil, en coopération avec l'OMS; en Colombie, avec les enfants souffrant de la pauvreté, de malnutrition et de privation pyschosociale; en Indonésie, avec les enfants des communautés pauvres; au Bangladesh, en coopération avec Worldview International; au Portugal, avec les enfants d'âge préscolaire des réfugiés pauvres; en Espagne, avec les enfants bohémiens; en Roumanie, avec les enfants institutionalisés; en Norvège, avec les enfants "à risque" de mères à haut risque dans les stations de contrôle sanitaire; et en Suède, avec les enfants d'âge préscolaire. L'ICPD a collaboré avec Redd Barna (Suède), qui a mis en oeuvre le programme de l'ICPD dans les camps de réfugiés.

L'Association membre de SDIA, Asociacion Vivir, située et immatriculée à Quito (Equateur), est un centre de santé fournissant des soins de santé et une formation aux femmes et à la communauté dans son ensemble afin de promouvoir la sensibilisation des individus, la responsabilité et l'auto-assistance. Ce projet est également parrainé par ESQUEL, l'agence de développement de la Fondation Rockefeller. Depuis juillet 1993, Asociacion Vivir a signé des contrats avec l'UNICEF pour reproduire ce programme holistique de formation sanitaire dans 40 centres dans l'ensemble de l'Equateur jusqu'en 1997.

Depuis le milieu des années 70, le Coordonnateur pour les réfugiés de SDIA en Norvège travaille en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Le Programme GOBI est mis en oeuvre par l'intermédiaire du Projet de développement communautaire Suhadha, membre SDIA au Sri Lanka.

Autres activités pertinentes

Convention relative aux droits de l'enfant

Le 23 septembre 1990, des membres de SDIA ont participé à des vigiles aux bougies pour appeler l'attention du public sur l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. SDIA a contribué à l'organisation de ces vigiles dans le monde entier. SDIA est entré en contact avec un certain nombre de pays, notamment le Chili, la Colombie, le Danemark, l'Equateur, la Finlande, les Pays-Bas, la Norvège, le Paraguay, le Suriname et le Royaume-Uni.

Depuis 1990, Susila Dharma Canada a participé activement à la Coalition sur les droits de l'enfant du Canada, qui oeuvre en faveur de l'application de la Convention.

SDIA a participé à la publication de Savoir pour sauver : le défi de la communication, publiée par l'UNICEF, l'OMS et l'UNESCO, dont la page intérieure de couverture contient une citation du fondateur de SDIA.

Depuis 1992, SDIA s'est occupée de créer un réseau d'ONG en Allemagne, Eine Welt Netzwere (Hambourg), qui comprend un groupe d'étude/d'action encourageant l'éducation et les relations publiques en ce qui concerne les question Nord-Sud.

Susila Dharma Allemagne a participé activement aux préparatifs et à la tenue d'une conférence, Leben und Lernen in der Einen Welt (Vivre et apprendre dans un monde unique), tenue en coopération avec l'UNICEF, à Hambourg, en novembre 1993.

Susila Dharma Allemagne aide l'UNICEF à la préparation d'une conférence sur la thérapie par l'art qui doit se tenir en octobre 1994.

65. INSTITUT DE VIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION

(Catégorie II)

L'Institut de Vienne pour le développement de la coopération a pour but principal de promouvoir l'entente en général, et la coopération nord-sud, en particulier. En poursuivant ces buts, l'Institut a aidé le dialogue nord-sud, principalement en organisant des conférences et des cours, par ses propres activités de recherche, ainsi que par sa participation à différentes campagnes de relations publiques. En outre, il encourage également l'exécution de projets de développement spécifiques dans le Sud, en facilitant l'établissement de partenariats entre des communautés en Autriche et des pays du Sud (par exemple, "villes jumelées"), ainsi qu'en organisant des échanges culturels entre le Nord et le Sud.

Un représentant de l'Institut a assisté à des réunions célébrant la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en 1990, 1991, 1992 et 1993, à l'Office des Nations Unies à Vienne.

Un représentant de l'Institut a assisté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) (Rio de Janeiro, juin 1992). Il faisait partie de la délégation officielle de l'Autriche, mais a également participé aux activités des ONG.

Le Directeur exécutif a présidé un colloque à l'occasion du lancement du Rapport sur le développement humain de 1993 à l'Office des Nations Unies à Vienne le 28 mai 1993.

Plusieurs représentants de l'Institut ont assisté au Forum des ONG de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 14-25 juin 1993).

En avril 1991, un groupe de 42 experts en matière d'éducation venant de 37 pays en développement ont entrepris une grande tournée d'étude en Autriche. Ils ont également entrepris une analyse du système éducatif de l'Autriche. La tournée a été organisée conjointement par l'Institut et l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) de l'UNESCO.

En étroite coopération avec le secrétariat de la CNUED, l'Institut a organisé une table ronde préparatoire à la CNUED (Vienne, 31 janvier 1992). Un certain nombre de Ministres de l'environnement du Nord, du Sud et de l'Est, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires ont assisté à la réunion. La réunion a traité des points à l'ordre du jour de CNUED suivants : les "ressources financières", le "transfert de technologies" et les "questions institutionnelles". Un rapport a été soumis à tous les gouvernements qui assistaient à la Conférence.

En étroite coopération avec le FNUAP et le secrétariat de la Conférence internationale sur la population et le développement, l'Institut a organisé une réunion spéciale de table ronde sur la population et les communications (Vienne, 2-3 décembre 1993). La réunion était une contribution à la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier, en soulignant la pertinence et la signification des communications dans le contexte des activités en matière de population. Les recommandations adoptées par la table ronde ont été soumises au Comité préparatoire de la Conférence pour examen.

Conformément aux recommandations de la CNUED, particulièrement Agenda 21, l'Institut a élaboré et exécuté une série de projets visant à protéger les forêts tropicales humides. Avec un appui financier du Gouvernement autrichien, l'Institut entreprend actuellement des projets de ce genre au Brésil, au Panama, en République démocratique populaire lao et aux Philippines (par exemple, délimitation des terres, santé, services de conseils juridiques, produits non forestiers).

En 1990, l'Institut a organisé une table ronde "L'ouverture de l'Est : ses conséquences pour le Sud" (Vienne, 6-7 juillet). L'un des principaux orateurs a été un fonctionnaire du Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale du Secrétariat des Nations Unies.

Le 24 avril 1990, l'Institut a organisé un cours public dirigé par le Directeur général de l'OIT sur les politiques de l'emploi dans le Sud.

En mai 1991, l'Institut a organisé une visite privée du Premier Ministre adjoint de l'Ouganda, au cours de laquelle des consultations approfondies ont eu lieu avec des représentants de haut niveau de l'ONUDI (l'Ouganda est un pays cible de l'assistance au développement fournie par Gouvernement autrichien).

En outre, l'Institut entretient des relations de travail relativement étroites avec le Secrétariat des Nations Unies, notamment avec l'Office des Nations Unies à Genève. Au cours de la période à l'examen, une coopération et de nombreuses consultations portant sur un grand nombre de questions ont été entreprises avec ces fonctionnaires, sur une large gamme de sujets.

Le Vice-Président de l'Institut a soumis un rapport à la Table ronde du PNUD sur les défis du développement mondial (Antalya, Turquie, 7-9 septembre 1990). Le rapport traitait des conséquences pour les pays en développement de l'ouverture de l'Est.

Le Vice-Président de l'Institut a soumis un rapport intitulé "L'avenir des pays en transition dans un nouveau système mondial", à la Table ronde du PNUD sur les changements mondiaux "Changements : systèmes et peuples" (Bucarest, 4-6 septembre 1992).

En 1991 et 1992, l'Institut a organisé, conjointement avec l'Office des Nations Unies à Vienne, une série de cours sur les questions globales. Parmi les orateurs figuraient le Président du Centre pour le développement du jeune enfant, l'Ambassadeur du Chili auprès des Nations Unies, le Directeur général adjoint du FNUAP, l'ancien Président du Nigéria et le Directeur général du Service de presse international.

66. FEDERATION DEMOCRATIQUE INTERNATIONALE DES FEMMES

(Catégorie I)

La Fédération démocratique internationale des femmes (FDIF) est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, de l'UNESCO, de l'UNICEF et de l'ONUDI et est sur la liste de l'OIT. Par l'intermédiaire de ses affiliées, la FDIF appuie les activités des Nations Unies et contribue à la réalisation de ses buts.

La FDIF adhère aux buts énoncés lors de sa fondation à Paris en 1945 - la défense des droits des femmes et des enfants, la paix et le désarmement et l'indépendance nationale. Dans un monde en mutation, la FDIF a ajouté à ses buts le développement et les droits de l'homme, reconnaissant leur indivisibilité de la paix et de la sécurité. Lors de son Congrès de 1991, auquel ont participé 68 affiliées de 62 pays, les déléguées de la FDIF ont réaffirmé la nécessité de faire face à de nouveaux défis. Ils ont adopté une constitution qui a accru le rôle des régions et des organisations affiliées.

La FDIF continue d'appuyer tous les efforts déployés par les Nations Unies pour promouvoir les droits de la femme. Ses représentantes ont assisté régulièrement aux réunions de la Commission de la condition de la femme et du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La FDIF demande à ses affiliées de faire pression en faveur de la ratification universelle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes d'ici à l'an 2000 et de suivre l'application de la Convention et des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme; la Fédération a appuyé la campagne internationale "Les droits de la femme sont des droits de l'homme", qui a abouti à la Déclaration de Vienne sur les femmes, et a été représentée à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne. La FDIF a siégé au Comité des ONG pour la planification de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Des représentantes participent activement aux travaux Groupe de travail sur les femmes et les médias du Comité des ONG sur la condition de la femme, qui formule des recommandations en matière de politiques médiatiques pour la Plate-forme d'action. Des affiliées préparent également des ateliers pour le Forum '95 de Beijing.

Dans le contexte des préparatifs de la CNUED, les représentantes de la FDIF ont assisté à des réunions d'information des Nations Unies à New York et ont travaillé de concert avec le North American Caucus à l'élaboration des recommandations de la communauté des ONG pour Agenda 21. L'affiliée cubaine a tenu une réunion régionale à Rio de Janeiro pour appuyer la CNUED, soulignant les préoccupations particulières des femmes des Caraïbes et de l'Amérique centrale et du Sud.

Les représentantes de la FDIF ont assisté aux réunions du Conseil économique et social et, sur sa demande, ont fait des déclarations orales. Sous sa propre égide et de concert avec d'autres ONG, la FDIF a soumis des déclarations écrites sur des questions intéressant ses membres. A la demande du Secrétariat, les déclarations de la FDIF ont été soumises au Comité spécial contre l'apartheid et publiées dans des documents officiels. La FDIF suit de près les réunions de la Commission de la condition de la femme et les délibérations du Comité des ONG. Les représentantes de la FDIF assistent aux réunions d'information hebdomadaires du Département de l'information, aux conférences annuelles du Département de l'information à l'intention des ONG, aux réunions mensuelles organisées par le Service des ONG pour les présidents des comités des ONG et sont des observatrices au Conseil de la CONGO à New York et à Genève.

Les représentantes de la FDIF ont assisté aux sessions de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures

discriminatoires et de la protection des minorités. La Fédération a fourni des information sur la situation des droits de l'homme en El Salvador, à Haïti et dans les territoires occupés par l'intermédiaire de déclarations écrites et orales. La FDIF a été un avocat constant de la deuxième Décennie des Nations Unies de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et a appuyé la résolution en faveur d'une troisième décennie. La FDIF a demandé à ses affiliées de faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils ratifient la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles.

La coopération entre la FDIF et l'UNESCO, qui a débuté avec l'Année internationale de l'alphabétisation, a été élargie avec sa participation au Comité directeur de la Conférence sur l'éducation pour tous. A New York, la FDIF a participé aux travaux de différents groupes de travail du Comité des ONG auprès de l'UNICEF, notamment, le comité chargé des fillettes, des enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles, et des enfants des rues. Des affiliées ont fait pression sur leurs gouvernements afin qu'ils ratifient la Convention relative aux droits de l'enfant. Des séminaires, des ateliers et des cours ont été tenus aux Etats-Unis, en France, au Portugal, dans les pays nordiques, au Zimbabwe, en Australie, au Sri Lanka, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à Cuba et au Guyana. Des efforts continus ont été déployés par les affiliées pour traduire la Convention dans des langues locales afin d'informer les citoyens des mesures visant à protéger les enfants.

La FDIF a suivi les travaux de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités ainsi que ceux du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Commission des droits de l'homme. La FDIF était un membre actif du Comité des ONG chargé de l'Année internationale de la population autochtone du monde et a diffusé des informations à ses affiliées dans le monde entier. Elle s'est jointe à ses réseaux d'organisations autochtones afin de préparer la célébration de l'Année internationale des peuples autochtones. Les affiliées des Etats-Unis, de l'Australie, du Portugal, du Viet Nam, du Liban et d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique ont entrepris des activités d'information et de plaidoyer.

La FDIF a appuyé les travaux du Comité sur l'élimination de la discrimination raciale. Pendant toute la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, les publications de la FDIF publiées en portugais, français, grec, anglais, allemand, russe, espagnol et d'autres langues ont transmis des informations pertinentes. Sur l'initiative de la représentante de la FDIF à New York, un sous-comité inactif sur l'Afrique australe a été remis en fonction et est maintenant un comité permanent de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO).

La FDIF a des représentantes permanentes auprès du Siège des Nations Unies à New York, auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et à Vienne et auprès du siège de l'UNESCO à Paris. Ceci facilite la participation de la FDIF aux activités des Nations Unies. La FDIF tient ses affiliées nationales informées des événements particuliers des Nations Unies. Elle a apporté une attention particulière aux Décennies pour les personnes handicapées, la Décennie du développement culturel, la troisième Décennie du désarmement, la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et la Décennie des Nations Unies contre la drogue.

67. LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTE

(Catégorie II)

La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL) est une organisation internationale qui a des sections nationales dans 40 pays. La Ligue se consacre au désarmement; aux solutions politiques des conflits internationaux; à l'élimination du racisme et de toutes les formes de discrimination et d'exploitation; au respect des droits de l'homme fondamentaux; au droit au développement dans un environnement durable; et à la promotion de la femme à une participation pleine et égale dans toutes les activités de la société. La Ligue cherche à éduquer, informer et mobiliser les femmes en faveur d'une action permettant de réaliser ces buts. Elle se consacre à la promotion de résolutions et programmes spécifiques des Nations Unies et elle fait connaître les travaux des Nations Unies à ses membres et au public. Au cours des quatre dernières années, la composition de la Ligue s'est élargie, particulièrement en Amérique latine, et elle a ouvert de nouvelles sections en Argentine, au Panama, au Pérou et en Uruguay.

La Ligue participe aux réunions de différents organes subsidiaires du Conseil économique et social, notamment celles de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, et de la Commission de la condition de la femme. La participation de la Ligue au cours de la période 1990-1993 est décrite ci-dessous.

Commission des droits de l'homme

A la quarante-sixième session, la Ligue a fait des déclarations orales sur les points 12 et 19 de l'ordre du jour.

A la quarante-septième session, la Ligue a fait une déclaration orale sur le point 12 de l'ordre du jour.

A la quarante-huitième session, la Ligue a fait des déclarations orales sur les points 4, 12 et 18 de l'ordre du jour.

La Ligue a fait une déclaration orale à la deuxième session spéciale.

A la quarante-neuvième session, la Ligue a fait des déclarations orales sur les points 3, 4, 7, 12, 13 et 20 de l'ordre du jour.

La Ligue a participé aux travaux des mécanismes de la Commission des droits de l'homme et a entretenu une correspondance avec eux. En novembre 1993, la Ligue a fait une déclaration au Groupe de travail sur le développement. En 1993 également, conformément à la résolution 1993/12 de la Commission et afin d'aider le Secrétaire général et de contribuer à l'élaboration de politiques, la Ligue a fourni des informations sur les répercussions et les perspectives de la crise de la dette et des programmes d'ajustement sur la jouissance réelle des droits économiques, sociaux et culturels des pays en développement.

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

A la quarante-deuxième session, la Ligue a fait des déclarations orales sur les points 6 et 17 de l'ordre du jour.

A la quarante-troisième session, la Ligue a fait des déclarations orales sur les points 6 et 17 de l'ordre du jour.

A la quarante-quatrième session, la Ligue a fait des déclarations orales sur les points 6, 7 et 14 de l'ordre du jour.

A la quarante-cinquième session, la Ligue a fait des déclarations orales sur les points 7 et 8 de l'ordre du jour.

La Ligue fournit également des informations à l'intention des mécanismes de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. En 1992, la Ligue a fourni des informations par l'intermédiaire d'une communication conjointe d'organisations non gouvernementales adressée au Rapporteur spécial chargé de la question de l'impunité. En 1993, comme suite à la résolution 1993/36 de la Commission, la Ligue a fourni des informations au Rapporteur spécial chargé de la promotion de la réalisation du droit à un logement convenable.

Commission de la condition de la femme

A la trente-cinquième session, la Ligue a fait une déclaration orale.

A la trente-septième session, la Ligue a fait une déclaration conjointe avec d'autres ONG.

Autres organes des Nations Unies

Au cours de la période 1990-1993, la Ligue a également participé aux conférences des Nations Unies suivantes :

a) Comité des Nations Unies sur les droits inaliénables du peuple palestinien (Stockholm, 1990). Les membres de la section suédoise de la Ligue ont assisté à la réunion;

b) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Une délégation de la Ligue a assisté à la Conférence et la Ligue a également participé à l'Assemblée mondiale sur les femmes et l'environnement à Miami, qui a rédigé la Déclaration de Miami;

c) Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Une délégation de la Ligue a assisté à la Conférence; elle a également fait pression sur les membres du Comité préparatoire; elle s'est employée à établir des contacts avec d'autres ONG et a organisé des tables rondes dans le cadre du Colloque d'ONG organisé parallèlement.

La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté coopère continuellement avec les programmes, les organes et les agences spécialisées des Nations Unies, notamment avec les suivants :

a) Organisation internationale du Travail (Genève, soixante-dix-huitième session). La Ligue a fait une déclaration orale;

b) Comité commun de l'information des Nations Unies. La Ligue a participé très activement à l'élaboration et à la promotion au sein du groupe de rédaction de Women and World Development Series;

c) La Ligue a assisté à la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Genève, quatrième session exécutive et trente-huitième et quarantième sessions).

Parmi ses autres activités entreprises dans le cadre des Nations Unies, la Ligue a fourni au Secrétariat des informations sur l'Année internationale de la famille. La Ligue entretient des contacts permanents avec le Centre pour les droits de l'homme et collabore avec lui dans de nombreux domaines. En collaboration avec d'autres ONG situées à Genève, la Ligue organise des séminaires sur les droits de la femme, le désarmement, le racisme, le développement et la conduite éclairés des affaires mondiales, auxquels sont invités à participer des fonctionnaires des

Nations Unies. La Ligue a un programme de stagiaires, dans le cadre duquel trois jeunes femmes de différentes régions du monde passent huit mois à Genève et quatre mois à New York pour participer aux activités de la Ligue et assister à des réunions de comités, conférences et groupes de travail des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du développement et du désarmement.

Le présent rapport quadriennal a été rédigé conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social et vise à fournir une idée claire des activités relatives aux Nations Unies entreprises par la Ligue. Le bref format n'a pas permis à la Ligue de donner plus de détails sur sa participation dans les divers domaines mentionnés.

68. ORGANISATION INTERNATIONALE DES FEMMES SIONISTES

(Catégorie II)

Introduction

L'Organisation internationale des femmes sionistes est un organisme bénévole international regroupant 300 000 femmes au sein de fédérations dans 52 pays. Depuis sa fondation, il y a plus de 70 ans, elle dessert les enfants, les femmes et les familles, sans distinction de race ou de confession.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions des Nations Unies

Pendant les quatre années écoulées, l'organisation a multiplié ses efforts visant à garantir la mise en oeuvre, dans l'esprit et la lettre des objectifs poursuivis par les Stratégies prospectives d'action visant à sauvegarder la pleine égalité des femmes. L'organisation a insisté sur la création d'une égalité complète des chances pour les femmes afin de leur permettre de développer leurs talents et aptitudes, et à faciliter leur participation au processus du développement. Par l'intermédiaire de ses fédérations, l'organisation a favorisé des programmes éducatifs d'amitié et de coopération et d'échanges mutuels pour la réalisation de la paix. Pendant ces quatre dernières années, l'organisation s'est essentiellement préoccupée de mettre au point des services répondant spécifiquement aux besoins des femmes victimes de la violence familiale, créant à cette fin des bureaux de services juridiques, des abris pour femmes battues et pour leurs enfants. Dans le cadre de la promotion de la condition de la femme, l'organisation a ouvert des jardins d'enfants, des centres pédagogiques et centres de thérapie supplémentaires. Elle a également ouvert d'autres clubs de jeunesse, notamment dans des villages arabes.

Coopération avec les programmes, les organes et les institutions des Nations Unies

Depuis sa création, l'organisation dirige essentiellement ses efforts sur la protection des enfants et des adolescents. L'organisation a applaudi l'adoption unanime par l'Assemblée générale de la Convention relative aux droits de l'enfant, particulièrement la reconnaissance des droits nouveaux qui apparaissent pour la première fois dans un document international des droits de l'homme, tels que la prise en compte de l'héritage ethnique, religieux ou linguistique de l'enfant dans les décisions concernant sa garde. Les fédérations membres de l'organisation ont continué d'apporter leur appui actif aux travaux de l'UNICEF, soit en participant aux comités nationaux de l'UNICEF, soit dans le cadre des campagnes de financement du Fonds. L'organisation a organisé des séminaires et autres manifestations afin de renforcer les familles d'une façon qui accroît l'égalité, le respect mutuel et les responsabilités, tout en prenant en compte et en respectant les structures familiales existantes. Un expert de l'organisation a participé à un séminaire sur le thème "La famille et l'environnement : un partenariat", tenu à Vienne en 993 et organisé par le Comité des ONG sur la famille.

Autres activités pertinentes

Action en faveur de l'application des résolutions des Nations Unies

L'Organisation internationale des femmes sionistes encourage la diffusion aux fédérations d'informations relatives aux organes des Nations unies et elle organise fréquemment des visites aux sièges des Nations Unies.

Participation aux réunions des Nations Unies à New York, Genève et Vienne

Les représentantes de l'organisation ont assisté aux réunions des organes ou institutions ci-après, ou ont tenu des consultations avec leurs membres :

a) Commission de la condition de la femme (Vienne);

b) Commission des droits de l'homme (Genève);

c) Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (Genève);

d) Troisième Commission de l'Assemblée générale;

e) Conseil économique et social (New York et Genève);

f) Conseil d'administration de l'UNICEF (New York);

Elaboration de documents et/ou autre matériel

Avant la trente-quatrième session de la Commission de la condition de la femme à Vienne, au cours des deux jours de consultations avec les représentantes des organisations internationales, les représentants de l'organisation ont organisé un atelier sur le thème "Changer les attitudes envers le travail des femmes, rémunéré ou non", qui comportait les sous-titres suivants :

a) Les effets de la tension physique et mentale sur les femmes;

b) Le fossé entre le droit et la réalité;

c) Les répercussions sur les situations familiales;

d) Les conflits dans la vie publique et privée des femmes;

e) L'effet de ces changements sur le bénévolat.

Autres exemples d'activités consultatives et de fond

Les représentantes de l'organisation à New York, Genève et Vienne assistent régulièrement aux réunions ci-après :

a) Réunions de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut auprès du Conseil économique et social;

b) Réunions d'information hebdomadaires du Département de l'information du Secrétariat des Nations Unies à l'intention des ONG (New York);

c) Réunions du Comité des ONG auprès de l'UNICEF;

d) Réunions du Comité des ONG sur la condition de la femme (New York);

e) Conférence annuelle du Département de l'information des Nations Unies à l'intention des organisations non gouvernementales.

69. ALLIANCE UNIVERSELLE DES UNIONS CHRETIENNES DE JEUNES GENS

(Catégorie II)

Introduction

Le rôle de l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG) peut être résumé comme suit :

a) Interpréter et marquer la nature foncièrement chrétienne des unions chrétiennes de jeunes gens;

b) Oeuvrer en faveur de chances égales et de la justice pour tous;

c) Encourager et maintenir un environnement dans lequel les relations parmi les peuples sont caractérisées par l'amour et la compréhension.

Depuis 1990, la composition de l'Alliance s'est considérablement accrue, principalement dans quatre régions du monde : Amérique centrale (Nicaragua, Honduras, El Salvador); Europe de l'Est et Europe centrale (Fédération de Russie, Lettonie, Estonie, République tchèque, Hongrie, Pologne, Arménie, etc.); Afrique (Namibie, Ethiopie, Burundi, etc.); et Caraïbes (Cuba et Haïti). A l'heure actuelle, l'Alliance représente 129 pays dans lesquels l'UCJG offre une large gamme de programmes et de services.

Les Nations Unies et ses institutions spécialisées

L'Alliance continue de maintenir des contacts avec la Commission des droits de l'homme, la Commission du développement social et d'autres organes subsidiaires du Conseil économique et social, et a participé aux activités relatives à la célébration des différentes Années et aux travaux de conférences internationales dans des domaines tels que les femmes, les peuples autochtones, la Palestine et le racisme.

En tant que membre de la CONGO, l'Alliance a participé activement à certains de ses comités spéciaux, notamment ceux traitant des droits de l'homme et du développement durable.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

L'Alliance a joué un rôle important dans les travaux de la CNUED par sa participation active aux travaux du Comité de planification de la CONGO depuis 1991 et en assistant à deux réunions préparatoires mondiales de jeunes pour la CNUED. L'Alliance a également envoyé une délégation de 11 membres assister à la CNUED. La délégation a centré son attention sur le Forum mondial et le Forum international des ONG. Le Forum international des ONG a coordonné les négociations d'une série de "traités" sur des questions spécifiques. Plusieurs délégués de l'UCJG ont participé activement à l'élaboration des traités, particulièrement ceux concernant l'éducation, la consommation et le style de vie, l'énergie et les technologies appropriées. D'autres ont participé aux réunions et ateliers afin de faire connaître les points de vue et l'expérience de l'UCJG et de rassembler des informations présentant un intérêt pour l'UCJG. Dans le cadre des travaux de suivi, l'UCJG a pris plusieurs initiatives visant à promouvoir l'environnement et le développement : structures régionales en Asie, Afrique et en Amérique latine afin d'élaborer des stratégies régionales; une conférence régionale asiatique tenue à Beijing en 1993, a réuni 23 participants de 12 pays d'Asie; et un atelier mondial organisé par l'UCJG à l'intention de plus de 100 participants du monde entier, doit avoir lieu à Séoul en 1995.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

L'Alliance a maintenu des contacts avec les programmes de l'UNESCO relatifs à la jeunesse et à l'éducation physique. Les représentants de l'UCJG ont assisté à la septième session du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (22-26 octobre 1990). L'Alliance a participé aux consultations collectives d'ONG de la jeunesse convoquées par le secrétariat de l'UNESCO et a assisté à la dix-huitième Consultation collective des ONG de la jeunesse, tenue à Beijing du 10 au 15 novembre 1992.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

L'Alliance a assisté régulièrement aux réunions du HCR et a collaboré étroitement à ses travaux dans certaines situations touchant les réfugiés, telles que celles du Soudan, du Costa Rica et du Mozambique, et a aidé au rapatriement de réfugiés d'Afrique du Sud et du Cambodge.

Il existe une coopération continue avec l'UNICEF et les organes des Nations Unies s'occupant de développement, tel que le PNUD. Parmi les principaux événements des quatre dernières années, l'Alliance a participé à une conférence internationale des ONG sur la relation entre le désarmement et le développement et a soumis une communication à la Conférence des Nations Unies sur la relation entre le désarmement et le développement (New York, mai 1990).

L'Alliance a été le Président et est maintenant le Trésorier du Comité spécial des ONG sur le développement à Genève. Plusieurs ateliers et séminaires ont été organisés par le Comité sur des questions telles que la crise de la dette et les droits de l'homme. A New York, le représentant de l'Alliance était le Secrétaire du Comité des ONG sur le développement durable.

Organisations non gouvernementales ayant des intérêts et des préoccupations analoques

L'Alliance a participé activement au Groupe de travail sur les réfugiés du Conseil international des agences bénévoles (CIAB) et à des programmes présentant un intérêt particulier pour l'UCJG, tels que ceux du Soudan, d'El Salvador et de la Yougoslavie. L'Alliance a présidé des réunions du sous-comité chargé de l'Arménie, auxquelles les Nations Unies étaient représentées.

Rassemblement oecuménique mondial de jeunes et d'étudiants

Depuis 1988, l'Alliance est un membre actif du groupe de travail du personnel responsable de tous les aspects des réunions préparatoires. Le Rassemblement, qui a réuni 500 délégués du monde entier et 50 représentants de l'UCJG, a eu lieu en juillet 1993 à Mendes (Brésil). Les délibérations ont porté principalement sur l'environnement, les droits de l'homme, l'économie, l'éducation et les femmes.

L'Alliance entretient également des contacts continus et est active au sein de la Réunion officieuse d'organisations non gouvernementales internationales de jeunes et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Une collaboration spéciale existe toujours sur des questions d'intérêt commun avec des organes oecuméniques, tels que le Conseil oecuménique des églises (COE), l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, le Mouvement international des étudiants catholiques (MIEC), le Vatican et la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants (FUACE).

Programmes de l'UCJG

Bien que les programmes et les organes ayant participé, au cours des quatre dernières années, aux activités de soutien des résolutions des Nations Unies soient trop nombreux pour pouvoir les mentionner ici, il convient de noter :

a) La troisième Consultation interrégionale de l'UCJG dans les pays en développement (République-Unie de Tanzanie, 17-21 juillet 1990);

b) Un groupe spécial de l'UCJG sur l'apartheid;

c) Un groupe spécial de l'UCJG chargé des questions palestiniennes;

d) Des tables rondes sur le Soudan;

e) Un atelier sur la sécheresse en Afrique.

En outre, l'Assemblée mondiale de l'Alliance, tenue à Séoul en 1991, a réuni plus de 900 participants, qui ont fait porter leur attention sur des thèmes tels que l'environnement, le racisme, les travailleurs migrants, la paix et le désarmement, et la pauvreté et le développement.

En tant qu'organisation internationale, l'Alliance assure ses fonctions de représentation avec l'appui et la collaboration de ses mouvements membres et organisations régionales.

70. ASSEMBLEE MONDIALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

(Catégorie II)

Introduction

L'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises a pour buts de réaliser la croissance économique, par la justice sociale et la stabilité en accélérant la génération de nouvelles possibilités à l'intention des entrepreneurs et des travailleurs indépendants; le développement des ressources humaines; et l'élargissement de la base entrepreunariale.

Résumé des activités de l'Assemblée

L'Assemblée a fourni des informations à jour sur les politiques, les stratégies et les systèmes de soutien à la promotion des petites et moyennes entreprises à ses membres et associés dans différents pays du monde, tel qu'il est indiqué dans les déclarations faites par l'Assemblée aux réunions de différents organes des Nations Unies.

L'Assemblée a participé activement à des réunions de groupes d'experts de haut niveau, à des séminaires, des colloques, des conférences, etc. organisés par des organes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. L'Assemblée a également entrepris des recherches sur des questions relatives aux petites et moyennes entreprises, et a élaboré un projet visant à créer d'une base de données sophistiquée pouvant fournir les données les plus récentes sur l'industrie, la technologie, l'innovation et le commerce.

Composition géographique

Au 31 décembre 1993, l'Assemblée était composée de membres et associés de 84 pays sur les cinq continents, comparé à 65 au 31 mars 1990.

Sources de financement

A l'origine l'Assemblée dépendait entièrement des cotisations de ses membres. Cependant, depuis le 1er avril 1992, elle a également tiré des revenus de différentes activités, telles que conférences, séminaires, colloques, publications et travaux de recherche, bien que ces fonds ne représentent que 15 % du total de son revenu annuel. Des états comptables annuels vérifiés et des rapports annuels ont été soumis au Conseil d'administration de l'Assemblée, tel que prévu par sa constitution.

Entretiens avec des fonctionnaires des Nations Unies

Le Secrétaire général de l'Assemblée, des conseillers et d'autres administrateurs se sont entretenus avec des fonctionnaires de haut niveau des Nations Unies à New York, Genève, Vienne, Bangkok et Addis Abeba, sur des questions relatives au renforcement des petites et moyennes entreprises.

Collaboration de l'Assemblée avec les institutions des Nations Unies

L'Assemblée a collaboré avec la CESAP en accueillant 30 délégués étrangers qui participaient à un atelier sur le financement des petites et moyennes entreprises. Elle a également fourni une formation à deux fonctionnaires du Cameroun parrainés par l'OIT et a apporté un soutien logistique à une délégation de 20 membres de la CEA qui se rendait en visite en Inde.

Publications de l'Assemblée

Entre 1990 et 1993, l'Assemblée a publié un grand nombre de publications en anglais, dans lesquelles il était fait référence à un certain nombre de documents de l'ONUDI. L'Assemblée a également distribué les conclusions et recommandations de la consultation globale de l'ONUDI sur les petites et moyennes entreprises tenue dans le cadre d'un atelier sud-asiatique sur la coopération économique et le développement de l'entreprenariat, organisé par l'ancien Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat des Nations Unies, à New Delhi.

L'Assemblée publie régulièrement une lettre d'information en anglais, dont près de 10 % des articles sont consacrés aux activités des Nations Unies.

L'Assemblée a participé aux manifestations suivantes, parrainées par les Nations Unies, où ses représentants ont, la plupart du temps, fait des communications :

a) Première session du Comité sur l'industrie, la technologie et les établissements humains de la CESAP (Bangkok, 11-15 septembre 1989);

b) Réunion d'un comité de haut niveau sur l'examen de la coopération technique entre pays en développement (New York, 18-23 septembre 1989);

c) Première Consultation mondiale de l'ONUDI sur les petites et moyennes entreprises et les coopératives (Bari (Italie), 9-13 octobre 1989);

d) Troisième Conférence générale de l'ONUDI (Vienne, 20-24 novembre 1989);

e) Un atelier international du PNUD sur le thème "Transfert de la technologie dans les petites et moyennes entreprises" (Addis Abeba, 11-15 décembre 1989);

f) Huitième session du Conseil pour le développement industriel de l'ONUDI;

g) Un forum sur l'investissement de l'ONUDI organisé par la Banque de développement industriel du Nigéria;

h) Quarante-sixième session de la CESAP (Bangkok, 5-13 juin 1990);

i) Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris, 3-14 septembre 1990), et une réunion d'un groupe d'experts chargé de définir le rôle du secteur des entreprises dans le développement des pays les moins avancés (Helsinki);

j) Trente-septième session du Conseil pour le commerce et le développement de la CNUCED;

k) Huitième session de la Commission du transfert de technologie de la CNUCED (22-30 avril 1991);

l) Réunion d'un groupe de travail spécial sur les expériences comparées en matière de privatisation de la CNUCED (Genève, 11 juin 1991);

m) Un colloque régional sur l'entreprenariat et le développement économique en Asie, organisé conjointement par le Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat des Nations Unies et l'Assemblée (New Delhi, 22-25 octobre 1991);

n) Quatrième Conférence générale de l'ONUDI (Vienne, 18-22 novembre 1991);

o) Huitième session de la CNUCED (Cartagena de Indias, Colombie, 8-23 février 1992);

p) Une réunion des ministres de l'industrie et de la technologie, organisée par la CESAP (Téhéran, juin 1992);

q) Un groupe directeur de la CESAP sur la coopération régionale (New Delhi, 24-27 novembre 1992);

r) Réunion d'un comité de la CESAP sur la coopération régionale (18-19 avril 1993);

s) Quarante-neuvième session de la CESAP (Bangkok, 21-29 avril 1993);

t) Onzième Réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie (Maurice, 31 mai-4 juin 1993);

u) Sessions du Conseil pour le commerce et le développement de la CNUCED;

v) Quarante-sixième Conférence annuelle des Nations Unies à l'intention des ONG (New York, 8 septembre 1993);

w) Première session du Comité pour la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social de la CESAP (Bangkok, 20-24 septembre 1993);

x) Deuxième session du Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement de la CNUCED (Genève, 4-8 octobre 1993);

y) Deuxième session de la Commission permanente du développement des secteurs des services de la CNUCED (Genève, 11-15 octobre 1993);

z) Colloque mixte CESAP/Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises sur le financement des petites et moyennes entreprises (New Delhi, 12-14 novembre 1993);

aa) Séminaire de la CESAP sur l'expansion de l'exportation des produits manufacturés des petites et moyennes entreprises (30 novembre-2 décembre 1993).

71. ASSEMBLEE MONDIALE DE LA JEUNESSE

(Catégorie I)

Buts et objectifs de l'organisation

Les buts de l'Assemblée mondiale de la jeunesse (AMJ) sont :

a) D'accroître le respect inter-ethnique et d'encourager l'entente et la coopération interculturelles et internationales;

b) De faciliter le rassemblement d'informations sur les besoins et les problèmes de la jeunesse;

c) De diffuser des informations sur les méthodes, les techniques et les activités des organisations de jeunesse;

d) De promouvoir l'échange d'idées entre les jeunes de tous les pays;

e) D'aider au développement des activités d'emploi des jeunes et de promouvoir, grâce à l'entraide, l'élargissement des travaux des organisations bénévoles de jeunesse;

f) Coopérer à la création de comités de coordination nationaux des organisations bénévoles de jeunesse;

g) De promouvoir la participation démocratique des jeunes tant au sein de leurs propres organisations que dans la société dans son ensemble;

h) D'établir et de maintenir des relations avec les organisations internationales, tant bénévoles que gouvernementales;

i) D'appuyer et d'encourager les mouvements nationaux des territoires non autonomes dans leur lutte pour la libération nationale;

j) D'encourager la tolérance, l'entente, la solidarité et la coopération entre les jeunes hommes et jeunes femmes, sans distinction de race, sexe, langue, religion ou orientation politique;

k) D'encourager la pleine participation des jeunes hommes et jeunes femmes au processus de développement de leurs pays.

Accroissement de la composition géographique

Entre 1990 et 1993, les organisations suivantes se sont jointes à l'AMJ : le Conseil asiatique de la jeunesse, le Conseil européen des comités nationaux de jeunesse, l'Association de la jeunesse du Bhoutan, le Conseil national de la jeunesse du Chili, le Conseil de la jeunesse de la Moravie tchèque et de Silésie, le Conseil de la jeunesse de la Finlande, la Finnish Youth Cooperation-Alliance, le National Youth Bureau (Gambie), le National Council of Hellenic Youth (Grèce), le National Youth Council of Iceland, le Jamaican National Youth Council, la National Union of Jordanian Youth, le Conseil de la jeunesse de Macédoine, la Fédération de la jeunesse de Mongolie, le National Youth Council de Montserrat, la SWAPO Youth League (Namibie), le Social Youth Council du Népal, le Conseil de la jeunesse du Nicaragua, la Platform of Peruvian Youth Organizations, le Conseil de la jeunesse de Pologne, le Conseil de la jeunesse de Slovaquie, le National Youth Council de Slovénie et le National Council of Swedish Youth.

Importants changements dans les sources de financement

Au cours de la période 1990-1993, outre ses sources habituelles de financement, l'AMJ a reçu des fonds de l'Agence suédoise de développement international.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux conférences et autres réunions des Nations Unies

Au cours de la période 1990-1993, l'AMJ a participé aux réunions suivantes parrainées par des organes des Nations Unies :

a) Table ronde des ONG de la jeunesse auprès de l'UNICEF sur les enfants (Genève, 1990);

b) Réunion du Comité préparatoire de la CNUED (Genève, 1991);

c) Consultation du FNUAP sur la jeunesse (Etats-Unis d'Amérique, 1991);

d) Consultation de l'UNESCO sur la jeunesse (Roumanie, 1991);

e) Forum des Nations Unies sur la jeunesse (Vienne, 1991);

f) Séminaire de la Banque mondiale sur la santé des adolescents (Etats-Unis d'Amérique, 1991);

g) Consultation de l'UNESCO sur la jeunesse (Beijing, 1992);

h) Quatre-vingt-onzième session du Conseil d'administration de l'OMS (Genève, 1992);

i) Forum des ONG sur les droits de l'homme et Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993);

j) Vingt-septième session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 1993);

k) Consultation de l'UNESCO sur la jeunesse (Paris, 1993).

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

Nations Unies

L'AMJ est membre de la CONGO. L'AMJ a des représentants auprès des bureaux des Nations Unies à Vienne, Genève, Bangkok, New York et Nairobi. L'AMJ a participé aux préparatifs du Forum des jeunes du système des Nations Unies et a contribué à la rédaction du Programme mondial de la jeunesse des Nations Unies. Le Secrétaire général des Nations Unies a fait parvenir un message à l'Assemblée générale de l'AMJ en 1993.

OIT

En 1990, un représentant de l'OIT a participé à la cérémonie de remise du Prix mondial de la jeunesse en Malaisie.

PNUD

Un représentant du PNUD a pris la parole lors d'un colloque international de l'AMJ sur le développement et l'environnement (Bagdad, 1990). En 1990, le PNUD a participé à la cérémonie de remise du Prix mondial de la jeunesse en Malaisie.

PNUE

L'AMJ a assisté aux réunions du Comité préparatoire de la CNUED à Genève.

UNESCO

L'UNESCO a participé à la cérémonie de remise du Prix mondial de la jeunesse en 1990 et 1993. L'AMJ est membre du Groupe de travail de la Consultation sur la jeunesse de l'UNESCO. En 1993, l'AMJ a entrepris, pour l'UNESCO, une étude de faisabilité sur les services de presse des jeunes.

FNUAP

L'AMJ a établi une carte de la démographie des jeunes, a produit un film sur les jeunes et la population et une pochette de formation sur la population; elle a continué à gérer le service de presse des jeunes et a tenu les réunions suivantes avec un appui du FNUAP :

a) Atelier de la jeunesse latino-américaine sur la population et le développement (Uruguay, 1990);

b) Atelier interpays d'ONG de la jeunesse et de gouvernements sur la santé des adolescents (Ghana, 1990);

c) Atelier national sur la participation des jeunes dans les domaines de la population et de l'environnement (Ouganda, 1991);

d) Atelier régional sur la population, l'environnement et le développement (Malaisie, 1992);

e) Atelier international de jeunes sur la santé des adolescents (Malaisie, 1993).

UNICEF

L'AMJ est membre du Comité des ONG auprès de l'UNICEF et a participé à une table ronde de jeunes pour les enfants (Genève, 1990).

OMS

L'AMJ, l'OMS et l'Organisation mondiale du mouvement scout ont réalisé une enquête sur la santé des adolescents dans 11 pays d'Afrique. L'AMJ a exécuté des activités sur le SIDA, la lutte contre l'abus des drogues, le contrôle de la lèpre et un projet sur la maternité sans risques au Bangladesh, et a organisé les réunions suivantes avec l'appui de l'OMS :

a) Atelier de la jeunesse des Andes (1990);

b) Atelier sur le SIDA et la jeunesse organisée (1990);

c) Atelier interpays sur la participation des jeunes au contrôle de la lèpre (Pakistan, 1991);

d) Atelier interpays sur la jeunesse en faveur de la prévention et de la lutte contre le SIDA (Inde, 1991);

e) Atelier régional de la jeunesse des Caraïbes sur la santé (Barbade, 1992);

f) Atelier sur la santé des adolescents (Sénégal, 1993).

Banque mondiale

Avec l'appui de la Banque mondiale, l'AMJ a organisé un atelier interpays des ONG de la jeunesse et des gouvernements afin de promouvoir la santé des adolescents au Ghana en 1990.

72. ASSOCIATION MONDIALE DES ANCIENS STAGIAIRES ET BOURSIERS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

(Catégorie II)

L'Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies (AMASB) a des membres dans 136 pays et dans toutes les régions du monde. Depuis sa création en 1978, les activités de l'AMASB sont consacrées à la promotion des travaux de son Alma Mater, le système des Nations Unies, comme ses statuts lui en donnent le mandat. Les principaux buts et objectifs de l'AMASB sont :

a) Continuer à maintenir une voie de communication entre le système des Nations Unies et ceux qui ont bénéficié de multiples stages et bourses au cours de plus de 45 années;

b) Recourir aux ressources collectives et individuelles de ses membres afin de promouvoir, à l'échelon international, régional, national et local, la recherche, l'information et l'éducation visant à sensibiliser l'opinion publique aux buts, objectifs, activités et potentiel de l'Organisation des Nations Unies;

c) Soutenir et favoriser le maintien et le développement des stages, bourses et autres types de programmes de formation à l'intérieur du système des Nations Unies.

L'AMASB a donc historiquement appuyé la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux.

Au cours de la période 1990-1993, l'AMASB a participé aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'à plusieurs conférences et autres réunions des Nations Unies (soit en assistant à la réunion, soit en soumettant des communications orales et/ou écrites), notamment :

a) Vingt-troisième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Caracas, 3-11 mai 1990);

b) Dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale (New York, 23 avril-1er mai 1990);

c) Réunion des organisations "Messagers de la paix" des Nations Unies, organisée par l'ancien Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité du Secrétariat des Nations Unies (Sochi, ancienne URSS, 10-14 juin 1991);

d) Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris, 3-14 septembre 1990);

e) Septième session du Comité de haut niveau chargé de l'examen de la coopération technique entre pays en développement (New York, 28 mai-6 juin 1991);

f) Huitième session du Comité du transfert de technologie de la CNUCED (Genève, 22-30 avril 1991). La contribution de l'AMASB est publiée dans le document TD/B/1298;

g) Deuxième, troisième et quatrième sessions du Comité préparatoire de la CNUED;

h) CNUED. La déclaration soumise par l'AMASB à la CNUED résumait les principales recommandations adoptées par un colloque international sur le thème "Les

défis d'Agenda 21 pour la coopération internationale : finances, renforcement des capacités et transfert de technologies écologiquement rationnelles pour un développement durable", organisé par l'AMASB en coopération avec l'ONUDI et la CNUCED (Rio de Janeiro, 4-6 juin 1992);

i) Cinquième atelier international sur le transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN) (Manille, 13-17 novembre 1991), parrainé conjointement par le Gouvernement des Philippines et le PNUD;

j) Un séminaire de groupe d'experts sur le thème "Les migrations internationales : l'impact des politiques de l'emploi, du commerce et des investissements directs et indirects" (New York, 20-22 novembre 1991), organisé par Friedrich Ebert Stiftung en coopération avec l'ancien Centre pour les sociétés transnationales du Secrétariat des Nations unies, la CNUCED et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM);

k) Quarante-quatrième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Au titre du point 10 a) de l'ordre du jour, l'AMASB a appuyé une pétition écrite (E/C.4/Sub.2/1992/NGO/20) demandant que la question de l'impunité soit examinée par la Commission des droits de l'homme à sa quarante-neuvième session;

l) Table ronde sur le thème "Comprendre le rôle des organisations non gouvernementales", parrainée par la CONGO (New York, 9 avril 1991);

m) Première session du Comité préparatoire de la Conférence globale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement;

n) Un atelier sur les migrations internationales et le développement humain durable (Buenos Aires, novembre 1992), organisé par le Gouvernement de l'Argentine, le PNUD et l'OIM.

Au cours de la période à l'examen, la coopération étroite entre l'AMASB et les différents organes des Nations Unies a été renforcée. Un certain nombre de projets, réunions et autres activités ont été entrepris en collaboration avec des organes des Nations Unies et des institutions de recherche et d'enseignement. Par exemple, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le projet pilote AMASB/UNITAR visant à créer un système d'information informatisé sur tous les débouchés de formation disponibles au sein du système des Nations Unies. L'AMASB a aidé le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat des Nations Unies à réaliser des séances d'orientation pour les participants au Programme de stages au Siège des Nations Unies. L'AMASB a également aidé le PNUE dans le cadre de ses forums mondiaux de la jeunesse. Dans son Rapport sur le développement humain (1992), le PNUD a utilisé les résultats de la recherche réalisée par le Président de l'AMASB sur des questions telles que les migrations internationales, notamment le transfert inverse des technologies. Les activités entreprises dans le domaine de la science et de la technologie au service du développement étaient axées sur des questions telles que : la capacité interne et le renforcement de cette capacité; les applications scientifiques et techniques pour éliminer la pauvreté; les implications sociales des technologies de pointe, telles que la biotechnologie, la micro-électronique; la participation pleine et égale des femmes à l'éducation et carrières scientifiques et leur accès aux bénéfices des découvertes scientifiques et de l'application technique; et le rôle joué par les systèmes de formation, notamment les stages, les bourses, les ateliers, les séminaires et les groupes d'étude du système des Nations Unies dans le domaine du renforcement de la base scientifique, technique et de gestion des pays en développement et la possibilité qu'ont leurs jeunes nationaux d'avoir accès et de pouvoir gérer des technologies écologiquement rationnelles pour le développement.

Parmi les réunions organisées par l'AMASB au cours de la présente période, figuraient : a) un forum public sur le thème "Les années 90 et au-delà : le système des Nations Unies et les questions émergeantes du droit international" (New York, 20 juin 1990), une contribution à la promotion des buts de la Décennie des Nations Unies pour le droit international; et b) un colloque international sur les incapacités visuelles chez les enfants (New York, 1er et 2 octobre 1992), organisé en coopération avec la Eyes of Children Foundation en tant que contribution à l'application du Plan d'action adopté par le Sommet mondial pour les enfants, la Stratégie globale pour la santé pour tous d'ici à l'an 2000, le Programme mondial d'action concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà, chapitres 6 et 25 d'Agenda 21 et les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social.

Au cours de la période à l'examen, l'AMASB a poursuivi des activités de fond afin d'assumer les responsabilités qui lui incombent conformément à ses statuts et en tant qu'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II) auprès du Conseil économique et social. L'AMASB a continué à améliorer son exploration de moyens innovateurs devant permettre aux boursiers des Nations Unies d'appuyer activement les travaux de leur Alma Mater afin de réaliser la paix, le progrès et le développement, par l'égalité et la justice sociale conformément aux principes et aux objectifs énoncés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

73. ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET DES ECLAIREUSES

(Catégorie II)

L'Association mondiale des guides et des éclaireuses (AMGE) est une organisation éducative bénévole pour filles et jeunes femmes. Conformément aux principes d'adhésion, les organisations membres sont autogérées, indépendantes de toute affiliation politique et n'appuient aucun parti politique. L'adhésion est volontaire et ouverte à toutes les filles et à toutes les jeunes femmes sans distinction de conviction, de race, de nationalité ou de toute autre circonstance. L'objectif de l'AMGE est de promouvoir, dans le monde entier, l'unité et l'entente communes fondées sur ses principes fondamentaux; de promouvoir le but du mouvement des guides et des éclaireuses, qui est de fournir aux filles et aux jeunes femmes des possibilités d'autoformation dans les domaines du développement du caractère, de la citoyenneté responsable et une morale du devoir dans leur collectivité et à l'échelon du mnde; d'encourager l'amitié entre les filles et les jeunes femmes de toutes les nations tant au sein des pays que dans le monde entier.

Lors de sa vingt-huitième Conférence mondiale tenue au Danemark en 1993, deix nouvelles organisations sont devenues membres de l'AMGE : (membre à part entière : Bélize; membres associés : Aruba, îles Cooks, Namibie, Saint-Marin, Saint-Kitts-et-Nevis, Hongrie, Roumanie, Estonie et Lettonie) amenant le total à 128 organisatins membres, représentant près de 9 millions de filles et de jeunes femmes dans le monde.

L'AMGE a été dotée du statut consultatif auprès de l'UNESCO (catégorie "A") et a renégocié ses relations avec l'OMS pour une prolongation de trois ans.

Participation de l'AMGE aux travaux des Nations Unies

Les équipes de volontaires de l'AMGE sont situées dans six villes : Genève, Nairobi, New York, Paris, Rome et Vienne. Les représentantes de l'AMGE prennent une part active aux travaux d'un certain nombre de comités des ONG et de groupes de travail au sein des Nations Unies. A New York, un membre de l'équipe est vice-présidente du Comité des ONG auprès de l'UNICEF. La représentante de l'AMGE auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne est la Coordonnatrice des activités entreprises par les ONG dans le cadre du Forum des ONG qui doit avoir lieu à Beijing en septembre 1995 parallèlement à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Un membre de l'équipe de l'AMGE de Paris a été élu vice-présidente de la Consultation des ONG auprès de l'UNESCO sur le thème "L'alphabétisation et l'éducation pour tous". L'AMGE a été nommé membre du Bureau du Comité permanent. Une autre représentante de l'AMGE auprès de l'UNESCO (Paris) a été élue vice-Présidente de la Consultation collective des organisations non gouvernementales de jeunes. Une représentante à Genève a été la Présidente du Sous-Comité des ONG sur l'éducation à la vie familiale, qui a prévu de tenir une consultation de la jeunesse dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement.

L'AMGE a publié ou a signé un certain nombre de notes d'informations à l'appui de ses travaux. L'AMGE a appuyé la déclaration de l'UNICEF au Sommet mondial des enfants à New York en 1990, appelant l'attention des dirigeants mondiaux sur la nécessité de soutenir les droits des enfants. L'AMGE a envoyé au Secrétaire général des Nations Unies une communication concernant la Guerre dans le Golfe. L'AMGE a signé une déclaration publiée par le Comité des ONG sur la famille qui devait être soumise à la Commission du développement social. L'AMGE a publié une note d'information relative à la CNUED, reflétant l'intérêt qu'elle portait aux questions de développement. L'AMGE a fait sien le Plan d'action de la Conférence internationale sur la nutrition. Une représentante de l'AMGE a fait une déclaration orale au Forum des ONG sur les droits de l'homme.

Des représentantes de ses organisations membres, des membres de son Comité mondial et du personnel de son Bureau mondial ont représenté l'AMGE à une multitude de réunions des Nations Unies et autres réunions. L'AMGE a assisté aux réunions suivantes :

a) La deuxième Table ronde des Regional Youth Focal Points du PNUE (Nairobi);

b) Les sessions des conférences générales de l'UNESCO, de la FAO, de l'OMS et du PNUE;

c) La Conférence sur le développement des enfants (Kadoma, Zimbabwe);

d) La Conférence régionale africaine (Abidjan, Côte d'Ivoire);

e) L'Assemblée mondiale des femmes (Floride, Etats-Unis d'Amérique);

f) Le Congrès mondial féminin (Floride, Etats-Unis d'Amérique);

g) La Conférence sur la lutte contre les toxicomanies (Manille);

h) La réunion sur les moyens efficaces et transposables d'améliorer la santé des adolescents (Genève);

i) La Réunion consultative d'ONG sur la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (Vienne);

j) La Consultation collective d'ONG sur l'alphabétisation (Paris et le Caire);

k) La Consultation collective d'ONG de jeunes (Bucarest et Beijing);

l) Le Forum mondial de la jeunesse, préparatoire à la CNUED (San José, Costa Rica);

m) CNUED;

n) La Conférence sur l'alphabétisation (Bénin);

o) Un séminaire sur la lutte contre l'abus des drogues dans les écoles (Brisbane, Australie);

p) La Conférence internationale sur la nutrition (Rome);

q) La Conférence mondiale sur les droits de l'homme;

r) Forum des ONG sur l'Année internationale de la famille (Malte).

Coopération avec les institutions des Nations Unies

En septembre 1990, sept jeunes représentantes de l'AMGE ont participé aux discussions de la table ronde sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Les représentantes de l'AMGE qui ont assisté à cette réunion ont depuis entrepris des travaux de suivi importants sur la Convention relative aux droits de l'enfant dans leurs propres pays.

A la suite d'une table ronde organisée par des ONG de jeunes, l'UNICEF a préparé une pochette d'action. L'AMGE, en qualité de membre du Groupe consultatif des ONG auprès de l'UNICEF, a participé à la rédaction du chapitre consacré à

l'environnement. La coopération de l'équipe d'AMGE à la rédaction de ce chapitre a été inestimable.

Un projet mixte AMGE/PNUE, intitulé "L'eau, c'est la vie" a été mis en oeuvre. Ce projet comprend deux volumes écrits par un membre de l'AMGE en collaboration avec le PNUE, une distribution d'épinglette "L'eau, c'est la vie", une affiche "L'eau, c'est la vie" et un certificat de l'AMGE. L'AMGE a été parmi les bénéficiaires du UNESCO youth travel bourses en 1992, ayant reçu deux bourses pour deux jeunes dirigeantes du Burundi et du Rwanda. Une jeune dirigeante (Colombie) en 1992 et deux jeunes dirigeantes (Liban et Philippines) en 1993 ont reçu des bourses de l'UNESCO leur permettant participer au programme "Action jeunesse".

L'AMGE a reçu une bourse de la FAO pour la publication de la brochure intitulée "Food and nutrition, a choice for Life", faisant partie de la WAGGGS World Issues Series.

La collaboration de l'AMGE et du HCR a abouti à un projet en faveur des réfugiés, notamment un module de formation à l'intention des réfugiés, une brochure World Issues sur les réfugiés, un projet d'épinglettes "réfugiés" et la nomination, en 1995, d'un groupe de jeunes femmes pour former une équipe de jeunes coordonnée par le HCR travaillant avec les réfugiés. L'AMGE établit des nouveaux liens avec le Programme alimentaire mondial.

Autres activités pertinentes

L'AMGE a publié une pochette d'information AMGE/Nations Unies pour aider ses organisations membres à mieux comprendre les Nations Unies et à les encourager à coopérer avec les organes des Nations Unies dans leurs pays ou régions.

L'AMGE publie une série de brochures sur le développement communautaire qui traitent de questions affectant la vie des filles et des jeunes femmes et fournissent des informations de base sur certaines questions, sur des idées de projets locaux, et sur d'autres sources de contact et des adresses. La série comprend des brochures sur les enfants des rues, le SIDA, la nutrition, la traite des femmes et les réfugiés. Le numéro à paraître traitera de l'exploitation des enfants.

L'AMGE publie Our World News, une lettre d'information bi-mensuelle, dont une colonne est réservée aux nouvelles des Nations Unies.

74. CONFERENCE MONDIALE DES RELIGIONS POUR LA PAIX

(Catégorie II)

Buts et objectifs

La Conférence mondiale des religions pour la paix se consacre à la promotion de la coopération pour la paix parmi les religions du monde dans les neuf domaines suivants, étroitement liés à l'ordre du jour organisationnel et les buts des Nations Unies :

a) Promouvoir la tolérance religieuse;

b) Aider au règlement des conflits;

c) Oeuvrer en faveur du désarmement;

d) Réaliser des études sur la paix et développer l'éducation en faveur de la paix;

e) Encourager un développement équitable et durable;

f) Renforcer les droits de l'homme;

g) Promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes;

h) S'occuper des personnes déplacées;

i) Promouvoir l'exécution de projets écologiques.

La Conférence mondiale des religions pour la paix a un secrétariat international à New York; quatre bureaux régionaux en Afrique du Sud, en Europe, en Australie et au Japon; 30 sections nationales en Afrique, en Asie, en Europe et dans les Amériques; et des membres dans 70 pays. Depuis 1990, un nouveau bureau régional (Afrique) a été créé en Afrique du Sud et quatre nouvelles sections ont été établies en Croatie, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines et en Suède. Sa composition institutionnelle s'est accrue, avec l'addition de nombreuses organisations religieuses nationales et internationales et le nombre des membres individuels a doublé.

Grâce à l'accroissement du nombre de ses membres ainsi que du financement des institutions religieuses et fondations sympathisantes, le budget de fonctionnement de la Conférence mondiale des religions pour la paix a quadruplé depuis 1990 et l'organisation a également été à même de faciliter un certain nombre de projets financés par des fonds d'affectation spéciale dans les domaines des secours humanitaires, du règlement des conflits et de la coopération religieuse afin d'appuyer les manifestations, les sommets et les conférences internationales des Nations Unies.

La Conférence est l'un des membres fondateurs actifs du Comité de la CONGO pour la liberté de religion ou de conviction. En outre, il existe un certain nombre d'organisations qui sont soit membres de la Conférence ou qui oeuvrent en étroite coopération avec celle-ci qui sont des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, notamment la Commission des églises pour les affaires internationales; la Conférence des églises européennes; Franciscans International; Greek Orthodox Archdiocese; l'Association internationale pour la liberté religieuse; le Bureau international catholique de l'enfance; la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture; le Mouvement international de la réconciliation; la Fédération

luthérienne mondiale; la Ligue islamique mondiale; Pax Christi International; Pax Romana; Wainwright House; et le Congrès du monde islamique.

Coopération avec les programmes, organes et institutions des Nations Unies

Depuis sa fondation en 1970, la Conférence a entretenu une relation spéciale avec les Nations Unies. Dans de nombreux domaines, la Conférence ajuste son propre ordre du jour sur celui des Nations Unies.

En préparation du Sommet mondial pour les enfants, l'UNICEF, dans un effort visant à mobiliser des groupes militants en faveur des enfants par l'intermédiaire des communautés religieuses, a invité la Conférence à convoquer un sommet de dirigeants religieux afin d'élaborer une stratégie interreligieuse visant à mettre en pratique les buts du Sommet mondial pour les enfants. Une conférence a été organisée sur le thème "Les religions du monde au service des enfants du monde" (Princeton, Etats-Unis d'Amérique, 25-27 juillet 1990). Environ 150 dirigeants religieux de six continents y ont assisté. La conférence était parrainée par l'UNICEF et organisée par la Conférence mondiale des religions pour la paix. Depuis lors, en coopération avec l'UNICEF, deux assemblées analogues de dirigeants religieux ont été convoquées sur des questions relatives aux enfants, une à l'intention des dirigeants religieux d'Afrique (Harare, 1992) et une autre à l'intention des dirigeants religieux d'Asie et du Pacifique (Melbourne, 1993).

La Conférence a passé trois ans à se préparer pour la CNUED. En 1990, la Conférence était membre fondateur du North American Environmental Sabbath Committee du PNUE et a contribué à la publication de Only One Earth, a guide à l'intention des ONG et des enseignants en préparation de la CNUED. Ces travaux ont été complétés en 1991 par la publication, par la Conférence, de Religious Voices for Our Earth, devant être utilisé pendant la CNUED et au-delà. La Conférence a participé activement aux quatre réunions du Comité préparatoire de la CNUED, son Secrétaire général étant vice-président du Comité de planification de la CONGO, préparant la CNUED. A la quatrième réunion du Comité préparatoire, la Conférence mondiale des religions pour la paix, conjointement avec le PNUE, a parrainé un colloque sur le thème "L'éthique écologique, l'équité et le développement durable". Le Directeur du Bureau régional pour l'Amérique du Nord du PNUE était l'orateur principal du colloque, qui a réuni plus de 250 ONG. La Conférence a convoquée une conférence au Brésil juste avant la CNUED sur le thème "Les responsabilités de la religion en matière d'environnement et de développement", visant à aider les dirigeants religieux mondiaux à se préparer et à préparer leurs organisations pour la CNUED. Enfin, la Conférence a organisé un rassemblement important interreligieux lors de la CNUED.

En 1993, la Conférence a réuni un Groupe d'étude sur les questions morales et juridiques de l'aide humanitaire, qui a abouti à la publication d'un document intitulé "The Mohonk criteria for humanitarian assistance in complex emergencies". Le Groupe d'étude était composé d'experts en matière d'aide humanitaire ainsi que d'individus et de personnel des principales ONG s'occupant de secours, des organisations et organes du système des Nations Unies, notamment la Cour internationale de Justice; l'UNICEF; le Département des affaires humanitaires, le Département des opérations de maintien de la paix; le Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances; le Bureau du Conseiller juridique et le Département des affaires politiques du Secrétariat des Nations Unies; le HCR; et l'UNIFEM. Le Mohonk criteria a fait des recommandations sur la gamme de questions auxquelles devaient faire face les institutions responsables de la prestation de l'assistance humanitaire lorsque l'introduction de forces militaires dans des cas d'urgence complexes complique l'application du mandat humanitaire. Les directives ont été distribuées aux Nations Unies, aux délégations permanentes, aux organisations non gouvernementales s'occupant de secours, aux instituts d'études sur la paix et aux communautés religieuses grâce au réseau de la Conférence.

Outre les activités susmentionnées, la Conférence a collaboré de façon répétée avec l'UNICEF, en organisant des programmes annuels en commémoration de la Journée de l'enfant africain; avec l'UNESCO, en organisant un programme mondial de l'éthique à l'auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld au début de 1994; avec le HCR, en fournissant une aide humanitaire à l'ex-Yougoslavie en 1993; avec le Bureau du Secrétaire général, en coordonnant les actions entreprises par des organisations religieuses à la suite de la crise du Golfe en 1990 et de la Guerre du Golfe en 1991, et en créant des "couloirs de la paix" en Iraq en coopération avec l'UNICEF; avec le Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat des Nations Unies, en entreprenant des travaux de suivi de l'application de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction; et avec le Département de l'information du Secrétariat des Nations Unies, en tant que modérateur des sessions d'ouverture et de clôture de la quarante-cinquième session de la Conférence annuelle ONG/DPI, ainsi qu'en faisant une présentation à la session de la Conférence, tenue dans la matinée et en qualité de modérateur de la session tenue dans l'après-midi. Enfin, les sections nationales de la Conférence dans le monde entier oeuvrent continuellement en faveur du renforcement de la coopération avec le système des Nations Unies, aux niveaux régional et national.

75. WORLD FEDERALIST MOVEMENT

(Catégorie II)

Le World Federalist Movement (WFM) (anciennement l'Association mondiale pour une fédération mondiale)* est une organisation non gouvernementale, à but non lucratif qui a pour but de renforcer l'Organisation des Nations Unies et le système juridique international en vue de créer un monde plus juste et pacifique. Le WFM agit par l'intermédiaire de son bureau de New York, un secrétariat international à Amsterdam et 15 organisations et membres nationaux dans quelque 30 pays. Le WFM est officiellement représenté auprès des Nations Unies à New York et à Genève.

Résumé des activités du WFM

Le représentant du WFM auprès des Nations Unies et les autres membres du personnel du WFM ont participé aux réunions des conférences du Conseil économique et social et à celles des comités préparatoires, à l'Assemblée générale, à la Sixième Commission et au Comité de la Charte. Le représentant du WFM distribue régulièrement des rapports aux organisations nationales concernant les résolutions et les activités des Nations Unies dans les domaines à l'ordre du jour; il rencontre des diplomates membres des missions permanentes de nombreux pays, des membres du Secrétariat et des membres du WFM en visite; il travaille en étroite coopération avec les autres organisations non gouvernementales dans le cadre de réunions, de correspondance, de courrier électronique et de forums. Le secrétariat international du WFM à Amsterdam coordonne les activités des organisations nationales du WFM.

Participation aux réunions et conférences des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Le personnel du WFM a participé aux réunions du Comité préparatoire de la CNUED ainsi qu'à la Conférence elle-même. Le WFM a organisé et a co-présidé le Groupe spécial international des ONG sur les questions juridiques et institutionnelles, une coalition de plusieurs centaines d'ONG tant du Nord que du Sud, qui a publié plusieurs publipostages d'information sur la CNUED. A la quatrième réunion du Comité préparatoire, le Groupe spécial et le WFM ont organisé deux déjeuners à l'intention des représentants des missions permanentes et d'ONG afin de s'entretenir sur des questions juridiques et institutionnelles clefs de la CNUED, et ont recueilli la signature de 200 ONG appuyant la création de la Commission du développement durable.

Décennie du droit international

Sur l'invitation du Secrétaire général, le WFM a soumis des recommandations concernant le programme de la Décennie; ces recommandations sont publiées entièrement dans le rapport du Secrétaire général sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international (A/45/430, 1990), et elles sont résumées dans des rapports analogues publiés en 1991 et 1992 (A/46/372 et A/47/384). Le WFM a organisé un réseau de spécialistes et d'ONG s'intéressant à la Décennie et a diffusé plusieurs publipostages et analyses relatifs à la Décennie. Le WFM a parrainé des tables rondes réunissant des spécialistes et des représentants des missions permanentes et portant sur les thèmes suivants : a) Stratégies visant à appuyer la Décennie des Nations Unies pour le droit international (novembre 1990); b) Défis futurs pour le système juridique international (mai 1990); c) Renforcer le rôle préventif du Conseil de sécurité; : innovations dans le domaine du droit et de la

---

* L'Association mondiale pour une fédération mondiale est devenue le World Federalist Movement par une décision adoptée lors de son Congrès tenu en juin 1991.

pratique (avril 1991); d) Renforcer le rôle de la Commission du droit international pendant la Décennie pour le droit international (mai 1992); e) Le Conseil de sécurité pendant la Décennie pour le droit international : politiques et droit (juin 1992); f) Développer une juridiction pénale internationale pendant la Décennie pour le droit international : problèmes et progrès (juillet 1992); g) Une cour pénale internationale : pourquoi maintenant? (1992); et h) Comparer les idées sur le statut d'un tribunal pénal international : le mandat du Conseil de sécurité (mars 1993). Les actes ont été publiés sous forme de rapports et distribués aux missions permanentes, spécialistes et ONG.

Mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies exigeant une action de la part des organisations non gouvernementales

Le WFM a examiné et a appuyé un certain nombre de résolutions des Nations Unies, notamment celles concernant la création d'une cour pénale internationale; le Tribunal des Balkans pour l'ex-Yougoslavie; la Commission pour le développement durable; la Décennie des Nations Unies pour le droit international; le renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; le programme d'assistance à l'enseignement et à la diffusion du droit international; le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité; les résolutions du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.

Diffusion de l'information relative aux Nations Unies (articles, rapports, programmes)

Le WFM a distribué du matériel relatif aux Nations Unies sur, entre autres, la création d'une cour pénale internationale; le projet de code des crimes; la Commission du droit international; la sécurité et les opérations de maintien de la paix; la sélection du Secrétaire général; la Cour internationale de Justice, la réforme des Nations Unies; la Commission des droits de l'homme, la Commission du développement durable; le Conseil de sécurité; le Comité spécial de la Charte des Nations Unies; un agenda pour la paix; et le désarmement.

Publications sélectionnées du World Federalist Movement et de ses organisations nationales

Ce qui suit est une liste de publications sélectionnées du WFM et de ses organisations nationales :

1. Proposal for a General United Nations System for Protection of the Environment (Norvège, WFM, 1991). Préface par Gro Harlem Brundtland.

2. Sous la direction de Walter Hoffman, New World Order: Can It Bring Security to the World's People? (Washington, D.C., World Federalist Association, 1991).

3. Earth Ideas. A Resource Guide for Parents and Teachers (WFM, 1992). Préface par Sir Peter Ustinov.

4. Dieter Heinrich, The Case for a United Nations Parliamentary Assembly, (New York, WFM, 1992).

5. Finn Larsen, Unity with Diversity, Federalist Essays (Amsterdam, Institute for Global Policy Studies, 1992).

6. Charlotte Waterlow, The Global Management of Basic Resources: Minerals, Energy & Food Production (Londres, Association of World Federalists, 1992).

7. Twenty-First Congress of the World Federalist Movement: Summaries of Speeches and Resolutions (Amsterdam, WFM, 1993).

8. Sous la direction de Barbara Walker, Uniting the Nations and Peoples: Readings in World Federalism (New York et Washington, D.C., WFM et World Federalist Association, 1993).

9. Toward Common Goals: Report of the Independant Commission on the Future of the United Nations (World Federalist of Canada, 1993).

10. Dieter Heinrich, The Future Begins Now: World Federalism in the 1990s (New York, WFM, 1994).

11. World Federalist News (WFM, publié trois fois par an).

12. Canadian World Federalists (Canada, publication trimestrielle).

13. World Federalist (Etats-Unis d'Amérique, publication trimestrielle).

14. World Federalist Bulletin (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, publication trimestrielle).

15. Sekai Renpo Shinbun (Journal World Federalist) (Japon, publication mensuelle).

16. En Verden (Un monde) (Norvège, publication annuelle).

Publications du Centre pour l'éducation sur la réforme des Nations Unies*

Les publications récentes du Centre comprennent :

Lowel Ashby, The United Nations Economic Institutions and the Need for Restructuring (Washington, D.C. 1991).

Bryan F. MacPherson, An International Criminal Court: Applying World Law to Individuals (Washington, D.C., 1992).

Harris O. Schoenberg, We're Not Bananas! The Concept of "People" in the Principle of Self-Determination and Its Implications for the United Nations, Monographie No 11 (Washington, D.C., 1993).

Estelle Siegal Perry, Streamlining the United Nations System, Part A. Wanted: A United Nations Personnel System that Works (Livingston, New Jersey, 1993).

Autres publications

Les publications connexes comprennent :

1. The Federalist Debate (Pavia (Italie), publication trimestrielle), Altiero Spinelli Institute for Federalist Studies.

2. The Federalist (Pavia, publication trimestrielle), Fondazione Europea Luciano Bolis.

---

* Filiale éducative de la World Federalist Association, organisation nationale américaine du WFM.

76. FEDERATION MONDIALE POUR LA SANTE MENTALE

(Catégorie II)

Introduction

La Fédération mondiale pour la santé mentale (FMSM), fondée à Londres le 21 août 1948, est l'association pour la santé mentale bénévole non gouvernementale internationale la plus ancienne; elle représente des professionnels, des consommateurs et des volontaires. L'objectif de la FMSM est d'améliorer la qualité des services en matière de santé mentale et de protéger les droits des personnes définies comme étant malades mentaux. En plus de son statut consultatif auprès du Conseil économique et social, la FMSM entretient des relations officielles avec l'OMS, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'UNESCO, l'UNICEF, le HCR et l'OIT.

La FMSM est une association immatriculée aux Etats-Unis d'Amérique. Elle est dirigée par une assemblée de membres votants et un Conseil d'administration élu, et par un Secrétaire général nommé qui dirige le secrétariat. La FMSM compte 3 701 membres individuels et 274 organisations membres (153 organisations membres votantes et 121 membres affiliés). Parmi les projets les plus importants entrepris par la Fédération figurent les congrès mondiaux biennaux (1993 à Tokyo, 1995 à Dublin), des conférences régionales et l'organisation de la Journée mondiale de la santé mentale, coparrainée par l'OMS, qui comprend une téléconférence internationale.

Activités sélectionnées

1990

La FMSM a signé un contrat avec OPS/OMS afin d'administrer les fonds et coparrainer la Conférence régionale sur la restructuration des soins psychiatriques en Amérique latine (Caracas, 12-14 novembre 1990).

La FMSM a également participé aux conférences et réunions suivantes : Onzième session du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (Vienne, 5-16 février 1990); Conférence internationale sur les réfugiés indochinois (Genève, 15 mars 1990); Consultation informelle sur les mesures à prendre pour assurer la qualité des soins de santé mentale (Genève, 10-12 septembre 1990); Onzième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants (Havane, 27 août-7 septembre 1990).

1991

La FMSM a participé aux négociations ayant abouti à l'adoption de la résolution 46/119 de l'Assemblée générale le 17 décembre 1991 relative à la protection des personnes atteintes de maladies mentales et à l'amélioration des soins de santé mentale.

La FMSM a été représentée aux conférences et réunions suivantes : Session extraordinaire du Comité des ONG auprès de l'UNICEF (New York, 19 février 1991); Consultation du Comité des ONG auprès de l'UNICEF sur les enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles (20 avril 1991); Alliance d'ONG sur la prévention du crime et la justice pénale: réunion du conseil consultatif, scientifique et professionnel international (Milan, septembre 1991); réunion de l'Alliance des ONG sur la prévention du crime et la justice pénale (New York, 8 novembre 1991); UNICEF : conférence sur les programmes de télévision (Acapulco, 11-13 décembre 1991); réunion ministérielle chargée d'élaborer un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et justice pénale (Versailles, 21-23 novembre 1991).

1992

Le 14 octobre 1992, le Secrétaire général de la FMSM et le Président du Comité international de la FMSM sur les réfugiés et autres migrants (également Directeur du Harvard Program in Refugee Trauma, un centre collaborant avec la FMSM) ont rencontré le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour discuter des questions affectant la santé mentale des réfugiés.

Depuis mars 1992, la FMSM a participé au processus de planification des ONG pour la Conférence internationale sur la population et le développement par l'intermédiaire de sa participation au Comité directeur des ONG de New York.

La FMSM a été représentée aux conférences et réunions suivantes : Groupe mondial de la coordination du programme de l'OMS sur la santé mentale (Genève, février 1992); le Comité des Nations Unies sur la torture (Genève, 27 avril-8 mai 1991); Alliance des ONG sur la prévention du crime et la justice pénale : consultation sur le droit à restitution, à indemnisation et à réadaptation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Maastricht (Pays-Bas), 10-14 mars 1992); Comité des ONG auprès de l'UNICEF : conférence sur l'éducation des filles (New York, 21-22 avril 1992); réunion d'un groupe d'ONG sur les soins de santé primaires (Genève, 4 mai 1992); PNUE : Forum mondial de la jeunesse 1992 (New York, 14-15 mai 1992); Consultation de l'OMS sur les toxicomanies (Genève, 5 mai 1992); Réunion ouverte du Comité des ONG auprès de l'UNICEF (Genève, 18 mai 1992); réunion de la CONGO sur les relations entre les Nations Unies et les ONG (New York, 5 août 1992); planification de la célébration du dixième anniversaire du Plan d'action mondial sur le vieillissement (New York, 30 septembre-2 octobre 1992).

1993

La FMSM a participé aux préparatifs entrepris par la Commission des droits de l'homme en vue de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, et a assisté à quatre réunions du Comité préparatoire. Lors du Forum des ONG (Vienne, 10-12 juin 1993), la FMSM a soumis deux déclarations conjointes avec l'Association mondiale pour la réadaptation psychosociale et Richmond Fellowship International sur a) les droits de l'homme des personnes atteintes de maladies mentales et la nécessité de leur fournir un plus grand appui et b) l'interdépendance de la santé et des droits de l'homme, particulièrement en ce qui concerne les personnes handicapées.

L'UNESCO, en collaboration avec la FMSM et l'International Social Science Council, a publié Biomedical Technology and Human Rights, un examen des problèmes éthiques entrepris par le Secrétaire général de la FMSM.

En 1993, le HCR, la FMSM et l'Harvard Program in Refugee Trauma ont signé un accord de consultation sur les besoins en matière de santé mentale des réfugiés et ont travaillé à l'élaboration d'un manuel sur ce sujet. Le 8 septembre 1993, lors de la quarante-sixième conférence annuelle DPI/ONG, le Secrétaire général des Nations Unies s'est référé à l'accord signé entre la FMSM et le HCR en tant que collaboration efficace entre les Nations Unies et les ONG.

Le 13 mai 1993, un représentant de la FMSM a organisé, au Siège des Nations Unies, une réunion d'une journée à l'intention des ONG s'occupant de santé mentale.

77. FEDERATION MONDIALE DES SOURDS

(Catégorie II)

La Fédération mondiale des sourds (FMS) est une organisation non gouvernementale internationale regroupant des associations nationales de sourds. Les objectifs de la FMS sont les suivants : promouvoir les droits de l'homme et les droits sociaux et linguistiques (langage par signes) des sourds et leur participation pleine et entière dans la société et l'égalisation des chances; encourager et appuyer les sourds pour qu'ils créent et dirigent leurs propres organisations; et encourager les organisations à oeuvrer en faveur d'une amélioration de la situation de la communauté des sourds dans chaque pays. Les priorités clefs sont de renforcer le statut du langage par signes, et d'accroître les chances éducatives des sourds de promouvoir leur accès à l'information. Dans ses travaux, la FMS accorde une priorité aux sourds et à leurs organisations dans les pays en développement. Au cours de la période à l'examen, un nombre record de 20 associations nationales pour les sourds sont devenues membres de la FMS. Le nombre des membres ordinaires de la FMS a atteint 94 à la fin de 1993. Au cours de la période considérée, la FMS a renforcé sa coopération avec les Nations Unies.

Le 10 janvier 1990, le Président, le Secrétaire général et les membres du comité de gestion de la FMS ont rencontré la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne afin de l'informer des problèmes rencontrés par les sourds et de demander qu'une place plus importante soit accordée à la cause des sourds au sein du Programme des Nations Unies pour les personnes handicapées. Le 11 janvier 1990, les représentants de la FMS (Président, Secrétaire général et membres du Comité de gestion) ont tenu des réunions avec le personnel du Bureau du Représentant spécial pour la promotion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, ainsi qu'avec des représentants du Service des personnes handicapées de l'ancien Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne. Les délibérations ont été centrées sur l'harmonisation des plans d'action et des stratégies de chaque partie afin d'assurer une plus grande attention à la cause des sourds au sein du Programme des Nations Unies pour les personnes handicapées et dans les documents clefs des Nations Unies en cours d'élaboration.

Un dirigeant sourd du Kenya a participé en qualité d'expert sourd à une réunion d'experts sur les différentes façon de célébrer la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (Jarvenpaa, Finlande, 7-11 mai 1990). Le Président de la FMS a assisté en qualité d'invité spécial et le Secrétaire général en tant qu'expert.

La FMS a accru sa coopération avec l'UNESCO en organisation des réunions conjointes, qui se sont tenues du 1er au 4 février 1991 au siège de l'UNESCO à Paris. Lors d'une réunion avec le Directeur général de l'UNESCO, le Secrétaire général et le Président de la FMS ont familiarisé le Directeur général avec les politiques de la FMS en matière d'éducation des sourds. Ils ont discuté des moyens de coopérer et des questions d'intérêt commun dans le domaine de l'éducation avec le Directeur général adjoint et le personnel du Programme pour l'éducation spéciale de l'UNESCO. La possibilité d'organiser une conférence sur l'éducation bilingue des sourds a également été examinée.

Au Congrès mondial de la FMS (Tokyo, 5-11 juillet 1991), les Nations Unies ont été représentées par un membre du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne qui a fait un discours au nom du Directeur général. Le Directeur général de l'UNESCO et d'autres représentants des Nations Unies ont également envoyé des messages.

Le Secrétaire général et un membre du Bureau de la FMS ont représenté la Fédération aux sessions du Groupe de travail ad hoc des Nations Unies chargé

d'élaborer des règles types pour l'égalisation des chances des handicapés, tenues en 1992-1993. Les représentants de la FMS ont fait porter particulièrement leur attention sur la reconnaissance et l'utilisation du langage par signes et la promotion de l'éducation des sourds et des communications sans barrières en tant que questions d'importance spéciale pour les sourds qui devraient être reflétées dans les règles types.

Le Président de la FMS et un membre du conseil d'administration ont représenté la FMS à la réunion d'experts des Nations Unies sur la rédaction d'une stratégie à long terme visant à assurer la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (Vancouver, 26-29 avril 1992). Les représentants de la FMS se sont intéressés particulièrement aux domaines des communications et de l'éducation des sourds.

En 1992, le Secrétaire général des Nations Unies a décerné un certificat d'honneur à la FMS en reconnaissance des services dévoués qu'elle a fournis au Programme des Nations Unies pour les personnes handicapées.

Le Président de la FMS s'est adressé à l'Assemblée générale en utilisant Gestuno à la réunion d'information extraordinaire tenue les 12 et 13 octobre 1993, parallèlement aux réunions plénières extraordinaires. Il a demandé que les Nations Unies incluent dans leurs futurs documents des mesures qui assureraient aux sourds un environnement sans obstacles.

La FMS a accru sa coopération avec l'OIT. En mars 1993, le Directeur général de l'OIT a rencontré le Président et le Secrétaire général de la FMS. Il ont discuté de mesures visant à promouvoir l'égalisation des chances des sourds sur le marché du travail. La coopération entre la FMS et l'OIT a été également examinée lors de réunions conjointes entre la FMS et le Service de la réadaptation professionnelle de l'OIT.

Le 24 mars 1993, le Président, le Secrétaire général, des membres du conseil d'administration et des directeurs régionaux de la FMS ont rencontré le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme au Secrétariat des Nations Unies à Genève. Les représentants de la FMS ont fait ressortir les aspects des droits de l'homme en matière de surdité.

Le 23 mars 1993, à Genève, les représentants de la FMS (Président, Secrétaire général, membres du Conseil d'administration et directeurs régionaux) ont tenu des discussions avec le Bureau de la réadaptation de l'OMS sur une coopération future dans les domaines de la diffusion de l'information, des programmes de réadaptation au niveau communautaire et de la politique concernant les implants cochléaires. Un membre du conseil exécutif de la FMS a participé à la réunion OMS/ONG sur les programmes de réadaptation, un accent particulier étant placé sur les pays en développement (Genève, 2-3 novembre 1993).

L'UNESCO a été représentée à la Conférence internationale sur l'éducation bilingue des sourds (Stockholm, 16-20 août 1993), organisée conjointement avec la Swedish National Association of the Deaf, l'Université de Stockholm et la FMS.

La FMS a été représentée (Président, Secrétaire général, membres du conseil d'administration, experts et exposants) au Forum des ONG du Congrès mondial sur les droits de l'homme.

Des représentants ou des observateurs de la FMS ont assisté aux réunions des Nations Unies sur les incapacités tenues régulièrement au cours de la période à l'examen, telles que les réunions consultatives annuelles des ONG et les réunions interinstitutions. En outre, les directeurs régionaux ou d'autres représentants ont participé aux conférences régionales des Nations Unies et aux consultations traitant de questions relevant du domaine de compétence de la FMS. A la fin de 1993, la FMS

avait fourni aux organes des Nations Unies son manuel sur la façon de créer et de gérer des organisations de sourds. La traduction du manuel dans les langues officielles des Nations Unies a été financée par des sources des Nations Unies. La FMS a informé ses membres des règles types des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés et a fourni des informations à la Base de données du Centre de documentation sur l'incapacité et l'invalidité. La FMS a également centré ses efforts sur les journées, années et décennies internationales des Nations Unies et a accru son échange d'informations avec les Nations Unies.

78. FEDERATION MONDIALE DES ASSOCIATIONS POUR LES NATIONS UNIES

(Catégorie I)

Introduction

La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) est une organisation internationale non gouvernementale entièrement destinée à soutenir les objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à promouvoir, dans l'opinion publique, une prise de conscience et une connaissance accrues des activités entreprises par le système des Nations Unies. Les associations membres de la FMANU sont présentes dans toutes les régions du monde, dans des pays présentant des systèmes politiques, économiques et sociaux variés et se trouvant à des niveaux de développement différents.

Au cours de la période considérée, le nombre des membres de la FMANU est passé à 82 associations (nouveaux membres de pays en développement). Les sources de financement sont restées virtuellement inchangées.

Participation aux réunions des Nations Unies

Participation

Les représentants de la FMANU ont assisté aux sessions du Conseil économique et social, de la Commission des droits de l'homme, de la Commission de la condition de la femme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités; à plusieurs réunions d'autres commissions fonctionnelles et commissions régionales (principalement la CEE et la CESAP); à la CNUED; à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme; et aux réunions du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Dans l'ensemble, au cours de la période à l'examen, les représentants de la FMANU ont assisté à 65 réunions des Nations Unies, participant activement aux consultations annuelles entre le Comité des ONG et les ONG dotées du statut consultatif et à deux tables rondes convoquées par le Président du Comité en 1991 et 1992.

Communications

La FMANU a fait une déclaration orale sur les organisations non gouvernementales à la première session ordinaire du Conseil économique et social; elle a fait de même à la session de fond de 1992; à la session organisationnelle de 1993, sa déclaration portait sur les accords institutionnels de suivi de la CNUED; et à la session de fond de 1993, sa déclaration avait pour thème la révision des accords concernant les organisations non gouvernementales.

Lors d'une réunion du Comité des ONG, la FMANU a fait une déclaration orale sur le réexamen de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil.

A la quarante-huitième session de la Commission des droits de l'homme, la FMANU s'est jointe à une déclaration collective sur le racisme et la discrimination raciale.

A la trente-septième session de la Commission de la condition de la femme, la FMANU s'est jointe à une déclaration écrite collective sur les femmes vivant dans des conditions de pauvreté extrême et l'intégration des préoccupations des femmes dans la planification du développement national.

A la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la FMANU a fait une déclaration écrite sur la science, la technologie et les droits de l'homme.

La FMANU a également fait une communication orale lors du débat général de la Conférence elle-même.

Lors d'une réunion du Comité préparatoire pour la cinquantième Anniversaire de l'Organisation des Nations unies, la FMANU a fait un exposé oral sur les projets entrepris par la FMANU.

Coopération avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies

La FMANU est dotée du statut consultatif et entretient des relations de travail avec l'UNESCO, l'OMS, l'OIT, l'UNICEF, l'OMM, la FAO et d'autres organes des Nations Unies. Elle suit de près les activités de la CNUCED et du HCR. Au cours des quatre dernières années, les représentants de la FMANU ont assisté à 74 réunions organisées par des organes des Nations Unies.

Autres activités pertinentes

Les sujets auxquels s'intéresse la FMANU et ses associations membres comprennent l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies; le maintien de la paix et de la sécurité internationales; le désarmement; les droits de l'homme; le développement durable; l'environnement; et d'autres problèmes cruciaux auxquels doit faire face la communauté internationale. Cela est reflété dans les programmes entrepris par la FMANU visant à raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la sécurité mondiale; la protection de l'environnement et le développement durable (Assemblée plénière 1991); conduite éclairée des affaires mondiales ou chaos mondial (Assemblée plénière 1993); enseigner les Nations Unies; programmes de formation à l'intention des dirigeants des associations pour les Nations Unies (entrepris en République-Unie de Tanzanie et au Mexique); coopération régionale (conférences tenues au Sénégal, au Japon, en Inde, en Suède et à Chypre); éducation pour une entente internationale, la paix et les droits de l'homme; les arts; et la philatélie.

Par l'intermédiaire de services de communication/d'information, la FMANU fournit à ses membres des documents des Nations Unies qui sont difficiles à obtenir au niveau national et les encourage à réfléchir sur les principales initiatives, telles que les rapports du Secrétaire général sur un Agenda pour la paix et sur les "nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide". La série de publications de la FMUNA Issue Discussion Papers, à l'intention des Associations pour les Nations Unies et autres ONG, fournit des commentaires informés sur les questions clefs à l'ordre du jour des Nations Unies.

En tant que principale ONG oeuvrant en faveur des Nations Unies, la FMANU a centré son attention sur les préparatifs du cinquantième anniversaire des Nations Unies. A la mi-1993, la FMANU a demandé à ses membres de prendre des mesures afin de créer des comités nationaux à large base, et à la trente-quatrième Assemblée plénière (novembre 1993), elle a adopté le programme d'activités "UN50". Le Président de la FMUNA est membre du Groupe consultatif international chargé du cinquantième anniversaire des Nations Unies, qui a été créé par le Secrétaire général.

La FMUNA encourage la participation de personnalités, d'institutions et d'organisations commerciales aux efforts déployés afin de consolider et d'élargir les groupes militant en faveur des Nations Unies. Afin d'élargir sa couverture et de développer des relations continues avec les dirigeants mondiaux du milieu des affaires et de l'industrie, la FMANU a créé, en 1992, le World Business Council for the United Nations.

Au cours des quatre dernières années, les membres dirigeants de la FMANU ont été reçus par le Secrétaire général à plusieurs reprises, et des consultations de haut niveau ont eu lieu au Siège des Nations Unies et à Genève. La relation de travail de la FMANU avec le Secrétariat a continué à être très fructueuse. La FMANU a coopéré avec l'UNITAR, l'INSTRAW et le FNUAP, ainsi qu'avec le Département de l'information, le Centre pour les droits de l'homme, le Centre contre l'apartheid et d'autres secteurs du Secrétariat des Nations Unies, selon les besoins. Une étroite coopération s'est établie avec le Secrétariat des Nations Unies en vue de la préparation du cinquantième anniversaire. Les excellentes relations traditionnelles se sont maintenues avec les agents de liaison des ONG à New York, Genève et Vienne.

La FMANU a continué à être active au sein de la CONGO. Le Secrétaire général de la FMANU a été Président de la CONGO jusqu'à l'automne 1991 et, en cette qualité, a maintenu une liaison avec le Comité des ONG. Le Secrétaire général de la FMANU a été membre du Comité de planification de la CONGO pour la CNUED et membre du Comité mixte de planification pour les activités des ONG chargé de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

La FMANU a été l'une des organisations désignées pour parrainer l'Année internationale de la famille et a reçu un certificat d'honneur à cet effet.

79. CONGRES JUIF MONDIAL

(Catégorie II)

Introduction

Pour le Congrès juif mondial (CJM), la période quadriennale 1990-1993 a été marquée par de profonds changements sur la scène internationale. Pendant ce temps, le nombre des communautés juives du CJM est passé d'un peu plus de 70 à juste un peu moins de 90, à la suite du démantèlement de l'ancienne URSS et de l'affiliation au CJM des communautés de la plupart des membres du Commonwealth des Etats indépendants.

Le CJM a été très préoccupé par la détérioration de la situation des droits de l'homme dans ses communautés membres, qui ont été exposées aux vicissitudes des conflits, des conflits civils ethniques et de la déstabilisation de populations dans de nombreuses régions du monde, particulièrement en Europe de l'Est et en Europe centrale. Le CJM s'est également inquiété de la détérioration sociale dans ces régions, qui sont témoin d'une recrudescence de l'anti-sémitisme, de la xénophobie, de l'intolérance et des tensions interethniques.

En conséquence, durant la période à l'examen, le CJM a poursuivi avec encore plus de vigueur son objectif visant à sauvegarder les droits, le statut et les intérêts des Juifs et des communautés juives, ainsi que la coopération avec tous les peuples fondée sur les idéaux universels de paix, de liberté et de justice.

Comme par le passé, le CJM a maintenu ses liens et ses moyens d'information avec le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, en se concentrant sur les deux organes principaux chargés des droits de l'homme, à savoir la Commission des droits de l'homme et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Le CJM a continué à manifester son intérêt pour les travaux des organes chargés de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme et à suivre les sessions du Comité pour les droits de l'homme et du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels. Il a suivi avec un intérêt nouveau les réunions de la Commission sur l'élimination de la discrimination raciale; du Comité sur les droits de l'enfant, à la suite de l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant le 2 septembre 1990, à la rédaction de laquelle le CJM avait activement participé; et du Comité contre la torture.

Le CJM a également suivi de près les travaux du HCR, et a maintenu une liaison étroite avec son bureau à Genève, tant en ce qui concerne les questions touchant la protection juridique internationale des réfugiés que les procédures concernant l'asile.

Commission des droits de l'homme

Le CJM a participé aux quarante-sixième, quarante-septième, quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de la Commission des droits de l'homme, auxquelles il a fait des communications orales sur les sujets suivants :

a) Etat actuel des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et le fonctionnement efficace des organes créés conformément aux instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme (point 17 de l'ordre du jour de la quarante-sixième session);

b) Mise en oeuvre de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction. Le CJM a fait des déclarations au titre du point 23 de l'ordre du jour de la quarante-sixième session et du point 22 de l'ordre du jour de la quarante-septième session,

il a fait une déclaration orale au titre du point 22 de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session;

c) Mesures à prendre contre toutes les idéologies et pratiques totalitaires ou autres idéologies et pratiques fondées sur l'exclusivisme ou l'intolérance raciale ou ethnique, la haine, la terreur ou le déni systématique des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le CJM a fait une déclaration au titre du point 21 de l'ordre du jour de la quarante-sixième session;

d) Montée de l'intolérance, de la discrimination, de la xénophobie, du racisme, de la haine raciale, ethnique et religieuse. Le CJM s'est joint à une déclaration collective faite au nom de 30 ONG lors de la quarante-huitième session. Le CJM a aidé à la rédaction du texte;

e) Mise en oeuvre du programme d'action de la deuxième Décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Le CJM a fait une déclaration au titre du point 16 de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session;

f) Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Aux termes de la résolution 1990/45 du 6 mars 1990 de la Commission des droits de l'homme, le CJM a soumis au Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme des commentaires sur le projet de déclaration. A la quarante-septième session, le représentant du CJM a également participé au groupe de travail sur la rédaction de la déclaration ainsi qu'au groupe de travail inter-session de la Commission sur ce sujet réuni en décembre 1991, qui a préparé le texte final adopté par la Commission dans sa résolution 1992/16 du 21 février 1992 et ensuite par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/135 du 18 décembre 1992.

Conférence mondiale sur les droits de l'homme

Le CJM a été représenté aux trois réunions du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenues à Genève en septembre 1991, mars et avril 1992 et septembre 1992. Le CJM avait antérieurement soumis des propositions détaillées sur des questions devant être examinées à la Conférence mondiale. Le représentant du CJM a également contribué à la session consacrée aux débats organisée par le Secrétariat des Nations Unies au cours de la Conférence sur le thème "Combattre le racisme et la discrimination raciale - la recherche de nouvelles stratégies". En plus, agissant par l'intermédiaire des délégations des Etats Membres au Comité de rédaction de la Conférence, le CJM a fait différentes propositions concernant l'élaboration du Document final de la Conférence.

Tout au long de la période à l'examen, le CJM a fait des représentations répétées aux rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme, en particulier au Rapporteur spécial chargé de l'application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction.

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

Le CJM a participé aux quarante-deuxième, quarante-troisième et quarante-quatrième sessions. A la quarante-deuxième session, le représentant du CJM a fait une déclaration orale au titre du point 6 de l'ordre du jour, concernant la montée de l'incitation à la haine et à la violence fondées sur la race, la religion et la nationalité.

A la quarante-troisième session, le représentant du CJM a fait une déclaration au titre du point 13 de l'ordre du jour, concernant l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction.

A la quarante-quatrième session de la Sous-Commission, le représentant du CJM a fait une déclaration au titre du point 5 a) de l'ordre du jour, concernant les mesures à prendre pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale et le rôle de la Sous-Commission.

Comité des droits de l'homme (Pacte international relatif aux droits civils et politiques)

Au cours de la période considérée, le représentant du CJM a suivi les travaux du Comité et a assisté à ses trente-neuvième, quarantième, quarante et unième, quarante-deuxième, quarante-troisième, quarante-quatrième, quarante-cinquième, quarante-sixième et quarante-neuvième sessions. Le représentant du CJM est entré en contact officieux avec le Président et les membres du Comité concernant les rapports de certains pays examinés par le Comité.

Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels

Le CJM a suivi les travaux de la cinquième à la neuvième session du Comité, examinant les rapports des pays soumis conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'observateur du CJM a eu des contacts officieux avec le Président et le Rapporteur du Comité concernant les questions soulevées par les rapports de certains pays.

Comité sur l'élimination de la discrimination raciale (Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale)

L'observateur du CJM à Genève a suivi les travaux de la trente-huitième à la quarante-deuxième session du Comité et a fait des représentations officieuses au Président et aux membres du Comité concernant plusieurs rapports de pays.

Comité contre la torture (Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants)

L'observateur du CJM a assisté aux travaux de la quatrième à la onzième session du Comité et a discuté officieusement avec le Président et les membres du Comité de certains points figurant dans les rapports de pays.

Parmi les autres activités entreprises par le CJM au cours de la période à l'examen pour encourager la promotion et la protection des droits de l'homme, figuraient :

a) En qualité de trésorier du Comité spécial sur les droits de l'homme des ONG internationales de la CONGO sur les droits de l'homme (Genève), le CJM a convoqué un comité directeur afin de préparer un colloque tenu à Genève sur le thème "Doctrine relative aux droits de l'homme et limitation de la souveraineté de l'Etat";

b) Egalement en cette qualité, le CJM a contribué aux efforts déployés par le Comité de planification conjoint du Forum des ONG qui s'est tenu du 10 au 12 juin 1993 avant la Conférence mondiale sur les droits de l'homme;

c) Le CJM a participé à un colloque organisé par la CONGO en octobre 1990 sur le thème : "Les organisations non gouvernementales dans un monde en mutation et la coopération pour la paix";

d) A la dix-huitième Assemblée générale de la CONGO, le CJM a fait rapport sur le rôle des ONG en ce qui concerne l'information soumise aux organes chargés des droits de l'homme; les réformes éventuelles du mécanisme des droits de l'homme dans le cadre de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme; l'importance qu'il y a à élaborer une convention sur la liberté de pensée, de conscience, de religion et de

conviction; l'élargissement de la déclaration de 1981 sur ce sujet; et la nécessité de prendre des mesures internationales pour surveiller et lutter contre le racisme, l'intolérance et la xénophobie;

e) En février 1993, le CJM a fait partie d'un nouveau groupe d'ONG sur la liberté de religion et de conviction, qui s'est réuni sous les auspices de la CONGO;

f) En qualité d'observateur, le CJM a continué à participer aux réunions du groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé de la rédaction de la Convention relative aux droits de l'enfant. A la suite de l'entrée en vigueur de la Convention, le CJM a participé à un groupe de travail sur les droits de l'enfant au niveau international, qui a examiné les procédures initiales du nouveau Comité sur les droits de l'enfant.

Coopération avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies

Le CJM a poursuivi son étroite coopération avec le bureau du HCR à Genève dans le domaine de la protection internationale.

Au cours de la période à l'examen, l'observateur du CJM a participé aux consultations organisées annuellement par le HCR.

Le CJM a également assisté aux sessions de fond du Conseil économique et social tenues à Genève au cours de la période considérée, apportant une attention spéciale aux points de l'ordre du jour relatifs aux droits de l'homme.

Au cours de la période à l'examen, les représentants du CJM ont maintenu des contacts étroits avec les fonctionnaires pertinents du Secrétariat des Nations Unies et le Président du CJM a rencontré le Secrétaire général des Nations Unies à plusieurs reprises.

80. ASSOCIATION MONDIALE POUR LES LOISIRS ET LA RECREATION

(Catégorie II)

L'Association mondiale pour les loisirs et la récréation a été fondée en 1956. L'Association est une organisation mondiale, à but non lucratif rassemblant des membres de plus de 50 pays sur tous les continents et dont le siège est à Sharbot Lake (Canada). A ce jour, l'Association a deux organisations régionales : une pour l'Europe, située en Angleterre et une pour l'Amérique latine, actuellement située au Brésil. L'Association examine actuellement la possibilité de créer avec les membres de la région une organisation régionale pour l'Asie et le Pacifique. L'Association mondiale pour les loisirs et la récréation :

a) Fournit aux médecins, enseignants et chercheurs la possibilité de renforcer la base de connaissances ainsi que la gestion et la prestation des services de loisirs dans le monde entier;

b) Agit en qualité de catalyseur à cette fin en organisant des congrès, des séminaires, des cours et des études internationaux;

c) Par l'intermédiaire d'un réseau étendu d'experts en matière de loisirs, de récréation et de temps libre, met l'expertise mondiale à la disposition des établissements d'enseignement, des agences publiques et privées et autres organisations;

d) Appuie l'échange d'informations, stimule la recherche et le développement des dirigeants, et encourage les travaux dans les domaines revêtant un intérêt particulier pour les Nations Unies;

L'Association a été représentée par l'intermédiaire de son Vice-Président chargé des affaires des Nations Unies et d'autres représentants, en qualité d'observateurs, aux réunions suivantes :

a) De la trente-quatrième à la trente-septième session de la Commission de la condition de la femme;

b) Dixième session du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes;

c) Trente-cinquième et trente-sixième sessions de la Commission des stupéfiants;

d) Trente-troisième session de la Commission du développement social. L'Association a fait une déclaration orale au titre du point 4 de l'ordre du jour;

e) Conférence mondiale sur les droits de l'homme. L'Association a fait une déclaration orale à la réunion du Bureau au titre du point 11 de l'ordre du jour;

f) Séminaire sur le thème "Intégration des femmes au développement" (Vienne, 1991);

g) Quatrième Réunion consultative des ONG sur les incapacités (Vienne, 1992).

Vu l'importance que représentent les questions relatives à l'environnement et au développement pour l'Association, celle-ci a demandé la permission d'envoyer un observateur à la CNUED. Cependant, malgré ses communications répétées, la demande de l'Association est restée sans réponse et l'Association n'a donc pas été représentée à la CNUED.

Nations Unies

Par sa participation active à plusieurs comités d'ONG à New York, Genève, Vienne et Paris dans les domaines relevant de sa compétence, l'Association coopère avec un grand nombre de programmes des Nations Unies. Outre les réunions régulières, les représentants de l'Association ont activement participé à :

a) Les consultations des ONG tenues dans le cadre la Commission de la condition de la femme (1990 et 1991);

b) Les consultations des ONG, préparatoires à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Rapporteur, 1992 et 1993);

c) Un Forum ONG/UNICEF sur le thème "Participation efficace au développement de l'enfant aux niveaux local et mondial" (Kadoma, Zimbabwe, novembre 1991). L'Association a soumis un document intitulé "Integrating efforts on parents' education toward total child development";

d) Un séminaire des ONG sur les personnes handicapées (Rapporteur, 1991); un séminaire des ONG sur le thème "La famille et l'environnement" (1992). L'Association a soumis un document intitulé "The family and the environnement: leisure options";

e) Un forum mondial des ONG pour lancer l'Année internationale de la famille (Malte, 1993). L'Association a soumis un document intitulé "Recreation: a determinant of family cohesion".

En qualité de membre du Conseil du Comité des ONG de Vienne sur la famille, l'Association a activement participé aux travaux préparatoires de l'Année internationale de la famille et au Forum mondial des ONG. L'Association, en coopération avec le secrétariat de l'Année internationale de la famille, à Vienne, a également rassemblé et édité des souvenirs et des recettes de famille pour une publication devant paraître en tant que contribution à l'Année internationale de la famille. Un représentant de l'Association a reçu le Certificat d'honneur de l'Année internationale de la famille en 1993 en reconnaissance au soutien apporté par l'Association au programme de l'Année internationale de la famille.

OMS

Un représentant de l'Association a assisté à un colloque international sur le thème "Les femmes, la santé et les politiques urbaines" (Vienne, mai 1991).

UNESCO

Le statut consultatif de l'Association auprès de l'UNESCO est passé à la catégorie "B" en 1991. Les représentants de l'Association auprès de l'UNESCO ont assisté, en tant qu'observateurs, aux Conférences générales de l'UNESCO en 1991 et 1993 (Paris, 1991 et 1993), et ont participé à une consultation ONG/UNESCO sur le thème "L'éducation de base" (Le Caire, 1992), et à une conférence des ONG sur le thème "L'éducation et la famille" (Paris, 1991).

Parmi les activités entreprises par l'Association dans le cadre des programmes de l'UNESCO figuraient la convocation d'un atelier lors du Congrès de l'Association internationale de sociologie sur le thème "Loisirs, récréation et développement" (Madrid, 1991), adopté par l'UNESCO en tant qu'activité officielle en faveur de la Décennie mondiale du développement culturel.

L'UNESCO a parrainé une conférence internationale sur le thème "La jeunesse et les loisirs", qui a été organisée conjointement par l'Association et le Comité de la recherche sur les loisirs de l'Association internationale de sociologie.

Le Congrès mondial de l'Association sur le thème "Loisirs, tourisme et l'environnement : questions touchant le développement humain" (Jaipur, Inde, décembre 1993), est devenu une activité officielle en faveur de la Décennie mondiale du développement culturel.

L'Association tend à promouvoir les conventions, résolutions, recommandations, etc. des Nations Unies, qui relèvent de son domaine de compétence, par l'intermédiaire de ses commissions*, groupes spéciaux*, publications et établissements d'enseignement, et par l'organisation de conférences et séminaires internationaux.

L'International Centre of Excellence (WICE) de l'Association, situé aux Pays-Bas, fournit des cours supérieurs en matière de loisirs, de récréation et de temps libre dans un contexte mondial interculturel. A ce jour, 40 étudiants diplômés de 20 pays, principalement de pays en développement, ont achevé le premier cours d'une durée de deux ans.

Le journal de l'Association, World Leisure and Recreation et sa Newsletter semestrielle comportent régulièrement des articles sur les activités entreprises par les Nations unies et sont souvent orientés vers des sujets présentant un intérêt pour les Nations Unies.

Conférences et séminaires internationaux

L'Association a organisé les réunions suivantes ou y a participé :

a) Deuxième Congrès mondial de l'Association, sur le thème "Loisirs et tourisme : les transformations sociales et écologiques" (Sydney, 1991);

b) Troisième Congrès mondial de l'Association, sur le thème "Loisirs, tourisme et l'environnement : questions touchant le développement humain" (Jaipur, Inde, 1993);

c) Un séminaire international sur le thème "L'éducation en matière de loisirs au XXIe siècle" (Jérusalem, 1993);

d) Quatrième Congrès international de l'Association latinoaméricaine de récréation et de loisirs (organisation régionale latinoaméricaine de l'Association), sur le thème "Le développement économique et l'utilisation du temps libre" (Porto Rico, 1990);

e) Cinquième Congrès de l'Association latinoaméricaine de récréation et de loisirs, sur le thème "Les tendances nationales en matière de loisirs" (Brésil, 1993);

f) Septième Congrès triennal de l'Association européenne de récration et de loisirs (organisation régionale européenne de l'Association), sur le thème "Les loisirs et le nouveau citoyen" (Espagne, 1992).

En 1992, l'Association a lancé un programme à l'intention des jeunes qui traite de l'importante question du temps libre des jeunes, conformément au projet de programme d'action mondial sur la jeunesse jusqu'à l'an 2000 et au-delà; plusieurs

---

* Les commissions de l'Association couvrent les domaines suivants : a) éducation; b) recherche; et c) gestion. Les groupes spéciaux couvrent : a) les femmes; b) les incapacités; c) le VIH/SIDA; et d) l'information. L'Association peut fournir, sur demande, de plus amples renseignements.

consultations ont eu lieu avec des fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Vienne.

81. SOCIETE MONDIALE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

(Catégorie II)

Introduction

La Société mondiale pour la protection des animaux a été fondée en 1981 à la suite de la fusion entre la Société internationale pour la protection des animaux, fondée en 1959, et la Fédération mondiale pour la protection des animaux, fondée en 1950.

La Société mondiale a pour but de promouvoir les moyens efficaces de protection des animaux, la prévention de la cruauté envers les animaux et le secours aux animaux qui souffrent. Elle réalise ces objectifs par l'intermédiaire de programmes d'éducation et une aide directe fournie par les huit bureaux régionaux de la Société situés au Brésil, au Canada, en Colombie, au Costa Rica, au Kenya, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et aux Etats-Unis d'Amérique.

Parmi les membres de la Société figurent plus de 300 organisations de protection des animaux dans plus de 70 pays, ainsi que des dizaines de milliers d'individus; tous sont desservis par les bureaux régionaux. La publication de la Société, Animals International est publiée quatre fois par an en allemand, espagnol, français et anglais, et une fois par an en portugais.

Etant dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, la Société reçoit, de nombreux pays membres, des demandes d'assistance couvrant une large gamme de sujets.

Organisation mondiale de la santé

En 1990, la Société et l'Organisation mondiale de la santé ont publié conjointement un livre de 116 pages, Guidelines for Dog Population Management (WHO/ZOON/90.165). Ce livre est largement distribué dans les pays en développement où de larges populations canines urbaines représentent une menace continue à la santé humaine du fait qu'il existe plus de 100 zoonoses pouvant être transmises du chien à l'homme. Par l'intermédiaire de ce programme, la Société a :

a) Réalisé des programmes de formation vétérinaire en Amérique du Sud et en Amérique centrale afin d'enseigner des méthodes de stérilisation rapides et sûres, et des programmes de suivi de la population afin de réduire les populations canines urbaines (1991 et 1992);

b) Construit au Costa Rica un abri modèle pour animaux, comprenant une clinique de diagnostic (remis à une organisation nationale en 1993) et a fourni des fonds pour construire un autre abri en Colombie;

c) Fourni des véhicules pour le contrôle des animaux en Colombie (1993);

d) Fourni des vaccins lorsque la menace de la rage était imminente (Croatie et Bosnie-Herzégovine (1992 et 1993);

e) Envoyé des délégués de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est à Berlin pour recevoir une formation dispensée par l'Organisation mondiale de la santé dans le domaine du contrôle des zoonoses (5-12 décembre 1993). Ce programme comprenait également des programmes d'éducation en Europe de l'Est et Europe centrale.

Conseil économique et social

Les Etats Membres cherchant à obtenir des conseils sur des questions relatives aux animaux utilisent souvent les services des ONG dont la liste est disponible auprès du Conseil économique et social. Ces pays mettent à jour leur législation et ont besoin d'une assistance.

En 1992, la Société a mis en oeuvre un programme pour venir en aide aux gouvernements de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale. Les experts de la Société ont travaillé avec des représentants de la Roumanie, de la Pologne, de la Slovénie, de la Hongrie, de la Bulgarie, de l'Ukraine et de la République tchèque afin d'élaborer des lois plus efficaces.

En novembre 1993, dans le domaine de l'économie/production du bétail, la Société a coparrainé un cours sur l'économie des méthodes améliorées de transport et d'abattage du bétail. Dix-huit délégués de Gouvernements de l'Europe de l'Est, du centre et de l'Ouest ont assisté à ce cours dispensé à l'Université de Bristol (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Bureau des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

Depuis sa fondation, la Société a été la seule ONG internationale fournissant un secours aux animaux affectés par des catastrophes dues à l'homme ou catastrophes naturelles. Des Etats Membres sont en contact direct avec la Société par l'intermédiaire du secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. La Société est actuellement en train d'élargir son programme international de secours en cas de catastrophe et travaillera en relations étroites avec le Département des affaires humanitaires du Secrétariat des Nations Unies.

Guerre du Golfe (1991)

A la demande d'Etats Membres, la Société a réalisé le sauvetage et la réhabilitation des oiseaux et des tortues aquatiques ayant été recouverts de pétrole sur la côte d'Arabie saoudite. La Société a géré le National Zooligical Park lors de la libération de la ville de Koweït et a mis en oeuvre un programme d'aide vétérinaire en faveur du bétail, des chameaux et des animaux domestiques affectés.

Cyclone du Samoa occidental (1991)

La Société a envoyé un représentant et un vétérinaire, a fait don de produits vétérinaires, et a fourni une aide au bétail et aux animaux domestiques.

Hostilités en Croatie (1991)

La Société a lancé un programme afin de fournir d'urgence les produits pharmaceutiques vétérinaires et autre équipement au gouvernement pour aider les animaux affectés par les hostilités.

Hostilités en Bosnie-Herzégovine (1992)

La Société a créé un réseau de distribution des produits pharmaceutiques nécessaires d'urgence, des aliments concentrés, etc. afin de préserver le reste de l'industrie laitière/bovine de l'ancien gouvernement. Sur la demande des ministres de l'agriculture d'Etats Membres, la Société a également fourni une variété de produits, d'équipement et des vaccins pour venir en aide aux animaux. La Force de protection des Nations Unies a demandé l'assistance de la Société pour enlever un ours en cage dans une zone assiégée en Bosnie; l'ours a été tranquilisé et temporairement replacé à Amsterdam jusqu'à la fin des hostilités.

Lithuanie, Hongrie, Estonie et République tchèque (1992)

La Société a fourni des produits vétérinaires et des fournitures pour l'élevage.

La Coruna, Espagne : marée noire (1992)

La Société a aidé au nettoyage.

Shetlands : marée noire (1993)

La Société a participé aux secours apportés à la faune aquatique affectée.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Les experts en matière d'environnement de la Société ont assisté et ont participé à la CNUED. Les résolutions adoptées ont servi de cadre aux programmes futurs de la Société. En 1990, la Société a accepté de continuer son programme pilote d'éducation commencé il y a trois ans et fonctionnant actuellement dans les écoles publiques du Costa Rica. Ce programme comprend plus de 500 enseignants et 20 000 étudiants et est une coentreprise entre la Société et le Gouvernement du Costa Rica. L'objectif de ce programme pilote d'éducation très applaudi est de développer une éthique humanitaire parmi les enfants, y compris le respect de toutes les formes de vie que décrit la CNUED. La Société a reçu de nombreuses demandes de gouvernements d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale qui désirent réaliser un programme d'éducation en matière d'environnement analogue dans leurs écoles publiques nationales.

82. UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FEMININES CATHOLIQUES

(Catégorie II)

Buts

L'Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFC) a pour objet la promotion de la femme et la contribution des femmes catholiques aux communautés ecclésiastiques et laïques. Fondée en 1910, elle compte 90 organisations nationales affiliées dans 60 pays, représentant tous les continents, et quatre organisations internationales affiliées. Au cours de la période à l'examen, elle a accueilli quatre nouvelles organisations affiliées, trois d'Afrique et une d'Europe centrale.

L'UMOFC est représentée au Siège des Nations Unies à New York, aux Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne et à d'autres organes des Nations Unies auprès desquels elle jouit du statut consultatif, notamment l'UNICEF, l'UNESCO, la FAO et l'OIT (liste spéciale). Les rapports élaborés par ses représentantes et l'échange d'information réalisé entre ses sociétés affiliées par l'intermédiaire de son siège facilite une approche coordonnée en matière d'information/action en ce qui concerne les questions intéressant le système des Nations Unies.

Participation

Les représentantes de l'UMOFC ont assisté aux sessions ordinaires du Conseil économique et social, de la Commission des droits de l'homme, de la Commission du développement social, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission de la population, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires, de la Commission sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et du Conseil d'administration de l'UNICEF, ainsi qu'à des réunions de l'Assemblée générale, des conseils d'administration et des conférences générales de l'UNESCO et de la FAO et à des sessions sélectionnées des conférences annuelles de l'OIT. De plus, l'UMOFC a assisté aux comités préparatoires et aux comités de planification des ONG, préparatoires à la CNUED, la Conférence internationale sur la nutrition et la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, ainsi qu'aux deux premières réunions du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social. L'UMOFC a participé activement aux préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme qui agissait en tant que comité préparatoire, et par le biais des consultations et réunions régionales du Comité de planification des ONG. Parmi les autres conférences auxquelles l'UMOFC a participé, on peut citer une conférence sur la participation populaire au processus de redressement et de développement de l'Afrique (Arusha, République-Unie de Tanzanie, 1990), la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris, 3-14 septembre 1990), une conférence OUA/UNICEF sur l'aide aux enfants africains (Dakar, 1992) et une conférence régionale de la FAO (Accra, 1992).

Déclarations

Les déclarations orales ou écrites, soumises fréquemment conjointement avec d'autres organisations gouvernementales, ont traité, entre autres, du droit au développement; du rôle des femmes et des hommes dans la vie familiale; des femmes âgées; de l'environnement, de la sécurité alimentaire; des pratiques traditionnelles affectant les femmes; de l'Année internationale de la famille; du partenariat entre les hommes et les femmes; des stéréotypes sexuels dans les médias; de la santé des femmes; de la limite et de la flexibilité des heures de travail; du soutien aux agricultrices; de l'éducation en matière de nutrition; des discriminations affectant les femmes et leur condition; de la discrimination raciale; de l'élimination de l'exploitation du travail des enfants; de la violence sexuelle à l'égard des enfants; de la vente des enfants; de la prostitution des enfants et de la pornographie; de la pauvreté extrême et des droits de l'homme; des familles et des

stratégies de développement; de la ratification et de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; du viol en tant que crime de guerre; de l'interdiction de poser des mines terrestres; de la violence à l'égard des femmes; du travail non rémunéré des femmes; de l'accès à la planification et à la prise de décision à tous les niveaux; et de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Activités relatives aux Nations Unies

L'UMOFC a des commissions sur les droits de l'homme, la famille, et la coopération en faveur du développement; un comité international qui traite de la représentation auprès des Nations Unies et de ses institutions; des comités de travail de lutte contre le SIDA et sur l'environnement. Des conférences régionales à l'intention des organisations membres ont eu pour thèmes la technologie et la reproduction humaine (Europe, 1990), la famille (Amérique du Nord, 1991 et l'Asie et le Pacifique, 1993), et l'environnement (Amérique du Nord, 1993).

L'UMOFC a participé activement aux comités des ONG sur, entre autres, le vieillissement, les droits de l'homme, la toxicomanie, le développement durable, la condition de la femme, les femmes réfugiées, les femmes et l'emploi, la famille et le logement et les sans abri, ainsi que l'alliance des ONG sur la prévention du crime et la justice pénale, Advocates for African Food Security, et les comités des ONG auprès de l'UNICEF et de la FAO et leurs sous-comités.

L'UMOFC a siégé au Conseil de la CONGO de 1988 à 1991.

Priorités

Au cours de la période à l'examen, les priorités auxquelles les organisations membres de l'UMOFC devaient apporter une attention particulière et pour lesquelles elles devaient entreprendre des activités étaient le SIDA, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants, les efforts déployés pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, et l'environnement. Outre la diffusion régulière d'informations et le lancement de campagnes de sensibilisation, les activités pertinentes entreprises par les organisations membres comprenaient :

a) Droits de l'homme : dispenser une éducation, particulièrement aux femmes rurales; réaliser des programmes pour lutter contre le tourisme sexuel et le trafic des êtres humains; et fournir une formation en matière de lois affectant les droits de l'homme;

b) Famille : tenir des séminaires afin de relier les questions relatives à la famille à d'autres questions relevant du domaine des Nations Unies, un accent particulier étant placé sur les priorités susmentionnées; présider le Comité des ONG sur la famille à New York; et participer à la direction du Forum des ONG sur la famille et à l'élaboration d'une déclaration soumise à l'Assemblée générale qui a lancé l'Année internationale de la famille (6 décembre 1993);

c) SIDA : fournir une formation en matière de programmes de santé familiale; fournir une aide, des soins et des conseils aux victimes du SIDA; adopter des enfants du SIDA; financer un établissement de convalescence pour les enfants malades; et lancer des programmes spéciaux sur la prévention du VIH/SIDA, à l'intention des jeunes;

d) Violence : fournir des abris aux femmes battues; créer des programmes de protection des enfants; tenir des ateliers sur tous les types de violence à l'égard des femmes et des enfants; et lancer des campagnes en faveur des droits des femmes et des enfants ainsi que des familles;

e) Environnement : lancer des programmes de sensibilisation; réaliser des programmes de plantation d'arbres; promouvoir les poêles améliorés; suivre l'évolution de la pollution industrielle; dispenser des cours sur l'environnement; élaborer des manuels de directives à l'intention des familles sur la santé au foyer et l'assainissement de l'environnement ("principalement les soins écologiques") et publier des bulletins et des pochettes orientés vers l'action;

f) Pauvreté : créer des fonds autorenouvelables et des coopératives de crédit; tenir des séminaires sur les méthodes permettant d'accroître la production alimentaire; et fournir une formation en matière de gestion des petites entreprises et de gestion économique familiale;

g) Autres : promouvoir la vaccination des enfants et les campagnes en faveur de la survie des enfants; fournir une assistance financière aux programmes concernant l'eau potable; lancer des projets générateurs de revenu; et financer des cliniques et des projets de soins maternels et infantiles.

Les organisations affiliées reçoivent des informations sur les décisions et les programmes des Nations Unies, de l'UNICEF, de l'UNIFEM, de l'UNESCO, de la FAO et de l'OIT, ainsi que sur la coopération avec le système des Nations Unies. Des documents, publications et autres matériels spécifiques, publiés par des organisations ou des organes du système des Nations Unies sont envoyés aux affiliées s'occupant d'un sujet ou d'une activité particulier. Les représentants de l'UMOFC auprès des Nations Unies envoient régulièrement des rapports à leur siège, et font des présentations spéciales aux réunions annuelles de son Conseil lorsque des questions d'intérêt particulier sont inscrites à l'ordre du jour ou nécessitent une action.

Publications

La WUCWO Newsletter, publiée trimestriellement en anglais, français et espagnol, diffuse des informations sur l'Organisation des Nations Unies et les questions auxquelles elle s'intéresse. Les numéros récents de la Newsletter ont traité du SIDA, des femmes célibataires, de la violence à l'égard des femmes, des peuples autochtones, des femmes migrantes, et de la famille et de l'Année internationale de la famille. Les représentantes de l'UMOFC ont participé aux études qui ont abouti à une publication sur la santé dans les prisons, en coopération avec les rédacteurs de Women and Literacy (Groupe CCINU/ONG sur le rôle des femmes dans le développement); elles ont également participé à l'élaboration de publications UNESCO/ONG sur la famille et l'éducation et sur le développement culturel.

83. ENTRAIDE UNIVERSITAIRE MONDIALE

(Catégorie II)

L'Entraide universitaire mondiale (EUM) est une organisation internationale non gouvernementale se consacrant à l'éducation, au développement et aux droits de l'homme. L'EUM comprend un réseau de comités nationaux dans 40 pays en Asie et dans le Pacifique, en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes, réunissant des membres des milieux universitaires (universitaires, administrateurs et étudiants) avec d'autres secteurs de la société civile par l'intermédiaire de programmes nationaux et internationaux.

L'EUM tend à :

a) Lutter contre toutes les formes d'ingérence dans la liberté d'étude, d'enseignement ou de recherche, et protéger l'idéologie de l'EUM en ce qui concerne la responsabilité sociale de l'université, dans le contexte d'une vision holistique de l'éducation;

b) A mettre les ressources des milieux universitaires au service de la société civile par l'intermédiaire de programmes éducatifs qui stimulent la participation populaire et l'autosuffisance, encouragent les droits de l'homme et luttent contre la discrimination sexuelle.

L'EUM est active dans cinq principaux domaines qui sont décrits ci-dessous :

Principaux programmes

Education et les programmes en faveur des réfugiés

Ces programmes ont pour but de donner aux victimes de la discrimination, de persécutions la chance de recevoir une éducation et consistent principalement en une assistance humanitaire sous forme de programmes de bourses pour les réfugiés, les personnes revenant dans leur pays et les personnes déplacées en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Dans ce domaine, un événement important a été le nouveau programme réalisé dans le Commonwealth des Etats indépendants, que l'EUM a lancé au début de 1992 afin de permettre aux étudiants étrangers d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont perdu leur appui gouvernemental lors de la désintégration de l'ancienne Union soviétique, de continuer ou de terminer leurs études. Des bourses spéciales ont été accordées en 1992 et 1993 à 1 500 étudiants en Fédération de Russie, en Ukraine, au Kazakhstan, au Bélarus et en Azerbaïdjan. En coopération avec le bureau CEPES/UNESCO à Bucarest, l'EUM aide également 150 étudiants en Roumanie qui sont dans une situation analogue.

Programme concernant les droits de l'homme dans le secteur de l'éducation

Le programme vise à promouvoir le droit à l'éducation, suivre et promouvoir la liberté académique et l'autonomie de l'université et défendre et promouvoir les droits de l'homme du personnel universitaire.

Ce programme a été considérablement élargi au cours de la période considérée. Les Volumes I et II de l'Academic Freedom Report, une enquête annuelle entreprise par l'EUM sur la liberté académique et les droits éducatifs dans des pays sélectionnés, ont été publiés et largement distribués. Le bulletin trimestriel WUS and Human Rights a continué à être publié régulièrement. Plusieurs ateliers de formation sur les droits de l'homme sont en cours de préparation et doivent avoir lieu en 1994 et 1995.

Programme relatif à l'éducation des femmes

Ce programme vise à fournir une éducation et des chances de formation aux femmes, à promouvoir la sensibilisation aux questions liées aux spécificités de chaque sexe, et à appuyer les initiatives de recherche sur ces questions.

Pendant la période 1988-1991, la question des femmes et de l'éducation a été sélectionnée comme l'un des deux domaines prioritaires de l'EUM. En 1992 et 1993, un programme régional d'éducation pour le développement et la participation des femmes en Amérique latine et aux Caraïbes a été élaboré. En 1993, le premier cours postuniversitaire de l'EUM sur les droits de l'homme des femmes a été dispensé. Le cours couvrait le système international des droits de l'homme et ses instruments pertinents, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et différentes questions liées aux spécificités de chaque sexe ont été discutées en détail, notamment les droits relatifs à la reproduction, les femmes et l'Islam, la violence et les femmes, les femmes réfugiées, et les droits des femmes et la démocratie. En 1993 également, un cours postuniversitaire sur le thème "Les relations entre hommes et femmes, l'éducation et le développement" a été organisé en coopération avec le Quakers' Service du Chili; le cours devait se tenir à Santiago en 1994 et devait comprendre une introduction aux études des questions liées aux spécificités de chaque sexe; la planification fondée sur le sexe dans le tiers monde; la participation économique, politique et sociale des femmes; la psychologie et le sexe social; les femmes, le sexe social et le développement; et les femmes et l'éducation au service du développement.

Coopération académique et programme d'échanges

Ce programme vise à discuter et à réfléchir sur le rôle de l'université dans la société contemporaine, à promouvoir une culture scientifique critique qui contribue aux changements sociaux, et de renforcer la coopération économique qui relie les universités et les ONG participant à l'action éducative des associations pour le progrès social. Plusieurs séminaires ont eu lieu au cours de la période considérée, principalement en Amérique latine.

Programme relatif à l'université et à l'éducation pour tous

Le programme s'efforce d'analyser les lacunes qui existent dans les systèmes éducatifs afin de réaliser l'éducation pour tous, de mobiliser les milieux universitaires afin qu'ils entreprennent plus d'activités en faveur de l'éducation pour tous, et de donner plus de pouvoirs aux groupes organisés de la société civile par l'intermédiaire d'activités conjointes université/ONG.

Cadre conceptuel de l'EUM

Deux déclarations adoptées par l'EUM fournissent le cadre conceptuel aux vues de l'organisation en ce qui concerne l'essence de l'université et d'autres questions plus larges dans le domaine de l'éducation : la Déclaration de Lima sur la liberté et l'autonomie académiques des institutions d'enseignement supérieur, adoptée par l'Assemblée générale de l'EUM en 1988 et la Déclaration de New Delhi sur une vision holistique de l'éducation pour tous, adoptée par l'Assemblée générale de l'EUM en 1991.

Affiliation

L'EUM est depuis longtemps, membre de le Conseil des agences bénévoles (CIAB). Depuis 1993, l'EUM est dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples et de l'Organisation de l'unité africaine.

Participation aux conférences/réunions des Nations Unies

L'EUM a participé très activement aux forums des ONG à la CNUED et à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. De concert avec le CIAB et le Latin American Council for Adult Education, l'EUM a organisé la manifestation sur l'éducation et l'environnement du Forum des ONG de la CNUED et a participé à la rédaction des amendements proposés par les ONG au document final de la CNUED, ainsi qu'à l'élaboration du traité des ONG sur l'éducation en matière d'environnement pour des sociétés durables et la responsabilité mondiale. Dans le cadre du Forum des ONG sur les droits de l'homme, l'EUM a organisé une réunion sur le droit à l'éducation, conjointement avec deux autres ONG internationales, à savoir l'Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement et l'Union internationale des étudiants. Lors de la Conférence elle-même, l'EUM a prononcé, au nom de 25 ONG, un discours sur les droits à l'éducation et l'éducation en matière de droits de l'homme.

L'EUM se prépare également, aux niveaux national, régional et international, à participer au Sommet mondial pour le développement social et aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, notamment en participant aux consultations régionales des ONG et à des réunions du Comité préparatoire de la Conférence.

Participation aux travaux des institutions spécialisées

L'EUM participe activement à l'initiative HCR/ONG Partenariat en action (PARINAC). Le coordonnateur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'EUM, au nom des ONG accréditées auprès du HCR, a co-présidé une réunion à Caracas. Le coordonnateur régional pour l'Asie et le Pacifique de l'EUM a participé à une réunion à Kathmandou et le coordonnateur pour l'Afrique de l'EUM a participé à une réunion à Addis Abeba. Des représentants de l'EUM assisteront à une conférence à Oslo en juin 1994.

L'EUM a apporté une aide à la réunion du Groupe de travail HCR/ONG sur l'éducation des réfugiés, qui se réunit à Genève.

Participation aux travaux des sous-commissions du Conseil économique et social

Au cours de la période considérée, l'EUM a participé régulièrement aux délibérations de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. L'EUM a soumis plusieurs déclarations écrites et orales sur les questions du droit à l'éducation et de la liberté académique.

Le secrétariat international de l'EUM participe régulièrement aux réunions de la Sous-Commission de la condition de la femme et de son groupe de travail chargé du Forum des ONG sur les femmes.

sur les femmes handicapées (Vienne, Août 1990). A la trente-cinquième session de la Commission, la FMAC a fait une déclaration sur les femmes et les enfants réfugiés et déplacés. A la trente-sixième session de la Commission, la FMAC a soumis deux documents préparés par son Comité permanent sur les femmes et portant sur les thèmes prioritaires de l'égalité (E/CN.6/1992/NGO/14) et du développement (E/CN.6/1992/NGO/13). La FMAC a également participé à la consultation des ONG qui a précédé la session.

CEE

La FMAC a assisté au troisième Groupe de travail de l'ingénierie des travaux de relèvement (Trebon, République tchèque, mai 1992).

CESAP

La FMAC a assisté aux quarante-sixième, quarante-septième, quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de la CESAP, ainsi qu'à la Conférence ministérielle pour l'Asie et le Pacifique sur l'action sociale et le développement social (Manille, octobre 1991).

CESAO

Les représentants de la FMAC auprès de la CESAO ont rencontré le Secrétaire exécutif de la CESAO pour examiner les travaux de la FMAC et sa coopération avec la CESAO.

Autres activités de coopération et participation aux programmes, organes et institutions spécialisées

Secrétariat des Nations Unies

Le Secrétaire général de la FMAC a fait une déclaration orale à la quarante-septième session de l'Assemblée générale au cours de la célébration de la clôture de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, et a assisté aux sessions de la Troisième Commission lorsqu'elle a examiné les règles types pour l'égalisation des chances des handicapés à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

La FMAC a participé à une réunion d'experts des Nations Unies sur la Décennie pour les personnes handicapées (Jarvanaa, Finlande, mai 1990); à des réunions d'un groupe de travail sur les règles types (Vienne, septembre 1991, mai 1992, et septembre et octobre 1992); à une réunion d'experts chargés de définir une stratégie à long terme pour les personnes handicapées jusqu'à l'an 2000 et au-delà (Vancouver, avril 1992); et à des réunions interinstitutions sur des questions relatives aux personnes handicapées (Vienne, 1991 et 1992).

En outre :

a) La FMAC est membre du Comité de planification des activités des ONG relatives à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

b) La FMAC a participé aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et a assisté à la Conférence proprement dite;

c) La FMAC a assisté à une conférence satellite organisée par le Centre pour les droits de l'homme/Comité des ONG sur les droits de l'homme (mai 1993); deux conférences annuelles ONG/DPI du Secrétariat des Nations Unies sur les thèmes "Paix, justice et développement : des éléments pour un ordre mondial émergeant" (septembre 1991) et "Développement social : une nouvelle définition de la sécurité" (septembre 1993);

84. FEDERATION MONDIALE DES ANCIENS COMBATTANTS

(Catégorie I)

Buts

La Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC) vise à promouvoir la paix et la sécurité internationales par l'application de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à défendre les intérêts spirituels et matériels des anciens combattants et des victimes de la guerre, et à établir des relations permanentes entre leurs organisations et à encourager la coopération et l'entente internationales.

La composition géographique de la FMAC est passée de 53 à 65 pays, grâce à l'admission d'associations nationales des pays suivants : Angola, Chypre, Hongrie, Mozambique, Pologne et Taïwan (Province de Chine) en 1990; République tchèque, Slovaquie et Soudan en 1991; et Afrique du Sud, Croatie, Roumanie, Slovénie et Ukraine en 1993.

De nombreuses résolutions appuyant l'Organisation des Nations Unies et ses activités ont été adoptées lors des réunions statutaires de la FMAC et ont été largement diffusées et soutenues par les associations membres dans leurs pays respectifs.

A plusieurs reprises au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a prouvé l'intérêt qu'elle portait aux activités de la FMAC, particulièrement par la représentation des Nations Unies aux réunions suivantes de la FMAC :

a) A la quarante-huitième Réunion du Conseil de la FMAC (Bangkok, novembre 1990), célébrant le quarante-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif de la CESAP a assisté à une session spéciale sur le thème "Quatre décennies d'appui à la Charte des Nations Unies";

b) A la vingtième Assemblée générale de la FMAC (Helsinki, octobre 1991), le Secrétaire exécutif de la CEE, le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, ont lu un message du Secrétaire général, et un ancien commandant en chef de la FINUL a prononcé un discours sur les forces de maintien de la paix des Nations Unies lors d'une session spéciale sur le thème "Les effets psychosociaux de la guerre et le maintien de la paix";

c) Le Représentant spécial chargé de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées a assisté à la Conférence internationale sur les anciens combattants face aux changements en Europe centrale et de l'Est (Varsovie, septembre 1992).

Participation aux réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social et/ou aux conférences et autres réunions des Nations Unies

Commission pour le développement social

La FMAC a assisté à la trente-troisième session de la Commission et a informé le Secrétariat des Nations Unies qu'il participerait aux travaux préparatoires du Sommet mondial pour le développement social, ainsi qu'au Sommet lui-même.

Commission de la condition de la femme

A la trente-quatrième session de la Commission, la FMAC a soumis une déclaration (E/CN.6/1990/NGO/2). La FMAC a assisté à un séminaire de la Commission

d) La FMAC a été membre du Comité de planification des ONG pour la CNUED et a participé à la Conférence;

e) La FMAC a participé à une mission envoyée par les Nations Unies au Bélarus (janvier 1993), à la législation à l'égard des invalides de guerre et des personnes handicapées et à des missions d'établissement des faits envoyées par le PNUD dans l'ex-Yougoslavie pour évaluer les besoins et fournir ces informations à la demande du Rapporteur spécial chargé des droits de l'homme et des personnes handicapées.

FAO

La FMAC a assisté aux vingt-sixième et vingt-septième conférences de la FAO, ainsi qu'aux sessions du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire de la FAO (octobre 1993).

OIT

La FMAC a assisté aux soixante-dix-septième, soixante-dix-huitième et quatre-vingtième sessions de la Conférence internationale du travail.

OMS

La FMAC a assisté aux quarante-quatrième, quarante-cinquième et quarante-sixième Assemblées mondiales sur la santé, ainsi qu'à des réunions de comités régionaux (Washington, D.C., septembre 1991; Copenhague, septembre 1990 et septembre 1992 et Athènes, septembre 1993; New Delhi, septembre 1990; Kathmandou, septembre 1991 et New Delhi, septembre 1993; et Tokyo, septembre 1991; et Manille, septembre 1993). La FMAC a également assisté aux délibérations de l'OMS sur la réadaptation dans les pays en développement (Genève, 2 et 3 novembre 1993).

UNESCO

La FMAC a assisté aux vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Conférence générale de l'UNESCO, ainsi qu'à la vingt-troisième Conférence des ONG auprès de l'UNESCO (juin 1992) et à un groupe de travail de l'UNESCO sur la situation des enfants dans les conflits armés (décembre 1993).

HCR

La FMAC a assisté aux réunions annuelles du Comité exécutif du HCR.

UNICEF

La FMAC a assisté aux réunions du Comité des ONG auprès de l'UNICEF.

CNUCED

La FMAC a assisté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Autres activités pertinentes

Au cours de consultations tenues pendant la période à l'examen avec des fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies, le Secrétaire général a mentionné les activités entreprises par la FMAC en faveur des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la situation dans la région méditerranéenne; ses visites à Chypre en mars et août 1990, au cours desquelles il a eu des entretiens avec les dirigeants d'associations d'anciens combattants, des fonctionnaires de haut niveau et le représentant des forces des Nations Unies pour

le maintien de la paix dans le nord et le sud; la Conférence internationale de la FMAC sur la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne (Taormina, Italie, décembre 1990); et les missions menées par la FMAC en Israël, en Jordanie et en Syrie, en mai 1991 et dans l'ex-Yougoslavie en octobre et novembre 1991. Le Secrétaire général a également discuté de la participation de la FMAC au Sommet mondial pour le développement social.

L'une des principales activités de la FMAC en 1993 a été les travaux préparatoires de sa sixième Conférence internationale sur la législation concernant les anciens combattants et les victimes de la guerre (Lisbonne, mars 1994).

85. VISION MONDIALE INTERNATIONALE

(Catégorie II)

Introduction

Vision mondiale internationale (VMI) est un partenariat d'organisations se consacrant à la réalisation d'un développement transformationnel dans la vie des enfants pauvres, de leurs familles et des communautés dans plus de 65 pays. Les plus grands programmes de VMI sont des programmes de développement communautaire, bien que VMI réalise aussi des programmes de secours et de réhabilitation dans un certain nombre de pays. Les plus grands programmes de développement communautaires sont réalisés en Inde, Ethiopie et Brésil; les plus grands programmes de secours et de réhabilitation sont exécutés au Mozambique et au Cambodge. VMI est membre de la CONGO.

Conférences

CNUCED

Un représentant de VMI a assisté à une session du Comité préparatoire de la CNUED à New York et à une session à Genève. Dix représentants de VMI ont assisté à la CNUED. Tous les bureaux nationaux de VMI reçoivent régulièrement des informations sur la CNUED et sur ses résultats, et ont été encouragés à faire appel à leurs gouvernements afin d'obtenir un appui aux accords adoptés par la CNUED, notamment en fournissant un financement accru au développement durable et en assurant que la Commission du développement durable joue un rôle important.

Année internationale de la famille

Deux représentants de VMI ont assisté au Forum des ONG sur l'Année internationale de la famille (Malte, décembre 1993); un représentant de VMI a participé aux réunions de l'Année internationale de la famille tenues à Vienne.

Conférence mondiale sur les droits de l'homme

Un représentant de VMI a assisté à une session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale tenue à Bangkok. Trois représentants ont assisté à la Conférence mondiale elle-même, et un d'entre eux a fait une déclaration en faveur des droits de la fillette.

Sommet mondial pour le développement social

Un représentant a assisté à la première session du Comité préparatoire du Sommet mondial.

Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement

Un représentant du VMI a assisté à la Conférence.

INCD

Deux représentants de VMI ont assisté à la session de l'INCD à Genève en 1993; plusieurs représentants ont assisté à des réunions régionales en Afrique.

Coopération avec les programmes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le Président de VMI a rencontré le Directeur exécutif de l'UNICEF a plusieurs reprises pour discuter de questions d'intérêt commun, notamment le problème des mines terrestres et l'impact de la guerre sur les enfants. Un représentant de VMI a siégé au Comité des ONG auprès de l'UNICEF. Un représentant de VMI a travaillé avec du personnel de l'UNICEF à Genève sur des questions relatives à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Un représentant de VMI a également travaillé régulièrement avec l'UNICEF sur la question des orphelins du SIDA et les enfants souffrant du SIDA.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Le Président de VMI a rencontré le Directeur exécutif du HCR pour explorer les domaines d'intérêt commun. Les représentants de VMI ont travaillé en coopération avec les programmes du HCR dans des pays tels que le Cambodge, le Mozambique, le Soudan et le Kenya.

Département des affaires humanitaires du Secrétariat des Nations Unies

Le Président de VMI a rencontré le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires pour examiner un certain nombre de questions, notamment le problème des mines terrestres et la nécessité d'une coordination améliorée dans les cas de secours d'urgence humanitaires complexes. Un représentant a participé régulièrement aux réunions d'information à l'intention des ONG qui ont été tenues à New York.

Programme des Nations Unies pour le développement

Des représentants de VMI ont participé aux séminaires de formation organisés par le PNUD dans plusieurs pays.

Organisation mondiale de la santé

Un représentant de VMI participe régulièrement aux réunions de l'OMS dans le cadre de son accréditation auprès de l'OMS. Le Directeur de la santé internationale de VMI a travaillé avec le Programme mondial de lutte contre le SIDA et d'autres initiatives de l'OMS. Le Directeur de la santé internationale a assisté à l'Assemblée mondiale sur la santé en 1993 et 1994.

Programme alimentaire mondial

Des représentants de VMI ont collaboré avec le PAM à des programmes opérationnels de distribution de produits alimentaires utilisant les ressources du PAM qui ont été exécutés au Soudan, en Angola, au Mozambique et dans la République démocratique populaire lao.

Autres activités

Collaboration opérationnelle

Une enquête récente menée par les bureaux nationaux a fait ressortir que de nombreux programmes de VMI bénéficient des programmes exécutés par le système des Nations Unies, particulièrement par l'intermédiaire d'organes tels que l'UNICEF et le PNUD. Parmi ces bénéfices on peut citer un financement aux opérations locales et un nombre significatif de possibilités de formation.

Evaluation rurale participatoire

Un représentant de VMI a tenu plusieurs sessions de formation à l'évaluation rurale participatoire auxquelles ont assisté des fonctionnaires gouvernementaux et des Nations Unies dans différentes parties de l'Inde.

Programme PNUD/Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement

Plusieurs représentants de VMI ont bénéficié de programmes de formation offerts par ces deux institutions.

Droits de l'enfant

De nombreux bureaux de VMI se sont félicités de la Convention relative aux droits de l'enfant et ont participé aux activités nationales en faveur de la ratification de la Convention par le gouvernement. Le personnel de VMI a continué de travailler avec les ONG locales et les représentants de l'UNICEF sur les mécanismes de renforcement de la mise en oeuvre des dispositions de la Convention. Un représentant de VMI a participé à chacune des réunions exécutives annuelles des ONG à Genève chargées d'examiner les progrès accomplis dans le domaine de l'application de la Convention.

Fonds pour l'environnement mondial

Des représentants de VMI ont participé à plusieurs réunions organisées à l'intention des ONG pour faciliter les consultations avec le personnel du Fonds pour l'environnement mondial. Les bureaux de VMI ont assisté à des réunions de mise à jour qui étaient centrées sur la mise en oeuvre de programme de travail du Fonds pour l'environnement mondial.